

HYDRO-QUÉBEC

SURÉQUIPEMENT DE LA CENTRALE DE LA SAINTE-MARGUERITE-3

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT SECTORIEL SUR LE MILIEU HUMAIN ALLOCHTONE

CÔTE-NORD

JUIN 2025

RÉFÉRENCE WSP : CA0023576.3890_006_001_R_REV0

VERSION FINALE (RÉV. 0)





HYDRO-QUÉBEC

SURÉQUIPEMENT DE LA CENTRALE DE LA SAINTE- MARGUERITE-3

RAPPORT SECTORIEL SUR LE MILIEU
HUMAIN ALLOCHTONE

CÔTE-NORD

VERSION FINALE (RÉV. 0)

RÉFÉRENCE WSP : CA0023576.3890_006_001_R_REV0

JUIN 2025

WSP CANADA INC.
2E ÉTAGE
3535, BOULEVARD L.-P.-NORMAND
TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC) G9B 0G8
CANADA

TÉLÉPHONE : +1-819-375-1292

WSP.COM

SIGNATURES



Gilles Vaillancourt
Géographe

9 mai 2025

Date



Louise Grimard
Géographe

20 juin 2025

Date

RÉVISÉ PAR



Hélène Desnoyers, Géographe
Chargée du volet Milieu humain

26 juin 2025

Date

CLIENT

HYDRO-QUÉBEC

Chargée de projet	Marilyn Sigouin, biologiste
Conseillère en environnement, milieu humain allochtone	Mireille Campagna, géographe
Conseillère en cartographie	Eugénie Morasse Lapointe

ÉQUIPE DE RÉALISATION

WSP CANADA INC. (WSP)

Directeur de projet	Louis Belzile, biologiste
Chargé de projet	Bernard Aubé-Maurice, biologiste
Chargée du volet milieu humain	Hélène Desnoyers, géographe
Rédacteur	Gilles Vaillancourt, géographe
Rédactrice et participation aux entrevues	Louise Grimard, géographe
Participation aux entrevues et responsable de la compilation du sondage	Émilie Béland, conseillère en milieu humain
Collaboration au bilan des entrevues des super-utilisateurs	Laurence Dandurand Langevin, anthropologue
Responsable du questionnaire en ligne	Frédéric Coderre, programmeur
Responsable des produits cartographiques	Anne-Marie Tirman, cartographe
Édition	Nancy Laurent, adjointe administrative

RÉFÉRENCE À CITER

WSP. 2025. *Suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3, Rapport sectoriel sur le milieu humain allochtone. Côte-Nord*. Rapport produit pour Hydro-Québec. Version finale. Référence WSP : CA0023576.3890_006_001_R_Rev0. Pagination multiple et annexes.

SOMMAIRE

Contexte

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des études d'avant-projet d'Hydro-Québec devant permettre la réalisation du projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3. Il porte sur la description détaillée des composantes du milieu humain allochtone et rend compte des inventaires, enquêtes et entrevues réalisés. Deux zones d'étude ont été considérées. La zone d'étude régionale correspond aux limites de la MRC de Sept-Rivières, elle-même partie intégrante de la région administrative de la Côte-Nord (09), et comprend notamment les villes de Sept-Îles et de Port-Cartier, ainsi que le TNO de Lac-Walker. La zone d'étude locale inclut la rivière Sainte-Marguerite et ses berges, du réservoir de la Sainte-Marguerite 3, au nord, jusqu'à l'embouchure de la rivière dans le golfe du Saint-Laurent.

Méthodologie

À l'étape de la revue documentaire, la description du milieu humain allochtone s'est basée principalement sur la documentation disponible auprès des organismes gouvernementaux et autres instances. Les images disponibles sur Google Earth ont également été consultées, de la photo-interprétation a été faite et des visites de reconnaissance sur le terrain ont été effectuées. Des entrevues ont été réalisées auprès de représentants de 15 organismes du milieu concernés par le projet et un sondage a été mené auprès des détenteurs de baux de villégiature à des fins de chalets ou d'abris sommaires dans la zone d'étude locale et des détenteurs de baux de droits exclusifs de piégeage dont le terrain de piégeage est recoupé par la zone d'étude locale. Au total, 57 répondants ont rempli le questionnaire du sondage, soit un taux de réponse de 53,3 %. Enfin, parmi les répondants au sondage, 11 super-utilisateurs de la partie de la zone d'étude en aval des ouvrages hydroélectriques de la Sainte-Marguerite-3 ont participé à une entrevue détaillée sur l'utilisation du territoire.

Description du milieu

Les populations actuelles (2021) de la Côte-Nord (88 525 personnes), de la MRC de Sept-Rivières (38 240) et des villes de Sept-Îles (24 569) et Port-Cartier (6 516) ont toutes connu des diminutions entre 2016 et 2021 et continueraient de décroître d'ici 2041. Les taux très bas d'occupation des logements à Sept-Îles (1,3 % en 2023) et à Port-Cartier (donnée non disponible) sont problématiques. Selon des intervenants locaux, ils s'expliquent par les logements loués mensuellement aux travailleurs provenant de l'extérieur, généralement présents dans le cadre de projets spécifiques, ou pour combler le déficit de main-d'œuvre dans la région. Compte tenu de la hausse du coût de la vie, de la rareté des logements et du manque de solutions d'hébergement, la ville de Sept-Îles fait face à une augmentation des personnes en situation d'itinérance. Au début des années 2020, près de 90 % de la population de la Côte-Nord s'estimait très satisfaite ou plutôt satisfaite de sa vie sociale et les trois quarts affirmaient ressentir un très fort ou plutôt fort sentiment d'appartenance à sa communauté.

La plus grande partie de la zone d'étude locale est constituée de terres publiques, utilisées ou convoitées à des fins d'utilisation des ressources naturelles ou pour des activités récréotouristiques. Les propriétés privées se concentrent dans les secteurs de la ville de Sept-Îles situés à la confluence de la rivière Sainte-Marguerite et du golfe du Saint-Laurent, soit les secteurs de Clarke City, Val-Marguerite et Gallix.

Les infrastructures dominantes du territoire sont associées à la production hydroélectrique et au transport d'énergie électrique. En plus des lignes de transport d'électricité, trois centrales hydroélectriques ponctuent la rivière Sainte-Marguerite. Ce sont la centrale de la Sainte-Marguerite-3, propriété d'Hydro-Québec, la centrale de la Sainte-Marguerite-2, appartenant à Gulf Power (filiale de la Compagnie minière IOC-Rio Tinto), et la centrale de la Sainte-Marguerite-1, propriété d'Innergex. Le réseau routier s'articule autour de la route provinciale 138 qui enjambe la rivière Sainte-Marguerite. S'y greffe la route Denis-Perron menant à la centrale de la Sainte-Marguerite-3 et au barrage Denis-Perron. Le territoire est également sillonné de nombreux chemins multiusages empruntés entre autres par les villégiateurs qui se rendent à leurs chalets, dont plusieurs sont en bordure de la rivière Sainte-Marguerite, plus particulièrement de part et d'autre du réservoir de la Sainte-Marguerite 2. Le territoire est aussi traversé, dans sa partie sud, par des sentiers provinciaux fédérés de motoneige et de quad ainsi que par des sentiers locaux.

La zec Matimek recoupe un vaste territoire dans la zone d'étude locale depuis l'amont du barrage de la Sainte-Marguerite-2 jusqu'à la hauteur du PK 117, approximativement. Plusieurs activités peuvent être pratiquées sur le territoire de la zec : l'escalade, le quad et la motoneige, la pêche, la chasse ainsi que les activités liées à la navigation, notamment le canot, le canot-camping et le kayak.

La zone d'étude locale compte un total de 108 baux octroyés à des fins de villégiature pour des chalets ou des abris sommaires. Elle recoupe également six terrains sous bail de droits exclusifs de piégeage. Un sondage a été réalisé auprès des détenteurs de ces baux. Selon les résultats de ce sondage, les villégiateurs et les piégeurs fréquentent la zone d'étude locale depuis 21 ans en moyenne et ils s'y rendent en toute saison, mais un peu plus souvent en hiver. La durée moyenne des séjours est de deux à quatre jours. Les principales voies d'accès empruntées par les répondants sont la route Denis-Perron et le réservoir de la Sainte-Marguerite 2. Selon la saison de l'année, de 23 à 24 répondants traversent la rivière Sainte-Marguerite pour se rendre à leur chalet et celle-ci représente la seule option d'accès au chalet pour une dizaine d'entre eux. De plus, une proportion appréciable de répondants s'approvisionne en eau potable ou pour des usages domestiques dans la rivière Sainte-Marguerite. La navigation dans la zone d'étude se fait surtout sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2. La principale difficulté de navigation rencontrée sur ce réservoir est associée au niveau d'eau qui est soit faible, notamment en automne, ou variable, et dans une moindre mesure, à la présence de bois flottant. La navigation sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 est quant à elle surtout associée à la chasse et la pêche sportives, et les difficultés de navigation à la présence de bois flottant. La circulation en motoneige directement sur la rivière Sainte-Marguerite est aussi populaire et elle se fait tant sur les réservoirs que dans les tronçons en amont et en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3. L'omble de fontaine et le grand brochet sont les deux espèces pêchées dans la zone d'étude locale. Le nombre de jours-pêche effectués dans la rivière Sainte-Marguerite varie entre 6 et 16 selon le secteur considéré, à l'exception du secteur 3B où il n'y en a pas eu. Par ailleurs, la chasse sportive à l'orignal et au petit gibier est une activité prisée dans la zone d'étude. Le piégeage est pour sa part peu pratiqué.

Pour se rendre à leur chalet, les super-utilisateurs remontent le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 en embarcation motorisée l'été et l'automne, et en motoneige l'hiver sur un sentier balisé par les villégiateurs. Des utilisateurs empruntent aussi en motoneige des sentiers et des chemins forestiers du côté est de la rivière Sainte-Marguerite. Les difficultés pour la navigation sur le réservoir sont principalement liées aux bas niveaux d'eau, aux hauts-fonds, au bois flottant et aux arbres submergés, alors que les conditions du couvert de glace sont contraignantes pour les déplacements sécuritaires en motoneige. Les super-utilisateurs rencontrés pêchent et chassent dans la zone d'étude depuis une vingtaine d'années. Recherchant surtout le grand brochet et la truite mouchetée, ils concentrent leurs activités de pêche sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 et ses affluents. Le secteur le plus prisé pour la chasse se situe de part et d'autre de la rivière Sainte-Marguerite, entre les PK 25 et 33. Ces répondants estiment que les utilisateurs qui fréquentent la zone d'étude sont surtout des résidents de Sept-Îles et de Port-Cartier.

Préoccupations soulevées par le milieu

À la suite des entrevues réalisées auprès des organismes du milieu, du sondage auprès des utilisateurs de la zone d'étude locale et des entrevues auprès d'une dizaine de principaux utilisateurs de la partie de la zone d'étude locale en aval des ouvrages hydroélectriques de la Sainte-Marguerite-3, les principales préoccupations qui se dégagent au regard du projet concernent : la variation des conditions hydrologiques de la rivière Sainte-Marguerite, la modification du couvert de glace sur la rivière, l'érosion des berges, la dynamique sédimentaire de la rivière, la préservation du milieu naturel, les retombées économiques du projet, l'afflux de main-d'œuvre pour la réalisation du projet et la pratique des activités récréotouristiques.

Mots clés : rivière Sainte-Marguerite, aménagements hydroélectriques de la Sainte-Marguerite-1, de la Sainte-Marguerite-2 et de la Sainte-Marguerite-3, réservoir de la Sainte-Marguerite, centrale, chasse, pêche récréative, piégeage, Côte-Nord, MRC de Sept-Rivières, Sept-Îles, Port-Cartier, zec Matimek.

Version : Finale, révision 0.

Date : Juin 2025

TABLE DES MATIÈRES

1	Contexte	1-1
1.1	Description du projet	1-1
1.2	Objectifs de l'étude	1-1
1.3	Contenu du rapport	1-2
2	Zones d'étude	2-1
2.1.1	Zone d'étude régionale	2-1
2.1.2	Zone d'étude locale	2-1
3	Méthodologie	3-1
3.1	Revue documentaire et reconnaissance sur le terrain	3-1
3.2	Entrevues auprès des organismes du milieu	3-1
3.3	Sondage sur l'utilisation du territoire	3-3
3.3.1	Détenteurs de baux de villégiature	3-3
3.3.2	Détenteurs de baux de droits exclusifs de piégeage	3-4
3.3.3	Résultats du sondage	3-7
3.3.4	Profil des répondants au sondage	3-8
3.4	Entrevues auprès des détenteurs de baux utilisant les secteurs 1, 2 et 3	3-9
3.5	Cartographie des inventaires	3-9
3.6	Documentation des préoccupations	3-9
4	Cadre administratif et tenure des terres.....	4-1
5	Planification et aménagement du territoire... 5-1	
5.1	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	5-1
5.1.1	Plan d'affectation du territoire public	5-1
5.1.2	Plan régional de développement du territoire public	5-5
5.2	MRC de Sept-Rivières	5-6
5.2.1	Schéma d'aménagement	5-6
5.2.2	Règlement de zonage	5-8
5.3	Ville de Sept-Îles	5-8
5.3.1	Plan d'urbanisme	5-8
5.3.2	Règlement de zonage	5-11
5.4	Territoires fauniques structurés	5-11
5.4.1	Zone d'exploitation contrôlée Matimek	5-11
5.4.2	Réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles	5-12
5.5	Aires protégées	5-12

6	Profil socio-économique.....	6-1
6.1	Population	6-1
6.1.1	Évolution, genre et répartition.....	6-1
6.1.2	Perspectives démographiques	6-2
6.1.3	Structure d'âge	6-2
6.2	Éducation et formation	6-3
6.3	Situation de l'emploi	6-5
6.4	Revenu.....	6-6
6.5	Logement	6-7
6.5.1	Marché locatif	6-7
6.5.2	Marché immobilier résidentiel	6-8
6.6	Enjeux sociaux	6-9
6.6.1	Accès aux services.....	6-9
6.6.2	Indice de grande vulnérabilité.....	6-9
6.6.3	Situation d'itinérance	6-10
7	Qualité de vie et état de santé globale de la population	7-1
8	Économie régionale	8-1
8.1	Côte-Nord	8-1
8.2	MRC de Sept-Rivières	8-1
8.3	Industrie régionale de la construction	8-3
9	Milieu bâti.....	9-1
9.1	Secteurs résidentiels	9-1
9.2	Secteurs commerciaux et de services	9-1
9.3	Secteurs d'usages publics, communautaires ou institutionnels	9-2
9.4	Secteurs industriels	9-2
10	Infrastructures et équipements.....	10-1
10.1	Réseau routier	10-1
10.2	Réseau ferroviaire	10-2
10.3	Infrastructures portuaires	10-2
10.4	Infrastructures aéroportuaires.....	10-2
10.5	Infrastructures énergétiques.....	10-2
10.6	Télécommunications.....	10-3
10.7	Infrastructures d'eau potable et d'eaux usées	10-4
10.7.1	Secteur de Clarke City.....	10-4
10.7.2	Secteur de Gallix	10-4

10.7.3	Secteur de Val-Marguerite.....	10-5
10.8	Ouvrages de protection et de stabilisation des berges.....	10-5
11	Villégiature, loisirs et tourisme	11-1
11.1	Villégiature	11-1
11.1.1	Généralités	11-1
11.1.2	Sondage sur l'utilisation du territoire – villégiature.....	11-2
11.1.3	Entrevues avec des super-utilisateurs – villégiature	11-6
11.2	Loisirs et tourisme	11-10
11.2.1	Zec Matimek.....	11-10
11.2.2	Réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles	11-11
11.2.3	Autres sites et activités récréotouristiques	11-12
11.3	Navigation sur la rivière Sainte-Marguerite	11-13
11.3.1	Généralités	11-13
11.3.2	Sondage sur l'utilisation du territoire – navigation.....	11-17
11.3.3	Entrevues avec des super-utilisateurs – navigation.....	11-19
11.4	Motoneige et quad.....	11-22
11.4.1	Généralités	11-22
11.4.2	Sondage sur l'utilisation du territoire - motoneige et quad	11-23
11.4.3	Entrevues avec des super-utilisateurs – motoneige	11-26
12	Exploitation des ressources fauniques.....	12-1
12.1	Pêche récréative	12-1
12.1.1	Généralités	12-1
12.1.2	Sondage sur l'utilisation du territoire – pêche récréative.....	12-3
12.1.3	Entrevues avec des super-utilisateurs – pêche récréative	12-4
12.2	Chasse	12-5
12.2.1	Généralités	12-5
12.2.2	Sondage sur l'utilisation du territoire - chasse	12-6
12.2.3	Entrevues avec des super-utilisateurs - chasse.....	12-8
12.3	Cueillette de mollusques	12-9
12.4	Piégeage.....	12-10
12.4.1	Généralités	12-10
12.4.2	Sondage sur l'utilisation du territoire – piégeage	12-11
12.5	Savoir local	12-12
13	Agriculture et pêche commerciale	13-1
13.1	Agriculture	13-1
13.2	Pêche commerciale.....	13-1

14	Exploitation forestière	14-1
15	Activité minière, sites d'extraction et lieux d'élimination	15-1
15.1	Activité minière.....	15-1
15.2	Sites d'extraction.....	15-1
15.3	Lieux d'élimination	15-1
16	Projets d'aménagement et de développement	16-1
17	Patrimoine et archéologie.....	17-1
17.1	Patrimoine culturel	17-1
17.2	Archéologie.....	17-1
18	Paysage et lieux d'intérêt	18-1
18.1	Généralités	18-1
18.2	Sondage sur l'utilisation du territoire – paysage et lieux d'intérêt	18-7
18.3	Entrevues auprès des super-utilisateurs – paysage et lieux d'intérêt	18-9
19	Préoccupations soulevées par le milieu	19-1
19.1	Préoccupations exprimées par les organismes du milieu à l'égard du projet.....	19-1
19.1.1	Préoccupations liées au projet.....	19-1
19.1.2	Autres préoccupations et commentaires.....	19-7
19.2	Préoccupations exprimées par les utilisateurs du territoire	19-8
19.2.1	Résultats du sondage	19-8
19.2.2	Résultats des entrevues avec des super-utilisateurs	19-12
19.3	Impacts environnementaux anticipés par les utilisateurs	19-13
19.3.1	Résultats du sondage	19-13
19.3.2	Résultats des entrevues avec des super-utilisateurs	19-15
19.4	Commentaires, demandes et suggestions des utilisateurs du territoire	19-15
19.4.1	Résultats du sondage	19-15
19.4.2	Résultats des entrevues avec des super-utilisateurs	19-16
19.5	Synthèse des préoccupations du milieu	19-17
20	Synthèse de l'utilisation du territoire	20-1
20.1	Réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (secteur 4).....	20-1

20.2	Amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3B).....	20-3
20.3	Aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3A).....	20-5
20.4	Réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2).....	20-7
20.5	Aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (secteur 1)	20-9

21 Bibliographie 21-1

Tableaux

Tableau 3-1	Organismes ayant participé à des entrevues	3-2
Tableau 3-2	Taux de réponse des villégiateurs au sondage	3-8
Tableau 5-1	Affectations du PATP dans la zone d'étude locale.....	5-1
Tableau 6-1	Évolution de la population, 2016 à 2021	6-1
Tableau 6-2	Projections démographiques, 2021 à 2041	6-2
Tableau 6-3	Groupes d'âge de la population, 2021.....	6-3
Tableau 6-4	Scolarité de la population de 15 ans et plus, 2021	6-4
Tableau 6-5	Indicateurs du marché du travail et répartition de la population active selon le secteur économique, 2021	6-6
Tableau 6-6	Revenu de la population de 15 ans et plus, 2020	6-7
Tableau 6-7	Mode d'occupation des logements, 2021	6-7
Tableau 6-8	Taux d'inoccupation des logements, Sept- Îles et province de Québec, 2019 à 2023	6-8
Tableau 6-9	Nombre de logements et loyer moyen des appartements d'initiative privée, selon le nombre de chambres, 2023.....	6-8
Tableau 6-10	Ventes et prix des propriétés résidentielles unifamiliales à Sept-Îles, 2023.....	6-9
Tableau 7-1	Indicateurs de l'état de santé physique et mentale	7-2
Tableau 8-1	Évolution des principaux indicateurs de l'industrie de la construction, région de la Côte-Nord et le Québec, 2019 à 2023.....	8-4
Tableau 8-2	Nombre de salariés par métier et occupation, région de la Côte-Nord et le Québec, 2023	8-5
Tableau 11-1	Répartition des baux à des fins de villégiature par secteur de la zone d'étude locale.....	11-1

Tableau 11-2	Répartition des bâtiments photo-interprétés sans baux du MRNF par secteur de la zone d'étude locale.....	11-2
Tableau 11-3	Approvisionnement en eau potable ou pour usages domestiques à partir de la rivière Sainte-Marguerite	11-5
Tableau 11-4	Principales activités pratiquées par les super-utilisateurs dans la zone d'étude	11-10
Tableau 11-5	Répartition des quais privés par secteur et selon la rive de la rivière Sainte-Marguerite dans la zone d'étude locale	11-14
Tableau 11-6	Navigation sur la rivière Sainte-Marguerite et sur les réservoirs au cours des cinq dernières années	11-17
Tableau 11-7	Pratique de la motoneige et du quad par secteur au cours des cinq dernières années...	11-23
Tableau 12-1	Périodes de pêche dans la zone 19 sud (A) pour les espèces convoitées par les utilisateurs de la zone d'étude locale, 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.....	12-1
Tableau 12-2	Périodes de pêche dans la zec Matimek, 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	12-2
Tableau 12-3	Nombre de jours de pêche et espèces pêchées par secteur et par année au cours des cinq dernières années.....	12-3
Tableau 12-4	Périodes de chasse dans la zone 19 sud (ouest), 2024, 2025 et 2026.....	12-6
Tableau 12-5	Nombre de captures et moyenne par chasseur, selon les espèces chassées par secteur au cours des cinq dernières années.....	12-7
Tableau 12-6	Nombre de jours de chasse et moyenne par chasseur selon le secteur au cours des cinq dernières années	12-8
Tableau 12-7	Périodes de piégeage dans les UGAF 59 et 60, 2024, 2025 et 2026.....	12-10
Tableau 12-8	Quantités de fourrures vendues pour la période 2022-2023 dans les UGAF 59 et 60...	12-11
Tableau 12-9	Espèces piégées par année au cours des cinq dernières années	12-12
Tableau 13-1	Périodes de pêche commerciale par espèces dans la zone d'étude.....	13-2
Tableau 17-1	Sites archéologiques répertoriés dans la zone d'étude locale.....	17-1
Tableau 19-1	Préoccupations exprimées par les organismes du milieu.....	19-1
Tableau 19-2	Préoccupations des répondants au sondage selon le secteur de leur bail de villégiature.....	19-9

Tableau 19-3	Impacts environnementaux anticipés par les répondants au sondage selon le secteur de leur bail de villégiature 19-14
--------------	--

Cartes

Carte 2-1	Zones d'étude 2-3
Carte 3-1	Secteurs de la zone d'étude locale 3-5
Carte 5-1	Affectations du PATP dans la zone d'étude locale 5-3
Carte 5-2	Grandes affectations du territoire de la MRC de Sept-Rivières 5-9
Carte 11-1	Activités pratiquées dans la zone d'étude locale selon les secteurs 11-7

Photos

Photo 10-1	Route Denis-Perron à partir de la guérite de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 10-1
Photo 11-1	Plage publique et promenade panoramique de Gallix 11-12
Photo 11-2	Place du Souvenir 11-12
Photo 11-3	Rampe de mise à l'eau au PK 96 sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 11-15
Photo 18-1	Réservoir de la Sainte-Marguerite 3 en amont de l'évacuateur 18-2
Photo 18-2	Vue du secteur 3B vers le nord à partir de la route Denis-Perron 18-3
Photo 18-3	Vue vers le secteur 3A à partir du poste de la Sainte-Marguerite-3 18-4
Photo 18-4	Réservoir de la Sainte-Marguerite 2 vers le nord 18-5
Photo 18-5	Réservoir de la Sainte-Marguerite 2 vers le sud 18-5
Photo 18-6	Chute au PK 50 sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 18-6
Photo 18-7	Rivière Sainte-Marguerite en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-2 18-7

Annexes

A	Liste des personnes et organismes consultés en entrevue
B	Guides d'entrevues auprès des organismes du milieu

C	Questionnaires du sondage
C-1	Questionnaire du sondage auprès des détenteurs de baux de villégiature de la zone d'étude locale
C-2	Questionnaire du sondage auprès des détenteurs de baux de droits exclusifs de piégeage de la zone d'étude locale
D	Résultats du sondage
E	Guide d'entrevue auprès des utilisateurs de la zone d'étude en aval des ouvrages hydroélectriques de la Sainte-Marguerite-3
F	Pêches commerciales
G	Carte A – Milieu humain allochtone

SIGLES ET ACRONYMES

ACOA	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
AMQ	Association minière du Québec
APCIQ	Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec
APSI	Administration portuaire de Sept-Îles
ARCQCN	Association régionale des Clubs Quads de la Côte-Nord
ARMR	Aire de réception des matières résiduelles
BCN	Basse-Côte-Nord
CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CAD	Dollar canadien
CCQ	Commission de la construction du Québec
CHSLD	Centre d'hébergement et de soins de longue durée
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CLSC	Centre local de services communautaires
CPESI	Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRECN	Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord
CUGR	Composantes d'utilisation géographique régionale
DESI	Développement économique Sept-Îles
DJMA	Débit journalier moyen annuel
FCMQ	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
FÉDÉCP	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
FQCK	Fédération québécoise du canot et du Kayak
FQCQ	Fédération Québécoise des clubs Quads
FTGQ	Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec

G\$	Milliards de dollars
GA	Garantie d’approvisionnement
ha	Hectare
HMCN	Haute et Moyenne Côte-Nord
ISAQ	Inventaire des sites archéologiques du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
ITMI	Institut technologique de maintenance industrielle
ITUM	Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam
kg	Kilogramme
km	Kilomètre
kV	Kilovolt
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
LQE	Loi sur la qualité de l’environnement
M\$	Millions de dollars
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation
MAPAQ	Ministère de l’Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MEIE	Ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie
MELCCFP	Ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
mi	Abréviation de <i>mile</i> (mille) en anglais (sur la route Denis-Perron)
MPO	Ministère des Pêches et des Océans du Canada
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable

MW	Mégawatt
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
PAFI	Plan d'aménagement forestier intégré
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plans d'aménagement forestier intégré tactique
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PIB	Produit intérieur brut
PIPC	Plan intégré de protection et de conservation
PK	Point kilométrique
PME	Petite et moyenne entreprise
PPAC	Plan de pêche axé sur la conservation
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
QI	Quota individuel
QIT	Quota individuel transférable
QNS&L	Compagnie de chemin de fer du Littoral Nord du Québec et du Labrador inc.
RLS	Réseau local de santé
RMR	Réception des matières résiduelles
ROM	Refuge d'oiseaux migrants
RSS	Région sociosanitaire
s. d.	Sans date
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SCCS	Secrétariat canadien de consultation scientifique
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SFPPN	Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire
SOTRAC	Société des travaux de correction

t	Tonne métrique
TAC	Total autorisé des captures
TNO	Territoire non organisé
UA	Unité d'aménagement
UGAF	Unité de gestion des animaux à fourrure
VTT	Véhicule tout-terrain
zec	Zone d'exploitation contrôlée
ZIP	Zone d'intervention prioritaire
ZPC	Zone de pêche commerciale
ZPH	Zone de pêche au homard

1 Contexte

1.1 Description du projet

La centrale de la Sainte-Marguerite-3 est située dans la région administrative de la Côte-Nord (09), dans le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de Sept-Rivières, approximativement au point kilométrique (PK) 76 de la rivière Sainte-Marguerite, au nord des villes de Port-Cartier et de Sept-Îles. L'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3 a été mis en exploitation en 2003 avec un premier groupe turbine-alternateur et sa réalisation a été achevée par Hydro-Québec en 2007 suivant la mise en service de son deuxième groupe turbine-alternateur. La centrale a été construite en prévision de l'ajout éventuel d'un troisième groupe turbine-alternateur. L'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3 comporte les principaux composants suivants : un barrage (Denis-Perron) de 171 m de hauteur qui ferme la vallée à 90 km de l'embouchure de la rivière ; un réservoir de 253 km² avec une réserve utile de 3,3 milliards de m³ d'eau ; une galerie d'amenée de 8,3 km (avec une cheminée d'équilibre) qui achemine l'eau du réservoir à la centrale ; deux conduites forcées blindées reliant la galerie d'amenée aux turbines n^{os} 1 et 2, en plus d'une partie de la conduite forcée n^o 3 pour l'ajout éventuel de la troisième turbine ; une centrale souterraine prévue pour trois groupes turbine-alternateur, mais seulement équipée de deux groupes turbine-alternateur de type Francis d'une puissance totale de 882 MW sous une hauteur de chute de 330 m ; un évacuateur de crues. D'autres aménagements afférents sont présents dans le secteur. La route asphaltée Denis-Perron de 86 km fait le lien entre la centrale de la Sainte-Marguerite-3 et la route 138. Une ligne électrique à 315 kV relie par ailleurs le poste de la Sainte-Marguerite-3 au poste Arnaud.

La centrale de la Sainte Marguerite-2 et son barrage, construits en 1951, sont aménagés au PK 10 de la rivière Sainte-Marguerite. Ces ouvrages appartiennent à Gulf Power, une filiale de la Compagnie minière IOC-Rio Tinto. C'est donc cette entreprise qui gère le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 situé entre le PK 66 et le PK 10.

Le projet de suréquipement de la Sainte-Marguerite-3 prévoit l'ajout du troisième groupe turbine-alternateur, à l'emplacement déjà prévu lors de sa construction. Ainsi, l'aménagement des infrastructures civiles permettant l'ajout du troisième groupe semblable aux deux précédents a déjà été réalisé, soit la prise d'eau, la galerie d'amenée, l'aspirateur, la galerie et le canal de fuite. Des activités connexes sont également analysées dans le cadre de ce projet, notamment l'aménagement d'un campement de travailleurs.

Le projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 s'inscrit dans les orientations du *Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère* d'Hydro-Québec ([Plan d'action 2035 | Hydro-Québec](#)). Il est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévu au titre I de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec (LQE). Une étude d'impact sur l'environnement est donc requise en vertu de l'article 31.1 de la LQE. WSP a été mandatée par Hydro-Québec pour réaliser cette étude qui comporte aussi plusieurs études sectorielles. L'étude sectorielle sur le milieu humain allochtone fait l'objet du présent rapport.

1.2 Objectifs de l'étude

L'étude sectorielle sur le milieu humain allochtone vise à décrire le contexte socio-économique et l'utilisation actuelle et prévue du territoire dans lequel s'inscrit le projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 en documentant les aspects suivants : le cadre administratif et la gestion du territoire, le profil socio-économique et sanitaire de la population, les divers modes d'utilisation et d'occupation du territoire, les

infrastructures, les projets d'aménagement et de développement, le patrimoine et le paysage. L'étude a aussi pour objectifs de documenter les perceptions et préoccupations à l'égard du projet et de ses impacts. L'ensemble des données recueillies sur le milieu d'accueil permettront de déterminer les enjeux environnementaux et sociaux en lien avec le projet.

1.3 Contenu du rapport

Ce rapport d'inventaire du milieu allochtone comporte 20 chapitres, incluant la présente mise en contexte qui fait l'objet du chapitre 1. Le chapitre 2 fait une description générale du milieu d'insertion du projet et le chapitre 3 présente la méthodologie d'inventaire. Les préoccupations soulevées par le milieu font l'objet du quatrième chapitre. Les chapitres 4 et 5 traitent du cadre administratif, de la tenure des terres, de même que de la planification et de l'aménagement du territoire. Les chapitres 6 à 8 décrivent successivement le profil socio-économique, la qualité de vie et l'état de santé globale de la population et l'économie régionale. Les chapitres 9 à 12 brossent un portrait du milieu bâti, des infrastructures et équipements, des activités de villégiature, de loisirs et de tourisme ainsi que les activités d'exploitation des ressources fauniques, notamment la pêche récréative, la chasse et le piégeage. L'agriculture, la pêche commerciale, l'exploitation forestière et l'activité minière sont décrites respectivement aux chapitres 13 à 15. Le chapitre 16 fait état des projets d'aménagement et de développement. Les chapitres 17 et 18 sont consacrés respectivement aux aspects patrimoniaux et archéologiques de même qu'au paysage et aux lieux d'intérêt. Les préoccupations soulevées par le milieu font l'objet du chapitre 19. Enfin, le chapitre 20 conclut le rapport par une synthèse par secteur de la zone d'étude locale.

2 Zones d'étude

Afin de décrire toutes les composantes du milieu humain allochtone susceptibles d'être touchées par le projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3, deux zones d'étude ont été considérées, soit les zones d'étude régionale et locale. Elles sont illustrées sur la carte 2-1 et présentées dans les sections qui suivent.

2.1.1 Zone d'étude régionale

Le projet se situe dans la région administrative de la Côte-Nord (09) dont fait partie la municipalité régionale de comté (MRC) de Sept-Rivières. La délimitation de la zone d'étude régionale correspond aux limites de cette MRC. Elle comprend les villes de Sept-Îles et de Port-Cartier, les réserves innues de Uashat et de Mani-Utenam ainsi que les territoires non organisés (TNO) de Rivière-Nipississ et de Lac-Walker.

La zone d'étude régionale est principalement utilisée pour décrire le profil démographique et social de sa population, de même que les activités économiques qui caractérisent le territoire.

2.1.2 Zone d'étude locale

La zone d'étude locale correspond à la rivière Sainte-Marguerite, du nord du réservoir de la Sainte-Marguerite 3 jusqu'à l'embouchure de la rivière dans le golfe du Saint-Laurent. Plus précisément, elle englobe les tronçons suivants de la rivière de même que ses berges : le réservoir de la Sainte-Marguerite 3¹ jusqu'au barrage Denis-Perron aux environs du PK 89 ; le tronçon compris entre ce barrage et la centrale de la Sainte-Marguerite-3, incluant le tronçon court-circuité (PK 91 à PK 76) ; le tronçon fluvial (PK 76 à PK 66) ; le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (PK 66 à PK 10) ; le bief amont de la Sainte-Marguerite 1 (PK 10 à PK 7) ; et l'estuaire (PK 7 à PK 0). Non loin de la centrale de la Sainte-Marguerite-3, les secteurs ciblés pour l'implantation des installations temporaires de chantier requises pour les activités de construction du projet sont également compris dans la zone d'étude.

La zone d'étude locale sert de cadre de référence pour les entrevues réalisées auprès des organismes du milieu. Elle est aussi utilisée pour décrire les usages du territoire qu'en font les utilisateurs allochtones, entre autres la villégiature, les loisirs et le tourisme, l'exploitation des ressources naturelles et les diverses infrastructures. La zone d'étude locale a aussi été considérée pour la réalisation d'une enquête auprès des détenteurs de baux de villégiature et des détenteurs de droits exclusifs de piégeage.

¹ Compte tenu de la faible portion du territoire de la MRC de Caniapiscau recoupée par le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 à son extrémité amont, celle-ci n'est pas considérée dans la zone d'étude locale.

Il convient de mentionner que la partie de la zone d'étude locale qui englobe le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 a été considérée afin d'y documenter l'évolution des usages depuis la création du réservoir² de même que les préoccupations et demandes des utilisateurs de ce territoire. La partie en aval des ouvrages de la Sainte-Marguerite 3, plus particulièrement le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 2, fait l'objet d'une description plus détaillée de l'utilisation du territoire, à l'aide notamment d'informations obtenues dans le cadre d'entrevues en personne auprès d'un groupe d'une dizaine d'utilisateurs qui la fréquentent plus souvent.

² Le dernier suivi de l'utilisation du territoire lié à l'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3 remonte à l'année 2004 (Côté, 2005).

3 Méthodologie

La collecte des informations utilisées pour caractériser le milieu humain allochtone du territoire visé par le projet a principalement consisté en une revue de la documentation existante et une reconnaissance sur le terrain, des entrevues auprès d'organismes du milieu, un sondage auprès des détenteurs de baux de villégiature et des détenteurs de droits exclusifs de piégeage dans la zone d'étude locale, et des entrevues personnalisées auprès des utilisateurs de la zone d'étude en aval des ouvrages hydroélectriques de la Sainte-Marguerite 3. Ces activités sont décrites dans les sections qui suivent.

3.1 Revue documentaire et reconnaissance sur le terrain

À l'étape de la revue documentaire, la description du milieu humain allochtone s'est basée principalement sur la documentation disponible auprès des organismes gouvernementaux et autres instances. Les sources suivantes ont entre autres été consultées :

- schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières ;
- plans d'urbanisme et de zonage de la ville de Sept-Îles ;
- données de Statistique Canada et de l'ISQ ;
- sites internet de divers organismes et entreprises ;
- données cartographiques fournies par Hydro-Québec ;
- rapports de suivis environnementaux à la suite de la construction de l'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3 ;
- comptes rendus ou faits saillants de différentes consultations réalisées Hydro-Québec.

L'ensemble des références consultées pour la rédaction du présent rapport est présenté au chapitre 21.

Une analyse par photo-interprétation et la consultation des images disponibles via Google Earth ont de plus été utilisées afin de localiser des éléments de l'occupation du territoire, tels que le milieu bâti, les chalets, abris, campements, mises à l'eau et autres infrastructures. Des visites de reconnaissance sur le terrain ont aussi été effectuées à cette fin.

3.2 Entrevues auprès des organismes du milieu

Des entrevues en personne, téléphoniques ou par visioconférence ont été réalisées auprès de représentants d'organismes du milieu concernés par le projet. Elles avaient pour objectifs de mettre à jour les éléments d'inventaire recueillis dans la documentation disponible, d'approfondir les connaissances sur certains aspects ou dossiers spécifiques au territoire étudié et de recueillir les préoccupations liées à la gestion de la rivière Sainte-Marguerite et face au projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3. Une liste des différents organismes du milieu à interviewer a été soumise à Hydro-Québec pour approbation. Le tableau 3-1 présente la liste des organismes ayant participé à des entrevues et les dates auxquelles elles ont eu lieu. L'annexe A présente la liste des participants aux entrevues. Des guides d'entrevue ont été préparés et également soumis à l'approbation d'Hydro-Québec. Ils sont présentés à l'annexe B.

Il est à noter qu’au moment de la rencontre avec le Club de plein air de la Côte-Nord, la suggestion de contacter une personne qui utilise le territoire de la zone d’étude et le connaît bien a été faite. Cette personne a donc été contactée et les informations recueillies ont été mentionnées dans différentes sections, soit celles portant sur la motoneige, la pêche et les projets du Club de plein air de la Côte-Nord.

Préalablement à la tenue des entrevues, un guide d’entrevue était transmis par courriel aux organismes visés afin de présenter les informations recherchées. Cet envoi comprenait aussi un document d’information sur le contexte des entrevues, soit la description du projet, les études environnementales en cours à l’avant-projet, les zones d’étude considérées pour la caractérisation du milieu humain allochtone ainsi que les stratégies d’enquête et de cueillette d’informations. Le document indiquait de plus des moyens complémentaires pour s’informer sur le projet : site internet du projet, ligne Info-projets et ressources du service des Relations avec le milieu d’Hydro-Québec à contacter.

Tableau 3-1 Organismes ayant participé à des entrevues

Organismes	Date de l’entrevue
MRC de Sept-Rivières	17 octobre 2024
Ville de Sept-Îles	17 octobre 2024
Ville de Port-Cartier	16 octobre 2024
Développement économique Sept-Îles	24 septembre 2024
Chambre de commerce de Port-Cartier	16 octobre 2024
Environnement Côte-Nord	15 octobre 2024
Corporation de protection de l’environnement de Sept-Îles	27 mars 2025
Comité ZIP Côte-Nord du Golfe	18 octobre 2024
Organisme de bassin versant Duplessis	25 septembre 2024
Zec Matimek ^a	21 mai 2025
Réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles (SÉPAQ)	16 octobre 2024
Club auto-neige Ook Pik de Sept-Îles	28 mars 2025
Club de motoneigistes Odanak	17 octobre 2024
Club Quad Les Nord-Côtiers	28 mars 2025
Club de plein air de la Côte-Nord	16 octobre 2024

a : Une rencontre avec des représentants de la zec Matimek et des représentants d’Hydro-Québec a été tenue en février 2024 et une autre en avril 2025. L’information recueillie a été complétée par une entrevue avec le président de l’Association de chasse et pêche Sept-Îlienne et WSP en mai 2025. Également, en cours de mandat, un mémoire de la zec Matimek faisant suite à la publication de la description initiale de projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 à l’Agence d’évaluation d’impact du Canada a été publié (Biologiste-MFleury inc., 2025). Les informations contenues dans ce mémoire sont rapportées à quelques endroits dans le présent rapport, notamment aux chapitres 11, 12 et 19.

3.3 Sondage sur l'utilisation du territoire

3.3.1 Détenteurs de baux de villégiature

Un sondage a été réalisé auprès des détenteurs de baux de villégiature à des fins de chalets ou d'abris sommaires situés dans la zone d'étude locale et faisant partie du territoire de la MRC de Sept-Rivières. Le questionnaire du sondage leur a été transmis par l'entremise de la MRC de Sept-Rivières. L'envoi contenait, en plus du questionnaire, une carte de la zone d'étude, six cartes couvrant les quatre secteurs considérés (voir l'encadré « Secteurs considérés dans la description des résultats du sondage »), de même qu'une lettre de présentation du projet et invitant les destinataires à participer au sondage. La carte 3-1 présente les secteurs de la zone d'étude³.

La lettre précisait que le questionnaire pouvait être rempli dans sa version papier et retourné par la poste dans l'enveloppe-réponse incluse, préadressée et affranchie, ou encore en ligne. Les répondants étaient éligibles à un tirage de cinq cartes-cadeaux de Pronature de Sept-Îles. Une lettre de rappel a été transmise aux détenteurs de baux de villégiature afin de s'assurer d'un plus grand nombre de répondants au sondage.

Les lettres transmises aux répondants ainsi que le questionnaire de sondage et les cartes de référence ont été validés par les responsables de l'étude d'Hydro-Québec avant leur envoi. Ces documents sont présentés à l'annexe C-1.

Le questionnaire, qui comportait 57 questions dont une dizaine concernant notamment le profil du répondant, a été conçu pour recueillir des informations sur les sujets suivants :

- la fréquentation du territoire ;
- l'accès au chalet ou/et aux sites d'activités ;
- les infrastructures ;
- les activités pratiquées : la navigation sur la rivière Sainte-Marguerite, la motoneige, le quad (VTT), la chasse, la pêche et le piégeage ;
- les lieux d'intérêt ;
- les préoccupations et perceptions à l'égard du projet.

Au total, 101 questionnaires ont été acheminés aux détenteurs des 108 baux de villégiature que compte la zone d'étude locale. Les détenteurs de plus d'un bail dans un même secteur de la zone d'étude ont reçu un seul questionnaire (5 cas) et un détenteur de bail a reçu le questionnaire destiné aux détenteurs de baux de droits exclusifs de piégeage (voir la section 3.3.2) puisqu'il possédait des droits pour les deux types d'usage.

³ Sur la carte 3-1, la limite nord du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 se situe au PK 66 plutôt qu'au PK 65, comme indiqué sur les cartes par secteur présentées à l'annexe D.

L'envoi des questionnaires, initialement prévu par la poste, a été perturbé par le conflit de travail à Postes Canada qui a eu lieu entre le 15 novembre et le 17 décembre 2024. Hydro-Québec et WSP ont alors convenu d'autres moyens d'expédition. Les démarches alors entreprises pour l'acheminement des questionnaires sont résumées ci-après :

- 4 décembre 2024 : WSP a transmis à la MRC de Sept-Rivières les 101 enveloppes contenant les questionnaires du sondage afin qu'elle y appose les adresses des villégiateurs inscrits sur la liste des numéros de baux visés par l'enquête, telle que préalablement fournie par WSP (chaque questionnaire était numéroté et correspondait à un numéro de bail).
- 18 décembre 2024 : une entreprise de messagerie locale a été chargée de récupérer les enveloppes d'envoi aux bureaux de la MRC de Sept-Rivières. Elle en a débuté la distribution aux villégiateurs de Sept-Îles et de Port-Cartier le 24 décembre 2024. Les villégiateurs dont les adresses étaient situées hors du territoire desservi par la messagerie locale ont reçu le questionnaire via une autre entreprise de messagerie.
- 13 janvier 2025 : WSP a transmis à la MRC de Sept-Rivières des enveloppes préaffranchies contenant une lettre de rappel pour le sondage aux villégiateurs qui n'avaient pas à ce jour rempli le questionnaire. La lettre invitait à remplir le questionnaire et à le retourner d'ici le 7 février 2025. On réitérait également la possibilité de répondre au questionnaire en ligne.
- 17 janvier 2025 : tous les questionnaires avaient été livrés aux destinataires (dont certains par la poste après le règlement du conflit de travail à Postes Canada).

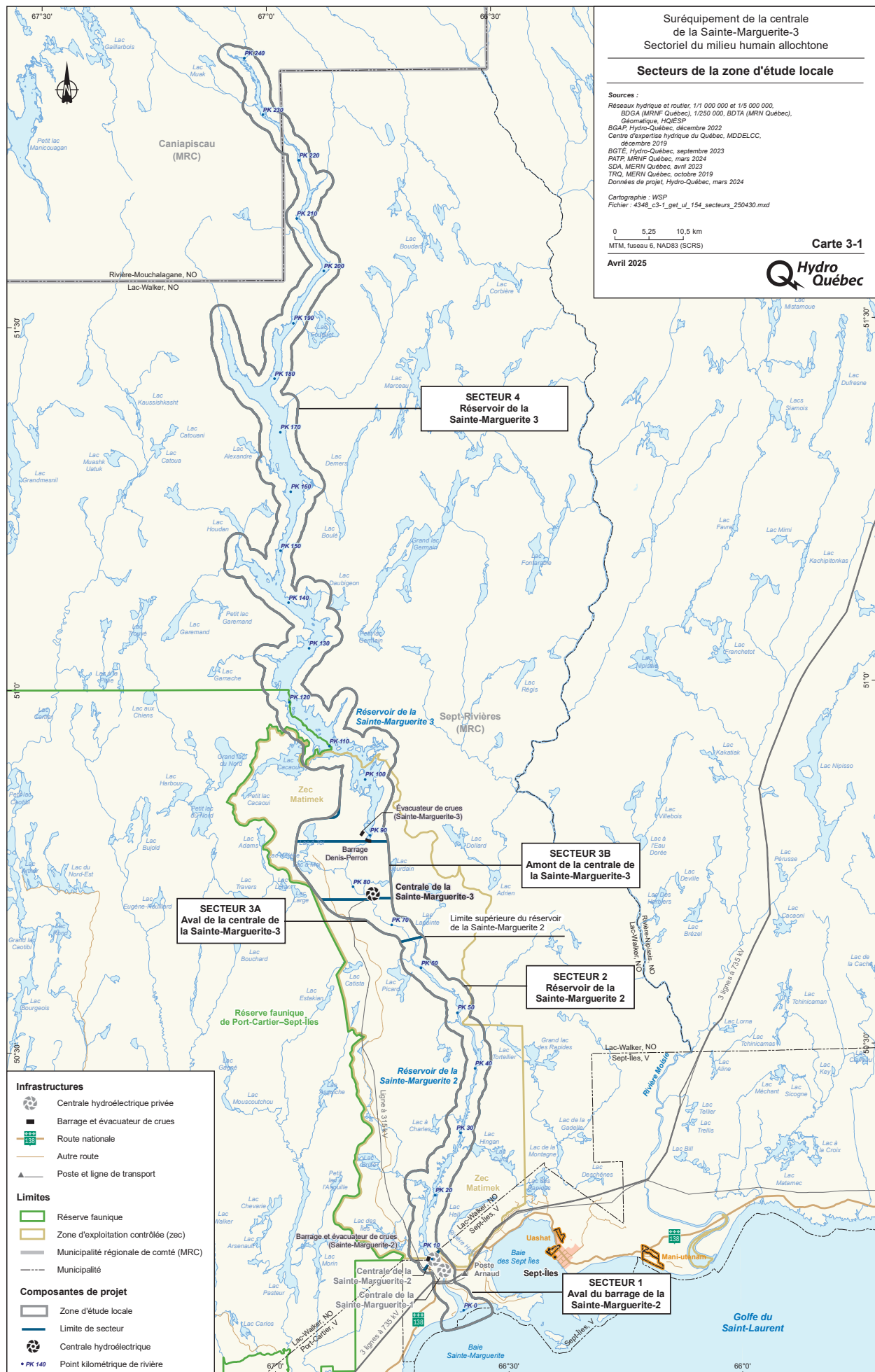
Au total, 54 questionnaires ont été remplis et retournés.

3.3.2 Détenteurs de baux de droits exclusifs de piégeage

Les six détenteurs de baux de droits exclusifs de piégeage dont le terrain de piégeage est recoupé par la zone d'étude locale ont été sollicités pour participer au sondage. Il s'agit des terrains 09-11-0321, 09-11-0323, 09-11-0324, 09-11-0325, 09-11-0326 et 09-11-0384. Le questionnaire du sondage leur a été transmis par messagerie le 5 décembre 2024.

L'envoi comprenait, en plus du questionnaire, une carte de la zone d'étude, le jeu de six cartes couvrant les quatre secteurs considérés dans l'enquête, soit le même que celui transmis avec le questionnaire destiné aux détenteurs de baux de villégiature (voir la section 3.3.1)⁴, une carte spécifique du terrain de piégeage, de même qu'une lettre de présentation du projet et invitant les destinataires à participer au sondage. La lettre précisait que le questionnaire rempli devait être retourné dans l'enveloppe-réponse incluse, préadressée et affranchie. Les répondants étaient éligibles au même tirage de cinq cartes-cadeaux que les participants au sondage des détenteurs de baux de villégiature. Une lettre de rappel a été transmise le 13 janvier 2025 aux quatre piégeurs qui n'avaient pas retourné le questionnaire rempli, en les invitant à le faire d'ici le 7 février 2025.

⁴ Les détenteurs de baux de droits exclusifs de piégeage étant aussi susceptibles de pratiquer diverses activités aussi bien sur leur terrain de piégeage qu'ailleurs dans la zone d'étude locale, ils avaient la possibilité de répondre aux mêmes questions que les répondants au sondage des détenteurs de baux de villégiature.



Les lettres transmises aux piégeurs ainsi que le questionnaire de sondage et les cartes de référence ont été validés par les responsables de l'étude d'Hydro-Québec avant leur envoi. Les lettres et le questionnaire sont présentés à l'annexe C-2. Globalement, le questionnaire comprenait les mêmes questions que celles adressées aux villégiateurs, à l'exception de la partie 10 – Piégeage qui était plus développée. Trois des six détenteurs de baux de droits exclusifs de piégeage concernés ont rempli et retourné le questionnaire.

3.3.3 Résultats du sondage

Le taux de réponse au sondage s'établit à 53,3 %, soit 54 questionnaires remplis par les villégiateurs et trois par les piégeurs sur un total de 107 questionnaires envoyés. Les résultats détaillés du sondage sont présentés à l'annexe D et sont commentés dans les chapitres pertinents du rapport au moyen d'encadrés qui en présentent les faits saillants.

Pour les besoins de la description, les secteurs considérés de la zone d'étude locale sont précisés ci-après.

Secteurs considérés dans la description des résultats du sondage

Dans la description des résultats du sondage, les références aux secteurs de la zone d'étude locale sont présentées ainsi :

Aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (secteur 1), de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite jusqu'au barrage de la Sainte-Marguerite-2 (PK 0 à PK 10) ;

Réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2), en amont du barrage de la Sainte-Marguerite-2 jusqu'à la limite supérieure du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (PK 10 jusqu'aux environs du PK 65) ;

Aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3A), en amont du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 jusqu'à la hauteur de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (des environs du PK 65 jusqu'aux environs du PK 76) ;

Amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3B), en amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 jusqu'au barrage Denis-Perron (des environs du PK 76 jusqu'au PK 89) ;

Réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (secteurs 4 sud et 4 nord), en amont du barrage Denis-Perron (PK 89 à PK 240).

De l'amont vers l'aval, les 57 répondants au sondage proviennent des secteurs suivants :

- 15 du secteur 4 (réservoir de la Sainte-Marguerite 3) ;
- 6 du secteur 3B (amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3) ;
- 1 du secteur 3A (aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3) ;
- 34 du secteur 2 (réservoir de la Sainte-Marguerite 2) ;
- 1 du secteur 1 (aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2).

Des six piégeurs qui ont reçu le questionnaire, trois ont répondu, soit deux dans le secteur 2 et un dans le secteur 1.

Le tableau 3-2 présente les taux de réponse au sondage par les villégiateurs.

Tableau 3-2 Taux de réponse des villégiateurs au sondage

Secteur	Nombre de baux	Nombre de questionnaires transmis	Nombre de répondants	Taux de réponse (%)
1	3	3	0	0
2	62	59 ^a	32	54,2
3A	1	1	1	100
3B	15	14 ^b	6	42,9
4	27	24 ^c	15	62,5
Total	108	101	54	53,5

a : Deux baux voisins et un piéteur.

b : Un bail voisin pour le même villégiateur.

c : Trois baux voisins pour le même villégiateur.

3.3.4 Profil des répondants au sondage

Les principales caractéristiques des répondants au sondage (Q.13.1 à Q.13.8) sont les suivantes :

- 78,9 % des répondants (45 sur 57) sont âgés de 35 à 64 ans ;
- le questionnaire a été rempli par des hommes dans une proportion de 88,3 % (53 sur 60)⁵ et quelques utilisateurs l'ont complété en couple ;
- 91,2 % des répondants (52 sur 57) ont déclaré être mariés ou en couple ;
- sur le plan de la scolarité, 52,7 % des répondants (29 sur 55) ont complété une formation de niveau secondaire, générale ou professionnelle, alors que 43,6 % (24 sur 55) ont parachevé des études de niveau collégial ou supérieur ;
- 64,9 % des répondants (37 répondants sur 57) sont des travailleurs à temps plein et 31,6 % (18 sur 57) sont retraités ;
- parmi les 42 personnes qui ont répondu à la question, 78,6 % (33 sur 42) ont mentionné un revenu total avant impôt de plus de 100 000 \$ pour leur ménage en 2023 ;
- 84,2 % des répondants (48 sur 57) sont membres de l'Association de chasse et pêche Sept-Îlienne (zec Matimek) et sur les 39 qui ont répondu à la question sur la durée de leur adhésion, 29 (74,4 %) sont membres depuis plus de 10 ans ;
- 31,6 % des répondants (18 sur 57) sont membres d'autres associations de loisirs, principalement de motoneige, de quad et de trappeurs.

⁵ Le total de 60 répondants à la question portant sur le sexe comprend 50 hommes, 4 femmes et 3 couples.

3.4 Entrevues auprès des détenteurs de baux utilisant les secteurs 1, 2 et 3

À la suite des résultats du sondage auprès des détenteurs de baux de villégiature et de droits exclusifs de piégeage de la zone d'étude locale, les utilisateurs de la zone d'étude fréquentant les secteurs 1, 2, 3A et 3B considérés dans le sondage ont été ciblés afin de participer à une entrevue pour connaître plus en détail leur utilisation de ce territoire. Parmi les répondants qui avaient précisé leur intérêt pour une telle entrevue personnalisée en répondant au sondage (question Q.14.1 du questionnaire), 25 ont *a priori* été sélectionnés en considérant les critères suivants (Q réfère à la question du questionnaire de sondage) :

- La fréquentation du territoire : nombre d'années d'utilisation (Q.1.1), fréquence par saison (Q.1.3) et durée des séjours (Q.1.4).
- Les voies d'accès empruntées (route d'accès à la centrale de la Sainte-Marguerite-3, chemins forestiers à l'est du réservoir de la Sainte-Marguerite 2) et fréquence d'utilisation (Q.2.2 et Q.2.3).
- L'approvisionnement en eau à partir de la rivière Sainte-Marguerite (Q.3.3).
- Les activités pratiquées qui touchent la rivière Sainte-Marguerite (Q.4.1).
- La navigation sur la rivière Sainte-Marguerite (Q.5.1).
- La circulation en motoneige ou en quad sur la rivière Sainte-Marguerite (Q.6.1 et Q.7.1).
- La fréquence de la pêche dans la rivière Sainte-Marguerite (Q.9.2).
- Les préoccupations, réactions et impacts appréhendés (Q.12.4, Q.12.5, Q.12.6, Q.12.7 et Q.12.8).

Parmi ces répondants, 11 utilisateurs ont été retenus pour participer à une entrevue en face à face. Ces derniers sont dispersés sur le territoire du secteur 2 principalement et la localisation de leur chalet et de leurs activités permet une bonne représentativité des utilisations dans ce secteur. Le guide d'entrevue préparé à cette fin et approuvé par Hydro-Québec est présenté à l'annexe E. Pendant l'entrevue, l'enquêteur utilisait le questionnaire de sondage complété par l'utilisateur et avait à sa disposition les cartes des secteurs 1, 2, 3A et 3B de la zone d'étude locale. Les entrevues ont été réalisées par une ressource de WSP entre les 25 et 28 mars et le 8 avril 2025. Les entrevues ont été enregistrées avec le consentement des participants.

3.5 Cartographie des inventaires

Les informations cartographiables du milieu humain allochtone dans la zone locale ont été représentées sur la carte A (voir l'annexe G). Cette carte comprend un feuillet à l'échelle de 1 : 130 000 pour la partie nord de la zone d'étude locale et un feuillet à l'échelle de 1 : 60 000 pour la partie sud.

3.6 Documentation des préoccupations

Les diverses activités de collecte d'informations visant à caractériser le milieu humain allochtone ont permis de recueillir les préoccupations et perceptions à l'égard du projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-

Marguerite-3 de même que les impacts appréhendés et les commentaires, demandes et suggestions des diverses parties prenantes. Ces informations ont été recueillies par le biais :

- des faits saillants des entrevues d’Hydro-Québec avec divers organismes du milieu et instances régionales et municipales ;
- des entrevues de WSP avec divers organismes du milieu et instances régionales et municipales ;
- du sondage auprès des villégiateurs et piégeurs ;
- des entrevues avec une dizaine de super-utilisateurs de la zone d’étude, plus spécifiquement ceux du secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2).

Les préoccupations et impacts appréhendés ont été présentés selon les moyens utilisés pour les recueillir, à savoir les entrevues et le sondage, et classés selon les principaux thèmes couverts. Pour les préoccupations et impacts appréhendés issus du sondage, un classement du nombre de répondants les ayant mentionnés, selon les quatre secteurs de la zone d’étude locale, a été effectué. Les commentaires, demandes et suggestions ont aussi été présentés selon deux catégories, soit celles provenant des entrevues et celles mentionnées par les villégiateurs et piégeurs dans le cadre du sondage. Celles des super-utilisateurs ont été classées selon les principaux thèmes documentés. Enfin, une synthèse des préoccupations du milieu par thèmes a été réalisée.

4 Cadre administratif et tenure des terres

La zone d'étude régionale correspond aux limites de la MRC de Sept-Rivières qui fait partie intégrante de la région administrative de la Côte-Nord (09). Toute la partie nord de la zone d'étude locale, s'étalant en amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-2, empiète sur le territoire non organisé de Lac-Walker. Au sud, la zone d'étude inclut des portions de la ville de Sept-Îles, soit le secteur de Gallix, sur la rive ouest de la rivière Sainte-Marguerite, et les secteurs de Clarke City et du lieu-dit de Val-Marguerite⁶ sur la rive est.

La plus grande partie de la zone d'étude est constituée de terres publiques sous la gestion du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec (MRNF). La zone d'étude inclut également des terrains privés, principalement situés au sud des installations hydroélectriques de la Sainte-Marguerite-2. Sur la rive ouest de la rivière Sainte-Marguerite, ils se trouvent en bordure de la route 138 et de la rue Marguerite, dans le noyau villageois de Gallix, notamment de part et d'autre de la petite rivière Sainte-Marguerite. Sur la rive est de la rivière Sainte-Marguerite, plusieurs terrains privés se situent dans le secteur de Val-Marguerite et dans le secteur de Clarke City où les propriétés privées sont majoritairement disposées le long de la rue de l'Église. Ce même côté de la rivière comporte aussi bon nombre d'autres terrains privés dont la plus grande partie n'est pas développée. Enfin, tant à l'ouest qu'à l'est de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite, plusieurs terres privées longent le littoral du golfe du Saint-Laurent.

⁶ Pour simplifier le texte, Val-Marguerite ou secteur de Val-Marguerite sont employés dans ce rapport.

5 Planification et aménagement du territoire

Ce chapitre présente les grandes affectations des documents de planification et d'aménagement du territoire dans la zone d'étude locale, soit le plan d'affectation du territoire public (PATP) et le plan régional de développement du territoire public (PRDTP) de la Côte-Nord, le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Sept-Rivières, et les documents de planification municipale de la ville de Sept-Îles. Les territoires fauniques structurés et les aires protégées sont également décrits.

5.1 Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

5.1.1 Plan d'affectation du territoire public

Le plan d'affectation du territoire public (PATP) de la Côte-Nord (MRNF, 2012) est un outil de planification général et multisectoriel qui établit les orientations gouvernementales en matière de protection et d'utilisation des terres et des ressources du domaine de l'État. La zone d'étude recoupe cinq zones identifiées au PATP de la Côte-Nord. Elles sont présentées au tableau 5-1 par ordre décroissant de superficie occupée dans la zone d'étude locale et sont montrées sur la carte 5-1.

Sommairement, la zone d'étude locale est dominée à 95 % environ de sa superficie par l'affectation Nord Port-Cartier–Sept-Îles où l'orientation d'aménagement vise la mise en valeur du territoire et des ressources pour favoriser le récréotourisme. L'affectation Zone côtière Est s'étale dans la portion sud de la zone d'étude dans des milieux les plus souvent habités et voisins du littoral du golfe du Saint-Laurent. Dans le secteur de l'embouchure, les affectations ont pour but de protéger les aires de concentration d'oiseaux aquatiques et de sauvegarder l'accès public au golfe du Saint-Laurent pour des activités récréotouristiques.

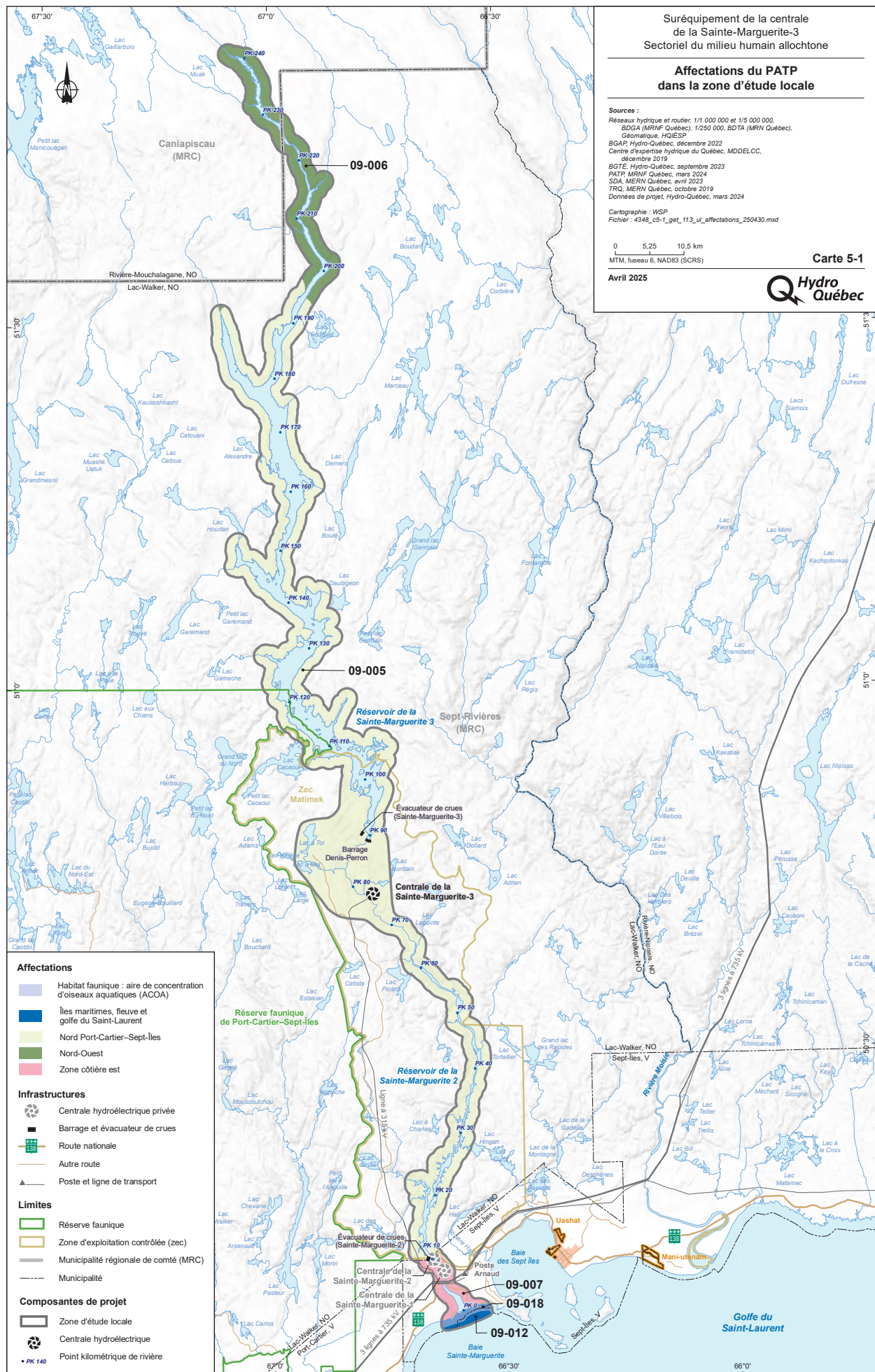
Tableau 5-1 Affectations du PATP dans la zone d'étude locale

Zone et vocation	Description	Orientation	Objectifs spécifiques
Zone 09-005-00 Nord Port-Cartier - Sept-Îles <i>Utilisation multiple modulée</i>	Zone présentant des problématiques de maintien des potentiels fauniques et d'accès aux ressources naturelles, particulièrement associées à la présence du caribou forestier. Cette espèce se veut sensible aux perturbations anthropiques et aux dérangements liés à la fréquentation humaine du territoire. Cette zone est également utilisée ou convoitée à des fins d'utilisation des ressources naturelles ou pour des activités récréotouristiques.	Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources dans une perspective récréotouristique.	– Adapter les pratiques de gestion des ressources naturelles et du territoire public afin de maintenir les habitats favorables au rétablissement de la population du caribou forestier. – Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles afin de maintenir un milieu naturel propice aux activités récréatives dans la zec Matimek et la réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles. – Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles dans le but de préserver les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique de la zec.

Tableau 5-1 Affectations du PATP dans la zone d'étude locale (suite)

Zone et vocation	Description	Orientation	Objectifs spécifiques
Zone 09-006-00 Nord-Ouest <i>Utilisation multiple</i>	Vaste territoire, très peu accessible, où l'exploitation minière y constitue la principale activité économique.	Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources.	Poursuivre les discussions pour la protection et la mise en valeur de la ressource faunique par l'implantation de territoires fauniques structurés.
Zone 09-007-00 Zone côtière est <i>Utilisation multiple modulée</i>	Zone englobant de manière discontinue les terres du domaine de l'État en territoire municipalisé et qui sont caractérisées par de fortes activités socio-économiques, leurs potentiels récréotouristiques, la mise en valeur des potentiels pour la culture des petits fruits et la sensibilité du littoral au processus d'érosion des berges ou de mouvements de sols.	Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources en tenant compte des caractéristiques particulières de la zone.	– Maintenir la qualité des paysages visibles de la route nationale 138 ainsi que des paysages littoraux et riverains. – Adapter la gestion du territoire public du littoral du golfe du Saint-Laurent en fonction des connaissances acquises en matière de submersion, d'érosion des berges et de mouvements de sol pour assurer une utilisation sécuritaire. – Favoriser la mise en valeur des sites propices à la culture de petits fruits. Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles afin de maintenir un milieu naturel propice aux activités récréatives dans les territoires fauniques structurés. – Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources naturelles dans le but de préserver les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique des territoires fauniques structurés. – Adapter la gestion du territoire et des ressources en tenant compte des modalités applicables en matière d'Innu Aitun.
Zone 09-012-00 Îles maritimes, fleuve et golfe du Saint-Laurent <i>Utilisation multiple modulée</i>	Milieu marin ainsi que les îles du fleuve et du golfe du Saint-Laurent à l'exception des éléments qui ont un statut de protection ou un usage particulier, tels que les aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA), les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM), l'île d'Anticosti, les îles de Sept-Îles et l'île Laval.	Utiliser le territoire et mettre en valeur les ressources tout en tenant compte des caractéristiques particulières de la zone.	Adapter les pratiques de gestion du territoire et des ressources dans le but de sauvegarder l'accès public, principalement pour des activités récréatives et de cueillette.
Zone 09-018-00 Habitat faunique, aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) <i>Protection</i>	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques faisant partie des aires protégées issues de la stratégie québécoise sur les aires protégées. Cette zone éclatée correspond à un regroupement de 188 aires de concentration d'oiseaux aquatiques.	Sauvegarder les aires de concentration d'oiseaux aquatiques en tant qu'habitat faunique.	Aucun

Source : MRNF, 2012.



5.1.2 Plan régional de développement du territoire public

Le plan régional de développement du territoire public (PRDTP) détermine, en collaboration avec les partenaires gouvernementaux et régionaux, où, quand et comment il est possible d'émettre des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État. Il se veut l'instrument à privilégier pour favoriser une mise en valeur harmonieuse du territoire public en fonction des intérêts économiques, sociaux et environnementaux de la région. Le PRDTP étant un processus continu, ses sections sont traitées et revisitées par ordre de priorité, la première étant le récréotourisme pour la région de la Côte-Nord (MRNF, 2005)⁷.

Le concept de développement récréotouristique établit les orientations applicables aux secteurs de planification. Celles-ci s'inscrivent dans l'orientation générale du PRDTP, qui est d'accroître la contribution du territoire public à des fins récréatives de façon à appuyer le développement économique local et régional dans une optique de développement durable. La zone d'étude locale recoupe les trois secteurs de planification du PRDTP de la Côte-Nord.

Le secteur de planification Consolidation domine l'espace de la zone d'étude et correspond principalement au territoire de la zec Matimek. Ce secteur subit une pression récréative occasionnée par la proximité des milieux urbanisés et par la présence d'un réseau structuré de chemins en forêt. Il est fréquenté par une clientèle itinérante et de villégiature. De manière à renforcer l'utilisation récréative actuelle, l'orientation pour ce secteur est de consolider sur le territoire public les cinq produits et services que sont les emplacements de villégiature privée, l'hébergement commercial en forêt, les sentiers récréatifs et les chemins en forêt, les paysages patrimoniaux et les sites littoraux et riverains.

Le secteur de planification Développement est situé au nord du secteur de Consolidation. La pression de l'utilisation récréative y est en hausse jusqu'à Fermont. Il est caractérisé par une pression de l'utilisation récréative stimulée, entre autres, par l'augmentation de la densité d'occupation et l'émergence de l'écotourisme, là où l'accès est possible. L'orientation pour ce secteur est de développer ou consolider sur le territoire public les cinq mêmes produits et services de manière à accroître la pratique d'activités récréatives et à l'étendre à de nouveaux territoires.

Le secteur de planification Préservation s'applique approximativement à la partie de la zone d'étude locale située entre le barrage de la Sainte-Marguerite-2 et le golfe du Saint-Laurent, englobant ainsi le corridor de la route 138. Dans le but de maintenir les accès publics au littoral et de préserver les milieux naturels, l'orientation pour ce secteur est de développer ou consolider sur le territoire public les cinq produits et services mentionnés plus haut.

⁷ Une nouvelle génération de PRDTP est en cours d'élaboration par le MRNF. Entretemps, la MRC de Sept-Rivières a indiqué que les secteurs de planification dictés dans le PRDTP de la Côte-Nord ne sont plus appliqués et que les demandes pour de nouveaux baux de villégiature présentées après 1^{er} janvier 2025 sont refusées.

5.2 MRC de Sept-Rivières

5.2.1 Schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC. Ce document détermine, entre autres, les grandes affectations du territoire qui expriment les façons dont la MRC entend utiliser les parties de son territoire. Elles tiennent compte des besoins des collectivités en matière d'espaces résidentiels, commerciaux, industriels, récréatifs, agricoles et forestiers ainsi que de conservation (MAMH, 2024).

Le schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières est entré en vigueur le 23 juin 1988. Sa révision s'inscrit dans la démarche prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Un premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) a été adopté en février 2002 (MRC de Sept-Rivières, 2002), mais n'est toujours pas en vigueur. Avec les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire prenant effet le 1^{er} décembre 2024, la MRC de Sept-Rivières entamera une nouvelle révision de son schéma d'aménagement.

Orientations et objectifs d'aménagement

Le schéma d'aménagement en vigueur présente six grandes orientations (MRC de Sept-Rivières, 1988).

1. Développer des activités économiques diversifiées dans la MRC :
 - par la reconnaissance et la mise en valeur des éléments du milieu naturel (forêt, mines, pêche, etc.) ayant un potentiel économique et commercial ;
 - par la création d'une réserve foncière permettant l'implantation et/ou l'expansion d'autres industries dans la région.
2. Consolider le milieu urbain :
 - par la concentration du développement urbain à l'intérieur des périmètres d'urbanisation ;
 - par l'implantation et l'expansion des équipements et infrastructures publics à l'intérieur des périmètres d'urbanisation ;
 - par l'utilisation prioritaire des capacités résiduelles des zones viabilisées.
3. Mettre en valeur dans une perspective de développement touristique les éléments historiques, culturels, esthétiques, écologiques les plus caractéristiques de la MRC ;
4. Préserver le patrimoine naturel de la MRC par la conservation intégrale des éléments représentatifs ou exceptionnels ;
5. Confirmer la vocation de pôle régional de Sept-Îles :
 - par la localisation des équipements de services répondant aux besoins de l'ensemble de la population de la région ;
 - par la reconnaissance du rôle essentiel de Sept-Îles dans le développement de la région.

6. Assurer le maintien d'un réseau routier de qualité dans la région :

- afin de favoriser une accessibilité plus grande aux ressources naturelles et récréatives, de même qu'aux points de prélèvement, de transformation et de transbordement des ressources ;
- afin de contribuer à une plus grande interaction entre les municipalités de la MRC.

Grandes affectations du territoire

Le schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières établit sept grandes affectations sur l'ensemble de son territoire. La zone d'étude locale touche les affectations suivantes : récréoforestière, agricole, récréotouristique, périurbaine et rurale, industrielle régionale, ainsi que zone de contraintes (voir la carte 5-2).

L'affectation récréoforestière couvre la majeure partie du territoire de la zone d'étude locale. L'exploitation multifonctionnelle du territoire (extraction, récréation, tourisme, villégiature et exploitation de la faune) y est favorisée. À l'exception de la zec Matimek, l'aire récréative de cette affectation se concentre en aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2, tandis que l'aire de production forestière débute au nord de ce dernier. La forêt, principalement constituée de peuplements résineux, se veut la ressource naturelle la plus importante de la région et offre un potentiel considérable pour l'industrie des pâtes et papier. La MRC reconnaît la prédominance du caractère forestier de son territoire et souhaite donc favoriser une utilisation polyvalente de la forêt.

L'extrémité sud de la zone d'étude locale chevauche une aire agricole correspondant aux territoires voués à l'activité agricole au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA). Dans cette aire, située sur la rive ouest de la rivière Sainte-Marguerite, la consolidation et le développement des activités agricoles dans une perspective de réduction de la dépendance de la région en matière d'alimentation ainsi que la pratique d'activités essentiellement liées à l'agriculture sont favorisés (CPTAQ, 1991).

Une aire d'affectation récréotouristique est identifiée sur la rive est de la rivière Sainte-Marguerite et correspond au club de golf Sainte-Marguerite. Par cette affectation, la MRC de Sept-Rivières entend favoriser la mise en valeur et l'exploitation du milieu naturel et le développement d'activités d'envergure extrarégionale.

Les secteurs de Gallix, de Clarke City et de Val-Marguerite s'inscrivent dans l'affectation périurbaine et rurale. Le secteur de Gallix, à l'instar du secteur de Clarke City, comporte également un noyau villageois délimité par un périmètre d'urbanisation. Dans l'aire d'affectation périurbaine et rurale, un contrôle est exercé afin de limiter l'expansion des zones développées, de préserver les caractéristiques naturelles des secteurs et de garantir un accès public aux rives du golfe du Saint-Laurent.

Une aire d'affectation industrielle régionale occupe en partie la portion sud-ouest de la zone d'étude locale, dans la ville de Sept-Îles. Par la délimitation de cette aire, la MRC entend favoriser la création d'une réserve foncière permettant l'implantation de l'industrie lourde ou son expansion dans la région et reconnaître notamment l'importance des installations portuaires de Pointe-Noire.

Enfin, les rives de la Sainte-Marguerite en aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 constituent des zones de contraintes liées au risque élevé de mouvements de terrain.

5.2.2 Règlements de zonage

La MRC de Sept-Rivières, à titre de gestionnaire du territoire non organisé, a la responsabilité d'adopter des règlements d'urbanisme et de voir à leur application. La MRC de Sept-Rivières émet des permis de construction et des certificats d'autorisation pour les travaux situés en territoire non organisé.

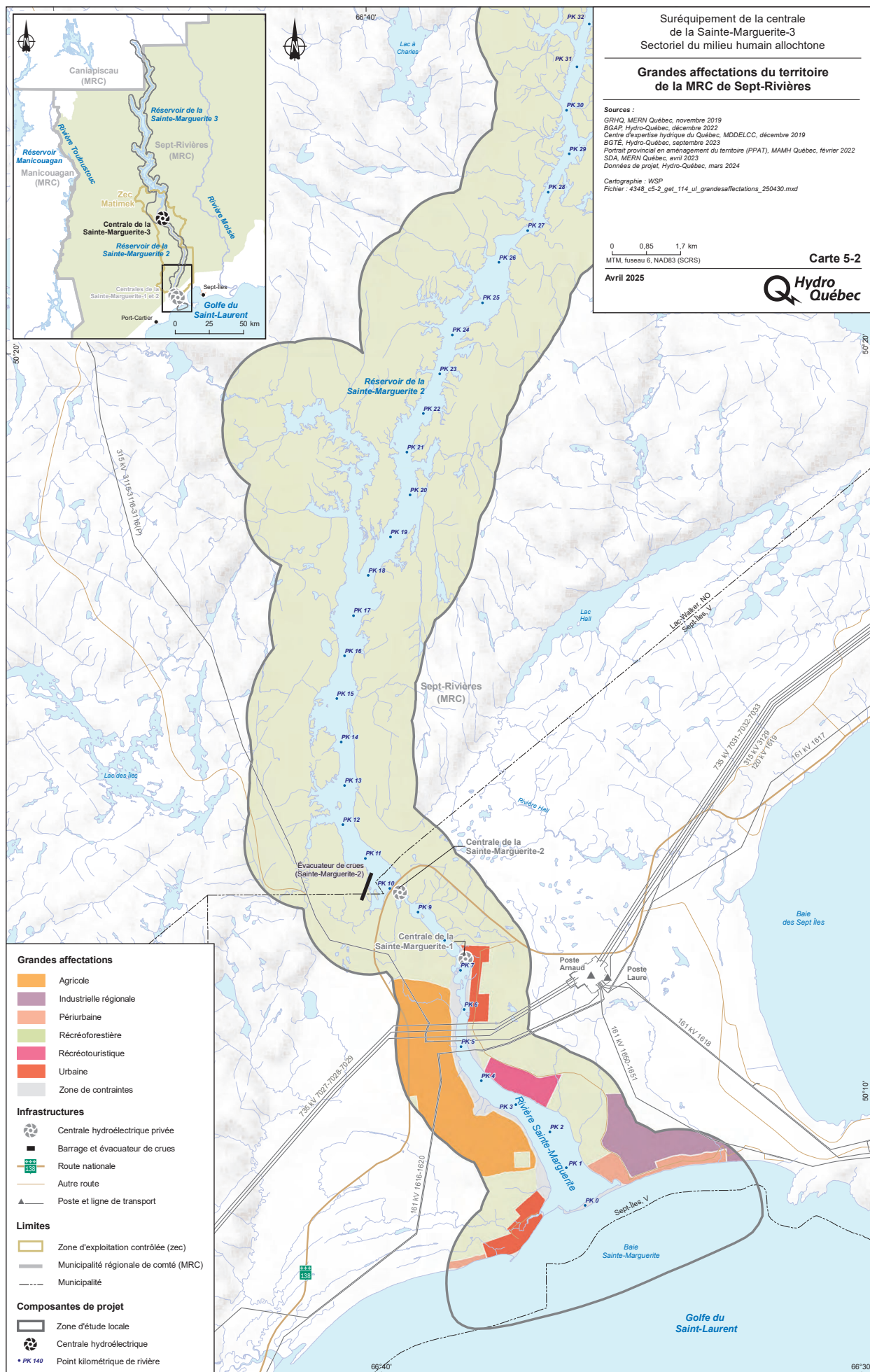
La partie de la zone d'étude locale située dans le TNO de Lac-Walker traverse la zone « Récréation et foresterie » (01-RF). Les classes d'usages autorisées au sein de cette zone sont : résidence secondaire, commerce et service d'hébergement et de restauration, camps de chasse et pêche, abris sommaires, récréation extensive, production forestière, carrière et sablière, usages publics ainsi que poste électrique et complexe de production hydroélectrique (MRC de Sept-Rivières, 2022).

5.3 Ville de Sept-Îles

5.3.1 Plan d'urbanisme

Selon le plan d'affectation et de densité du plan d'urbanisme de la ville de Sept-Îles, les principales affectations comprises dans la zone d'étude locale sont : résidentielle, multifonctionnelle, agricole, industrielle, forestière et conservation (Ville de Sept-Îles, 2007). Elles s'y distribuent de la façon suivante :

- L'affectation résidentielle comprend principalement le noyau urbain de Gallix ainsi que le secteur de Val-Marguerite.
- Le secteur de Clarke City, par la variété de ses usages, s'inscrit dans l'affectation multifonctionnelle.
- L'affectation agricole, située au sud de l'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-2, débute sur la rive ouest de la rivière Sainte-Marguerite et s'étend jusqu'à 5 km vers l'ouest.
- L'affectation industrielle est définie depuis le secteur de Val-Marguerite jusqu'à la pointe de la péninsule de Marconi, englobant ainsi le secteur de Pointe-Noire. Les lignes de transport d'électricité à 735 kV reliant Churchill Falls aux postes Manicouagan et Micoua ainsi que les installations hydroélectriques de la Sainte-Marguerite-1 sont également comprises dans l'affectation industrielle.
- L'affectation loisirs, parcs et espaces verts comprend deux aires, soit l'une au sud-est du barrage de la Sainte-Marguerite-2, et l'autre située sur la rive est de la rivière Sainte-Marguerite, au sud du secteur de Clarke City.
- L'affectation conservation concerne essentiellement les berges de la rivière Sainte-Marguerite et du golfe du Saint-Laurent.
- L'affectation forestière domine dans les portions résiduelles de la zone d'étude locale.



5.3.2 Règlement de zonage

Le règlement de zonage désigne les usages mentionnés ci-après dans les aires d'affectation du plan d'urbanisme qui se trouvent dans la zone d'étude locale.

- L'affectation résidentielle ne permet que l'habitation de très faible densité (10 logements et moins à l'hectare). Les habitations unifamiliales isolées y constituent l'usage dominant. D'autres usages tels que les parcs et espaces verts, les équipements d'utilité publique et les services complémentaires à l'habitation sont compatibles avec l'usage dominant.
- À l'intérieur de l'affectation multifonctionnelle, les usages suivants peuvent être autorisés distinctement ou ensemble : certains commerces, services, usages publics ou récréatifs, certains types d'hébergement, des résidences et des logements.
- L'affectation agricole correspond à une zone agricole protégée par la LPTAA, où l'agriculture avec ou sans élevage y est permise. Les usages complémentaires à l'agriculture tels que l'habitation, les gîtes à la ferme, les tables champêtres, la vente de produits de la ferme et la transformation de produits sont également autorisés. Cette affectation ne doit pas avoir pour effet de rendre dérogatoires les résidences existantes implantées dans ces aires d'affectation.
- L'affectation industrielle recoupée par la zone d'étude autorise les usages d'utilité publique ponctuels ou linéaires comprenant, entre autres, les barrages de la rivière Sainte-Marguerite, et les lignes de transport d'énergie électrique.
- L'affectation loisirs, parcs et espaces verts autorise les usages récréatifs intensifs et extensifs. Cette aire d'affectation empiète sur la zec Matimek et inclut le club de golf Sainte-Marguerite situé sur la rive est de la rivière Sainte-Marguerite.
- Dans l'affectation forestière, les usages de nature récréative, récréotouristique et activités connexes constituent les usages dominants.
- L'affectation conservation vise à protéger certains milieux naturels fragiles et pour lesquels toute utilisation intensive du sol serait néfaste sur le plan de la qualité de l'environnement et de la sécurité. Dans les aires de conservation, les usages et activités sont limités et de nature extensive afin d'assurer la protection des milieux naturels fragiles ou importants.

5.4 Territoires fauniques structurés

5.4.1 Zone d'exploitation contrôlée Matimek

Les zones d'exploitation contrôlée (zec) sont des territoires de chasse, de pêche et de plein air situés au Québec. Elles sont généralement en terres publiques et administrées par des organismes à but non lucratif chargés de l'aménagement, de l'exploitation et de la conservation de la faune, en plus de faciliter l'accès aux territoires pour les usagers (Réseau Zec, 2021a).

Créée en 1979, la zec Matimek couvre un territoire d'une superficie totale de 1 854 km². Elle recoupe la zone d'étude locale entre les PK 10 et 117 de la rivière Sainte-Marguerite et y occupe une superficie de 528 km². La zec Matimek est sous l'administration de l'Association chasse et pêche Sept-Îlienne Inc.

5.4.2 Réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles

Les réserves fauniques sont des territoires sous responsabilité gouvernementale dont la gestion et l'exploitation relèvent de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Dans les réserves fauniques, l'accès aux activités de prélèvement de la faune est contingenté et un suivi est réalisé sur la faune exploitée. L'accès à la réserve faunique est gratuit pour la circulation, tandis que des tarifs s'appliquent pour les activités telles que la chasse, la pêche et l'hébergement (SÉPAQ, 2024a).

La réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles, d'une superficie de 6 423 km², est située à environ 15 km au nord de Port-Cartier, majoritairement à l'extérieur de la zone d'étude locale. Son extrémité nord-est la recoupe sur seulement 46,9 km², à la hauteur des PK 110 à 122 de la rivière Sainte-Marguerite.

5.5 Aires protégées

La zone d'étude locale englobe ou chevauche 11 aires protégées, toutes des refuges biologiques. Elles sont situées de part et d'autre de la rivière Sainte-Marguerite aux endroits suivants :

- à la hauteur du PK 194, en rive ouest ;
- à la hauteur du PK 186, en rive est ;
- à la hauteur du PK 183, en rive est ;
- à la hauteur du PK 173, en rive ouest ;
- à la hauteur du PK 168, en rive ouest ;
- à la hauteur du PK 154, en rive est ;
- à l'ouest de l'évacuateur de crues de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 ;
- à la hauteur du PK 73, en rive ouest ;
- à la hauteur du PK 59 en rive est ;
- à la hauteur du PK 31 en rive ouest ;
- à la hauteur du PK 19 en rive ouest.

Les refuges biologiques sont de petites aires forestières, d'environ 200 ha, soustraites aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente. La préservation de refuges biologiques en milieu forestier fait partie des stratégies du MELCCFP qui visent la conservation de la diversité biologique associée aux forêts mûres et surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec (MELCCFP, 2024).

Par ailleurs, depuis 2022, le conseil de bande Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam (ITUM) demande la désignation d'une aire protégée et de conservation autochtone, Minashkuau-Atiku, afin de veiller à la protection de l'habitat du caribou du réservoir de la Sainte-Marguerite (sic). Selon la plus récente version du projet, le territoire considéré, situé au nord de Sept-Îles et Port-Cartier, est d'une superficie de plus de 16 000 km² (Le Nord-Côtier, 2023). Le projet d'aire protégée se divise en trois secteurs. Le secteur nord s'étendant au nord et à l'est de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 revêt une importance particulière pour le caribou, puisque ce territoire, composé d'arbres matures, n'est pas touché par l'industrie forestière. À l'est du réservoir de la Sainte-Marguerite 3, des hardes de caribous ont d'ailleurs été observées lors des inventaires effectués par ITUM. Le recensement réalisé confirme donc la fréquentation du territoire par le caribou, particulièrement lorsque le réservoir est gelé. Dans le secteur centre, situé à l'ouest du réservoir de la Sainte-Marguerite-3, ITUM souhaite fermer les chemins d'accès forestiers et procéder au reboisement du secteur. En raison de l'exploitation forestière réalisée, ce secteur est actuellement peu fréquenté par le caribou. Enfin, les objectifs d'ITUM pour le secteur sud ne sont pas diffusés (Radio-Canada, 2024a ; Le Nord-Côtier, 2024a). Le gouvernement prévoit conduire son analyse finale des soumissions en 2026, pour une officialisation des aires protégées en 2027 (Radio-Canada, 2024a).

6 Profil socio-économique

6.1 Population

6.1.1 Évolution, genre et répartition

Les données sur l'évolution des populations allochtones de la zone d'étude régionale sont présentées au tableau 6-1. Notons qu'en raison de leur petite taille et pour préserver la confidentialité en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*, les populations des MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau sont agglomérées par Statistique Canada (Division de recensement de Sept-Rivières – Caniapiscau). Aussi, compte tenu de la petite taille de la population du TNO de Lac-Walker, soit 113 habitants en 2021 selon Statistique Canada (2023), aucun profil socio-économique n'est présenté pour ce territoire.

Tableau 6-1 Évolution de la population, 2016 à 2021

Territoire	Population 2016			Population 2021			Variation 2016-2021 (%)		
	Hommes (%)	Femmes (%)	Total (Nbre)	Hommes (%)	Femmes (%)	Total (Nbre)	Hommes (%)	Femmes (%)	Total (%)
Ville de Sept-Îles	50,6	49,4	25 400	50,1	49,9	24 569	-4,0	-2,5	-3,3
Ville de Port-Cartier	52,8	47,2	6 799	52,8	47,3	6 516	-4,2	-4,0	-4,1
MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau	51,1	48,9	39 322	50,6	49,3	38 240	-3,6	-1,9	-2,8
Région de la Côte-Nord	50,4	49,6	92 518	50,5	49,5	88 525	-4,2	-4,5	-4,3
Province de Québec	49,2	50,8	8 164 361	49,4	50,6	8 501 833	4,6	3,7	4,1

Note : En raison des arrondis, les totaux peuvent différer de 100 %.

Sources : Statistique Canada, 2017 et 2023.

En 2021, la région administrative de la Côte-Nord comptait 88 525 habitants et les MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau en dénombraient 38 240. Les populations de Sept-Îles et de Port-Cartier s'élevaient pour leur part à 24 569 et 6 516 habitants. La région, ainsi que les MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau ont connu une baisse de leur population de 2016 à 2021, respectivement de 4,3 % et 2,8 %. Cette décroissance démographique diffère de la tendance observée à l'échelle provinciale, alors que la population du Québec a connu une hausse de 4,1 % pour la même période. Entre 2016 et 2021, Sept-Îles a enregistré une diminution de 3,3 % de sa population, tandis que celle de Port-Cartier a connu une baisse de 4,1 %.

Selon les plus récentes données provisoires disponibles de l'Institut de la statistique du Québec pour l'année 2024 la ville de Sept-Îles comptait 24 554 personnes et Port-Cartier, 6 511 personnes (ISQ, 2024a). La MRC de Sept-Rivières regroupait pour sa part 34 534 habitants la même année alors que la MRC de Caniapiscau en regroupait 3 808 (ISQ, 2025).

De manière générale, les entités territoriales considérées arboraient des parts relativement égales d’hommes et de femmes au sein de leur population. La ville de Port-Cartier se distinguait toutefois quelque peu puisque sa population compte environ 53 % d’hommes et 47 % de femmes.

La ville de Sept-Îles, dont le territoire a une superficie de 1 750 km², présentait une densité de population de 14,1 habitants/km² en 2021. Celle de Port-Cartier était de 6 habitants/km² (superficie de 1 093 km²). Le vaste territoire des MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau affichait une densité inférieure à 1 habitant/km² (Statistique Canada, 2023).

6.1.2 Perspectives démographiques

Selon les projections de population de l’ISQ basées sur le scénario de référence de l’automne 2024, entre 2021 et 2041, la région de la Côte-Nord connaîtrait une importante baisse démographique, de l’ordre de 10 % (voir le tableau 6-2). Cette décroissance est également notable dans la MRC de Sept-Rivières où une diminution de 7,2 % est anticipée, avec des baisses marquées pour les villes de Sept-Îles (11,4 %) et de Port-Cartier (10,0 %). Les perspectives démographiques pour le Québec sont à l’opposé puisqu’une croissance de l’ordre de 12 % est projetée.

Tableau 6-2 Projections démographiques, 2021 à 2041

Territoire	Projections de la population (nombre d’habitants)			Variation 2021-2041 (%)
	2021	2031	2041	
Ville de Sept-Îles	24 666	23 143	21 860	-11,4
Ville de Port-Cartier	6 546	6 222	5 891	-10,0
MRC de Sept-Rivières	34 525	33 047	32 037	-7,2
Région de la Côte-Nord	90 171	85 451	81 150	-10,0
Province de Québec	8 572 020	9 243 006	9 622 063	12,2

Sources : ISQ, 2024b, 2024c, 2024d, 2024e.

6.1.3 Structure d’âge

En 2021, les populations de la région de la Côte-Nord, de Sept-Îles et de Port-Cartier étaient légèrement plus âgées que celle de la province, avec des âges moyens de 43,2 à 43,9 ans contre 42,8 ans (voir le tableau 6-3). À l’inverse, la population des MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau était plus jeune (41,2 ans).

Tableau 6-3 Groupes d'âge de la population, 2021

Territoire	0 à 14 ans (%)			15 à 24 ans (%)			25 à 44 ans (%)			45 à 64 ans (%)			65 ans et plus (%)			Âge moyen
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Ville de Sept-Îles	8,2	8,1	16,3	5,4	5,0	10,4	12,0	11,9	24,0	14,7	14,1	28,8	9,8	10,8	20,6	43,2
Ville de Port-Cartier	8,6	7,9	16,5	5,1	4,5	9,6	13,0	10,7	23,7	15,6	14,0	29,5	10,2	10,4	20,6	43,4
MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau	9,3	9,2	18,5	5,6	5,1	10,7	12,8	12,1	24,9	14,3	13,6	28,0	8,7	9,3	18,0	41,2
Région de la Côte-Nord	8,2	8,0	16,2	5,0	4,7	9,8	11,5	11,1	22,5	15,4	14,8	30,2	10,4	10,9	21,3	43,9
Province de Québec	8,4	8,0	16,4	5,3	5,1	10,5	12,9	12,8	25,7	13,4	13,5	26,8	9,4	11,2	20,6	42,8

Note : En raison des arrondis, les totaux peuvent différer de 100 %.

Source : Statistique Canada, 2023.

Considérant la population active, soit le groupe des personnes âgées de 15 à 64 ans, la structure d'âge des populations des territoires concernés s'avérait plutôt similaire. Ce groupe constituait en effet entre 62,5 % et 63,6 % de leur population. Dans ce groupe d'âge, les femmes étaient proportionnellement moins nombreuses que les hommes.

Les MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau se distinguaient quant à leur proportion plus importante de jeunes du groupe des 0 à 14 ans, avec 18,5 % en comparaison aux autres territoires considérés qui en comptaient un peu plus de 16,0 %. Dans ces MRC, on recensait par ailleurs une plus faible part de la population dans le groupe des 65 ans et plus, soit 18,0 % contre 20,6 % à Sept-Îles et Port-Cartier. Dans l'ensemble de la région de la Côte-Nord, 21,3 % de la population était âgée de 65 ans et plus.

6.2 Éducation et formation

En 2021, la population de la région de la Côte-Nord présentait un niveau de scolarité inférieur à celui observé à l'échelle du Québec (voir le tableau 6-4). En effet, 27,7 % de la population nord-côtière ne possédait aucun certificat, diplôme ou grade, comparativement à 18,2 % pour l'ensemble du Québec. Un écart était également marqué quant à la part de la population détenant un certificat, un diplôme ou un grade universitaire, soit 13,2 % de la population de la Côte-Nord contre 27,2 % au Québec. Par ailleurs, la région présentait une proportion plus importante de détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme d'apprenti ou d'une école de métier, avec un taux de 21,2 %, comparativement à 15,8 % pour la province.

Les MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau arboraient également un niveau de scolarité plus faible que le Québec avec 26,8 % de la population ne détenant aucun certificat, diplôme ou grade. Les titulaires d'un certificat, diplôme ou grade universitaire étaient également en proportion moins importante, représentant 14,0 % de la population.

Tableau 6-4 Scolarité de la population de 15 ans et plus, 2021

Territoire	Aucun certificat, diplôme ou grade (%)			Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence (%)			Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métier (%)			Certificat ou diplôme d'un collège, cégep ou autre (%)			Certificat, diplôme ou grade universitaire (%)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Ville de Sept-Îles	12,0	11,1	23,1	9,8	11,7	21,5	14,0	6,6	20,6	8,7	10,2	18,9	5,9	10,0	15,9
Ville de Port-Cartier	15,3	15,7	31,0	10,2	12,1	22,2	13,3	5,9	19,3	9,0	7,8	16,9	3,6	7,0	10,7
MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau	13,6	13,1	26,8	9,6	11,3	20,9	14,1	6,6	20,7	8,3	9,4	17,7	5,1	9,0	14,0
Région de la Côte-Nord	14,1	13,6	27,7	9,6	11,3	21,0	14,4	6,8	21,2	7,4	9,5	16,9	4,8	8,4	13,2
Province de Québec	9,5	8,7	18,2	10,4	11,0	21,4	9,6	6,2	15,8	7,6	9,7	17,4	12,2	15,0	27,2

Note : En raison des arrondis, les totaux peuvent différer de 100 %.

Source : Statistique Canada, 2023.

De façon générale, la ville de Sept-Îles affichait un niveau de scolarité s'apparentant à celui de la Côte-Nord. On y remarque cependant une proportion légèrement plus faible de personnes détenant un certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métier (20,6 % contre 21,2 %). Les titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études supérieures étaient proportionnellement plus nombreux à Sept-Îles (34,8 %) que dans la région (30,1 %). Les données du recensement indiquent également que les détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme d'apprenti ou d'une école de métier étaient principalement des hommes, ces derniers représentant 14,0 % de la population sept-îlienne (6,6 % chez les femmes). Inversement, les femmes constituaient une part plus importante des personnes détenant un certificat, un diplôme ou un grade universitaire, soit 10,0 % de la population (contre 5,9 % chez les hommes).

À Port-Cartier, on dénotait une proportion plus élevée de personnes ne possédant aucun certificat, diplôme ou grade (31,0 % contre 27,7 % pour la région). Les titulaires d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade postsecondaire constituaient une plus faible part de la population (46,9 %) que ce qui était observé à l'échelle régionale (51,3 %). À l'instar de la ville de Sept-Îles, les certificats ou diplômes d'apprenti ou d'une école de métier étaient davantage détenus par des hommes (13,3 % contre 5,9 % pour les femmes), tandis que les certificats, diplômes ou grades universitaires étaient majoritairement détenus par des femmes (7,0 % contre 3,6 % pour les hommes).

6.3 Situation de l'emploi

Selon les données du recensement canadien, en 2021, la région de la Côte-Nord présentait un taux d'activité inférieur à celui observé pour l'ensemble du Québec, soit 60,5 % contre 64,1 % (voir le tableau 6-5). Les taux d'activité des MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau ainsi que de la ville de Sept-Îles, respectivement de 63,4 % et 65,0 %, s'approchaient davantage du taux provincial. La ville de Port-Cartier détenait pour sa part un taux d'activité inférieur (57,4 %). Les données révèlent par ailleurs des taux d'activité plus faibles chez les femmes que chez les hommes. Les écarts sont notamment de l'ordre de quatre points de pourcentage dans les MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau et dans l'ensemble de la région nord-côtière, et d'un peu plus de six points de pourcentage dans la ville de Sept-Îles et dans l'ensemble du Québec.

Les taux d'emploi en 2021 présentaient généralement les mêmes tendances dans les différentes entités territoriales considérées. Pour la population nord-côtière, le taux d'emploi était inférieur à celui du Québec (55,9 % contre 59,3 %). Les MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau et la ville de Sept-Îles affichaient des taux d'emploi respectifs de 59,8 % et 61,7 % ; ces taux étaient généralement plus élevés chez les hommes que chez les femmes. Enfin, un taux d'emploi plus faible était observé à Port-Cartier, soit de 53,6 %, et comportait un écart de seulement 1,4 % entre les femmes et les hommes.

Les taux de chômage en 2021 de la région de la Côte-Nord (7,5 %), des MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau (5,7 %), ainsi que des villes de Sept-Îles (5,0 %) et de Port-Cartier (6,6 %), s'avéraient tous inférieurs au taux du Québec qui s'élevait à 7,6 %. Les taux de chômage étaient plus élevés chez les hommes que chez les femmes dans toutes les entités territoriales considérées, notamment à Sept-Îles (5,4 % contre 4,7 %) et à l'échelle des MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau (6,1 % contre 5,2 %).

Tableau 6-5 Indicateurs du marché du travail et répartition de la population active selon le secteur économique, 2021

Territoire	Ville de Sept-Îles			Ville de Port-Cartier			MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau			Région de la Côte-Nord			Province de Québec		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Marché du travail															
Taux d'activité (%)	68,3	61,6	65,0	58,5	56,1	57,4	66,4	60,4	63,4	62,7	58,1	60,5	67,4	60,9	64,1
Taux d'emploi (%)	64,7	58,8	61,7	54,3	52,9	53,6	62,3	57,3	59,8	57,5	54,3	55,9	62,3	56,3	59,3
Taux de chômage (%)	5,4	4,7	5,0	7,6	5,6	6,6	6,1	5,2	5,7	8,4	6,5	7,5	7,7	7,4	7,6
Répartition de la population active selon le secteur économique															
Secteur primaire (agriculture et autres industries relatives aux ressources) (%)	5,4	1,2	6,6	13,8	3,0	16,8	9,5	2,4	11,8	6,9	1,7	8,7	1,7	0,6	2,3
Secteur secondaire (industries de la fabrication et de la construction) (%)	14,1	2,2	16,3	13,0	2,7	15,8	12,6	2,2	14,9	13,5	2,4	15,9	13,0	3,8	16,8
Section tertiaire (services publics, commerces, finances, soins de santé, enseignement et autres services) (%)	32,9	43,4	76,3	24,6	40,7	65,6	30,2	41,9	72,1	31,0	42,9	73,8	36,2	42,6	78,8
Sans objet ^a (%)	0,5	0,3	0,9	0,7	0,8	1,7	0,7	0,5	1,2	0,9	0,7	1,6	1,0	1,1	2,0

a : Inclut les personnes en chômage de 15 ans et plus qui n'ont jamais travaillé à un emploi salarié ou à leur compte, ou qui ont travaillé pour la dernière fois avant le 1^{er} janvier 2020.

Note : En raison des arrondis, les totaux peuvent différer de 100 %.

Source : Statistique Canada, 2023.

Les données indiquent également une proportion beaucoup plus importante d'emplois liés au secteur primaire sur la Côte-Nord (8,7 %) que dans l'ensemble du Québec (2,3 %) et ces emplois étaient surtout occupés par des hommes sur la Côte-Nord. Les MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau comptaient 11,8 % des emplois dans le secteur primaire alors qu'ils représentaient 6,6 % des emplois à Sept-Îles et 16,8 % à Port-Cartier. Tout comme pour la Côte-Nord, les emplois liés aux industries du secteur primaire étaient majoritairement occupés par des hommes. Par ailleurs, la structure du marché du travail dans les différentes entités territoriales était largement dominée par le secteur tertiaire. Plus de 65 % de la population active occupait un emploi dans ce secteur où les femmes étaient proportionnellement plus présentes que les hommes. La proportion des emplois dans le secteur secondaire au sein des territoires concernés (13 % à 16,3 %) était assez semblable à la situation du Québec (16,8 %). Les femmes étaient aussi sous-représentées dans ce secteur du marché du travail.

6.4 Revenu

En 2020, la population de la Côte-Nord possédait un revenu médian avant impôts (43 200 \$) supérieur à celui de la population québécoise (40 800 \$) (voir le tableau 6-6). Les MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau, tout comme la

ville de Sept-Îles, présentaient également des revenus supérieurs, ceux-ci s'établissant à 46 800 \$. Port-Cartier maintenait aussi cette tendance en ayant un revenu total médian de 45 200 \$. De manière générale, pour les entités territoriales concernées, le revenu médian s'avérait plus faible chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 6-6 Revenu de la population de 15 ans et plus, 2020

Territoire	Revenu total médian (avant impôts) (\$)		
	Hommes	Femmes	Total
Ville de Sept-Îles	56 000	39 600	46 800
Ville de Port-Cartier	58 000	34 800	45 200
MRC Sept-Rivières et de Caniapiscau	56 400	39 200	46 800
Région de la Côte-Nord	51 200	36 400	43 200
Province de Québec	44 800	37 200	40 800

Source : Statistique Canada, 2023.

6.5 Logement

6.5.1 Marché locatif

Les données du recensement de 2021 révèlent une proportion plus élevée de propriétaires que de locataires dans la région de la Côte-Nord (68,5 % contre 27,3 %) et les MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau (63,3 % contre 31,4 %) qu'à l'échelle provinciale (59,9 % contre 39,9 %). Également, 4,2 % des résidents de la Côte-Nord occupaient un logement fourni par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne. Les villes de Sept-Îles et Port-Cartier comportaient quant à elles une part de propriétaires plus élevée, s'établissant respectivement à 66,1 % et 72,2 % (voir le tableau 6-7).

Tableau 6-7 Mode d'occupation des logements, 2021

Territoire	Mode d'occupation		Logement fourni par le gouvernement local, la Première Nation ou la bande indienne (%)
	Propriétaire (%)	Locataire (%)	
Ville de Sept-Îles	66,1	34,0	0,0
Ville de Port-Cartier	72,2	27,9	0,0
MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau	63,3	31,4	5,2
Région de la Côte-Nord	68,5	27,3	4,2
Province de Québec	59,9	39,9	0,2

Note : En raison des arrondis, les totaux peuvent différer de 100 %.

Source : Statistique Canada, 2023.

Selon les données de l'Enquête sur les logements locatifs de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) diffusées par Statistique Canada (2024) pour les villes et agglomérations de 10 000 à 49 999 habitants, le

taux d'inoccupation des logements observé à Sept-Îles est en forte décroissance, passant de 6,8 % en 2019 à 1,3 % en 2023. Ce taux très faible rejoint celui de la province de Québec (1,3 %) la même année (voir le tableau 6-8). Lors des entrevues réalisées auprès des organismes du milieu, des représentants de Sept-Îles et de Port-Cartier ont mentionné que le taux d'inoccupation réel serait plus bas que celui annoncé par l'ISQ en raison des logements loués mensuellement aux travailleurs provenant de l'extérieur. Ces travailleurs sont généralement présents dans le cadre de projets spécifiques, ou pour combler le déficit de main-d'œuvre dans la région. Une forte pression est anticipée sur le logement compte tenu des projets industriels à venir. La Ville de Port-Cartier désire développer l'offre de logements, notamment pour les personnes âgées qui doivent présentement se déplacer vers Sept-Îles, Baie-Comeau ou sur la rive sud du Saint-Laurent pour se loger, faute de pouvoir s'héberger à Port-Cartier.

Tableau 6-8 Taux d'inoccupation des logements, Sept-Îles et province de Québec, 2019 à 2023

Territoire	Taux d'inoccupation (%)				
	2019	2020	2021	2022	2023
Sept-Îles	6,8	5,5	3,8	1,4	1,3
Province de Québec	1,8	2,4	2,5	1,7	1,3

Sources : Statistique Canada, 2024 ; ISQ, 2024f.

Le marché locatif de Sept-Îles est majoritairement constitué de logements de deux chambres (43,7 %), à l'instar de la province de Québec où cette proportion s'élève à 55,2 %. En plus faibles parts, les logements d'une chambre (29,2 %) et de trois chambres et plus (19,1 %) caractérisent également l'univers des appartements de Sept-Îles. En moyenne, et ce, tous types de logements confondus, le loyer mensuel s'élève à 784 \$. Cette valeur est inférieure à celle de 1 022 \$ observée à l'échelle de la province (voir le tableau 6-9).

Tableau 6-9 Nombre de logements et loyer moyen des appartements d'initiative privée, selon le nombre de chambres, 2023

Type de logement	Sept-Îles			Province de Québec		
	Nombre	%	Loyer moyen (\$)	Nombre ²	%	Loyer moyen (\$)
Studio	197	8,0	622	64 279	6,8	771
1 chambre	716	29,2	680	235 247	24,8	914
2 chambres	1 069	43,7	875	523 189	55,2	1 042
3 chambres et plus	467	19,1	825	124 628	13,2	1 234
Tous les types de logements	2 449	100	784	947 343	100	1 022

Source : SCHL, 2024.

6.5.2 *Marché immobilier résidentiel*

Selon les statistiques *Centris*, où toutes les transactions réalisées par l'entremise d'un courtier immobilier membre d'une chambre immobilière sont consignées, la région de la Côte-Nord a connu un ralentissement des ventes pour une deuxième année consécutive en 2023. Avec un nombre de transactions s'établissant à 535 pour l'année, il s'agit d'une diminution de 16 % par rapport à 2022 (APCIQ, 2024a). L'agglomération de Sept-Îles a présenté la

diminution la plus marquée de transactions résidentielles, avec des ventes en baisse de 27 % en 2023 (voir le tableau 6-10).

Dans l’agglomération de Sept-Îles, le prix médian des résidences unifamiliales atteignait 245 000 \$ en 2023, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2022, et de 30 % depuis les cinq dernières années. Le prix moyen s’élevait quant à lui à 263 718 \$, constituant une augmentation de 8 % par rapport à 2022, et 35 % depuis 2018. La présence de travailleurs provenant de l’extérieur constitue également un enjeu pour le marché immobilier résidentiel, plus particulièrement lors de la revente de propriétés résidentielles. Avec la demande croissante en logements pour les travailleurs, certains propriétaires convertissent le sous-sol de leur résidence en logement à plusieurs chambres avec des espaces communs minimaux. Ces aménagements ont un effet sur la revente des résidences, alors que les rénovations généralement requises après l’achat font augmenter le coût total devant être déboursé.

Tableau 6-10 Ventes et prix des propriétés résidentielles unifamiliales à Sept-Îles, 2023

Vente et prix	2023	Variation depuis les 12 derniers mois (2022)	Variation depuis 5 ans (2018)
Ventes	188 propriétés	- 27 %	Non disponible
Prix médian	245 000 \$	+ 7 %	+ 30 %
Prix moyen	263 718 \$	+ 8 %	+ 35 %

Source : APCIQ, 2024b.

6.6 Enjeux sociaux

6.6.1 Accès aux services

L’accès aux services de santé sur la Côte-Nord est difficile notamment en raison de la pénurie de main-d’œuvre qui a atteint des taux records en 2024. Ce sont notamment les services d’urgence des hôpitaux qui sont touchés de même que ceux d’obstétrique. Les différentes installations du CISSS de la Côte-Nord ont enregistré 162 ruptures de services au cours de l’année 2024 selon un décompte effectué par Radio-Canada (Radio-Canada, 2025a).

Les familles nord-côtières sont par ailleurs durement frappées par la pénurie de places en garderie. Selon de récentes données, 37 % des familles de la région attendent plus d’un an pour obtenir une place, alors que la moyenne québécoise est de 13 %. Cette pénurie se traduit par l’impossibilité, souvent pour les femmes, d’occuper un emploi. En découle notamment l’endettement des familles et des problèmes d’anxiété (Radio-Canada, 2025b).

La pénurie de main-d’œuvre affecte aussi le recrutement dans les écoles de la Côte-Nord. Ce recrutement est de plus freiné par les compressions budgétaires annoncées en éducation par le gouvernement provincial en décembre 2024 (Le Nord-Côtier, 2025).

6.6.2 Indice de grande vulnérabilité

En février 2024, la Fondation pour l’alphabétisation publiait un premier indice de grande vulnérabilité sociale tenant compte des phénomènes de précarité que sont la sécurité du revenu et les problématiques de littératie. Pour l’année de référence 2022, cet indice pour Sept-Îles est de 6,90 % et touche 1 383 personnes, comparativement à un indice

de 6,13 % pour l'ensemble du Québec (Langlois, 2024). Des données similaires ne sont pas disponibles pour Port-Cartier. Cette partie de la population vit sous le seuil de pauvreté, tel que mesuré par le panier de consommation typique, et se situe également sous le niveau 3 de l'indice de littératie⁸.

Les personnes confrontées à cette notion de grande vulnérabilité voient leur capacité financière être constamment sous pression ou déficitaire en raison de leur faible employabilité et de leur possible progression salariale, qui est le résultat d'une faible maîtrise des compétences de base que sont la littératie, la numératie et la résolution de problèmes. Ces personnes n'ont donc pas toujours accès à des ressources financières suffisantes pour entamer un processus de formation ou de mise à niveau de leurs compétences, nourrissant ainsi une spirale de précarité (Langlois, 2024). L'indice de littératie sous le niveau 3 pour la Côte-Nord était de 58,7 % et de 58,0 % pour les MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau (Langlois, 2023).

6.6.3 Situation d'itinérance

En octobre 2022, le gouvernement du Québec réalisait un premier exercice de dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur la Côte-Nord. On y estimait à 94 le nombre de personnes en situation d'itinérance visible (MSSS, 2023). Les estimations étant basées sur l'itinérance visible, les organismes de la région sont toutefois d'avis que ce bilan peut constituer une sous-estimation de la situation réelle (Radio-Canada, 2023). Selon l'exercice d'énumération mené en avril 2024, la région de la Côte-Nord a enregistré une augmentation de 52 % du nombre de personnes en situation d'itinérance hébergées entre 2022 et 2024, passant de 77 à 117 personnes (MSSS, 2024).

Avec la hausse du coût de la vie, la rareté des logements et le manque de solutions d'hébergement, la ville de Sept-Îles fait face à une augmentation des personnes en situation d'itinérance. Selon l'exercice d'énumération mentionné plus haut, on estime que 37 personnes étaient en situation d'itinérance hébergées en 2024 dans la ville de Sept-Îles. L'itinérance est cachée et complexe à quantifier (Le Nord-Côtier, 2024b). Certains itinérants sont à la vue de tous et d'autres se réfugient, par exemple, dans des secteurs boisés ou chez des personnes de leur cercle social. Les résidents de la ville constatent également une dégradation de la situation. Les centres d'hébergement atteignant parfois leur capacité maximale, plus particulièrement lors de la saison hivernale, la ville de Sept-Îles souhaite faciliter la construction de nouveaux logements et augmenter la capacité d'accueil en refuge (Ma Côte-Nord, 2022 ; Radio-Canada, 2024b).

⁸ Niveau 3 : Lire des textes denses ou longs nécessitant d'interpréter et de donner du sens aux informations (Fondation pour l'alphabétisation, 2021).

7 Qualité de vie et état de santé globale de la population

La description de la qualité de vie et de l'état de santé globale de la population repose sur des indicateurs de la santé physique et mentale documentés à partir de données provenant de deux principales sources. Les données sur les caractéristiques de la santé estimées pour une période de deux ans (2019-2020) de Statistique Canada ont été retenues afin de brosser un portrait de la santé mentale de la population à l'échelle régionale (Statistique Canada, 2022). Les données de l'Enquête québécoise sur la santé de l'ISQ pour la période 2020-2021 (ISQ, 2023) ont été utilisées afin de brosser un portrait des habitudes de vie, des comportements et de la perception globale de la santé et de la qualité de vie de la population à l'échelle régionale (région sociosanitaire [RSS] de la Côte-Nord) et, plus localement, pour les réseaux locaux de santé (RLS) de Sept-Îles et de Port-Cartier (voir le tableau 7-1).

Dans la RSS de la Côte-Nord, 53,9 % des personnes estimaient que leur santé était très bonne ou excellente. Cette proportion atteignait 57,2 % à l'échelle de la province. Plus localement, les RLS de Sept-Îles et de Port-Cartier affichaient respectivement des taux de 57,5 % et 52,2 %. Par ailleurs, davantage qu'à l'échelle du Québec (71,6 %), les trois quarts (75,8 %) de la population nord-côtière percevaient leur santé mentale comme étant très bonne ou excellente. Les femmes de la région (73,1 %) avaient une perception moins favorable et ressentaient plus de stress dans la vie que les hommes (24,0 % contre 21,2 %).

La Côte-Nord arborait une proportion plus élevée de personnes (66,8 %) en situation d'embonpoint ou d'obésité que la population du Québec (57,8 %). Dans la région, sous cet aspect, les femmes (60,2 %) étaient proportionnellement beaucoup moins nombreuses que les hommes (73,0 %). Dans les territoires des RLS de Sept-Îles et de Port-Cartier, la situation était globalement similaire à celle de la région avec des proportions respectives de 65,2 % et 68,7 % de leur population. En ce qui a trait à l'activité physique à des fins de transport ou de loisirs, la région de la Côte-Nord présentait des habitudes similaires à celles de la province. Ainsi, 42,3 % de la population nord-côtière affirmait être active ou moyennement active, contre 45,4 % pour le Québec. Alors que le niveau d'activité du RLS de Sept-Îles (44,8 %) s'apparentait à celui de la province, il affichait un taux légèrement plus faible (40,9 %) dans le RLS de Port-Cartier.

La consommation excessive d'alcool constitue un enjeu dans la RSS de la Côte-Nord. En 2020-2021, près de 30 % (29,4 %) de sa population affirmait avoir connu minimalement un épisode de consommation excessive d'alcool par mois au cours des 12 mois précédant la tenue de l'enquête, contre 23,6 % pour l'ensemble du Québec. Des taux semblables à la région étaient enregistrés dans les RLS de Sept-Îles (29,3 %) et de Port-Cartier (31,4 %). De plus, 11,9 % de la population de Sept-Îles et 14,4 % de celle de Port-Cartier affirmaient fumer la cigarette quotidiennement, comparativement à 10,3 % à l'échelle de la province.

Pour la période 2021-2023, l'espérance de vie à la naissance de la population de la Côte-Nord était globalement estimée à 79,5 ans, soit trois années de moins que la population du Québec dans son ensemble (82,5 ans) (ISQ, 2024g). La longévité des hommes de la Côte-Nord était nettement moins importante avec une espérance de vie évaluée à 73,3 ans, alors que celle des femmes était de 81,9 années.

La population de la Côte-Nord s'estimait, en 2020-2021, très satisfaite ou plutôt satisfaite de sa vie sociale dans une proportion de 89,7 %, un niveau supérieur à celui du Québec (85,3 %). Par rapport à la situation de 2014-2015, ces taux étaient en baisse, celle de la région s'établissant à 4,2 points de pourcentage. Cette diminution du taux de satisfaction chez les femmes de la Côte-Nord a été de 6,4 points de pourcentage, passant de 93,9 % en 2014-2015 à

87,5 % en 2020-2021. Enfin, en 2019-2020, la grande majorité de la population nord-côtière de 12 ans et plus affirmait ressentir un très fort ou plutôt fort sentiment d'appartenance à sa communauté. Ce sentiment était en effet partagé par 75,3 % de la population, un niveau beaucoup plus élevé que celui de l'ensemble du Québec (64,4 %).

Tableau 7-1 Indicateurs de l'état de santé physique et mentale

Variable	Réseau local de santé (RLS)		Région sociosanitaire de la Côte-Nord (%)	Province de Québec (%)
	Sept-Îles (%)	Port-Cartier (%)		
Perception de son état de santé – Très bonne ou excellente (2020-2021) ^a	57,5	52,2	53,9 Homme : 55,6 Femme : 52,1	57,2 Homme : 59,0 Femme : 55,3
Santé mentale perçue – Très bonne ou excellente (2019-2020) ^b	-	-	75,8 Homme : 78,4 Femme : 73,1	71,6 Homme : 75,5 Femme : 67,7
Stress perçu dans la vie, la plupart des journées assez ou extrêmement stressantes (2019-2020) ^b	-	-	22,6 Homme : 21,2 Femme : 24,0	22,7 Homme : 21,1 Femme : 24,3
Statut pondéral – Embonpoint ou obésité (2020-2021) ^a	65,2	68,7	66,8 Homme : 73,0 Femme : 60,2	57,9 Homme : 64,3 Femme : 51,2
Niveau d'activité physique de loisir et de transport – Actif ou moyennement actif (2020-2021) ^a	44,8	40,9	42,3 Homme : 40,0 Femme : 44,8	45,4 Homme : 45,7 Femme : 45,0
Statut de fumeur de cigarettes – Fumeur quotidien (2020-2021) ^a	11,9	14,4	12,2 Homme : 10,5 Femme : 13,9	10,3 Homme : 10,8 Femme : 10,7
Consommation excessive d'alcool au cours des 12 derniers mois (2020-2021) ^a	29,3	31,4	29,4 Homme : 33,3 Femme : 25,2	23,6 Homme : 26,7 Femme : 20,5
Niveau de satisfaction à l'égard de sa vie sociale – Très satisfaisante ou plutôt satisfaisante (2020-2021) ^a	-	-	89,7 Homme : 91,5 Femme : 87,5	85,3 Homme : 85,8 Femme : 84,9
Sentiment d'appartenance à la communauté locale, plutôt fort ou très fort (2019-2020) ^b	-	-	75,3 Homme : 75,2 Femme : 75,4	64,4 Homme : 63,3 Femme : 65,5

Note : - Données non disponibles.

Sources : ^a ISQ, 2023 ; ^b Statistique Canada, 2022.

8 Économie régionale

8.1 Côte-Nord

La structure industrielle de la Côte-Nord perpétue la vocation traditionnelle de la région qui est davantage orientée vers le secteur primaire et la transformation des ressources naturelles. En 2022, le secteur primaire dans la région de la Côte-Nord regroupait une proportion d'emplois nettement supérieure (10,8 %) à celle observée au Québec (2,3 %). La part des emplois dans le secteur de la fabrication (12,5 %) y était également supérieure à celle enregistrée à l'échelle du Québec (11,4 %). La majorité des emplois du secteur de la fabrication concernait la transformation de ressources naturelles. La proportion des emplois liés à la construction s'élevait quant à elle à 7,2 %, contre 6,7 % à l'échelle provinciale (MEIE, 2023).

En 2021, les industries productrices de biens représentaient 64,6 % du PIB de la région, ce qui s'explique notamment par la production des industries autres que celles du domaine de la fabrication, telles que l'exploitation forestière et minière (MEIE, 2023). D'ailleurs, le rapport sur les retombées économiques de l'industrie minière de l'Association minière du Québec (AMQ) pour l'année 2020 plaçait la Côte-Nord parmi les plus grands joueurs de l'industrie au Québec ; l'industrie minière contribuait au PIB régional à hauteur de 37,5 %. Concernant les emplois directs, l'industrie minière comptait en 2020, 3 724 travailleurs sur la Côte-Nord, dont 453 femmes (12 %) (Ecotec Consultants, 2022). L'industrie forestière représentait quant à elle 37,8 % de l'emploi du secteur primaire et manufacturier de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec⁹ (PWC, 2022).

Divers projets énergétiques ont contribué également à l'essor économique régional. Complété en 2022 avec la mise en service de la centrale de la Romaine-4, le projet hydroélectrique du complexe de la Romaine a notamment généré des retombées économiques de l'ordre de 5,5 G\$ pour le Québec, dont 1,4 G\$ pour la Côte-Nord. Le projet de ligne à 735 kV Micoua-Saguenay, terminé en octobre 2023, a engendré des retombées économiques régionales s'élevant à 81 M\$ sur la Côte-Nord (Hydro-Québec, 2023).

8.2 MRC de Sept-Rivières

La MRC de Sept-Rivières fait face au défi de la surspécialisation de son économie. Tout comme à l'échelle régionale, l'activité économique repose en grande partie sur l'exploitation et la première transformation des ressources naturelles, où une faible diversité est observée quant au nombre de ressources naturelles exploitées et aux secteurs d'activité développés. En effet, l'économie de la MRC est largement tributaire de l'activité des villes minières du nord (Fermont, Schefferville, Labrador City et Wabush), de l'exportation des ressources naturelles, la rendant fortement soumise aux fluctuations du marché international et des centres de décisions extérieurs de la région (MRC de Sept-Rivières, 1988).

Les agglomérations de Sept-Îles et de Port-Cartier jouent un rôle de premier plan dans l'économie régionale. Sept-Îles, le noyau le plus fortement urbanisé de la région de la Côte-Nord, étend son aire d'influence sur l'ensemble de la MRC de Sept-Rivières et même au-delà de ses limites. Sa population, ses institutions d'enseignement, la concentration des commerces et services, des équipements et infrastructures, son secteur industriel ainsi qu'un potentiel de développement élevé lui confèrent le statut de pôle régional. Port-Cartier, troisième agglomération

⁹ Les données ne permettent pas de dissocier les deux régions.

régionale en importance après Baie-Comeau, constitue un centre industriel majeur pour la MRC. Elle assume de plus une partie du rôle régional au niveau des services commerciaux et institutionnels (MRC de Sept-Rivières, 1988). La documentation disponible ainsi que les entrevues réalisées dans le cadre du projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 auprès des représentants de la MRC et des deux villes, notamment de leurs organismes à vocation économique, permettent de brosser un portrait récent du contexte économique.

L'économie de Sept-Îles se distingue par sa spécialisation axée sur les deux principales commodités que sont le fer et l'aluminium. Ces ressources étant soumises aux fluctuations des cours mondiaux, la situation économique de Sept-Îles peut être fragile et peut varier considérablement par rapport à la conjoncture provinciale.

Le tissu de petites et moyennes entreprises (PME) de Sept-Îles se divise en deux secteurs. D'abord, le secteur primaire est principalement axé sur les services destinés aux grandes entreprises, où une expertise s'est développée en maintenance industrielle. La présence de centres du savoir à Sept-Îles, tels que les unités de recherche de pointe du cégep de Sept-Îles et l'Institut technologique de maintenance industrielle (ITMI), contribue à l'arrivée d'entreprises permettant de diversifier les services offerts aux grandes entreprises. Le secteur secondaire des PME englobe le commerce de détail ainsi que les services de restauration. Au cours des dernières années, la diversité commerciale de la ville de Sept-Îles a diminué, phénomène exacerbé par la pandémie de COVID-19.

Une forte pression est exercée par les grandes entreprises sur les PME. L'embauche au sein des PME facilite l'entrée sur le marché de nombreux travailleurs. Cependant, au terme de leur formation, plusieurs travailleurs sont recrutés par les grandes entreprises. Cette migration des employés vers les grandes entreprises accentue la pénurie de main-d'œuvre chez les PME, dont certaines doivent avoir recours à l'arrivée de travailleurs étrangers afin de maintenir leurs activités.

L'industrie de la transition énergétique est considérée comme un secteur porteur pour l'économie de Sept-Îles. Avec divers partenaires, Sept-Îles veille à la diversification de son économie en tentant d'ajouter, directement sur son territoire, une étape de transformation finale au minerai de fer en produit de haute valeur. À cet effet, divers projets sont en cours, notamment celui de H2 Green Steel pour la décarbonation de l'industrie de l'acier, de Torngat Metals pour la transformation des terres rares et ceux d'autres promoteurs axés, entre autres, sur les carburants alternatifs. Dans les prochaines années, plusieurs promoteurs liés à la transition énergétique porteront un intérêt à Sept-Îles. Ceux-ci souhaitent s'y établir afin de profiter de sa position unique et de ses infrastructures industrielles de classe mondiale (DESI, 2024).

Pour sa part, l'économie de Port-Cartier repose majoritairement sur l'exploitation de deux ressources, soit le fer et le bois. La compagnie ArcelorMittal génère 1 100 emplois directs. Dans les dernières années, sa production annuelle a augmenté de façon significative passant de 14 millions de tonnes à 26 millions de tonnes de minerai de fer. La scierie Arbec de Port-Cartier procure 150 emplois à l'usine et 225 en forêt. Une cinquantaine de PME locales œuvrent en maintenance industrielle, en transport, en mécanique ou en construction, majoritairement concentrées dans le parc industriel léger (Forum citoyen Port-Cartier, s. d.). Les défis évoqués plus haut quant à la rétention de la main-d'œuvre dans les PME à Sept-Îles sont aussi vécus dans les PME de Port-Cartier.

Au cours des dernières années, l'économie de la MRC de Sept-Rivières a été marquée par des investissements majeurs. À Sept-Îles, en 2021, la compagnie minière Rio Tinto IOC annonçait d'importants investissements afin d'améliorer ses opérations à Sept-Îles et au Labrador, tandis que Champion Iron Limited et l'Aluminerie Alouette atteignaient des niveaux record de revenus et de production. En 2023, l'administration portuaire de Sept-Îles déclarait sa meilleure année d'activité de manutention depuis sa création en 1999 (Port de Sept-Îles, 2023a). L'industrie touristique est également en plein essor alors que le Port de Sept-Îles accueille de nombreux navires de croisières chaque été (DESI, 2021 ; Port de Sept-Îles, 2023b).

En 2024, deux projets à Port-Cartier ont bénéficié de l'octroi de blocs énergétiques, soit Shango Canada, spécialisée dans la production de boulettes de broyage, et ArcelorMittal pour son projet d'usine de flottaison (Ma Côte-Nord, 2025). ArcelorMittal a également investi 205 M\$ dans son usine de bouletage. De plus, le complexe forestier de Port-Cartier accueille désormais Carbonity, une usine de biochar, la première de ce type au Canada (Radio-Canada, 2024d).

Le démarrage du chantier du projet de parc éolien Apuiat dans le secteur de Rivière-Pentecôte (à environ 40 km au sud-ouest de Port-Cartier) a entraîné également l'afflux de plus de 200 travailleurs dans la ville de Port-Cartier, où les retombées économiques positives se font sentir, tant chez les PME que dans les restaurants locaux (Radio-Canada, 2024c).

8.3 Industrie régionale de la construction

En 2023, l'industrie de la construction au Québec a connu un premier ralentissement de son activité depuis 2020, une diminution de 1,2 % par rapport à 2022. Le niveau s'est tout de même maintenu au-dessus de la barre des 200 millions d'heures travaillées pour la deuxième fois depuis 2020 ; l'année 2023 s'est soldée par 208,1 millions d'heures travaillées. L'industrie de la construction de la région de la Côte-Nord a également connu son premier ralentissement depuis 2020, soit une diminution de 13,0 % des heures travaillées entre 2022 et 2023 (voir le tableau 8-1).

De 2019 à 2023, trois grands chantiers étaient en cours sur la Côte-Nord : l'aménagement du complexe hydroélectrique de la Romaine, la construction de la ligne Micoua-Saguenay ainsi que la réfection de la route 389. Le nombre de salariés actifs domiciliés dans la région de la Côte-Nord est demeuré relativement stable durant cette période lors de laquelle une faible diminution de 1,3 % de salariés a été enregistrée.

En 2019, l'industrie de la construction de la Côte-Nord a connu une bonne performance, principalement grâce à la reprise des travaux de génie civil et de voirie liés au projet de la centrale de la Romaine 4, ainsi qu'au dynamisme du secteur industriel. Une baisse de 7,5 % des salariés domiciliés dans la région a toutefois été observée en 2020, une année difficile pour la Côte-Nord, où les heures travaillées ont chuté de 21,7 %, représentant le plus faible niveau d'activité en 11 ans. Tous les secteurs ont été touchés par cette baisse d'activité, et plus particulièrement le génie civil et voirie.

La région de la Côte-Nord s'est distinguée en 2021 avec 5,3 millions d'heures travaillées, la plus forte croissance du nombre d'heures enregistrées, soit une augmentation de 56,1 % par rapport à 2020. C'est le secteur industriel qui a fait exploser l'activité dans la région avec le projet d'expansion de la mine du lac Bloom et la modernisation de l'usine de l'Aluminerie Alouette.

En 2022, la région de la Côte-Nord a été la seule au Québec ne présentant pas d'augmentation de son activité. Deux secteurs tiraient les heures travaillées vers le bas, soit l'industriel (-10,3 %) et le génie civil et voirie (-9,0 %). Ce dernier a connu la fin de la construction du complexe hydroélectrique de la Romaine au cours de l'année. Le secteur institutionnel et commercial a soutenu l'activité de la région, avec une croissance de 27,4 % (CCQ, 2020 ; 2021 ; 2022 ; 2023 ; 2024a).

De 2022 à 2023, le nombre de salariés actifs domiciliés dans la région de la Côte-Nord est demeuré stable, passant de 2 696 à 2 709 travailleurs. Toutefois, au cours des cinq dernières années, une diminution de 1,3 % des salariés actifs domiciliés sur la Côte-Nord a été observée. Pour la même période, le Québec connaissait une augmentation de 11,8 %. En 2023, les travailleurs de la Côte-Nord représentaient 1,4 % des salariés du secteur de la construction au Québec. À moyen terme, les besoins de relève estimés s'élèveraient à 180 travailleurs par année sur la Côte-Nord (CCQ, 2024b).

Tableau 8-1 Évolution des principaux indicateurs de l'industrie de la construction, région de la Côte-Nord et le Québec, 2019 à 2023

Heures travaillées et nombre de salariés actifs selon le lieu de résidence	2019	2020	2021	2022	2023
Total des heures travaillées sur les chantiers de la Côte-Nord (000)	4 549	3 436	5 365	5 356	4 659
Total des heures travaillées par salarié domicilié (000)					
Côte-Nord	2 634	2 062	2 633	2 629	2 681
Le Québec	177 390	162 387	196 598	210 723	208 089
Nombre de salariés actifs domiciliés					
Côte-Nord	2 744	2 537	2 823	2 696	2 709
Le Québec	176 319	178 086	191 067	198 474	197 179

Source : CCQ, 2023.

En 2023, des 2 681 000 heures travaillées par des salariés de la Côte-Nord, 2 283 000 l'ont été sur des chantiers de la région, représentant 85 % du total des heures qu'ils ont réalisées. Par ordre d'importance du nombre de salariés, les principaux métiers et occupations exercés par les travailleurs de la Côte-Nord sont : charpentier-menuisier, manœuvre, électricien, opérateur de pelles, opérateur d'équipement lourd et tuyauteur (voir le tableau 8-2).

Par ailleurs, selon BâtiGuide, le répertoire de tous les professionnels et intervenants de la construction au Québec (consulté en mars 2025), la région de la Côte-Nord compte quelque 580 entreprises dans ce domaine dans les catégories suivantes : entrepreneurs généraux (209), entrepreneurs spécialisés (279), équipements et outillage (36), produits et matériaux (23), professionnels (12) et services (21) (Portail Constructo, s. d.).

Tableau 8-2 Nombre de salariés par métier et occupation, région de la Côte-Nord et le Québec, 2023

Métier/occupation	Région de la Côte-Nord	Province de Québec
Briqueur-maçon	19	5 218
Calorifugeur	-	1 287
Carreleur	-	2 867
Charpentier-menuisier	705	55 975
Chaudronnier	17	632
Cimentier-applicateur	19	3 780
Couvreur	-	6 612
Électricien	284	22 595
Ferblantier	37	5 468
Ferrailleur	24	1 809
Frigoriste	26	4 927
Grutier	52	1 934
Mécanicien d'ascenseur	-	1 360
Mécanicien de chantier	44	927
Mécanicien de machines lourdes	43	396
Mécanicien en protection-incendie	12	1 719
Monteur-assembleur	58	3 477
Monteur-mécanicien (vitrier)	13	3 014
Opérateur de pelles	252	9 244
Opérateur d'équipement lourd	210	6 372
Peintre	47	6 918
Plâtrier	7	4 099
Poseur de revêtements souples	7	1 293
Poseur de systèmes intérieurs	-	3 086
Tuyauteur	105	10 749
Total des métiers	2 014	165 758
Boutefeu et foreur	29	701
Manœuvre	436	23 696
Main-d'œuvre de lignes	76	2 658
Soudeur	23	9 88
Autres occupations	131	3 378
Total des occupations	695	31 421
Total des salariés	2 709	197 179

Note : Certaines données ont été supprimées et remplacées par le symbole « - » pour des raisons de protection des renseignements personnels.

Source : CCQ, 2023.

9 Milieu bâti

9.1 Secteurs résidentiels

La portion de la zone d'étude au nord de la centrale de la Sainte-Marguerite-1 se situe en terres publiques. Le milieu bâti sur ces terres est surtout composé de chalets et de camps.

Les principaux secteurs résidentiels de la zone d'étude locale se concentrent dans sa portion sud : sur la rive est de la rivière Sainte-Marguerite, dans les secteurs de Clarke City et de Val-Marguerite ; et, sur la rive ouest, dans le secteur de Gallix.

Le secteur de Clarke City est situé immédiatement à l'est de la centrale hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-1. Il est délimité par un périmètre d'urbanisation selon le SAD de la MRC de Sept-Rivières. De forme linéaire, ce secteur est principalement constitué de résidences unifamiliales isolées aménagées le long de la rue de l'Église, sur une distance d'environ 1,5 km du nord au sud. Il englobe également les rues Dignard et Madeleine, entre autres, ainsi que l'ancien site des installations de la Gulf Pulp & Paper, le long de la rue du Moulin. L'ancien village industriel de Clarke City est limité dans son expansion en raison des contraintes naturelles et anthropiques environnantes (rivière Sainte-Marguerite, marécages, lignes de transport d'énergie, etc.).

Le secteur de Val-Marguerite est un quartier situé au confluent de la rivière Sainte-Marguerite et du golfe du Saint-Laurent, présentant une diversité de types d'habitations (habitations permanentes, saisonnières, maisons mobiles, roulottes). Plusieurs résidences sont également étalées sur le littoral, sur la rue des Campeurs qui s'étend sur une distance de près de trois kilomètres vers l'est (Ville de Sept-Îles, 2007). Des résidences sur un segment de cette rue ont dû être relocalisées pour cause d'érosion du terrain. Le secteur compte aussi deux baux d'occupation en territoire public à des fins de résidence principale, quatre baux à des fins d'intérêts privés ainsi qu'un bail à des fins de villégiature. Un bail d'occupation à des fins d'intérêts privés est également localisé à proximité du club de golf Sainte-Marguerite.

Dans le secteur de Gallix, les zones résidentielles se trouvent dans le noyau villageois situé de part et d'autre de la petite rivière Sainte-Marguerite et délimité par un périmètre d'urbanisation. Des résidences sont également présentes le long du littoral, qui s'étend sur près de 10 km. Le secteur est essentiellement constitué de résidences permanentes et saisonnières.

La route 138 est peu urbanisée dans la zone d'étude locale. Quelques résidences sont localisées à son intersection avec la rue Marguerite, à la limite et à l'extérieur de la zone d'étude.

9.2 Secteurs commerciaux et de services

La zone d'étude locale ne comprend pas de concentrations proprement dites d'établissements commerciaux et de services. Les secteurs de Clarke City, Val-Marguerite et Gallix comptent toutefois quelques entreprises locales. La coopérative de solidarité de Gallix a annoncé la construction à partir de mai 2024 d'une nouvelle épicerie et station-service visant à contrer les déserts alimentaires dans le secteur (Coop de Gallix, 2024). Quelques commerces et services (construction, aménagement, agriculture, produits maraîchers, etc.) sont localisés à l'intersection de la route 138 et de la rue Marguerite (Ville de Sept-Îles, 2007).

Cinq baux d'occupation en territoire public à des fins commerciales sont identifiés dans la zone d'étude locale. Deux sont situés en bordure de la route Denis-Perron, à environ 500 m de son intersection avec la route 138. Le secteur de Clarke City compte un autre de ces baux alors que le secteur de Gallix en compte deux.

9.3 Secteurs d'usages publics, communautaires ou institutionnels

Divers services publics sont localisés dans le secteur de Clarke City et dans le noyau villageois de Gallix. Les lieux d'usages publics, communautaires ou institutionnels dans le secteur de Clarke City concernent le centre communautaire et multifonctionnel Roger-Smith, le parc des Petites Franciscaines, le centre d'interprétation de Clarke City (ouvert en période estivale), ainsi qu'une église (Ville de Sept-Îles, 2007). À Gallix, se trouvent notamment un bureau de poste, un centre communautaire (Café-jeunesse de Gallix), une église, l'école primaire Notre-Dame ainsi que le parc du Souvenir. Un terrain sous bail d'occupation en territoire public à des fins d'activités récréatives est utilisé pour la patinoire du centre communautaire et son bâtiment de services.

Aucun établissement de services de santé n'est localisé à l'intérieur de la zone d'étude locale. Ces services sont dispensés dans les centres urbains de Sept-Îles et Port-Cartier. La ville de Sept-Îles compte un centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS Côte-Nord – Installations Sept-Îles), un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), un centre local de services communautaires (CLSC) ainsi qu'un centre multiservices de santé et de services sociaux. La ville de Port-Cartier dispose d'un centre multiservices de santé et de services sociaux (Gouvernement du Québec, 2020 a et b).

9.4 Secteurs industriels

La zone d'étude locale recoupe l'extrémité ouest de l'aire industrielle régionale, telle que définie dans le SAD de la MRC de Sept-Rivières. S'étendant de Val-Marguerite jusqu'à la pointe de la péninsule Marconi (secteur de Pointe-Noire), elle présente un potentiel considérable plus particulièrement pour l'industrie lourde, en plus de bénéficier d'importantes infrastructures portuaires. S'y trouvent, entre autres, les installations de l'Aluminerie Alouette (MRC de Sept-Rivières, 1988). La zone d'étude locale compte également un bail d'occupation en territoire public à des fins industrielles situé le long de la route 138, à environ 350 m au sud du barrage de la Sainte-Marguerite-2.

10 Infrastructures et équipements

10.1 Réseau routier

Dans sa partie nord, la zone d'étude locale est traversée, dans un axe est-ouest, par un tronçon de la route Denis-Perron à laquelle se greffe, du côté ouest de la rivière Sainte-Marguerite, le chemin forestier de classe 1 n° R0921. La route Denis-Perron permet l'accès à la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (voir la photo 10-1). Longue de 74 km et asphaltée, elle conduit également au barrage Denis-Perron. Cette partie de la zone d'étude locale en terres publiques est aussi parcourue par de nombreux chemins multiusages sans revêtement.



Photo 10-1 Route Denis-Perron à partir de la guérite de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

Dans la partie sud de la zone d'étude locale, la principale artère routière, axée est-ouest, est la route nationale 138. Elle traverse la Côte-Nord d'ouest en est en reliant Tadoussac à Kegaska. Elle recoupe la zone d'étude locale entre les repères kilométriques 966 et 976, et enjambe la rivière Sainte-Marguerite à la hauteur du barrage de la Sainte-Marguerite-2, sur le pont Joséphine-Fontaine-Leblanc. Cette partie de la zone d'étude inclut aussi une portion de la route Denis-Perron qui débute à la route 138 un peu au sud du barrage de la Sainte-Marguerite-2.

La zone d'étude locale comprend également la rue Marguerite, une collectrice reliant Gallix à la route 138. Le secteur de Clarke City est pour sa part relié à la route 138 par la rue du Moulin. Le secteur de Val-Marguerite est quant à lui lié au secteur Clarke City par le chemin de l'Église. Quelques routes locales complètent le réseau routier de la zone d'étude.

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ne diffuse pas de données sur les débits de circulation à l'intérieur de la zone d'étude locale. À partir des données disponibles pour la période de 2019 à 2023, deux tronçons de la route 138 en périphérie peuvent être considérés pour y caractériser la circulation. Le premier

tronçon, du côté l'ouest de la rivière Sainte-Marguerite, s'étend de la rivière Pentecôte jusqu'à la rue Girard à Port-Cartier. Le débit journalier moyen annuel (DJMA) y a varié entre 1 460 et 2 340 passages, avec 20 % à 23 % de véhicules lourds. Du côté est de la rivière, entre le secteur de Clarke City et l'intersection de la route 138 avec la rue Des Chanterelles à Sept-Îles, le DJMA sur ce tronçon a fluctué entre 4 300 et 5 600 passages, dont 9 % à 13 % étaient des véhicules lourds (MTMD, 2024).

Par ailleurs, la Sûreté du Québec a identifié deux sites à risque élevé de collision sur la route 138 dans la MRC de Sept-Rivières. L'un d'eux est situé à Port-Cartier, à l'intersection de la route avec le boulevard du Portage-des-Mousses qui donne accès à la partie est de la zone urbaine alors que l'autre concerne le tronçon de la route qui traverse la ville de Sept-Îles. Il s'agit de deux des dix sites désignés comme étant prioritaires au Québec en raison des risques de collisions mortelles ou avec blessés graves qui sont particulièrement élevés par rapport au reste de la province. Ces sites sont désignés Zone Zéro et bénéficieront de mesures d'atténuation des risques et d'un plan d'action spécifique (Sûreté du Québec, 2025).

10.2 Réseau ferroviaire

Aucun chemin de fer ne recoupe la zone d'étude locale. Toutefois, à environ 4 km à l'est, une voie ferrée de 34 km relie le terminal La Relance, situé dans le secteur de Pointe-Noire, au chemin de fer exploité par la Compagnie de chemin de fer du Littoral Nord du Québec et du Labrador inc. (QNS&L) (Port de Sept-Îles, 2023c).

10.3 Infrastructures portuaires

Les principales infrastructures portuaires environnantes sont situées dans la baie de Sept-Îles, à l'extérieur de la zone d'étude locale. Elles comptent notamment les infrastructures de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) ainsi que le terminal La Relance, sous l'Administration portuaire Sept-Îles (APSI). Le principal utilisateur de ce terminal est l'aluminerie Alouette. Le quai du traversier-rail permet ailleurs un accès à la rive sud du golfe du Saint-Laurent et au réseau ferroviaire nord-américain (Port de Sept-Îles, 2023c).

10.4 Infrastructures aéroportuaires

Des infrastructures aéroportuaires se trouvent à proximité de la zone d'étude, mais à l'extérieur de cette dernière. Elles sont toutes situées plus à l'est. L'aéroport de Sept-Îles, opéré par Transports Canada, est situé à environ 8 km à l'est du centre-ville de Sept-Îles et à plus de 23 km à l'est de la zone d'étude. Il dessert les villes et villages de la Côte-Nord, et offre des liaisons quotidiennes avec Québec, Montréal, Schefferville, Wabush et la Basse-Côte-Nord (Ministère du Tourisme, 2024). Trois héliports sont situés dans le parc industriel Vigneault de Sept-Îles, au sud du lac des Rapides, dont un est exploité par Hydro-Québec. Un hydroaérodrome est situé au lac des Rapides.

10.5 Infrastructures énergétiques

Dans la zone d'étude locale, la rivière Sainte-Marguerite compte trois principales installations de production hydroélectrique. Selon le répertoire des barrages du Centre d'expertise hydrique du MELCCFP, les caractéristiques des ouvrages sont les suivantes (MELCCFP, s. d.) :

- Aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3 (construit en 2001) appartenant à Hydro-Québec et situé entre les PK 76 et 91 de la rivière Sainte-Marguerite), qui inclut notamment :
 - le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 d’une étendue de 253 km² avec une réserve utile de 3,3 milliards de mètres cubes d’eau ;
 - le barrage Denis-Perron de 171 m de hauteur, situé approximativement au PK 91 ;
 - la centrale souterraine de la Sainte-Marguerite-3, d’une puissance installée de 882 MW, située approximativement au PK 76.
- Aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-2 (construit en 1951), appartenant à Gulf Power (filiale de la Compagnie minière IOC-Rio Tinto), entre les PK 10 et 11 de la rivière Sainte-Marguerite, qui inclut notamment :
 - le réservoir de la Sainte-Marguerite 2, d’une superficie de 10,4 km et d’une capacité de retenue de 310 millions de mètres cubes ;
 - le barrage de la Sainte-Marguerite-2, de 36 m de hauteur ;
 - la centrale de la Sainte-Marguerite-2, d’une puissance installée de 17,6 MW, implantée au PK 10.
- Aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-1 (construit en 1906), appartenant à Innergex, situé au PK 7 de la rivière Sainte-Marguerite, qui inclut notamment :
 - le réservoir de la Sainte-Marguerite 1, d’une superficie de 0,66 km² avec une réserve utile de 3,01 millions de mètres cubes ;
 - le barrage de la Sainte-Marguerite-1, d’une hauteur de 11 m ;
 - la centrale de la Sainte-Marguerite-1 d’une puissance installée de 30,5 MW, située au PK 7.

D’autre part, à 2,5 km à l’est du secteur de Clarke City et à environ 1 km de la limite est de la zone d’étude se trouve le poste Arnaud à 161–735 kV. Six lignes de transport d’électricité y sont reliées et traversent la zone d’étude locale et la rivière Sainte-Marguerite aux environs du PK 5 :

- une ligne à 735 kV (circuits 7027) entre les postes Arnaud et Micoua ;
- deux lignes à 735 kV (circuits 7028 et 7029) entre les postes Arnaud et de la Manicouagan ;
- une ligne à 315 kV (circuits 3115-3116-3116[P]) entre les postes Arnaud et de la Sainte-Marguerite-3 ;
- deux lignes à 161 kV (1620-1616) entre le poste Arnaud et les postes de Port-Cartier et de Hauterive, respectivement.

10.6 Télécommunications

Au total, quatre tours de télécommunications sont répertoriées dans la zone d’étude locale :

- une est située à 500 m en aval du barrage de la Sainte-Marguerite-3 ;
- une à proximité de la cheminée d’équilibre, à environ 1 km au nord de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 ;
- une à la hauteur du mille 3 de la route d’accès à la centrale de la Sainte-Marguerite-3 ;
- une dans le secteur de Clarke City, près du terrain de golf Sainte-Marguerite.

10.7 Infrastructures d'eau potable et d'eaux usées

La présente section présente les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées municipales. La section 11.1.2 présente celles mentionnées par les villégiateurs ayant participé au sondage.

10.7.1 Secteur de Clarke City

L'usine de traitement d'eau potable de la ville de Sept-Îles, située au sud du lac des Rapides, dessert notamment le secteur de Clarke City (Les Services EXP Inc., 2013). Ce lac est à environ 12 km au nord-ouest du centre urbain de Sept-Îles. Le secteur de Clarke City comporte un réservoir d'eau potable, à l'extrémité ouest de la rue du Moulin. Le terrain de golf Sainte-Marguerite dispose d'une prise d'eau potable souterraine. Quant au réseau sanitaire, la station d'épuration des eaux usées (étang aéré bassin d'épuration B-3) est localisée sur le chemin de l'Église. Les eaux traitées sont rejetées à proximité du PK 5 de la rivière Sainte-Marguerite (Ville de Sept-Îles, 2020, 2021a, 2021b). Le réseau pluvial du secteur comporte deux exutoires vers la rivière Sainte-Marguerite, en amont du club de golf Sainte-Marguerite.

10.7.2 Secteur de Gallix

Le système de prélèvement en eau potable qui dessert la population du secteur de Gallix est composé de quatre puits d'alimentation en eau souterraine situés le long de la rue Marguerite, à environ 3 km de l'intersection avec la route 138. L'usine qui traite l'eau potable est localisée à environ 400 m au nord-ouest du site de prélèvement. Sur la rue Marguerite, se trouvent également le système de distribution d'eau potable ainsi que la station de traitement des eaux usées. Cette dernière comporte deux étangs aérés (bassin d'épuration B-4). Les eaux traitées sont rejetées dans la rivière Sainte-Marguerite, entre les PK 0 et 1 (Englobe, 2019).

Depuis quelques années, les résidents de Gallix connaissent fréquemment des épisodes d'eau colorée (Ma Côte-Nord, 2024). En entrevue, les représentants de la ville de Sept-Îles ont mentionné qu'un drainage annuel est réalisé afin de nettoyer le réseau, dans lequel s'accumulent des dépôts sableux et ferreux, plus particulièrement au niveau du réservoir. Ces particules proviennent de l'arrachement du sous-sol occasionné par les puits vétustes. Les variations de débit dans le système peuvent provoquer le soulèvement des particules, affectant ainsi la coloration de l'eau distribuée puisque le système de traitement ne comporte pas d'étape de filtration. La ville de Sept-Îles travaille actuellement à l'élaboration d'une solution afin d'éliminer les épisodes d'eau colorée dans le secteur de Gallix.

Par ailleurs, le réseau d'égout sanitaire du secteur comporte quatre stations de pompage qui acheminent les eaux usées vers la station d'épuration, située au nord du village. En cas de défaillance d'une station de pompage, des conduites de trop-plein (ouvrages de surverse et de débordement) sont aménagées en bordure du golfe du Saint-Laurent et de la petite rivière Sainte-Marguerite. Gallix n'est pas desservi par un réseau pluvial.

La rue Marguerite qui relie le noyau villageois de Gallix à la route 138, ainsi que les résidences situées en bordure de la route 138 ne sont desservies par aucune infrastructure d'aqueduc et d'égout (Ville de Sept-Îles, 2007).

10.7.3 Secteur de Val-Marguerite

Le secteur de Val-Marguerite a été initialement développé à des fins de villégiature. Une transformation graduelle des chalets en résidences permanentes a lieu depuis quelques années. Le secteur n'est aucunement desservi par les réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout (Ville de Sept-Îles, 2007). Les résidences du secteur sont plutôt équipées d'installations individuelles (puits, fosse septique et champ d'épuration). Les représentants de la ville de Sept-Îles ont indiqué qu'il n'était pas prévu, à ce jour, de raccorder Val-Marguerite aux infrastructures en eau de la ville.

10.8 Ouvrages de protection et de stabilisation des berges

Depuis 2010, les épisodes de fortes tempêtes accompagnés de grandes marées engendrent d'importants reculs du trait de côte dans le secteur de Val-Marguerite. En raison de leur exposition au phénomène d'érosion, certaines résidences de la rue des Campeurs ont été relocalisées du côté nord de la rue, ou à même leur terrain, tout en étant plus éloignées de la berge. Lors de la tempête du 30 décembre 2016, la rupture de la digue située à l'extrémité ouest de la rue des Campeurs a provoqué la submersion d'une portion du secteur. En réponse à cet événement, la ville de Sept-Îles a procédé à l'acquisition de terrains, à la fermeture définitive de ce tronçon de la rue, ainsi qu'au retrait des maisons désaffectées (Radio-Canada, 2019 ; Ma Côte-Nord, 2020).

En bordure du golfe du Saint-Laurent, peu d'ouvrages de protection et de stabilisation des berges sont présents. Des travaux d'ensablement ont été réalisés dans le secteur de Val-Marguerite en 2011, 2015 et 2016 afin de renforcer le chemin d'accès à l'intersection des rues de l'Église et des Campeurs (Le Nord-Côtier, 2016 ; Radio-Canada, 2015). De plus, en 2020 et 2021, le comité ZIP Côte-Nord du Golfe, dans le cadre de son projet de restauration écologique de la frayère à capelan, a procédé à la restauration d'environ 4 119 m² de plage, sur une distance de 814 m. Ce projet a notamment permis de retirer les roches et rebuts de béton provenant d'anciens ouvrages de protection s'étant effondrés sur la plage. Ce projet a été complété par une phase de plantation d'élisme des sables, sur une superficie d'environ 1 400 m² à l'été 2022 (Thibault, 2021). Depuis ces travaux, aucun autre ouvrage de protection et de stabilisation des berges n'a été aménagé sur la plage de Val-Marguerite.

Sur la rive est de la rivière Sainte-Marguerite, quelques ouvrages en enrochement sont aménagés sur une distance d'environ 100 m, protégeant le camping du Club des 20 Campeurs ainsi que quelques résidences de la rue des Barachois. Certains résidents de la rue des Barachois ont également érigé des palissades afin de protéger leur propriété, alors que d'autres ont dû être relocalisés. Il est à noter qu'en vertu du règlement de contrôle intérimaire n° 02-2005 en vigueur, les seuls travaux de protection et de stabilisation des berges permis dans la zone d'étude locale sont la recharge en sable ainsi que l'entretien des ouvrages de protection ou de stabilisation existants. Tous les travaux de remblai non autrement expressément autorisés par le règlement sont prohibés dans un talus et à la base de celui-ci, et ce, jusqu'au littoral (MRC de Sept-Rivières, 2024).

Du côté de Gallix, un ouvrage de protection en enrochement débute à l'embouchure de la petite rivière Sainte-Marguerite et se prolonge sur environ 500 m autour du Parc du Souvenir et de la mise à l'eau. En raison des problématiques d'érosion dans le secteur, les représentants de la ville de Sept-Îles ont mentionné que des démarches sont en cours auprès du ministère de la Sécurité publique afin d'établir un plan d'intervention pour le secteur.

Mentionnons enfin la présence du barrage de la Petite-Rivière-Sainte-Marguerite situé près de l'embouchure de la Petite rivière Sainte-Marguerite dans le golfe du Saint-Laurent. L'ouvrage, qui est la propriété de la ville de Sept-Îles, est fait de béton-gravité d'une hauteur de 1,20 m. Un réservoir d'une superficie de 1,2 ha y est associé (MELCCFP, s. d.).

11 Villégiature, loisirs et tourisme

11.1 Villégiature

11.1.1 Généralités

Selon les données sur les éléments environnementaux sensibles à l'implantation d'infrastructures électriques d'Hydro-Québec (décembre 2021), la zone d'étude locale compte deux zones de villégiature privée donnant sur l'estuaire, soit une dans Val-Marguerite et une dans Gallix.

Notons que le gouvernement délègue la gestion de certains territoires et catégories de droits fonciers aux MRC. La MRC de Sept-Rivières gère l'ensemble des baux accordés sur les terres publiques par le MRNF et peut en délivrer de nouveaux. Les emplacements de villégiature offerts par la MRC de Sept-Rivières sont généralement boisés et riverains (MRC de Sept-Rivières, 2021).

En date d'août 2023, la zone d'étude locale compte un total de 108 baux octroyés à des fins de villégiature pour des chalets (105) ou des abris sommaires (3). De ce nombre, 89 se trouvent dans la partie de la zone d'étude locale située en aval du barrage Denis-Perron (voir la carte 2-1). Près des trois quarts des baux (76 sur 108) sont situés en bordure de la rivière Sainte-Marguerite et des réservoirs de la Sainte-Marguerite 2 et de la Sainte-Marguerite 3.

Le tableau 11-1 présente la répartition des baux de villégiature par secteur du sondage sur l'utilisation du territoire. Le secteur 2, qui englobe le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (du PK 10 jusqu'aux environs du PK 66), en regroupe le plus grand nombre, soit 62 dont 59 sont riverains de la Sainte-Marguerite et distribués quasi également entre les rives est et ouest.

Tableau 11-1 Répartition des baux à des fins de villégiature par secteur de la zone d'étude locale

Localisation	Secteur de la zone d'étude locale										Total
	Secteur 4		Secteur 3B		Secteur 3A		Secteur 2		Secteur 1		
	Rive ouest	Rive est	Rive ouest	Rive est	Rive ouest	Rive est	Rive ouest	Rive est	Rive ouest	Rive est	
	Nombre de baux										
Baux en bordure de la rivière Sainte-Marguerite et des réservoirs	6	7	--	--	--	1	29	30	--	--	73
Baux en bordure de lacs et du golfe du Saint-Laurent	11	3	12	3	--	--	--	3	2	1	35
Total	17	10	12	3	0	1	29	33	2	1	108

Note : Le décompte exclut les deux baux situés dans le territoire de la MRC de Caniapiscau.

Par ailleurs, la photo-interprétation de la zone d'étude a permis de répertorier 37 bâtiments de plus qui sont possiblement des chalets, dont 13 sur les rives de la rivière Sainte-Marguerite. Ces bâtiments ne font pas l'objet de baux accordés par le MRNF. Le tableau 11-2 présente la localisation de ces bâtiments par secteur. Ils sont aussi illustrés sur la carte A de l'annexe G.

Tableau 11-2 Répartition des bâtiments photo-interprétés sans baux du MRNF par secteur de la zone d'étude locale

Localisation	Secteur de la zone d'étude locale										Total
	Secteur 4		Secteur 3B		Secteur 3A		Secteur 2		Secteur 1		
	Rive ouest	Rive est	Rive ouest	Rive est	Rive ouest	Rive est	Rive ouest	Rive est	Rive ouest	Rive est	
	Nombre de bâtiments										
En bordure de la rivière Sainte-Marguerite et des réservoirs	5	0	0	0	0	1	1	6	0	0	13
En bordure de lacs ou en forêt	2	2	0	19	0	1	0	0	0		24
Total	7	2	0	19	0	2	1	6	0		37

11.1.2 Sondage sur l'utilisation du territoire – villégiature

Parmi les 57 répondants au sondage, 54 sont détenteurs d'au moins un bail de villégiature dans la zone d'étude locale. De ceux-ci, plus de la moitié y détiennent leur bail depuis plus de 10 ans (57,4 % ou 31 répondants sur 54). Les trois autres répondants sont des personnes détentrices d'un bail de droits exclusifs de piégeage sur un terrain recoupant la zone d'étude ; deux le sont depuis moins de cinq ans, et le troisième depuis 40 ans.

La répartition des 57 répondants au sondage par secteur est la suivante :

- 15 ont un chalet ou camp dans le secteur réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (secteur 4) ;
- 6 ont un chalet ou camp dans le secteur amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteurs 3B) ;
- 1 a un chalet ou camp dans le secteur aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteurs 3A) ;
- 32 ont un chalet ou camp dans le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2) ;
- 2 ont un terrain de piégeage qui recoupe le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2) ;
- 1 a un terrain de piégeage qui recoupe le secteur aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (secteur 1).

Les sections qui suivent, portant sur la fréquentation de la zone d'étude locale, l'accès aux chalets et aux activités pratiquées, l'approvisionnement en eau et les infrastructures, considèrent l'ensemble de ces 57 répondants au sondage.

Fréquentation de la zone d'étude locale

Les répondants au sondage fréquentent le territoire de la zone d'étude locale depuis 21 ans en moyenne et parmi eux, un peu moins de la moitié sont des utilisateurs de longue date puisqu'ils s'y rendent depuis plus de 20 ans (43,8 % ou 25 répondants sur 57). Ceux qui détiennent un bail de villégiature l'ont depuis 14 ans en moyenne. Au cours des cinq dernières années, les répondants se sont rendus dans la zone d'étude un peu plus souvent en hiver, soit 13 fois en moyenne par saison comparativement à 11 fois en été et en automne et 7 fois au printemps.

Les répondants se sont rendus à leur chalet à des fréquences et des périodes de l'année semblables à leur séjour dans la zone d'étude en général, l'hiver étant la saison la plus populaire avec 18 fois en moyenne par année contre 15 fois en été, 13 fois en automne et 10 fois au printemps. Pour une majorité de répondants (82,5 % ou 47 répondants sur 57), la durée moyenne des séjours au chalet ou au terrain de piégeage a été de deux à quatre jours et la plupart s'y sont rendus à deux, trois ou quatre personnes (84,2 % ou 48 répondants sur 57).

Accès au chalet et aux sites d'activités

Les deux principales voies empruntées par les répondants au sondage pour accéder à leur chalet sont la route Denis-Perron (49,1 % ou 28 répondants sur 57) et le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (40,3 % ou 23 répondants sur 57). Une proportion appréciable de répondants emprunte également les chemins forestiers à l'est de ce même réservoir en passant par les lacs Hingan et Curot (24,6 % ou 14 répondants sur 57) ainsi que les chemins d'accès au nord de la route Denis-Perron (19,3 % ou 11 répondants sur 57). Pour une majorité de répondants, l'accès au chalet ou au camp peut se faire en embarcation motorisée en été (87,7 % ou 50 répondants sur 57) et en motoneige en hiver (82,5 % ou 47 répondants sur 57). Plus du tiers des répondants utilisent aussi l'automobile (38,6 % ou 22 répondants sur 57).

Les répondants ont utilisé la route Denis-Perron 22 fois en moyenne annuellement au cours des cinq dernières années, surtout pour des activités de villégiature, de chasse ou de pêche (entre 18 et 22 répondants selon l'activité). De la douzaine de répondants qui ont rapporté avoir rencontré des difficultés en utilisant cette route, 11 les ont liées à l'état de la route ou à son entretien en hiver, incluant les stationnements, un a soulevé des conflits avec d'autres utilisateurs (cyclistes) et un autre a déploré l'obligation d'acquitter un droit de passage.

Les répondants qui ont indiqué leur fréquence d'utilisation du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 comme voie d'accès à leurs sites d'activité l'ont emprunté à 31 reprises en moyenne annuellement. Ce réservoir est surtout utilisé pour accéder aux sites de villégiature et de chasse.

Près de la moitié des répondants au sondage empruntent la rivière Sainte-Marguerite pour se rendre à leur chalet ou camp (47,4 % ou 27 répondants sur 57) et tous, sauf un, sont des villégiateurs qui sont riverains de la Sainte-Marguerite. Parmi ces répondants, 5 sont des riverains du réservoir de la Sainte-Marguerite 3 et 1 l'est d'un lac à proximité (secteur 4), 1 est riverain du tronçon en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3A) et 20 sont riverains du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2).

Selon la saison de l'année, de 23 à 24 répondants la traversent ou y circulent et une majorité le fait tant au printemps, à l'été, à l'automne qu'à l'hiver (70,4 % ou 19 répondants sur 27). Au total, 22 répondants ont fourni des renseignements à propos des endroits où ils circulent sur la rivière pour se rendre à leur chalet. Les lieux de traversée ou les itinéraires d'accès au chalet par la rivière Sainte-Marguerite ont été identifiés aux endroits suivants :

- Réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (secteur 4) : itinéraire à partir de la rampe de mise à l'eau publique du PK 97 (lorsque précisé) jusqu'à la hauteur du chalet (6 répondants) ;
- Réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2) : traversées aux PK 11, 12, 15, 20, 28, 29 (4 répondants) et circulation dans le sens de la longueur à divers endroits entre les PK 10 et 62 (14 répondants).

Une trentaine de répondants ont indiqué avoir observé des difficultés lorsqu'ils utilisent la rivière Sainte-Marguerite pour se rendre à leur chalet. Sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2), ces difficultés sont surtout associées au niveau d'eau du réservoir (16 répondants) et à la solidité du couvert de glace (11 répondants). Ces mêmes difficultés ont été mentionnées par quelques répondants pour le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 3 et par plusieurs répondants qui n'ont pas précisé les secteurs où ils les ont observées. Dans le secteur aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (secteur 1), une mention a été faite concernant des difficultés liées aux embâcles.

Lorsqu'ils n'ont pas accès à la rivière Sainte-Marguerite par moment, 10 répondants ne peuvent se rendre à leur chalet faute d'autres options que la rivière pour y accéder ; 9 de ces répondants ont leur chalet dans le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2) et le dernier est un villégiateur du secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (secteur 4). Parmi les autres répondants qui ont précisé leur moyen d'accès à leur chalet autre que la rivière, 6 ont dit utiliser un sentier en quad ou en motoneige, 6 peuvent s'y rendre en hélicoptère bien que cette option soit coûteuse et 4 peuvent emprunter une route (route Denis-Perron ou route de la réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles) ou un autre chemin carrossable.

Infrastructures

Les infrastructures que possèdent les répondants dans la zone d'étude, en plus de leur chalet ou camp, sont surtout des infrastructures de mise à l'eau (quai ou rampe ; 30 répondants), des infrastructures de chasse (cache ou mirador ; 19 répondants) et des infrastructures annexes au chalet (garage, cabanon ou remise ; 4 répondants).

Pour leur approvisionnement en eau, les répondants utilisent majoritairement l'eau embouteillée pour leur consommation (70,2 % ou 40 répondants sur 57) et le captage à partir d'une rivière ou d'un lac pour leurs usages domestiques (64,9 % ou 37 répondants sur 57). Moins de la moitié des répondants (40,4 % ou 23 répondants sur 57) puisent leur eau potable ou pour des usages domestiques dans la rivière Sainte-Marguerite. Parmi eux, 18 répondants s'approvisionnent à partir du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 ; ces 18 répondants y puisent l'eau pour leurs usages domestiques et de ceux-ci, 8 s'y approvisionnent également en eau potable. Quatre répondants s'approvisionnent à partir du réservoir de la Sainte-Marguerite 3 ; les quatre le font pour leurs usages domestiques et de ceux-ci deux y puisent leur eau potable également (voir le tableau 11-3).

Tableau 11-3 Approvisionnement en eau potable ou pour usages domestiques à partir de la rivière Sainte-Marguerite

Secteur	Approvisionnement en eau à partir de la rivière Sainte-Marguerite (n-23)	
	Eau potable	Eau pour usages domestiques (vaisselle, lessive, douche, toilette, etc.)
	Nbre	Nbre
Réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (secteur 4)	2	4
Réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2)	8	18
Aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (secteur 1)	0	1

Près de la moitié des répondants (45,6 % ou 26 répondants sur 57) ont indiqué avoir des projets de divers types dans la zone d'étude locale. Sur leur propre terrain sous bail, les répondants ont le plus souvent indiqué la construction ou l'amélioration d'un quai (10 répondants), l'ajout d'un garage (9 répondants) et des travaux de rénovation ou d'agrandissement d'un chalet (5 répondants). Un total de huit répondants ont mentionné avoir comme projet la construction d'un nouveau chalet ou camp de chasse sur leur terrain sous bail ou ailleurs dans la zone d'étude locale. De ces projets, 15 touchent le réservoir de la Sainte-Marguerite 2, 3 autres touchent le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 et un dernier s'insère en amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3.

Activités pratiquées

Des activités de types variés ont été pratiquées au cours des cinq dernières années par les répondants au sondage qui ont des chalets, camps ou terrains de piégeage dans la zone d'étude. La carte 11-1 en présente la liste selon les secteurs de la zone d'étude et en fonction des réponses à la question 4.1 du sondage. La chasse (gros gibier, petit gibier et sauvagine) est l'activité la plus souvent mentionnée dans l'ensemble des secteurs (total de 98 mentions). S'ensuit la randonnée en embarcation motorisée (57 mentions) et qui est l'activité la plus populaire dans les secteurs en amont et en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite 3 (7 mentions chaque), ainsi qu'en aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (2 mentions).

Le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 3 est davantage fréquenté à des fins de chasse et de pêche sportives (28 et 15 mentions), de villégiature (14 mentions) et de randonnée, qu'elle soit en motoneige ou en embarcation motorisée (12 et 11 mentions). Il s'agit du deuxième secteur fréquenté pour le plus grand nombre d'activités (134 mentions). Bien que moins fréquentés, des tendances similaires sont observables dans les secteurs en amont et en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite 3 (secteurs 3A et 3B).

En plus de la villégiature (32 mentions), les activités de randonnée en motoneige, en embarcation motorisée et pédestre (entre 25 et 31 mentions chacune) s'inscrivent parmi les activités les plus pratiquées dans le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 2, qui est le secteur le plus fréquenté, toutes activités confondues (341 mentions).

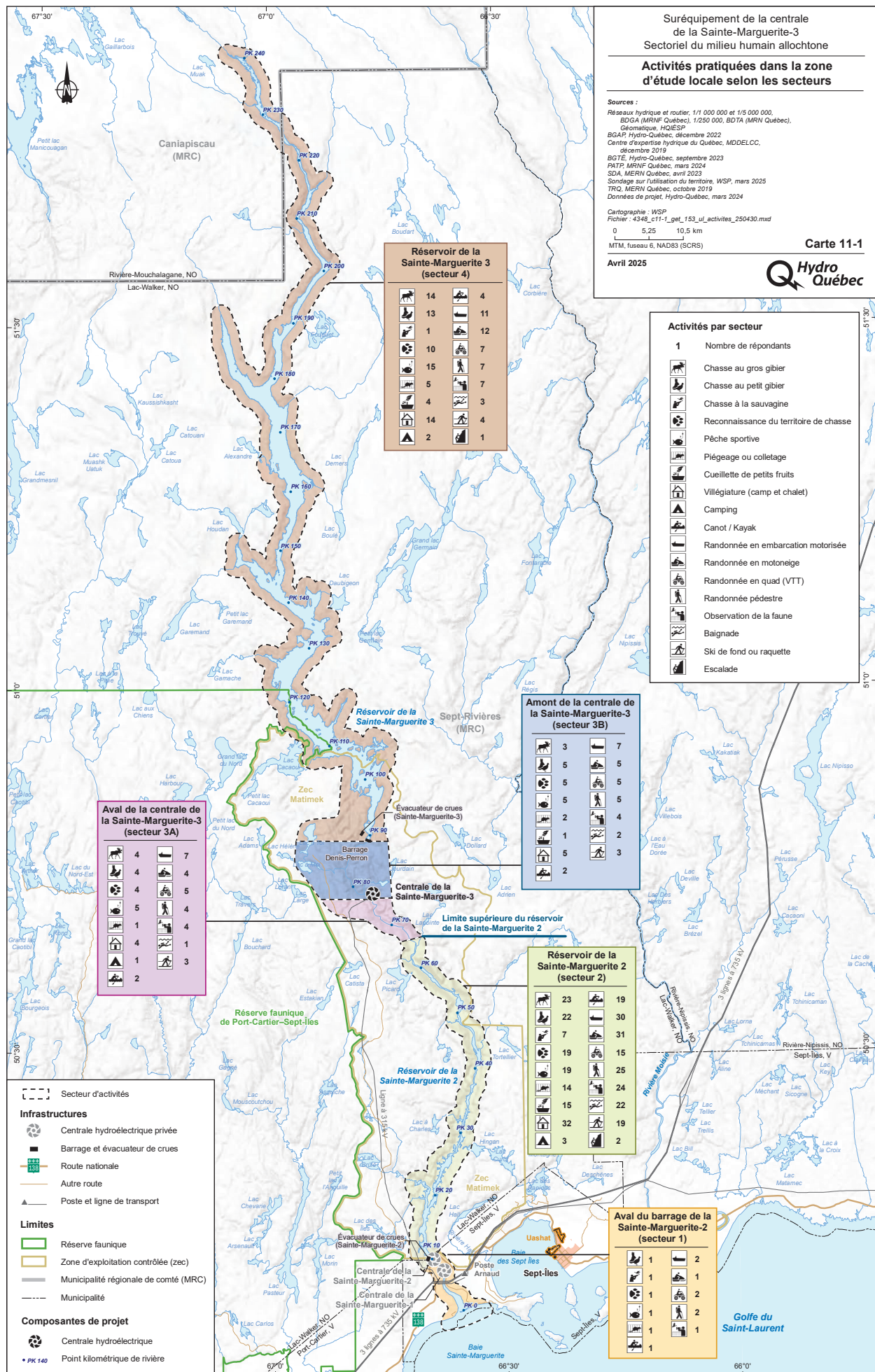
Le secteur en aval du barrage de la Sainte-Marguerite 2 est le moins fréquenté par les répondants, où 14 mentions sont enregistrées. Les randonnées pédestres, en embarcation motorisée et en quad, avec deux mentions chacune, constituent les principales activités pratiquées dans le secteur.

Faits saillants

- Parmi les répondants au sondage, 54 sont détenteurs d’au moins un bail de villégiature dans la zone d’étude locale et trois autres détiennent un bail de droits exclusifs de piégeage. Leur répartition par secteur est la suivante :
 - 15 répondants-villégiateurs dans le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (secteur 4).
 - 7 répondants-villégiateurs dans les secteurs amont et aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteurs 3A et 3B).
 - 32 répondants-villégiateurs et deux répondants-piégeurs dans le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2).
 - 1 répondant-piégeur dans le secteur aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (secteur 1).
- Les répondants fréquentent le territoire depuis 21 ans en moyenne et ils s’y rendent en toute saison, mais un peu plus souvent en hiver.
- Les répondants-villégiateurs détiennent leur bail depuis 14 ans en moyenne.
- Les principales voies d’accès empruntées sont la route Denis-Perron et le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (49 % et 40 % des répondants) et dans une moindre mesure, les chemins forestiers à l’est de ce même réservoir en passant par les lacs Hingan et Curot (25 % des répondants).
- Selon la saison de l’année, de 23 à 24 répondants traversent la rivière Sainte-Marguerite ou y circulent et une majorité le fait tant au printemps, à l’été, à l’automne qu’à l’hiver.
- Lorsqu’ils n’ont pas accès à la rivière Sainte-Marguerite par moment, 10 répondants ne peuvent se rendre à leur chalet faute d’autres options que la rivière pour y accéder ; 9 de ces chalets se trouvent dans le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 et le dixième dans celui du réservoir de la Sainte-Marguerite 3.
- Une proportion appréciable de répondants (environ 40 % ou 23 répondants sur 57) puisent leur eau potable ou pour des usages domestiques dans la rivière Sainte-Marguerite.
- 26 répondants ont indiqué avoir des projets de divers types dans la zone d’étude locale, dont l’amélioration d’un quai (10 répondants), l’ajout d’un garage (9 répondants) et des travaux de rénovation ou d’agrandissement d’un chalet (9 répondants).
- 8 répondants ont mentionné avoir comme projet la construction d’un nouveau chalet ou camp de chasse sur leur terrain sous bail ou ailleurs dans la zone d’étude locale.
- Des activités de types variés sont pratiquées dans la zone d’étude locale ; la chasse étant l’activité la plus populaire, suivie de la villégiature.

11.1.3 Entrevues avec des super-utilisateurs – villégiature

L’ensemble des 11 super-utilisateurs rencontrés ont un chalet dans le secteur 2, soit 2 sur la rive ouest du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 et 9 sur la rive est.



Choix de l'emplacement du chalet

Parmi les 11 villégiateurs, 5 ont acquis leur chalet en bordure de la rivière Sainte-Marguerite pour la qualité du paysage, tandis que 4 ont choisi leur site pour son isolement et sa tranquillité. Parmi les autres motifs mentionnés, notons la rapidité d'accès au site (2 répondants), le chalet qui se transmet parmi les membres de la famille (2 répondants), la présence de plages (2 répondants), la proximité de bons voisins (1 répondant), les avantages d'un territoire géré par une zec (1 répondant), la localisation sur la rive est, permettant un accès plus sécuritaire (1 répondant), l'orientation du chalet donnant sur une baie (1 répondant) ainsi que l'obtention du terrain par tirage au sort (1 répondant).

Accès au chalet

Durant les périodes estivale et automnale, l'ensemble des super-utilisateurs accèdent à leurs chalets en naviguant sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2, généralement au centre du réservoir. Ils utilisent un bateau à moteur ou une motomarine. Ils partent de la marina de la zec Matimek (PK 10) ou de la descente au PK 11,5. Cette dernière option est envisagée quand le niveau de l'eau est bas ou qu'il subsiste encore de la glace à la marina tard au printemps.

En hiver, l'ensemble des supers-utilisateurs utilisent la motoneige pour se rendre à leur chalet. Tous ne circulent pas sur la rivière Sainte-Marguerite. Du côté est de la rivière Sainte-Marguerite, six répondants ont indiqué débiter leur parcours du site de l'usine de traitement des eaux de Sept-Îles, directement de leur résidence ou de sentiers de motoneige fédérés. Ils empruntent un sentier de motoneige au sud-ouest du lac des Rapides, puis des chemins forestiers à l'ouest de ce lac. Un sentier balisé par les villégiateurs sur les lacs Curot et Hingan leur permet ensuite de rejoindre la rive est de la rivière Sainte-Marguerite. Pour se rendre finalement à leur chalet, deux d'entre eux doivent circuler brièvement sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 alors qu'un autre doit le remonter à partir du PK 28 jusqu'à son chalet en rive ouest à la hauteur du PK 30. Par ailleurs, un seul villégiateur traverse le lac des Rapides pour ensuite se diriger vers le nord jusqu'au lac Tortellier qu'il traverse pour atteindre la rive est de la rivière Sainte-Marguerite aux environs du PK 47 où se trouve son chalet. Les quatre autres utilisateurs vont à leur chalet par un sentier balisé sur la rivière Sainte-Marguerite. Ils y accèdent du côté est aux environs du barrage de la Sainte-Marguerite-2 ou de la descente au PK 11,5. Les chalets des super-utilisateurs qui empruntent ce sentier sont les moins éloignés du barrage, soit entre les PK 15 et 21.

Pour sept des onze utilisateurs, il n'y a aucun autre moyen pour accéder à leur chalet l'hiver s'il est impossible de circuler sur le couvert de glace de la rivière Sainte-Marguerite en motoneige ou en quad. Six d'entre eux signalent toutefois qu'en dernier recours ils peuvent faire appel à un service de transport hélicoptéré très coûteux si le couvert de glace ne leur permet pas de retourner à leur véhicule. Un utilisateur mentionne que l'état du couvert de glace et le manque d'option pour accéder à son chalet sont une source d'inquiétude. Un autre utilisateur indique la possibilité d'aménager un sentier à partir de la route Denis-Perron pour se rendre à son chalet, mais que la descente vers la rivière demeure problématique à cause des escarpements rocheux. Un utilisateur affirme disposer de quatre accès possibles au chalet, un à motoneige et trois en embarcation. Il précise que l'un de ces moyens d'accès en périodes dites mortes (novembre à janvier et au printemps), consiste à emprunter en véhicule la route Denis-Perron jusqu'au mille 35 pour ensuite utiliser un quad sur un chemin forestier se rendant directement sur la rive ouest de la rivière Sainte-Marguerite. De là, il utilise une chaloupe pour se rendre à son chalet situé au PK 45. Il a donc ainsi toujours accès à sa propriété.

Activités pratiquées

La villégiature et la randonnée en motoneige comptent comme les premiers choix parmi les principales activités pratiquées par les super-utilisateurs dans la zone d'étude (voir le tableau 11-4). Elles sont suivies de la chasse comme deuxième choix le plus souvent mentionné. La randonnée en embarcation ou en motoneige vient au troisième rang.

Tableau 11-4 Principales activités pratiquées par les super-utilisateurs dans la zone d'étude

Activités	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Nombre de super-utilisateurs
Villégiature	6	1	0	7
Randonnée en motoneige	3	1	3	7
Randonnée en embarcation	1	2	3	6
Chasse	0	4	1	5
Pêche	1	1	1	3
Kayak	1	1	1	3
Observation de la faune	0	1	1	2
Randonnée en quad	1	0	1	2
Baignade	0	1	0	1
Ski de fond	0	0	1	1

11.2 Loisirs et tourisme

11.2.1 Zec Matimek

La zec Matimek est gérée par l'Association chasse et pêche Sept-Îlienne Inc., une association qui compte entre 400 et 450 membres et leur famille. Elle est composée de trois secteurs : rivière Hall, réservoir de la Sainte-Marguerite 2 et secteur nord (qui comprend le secteur accessible par la route Denis-Perron et le réservoir de la Sainte-Marguerite 3). La zec compte de six à sept employés qui ont pour tâches l'entretien, l'accueil, la protection du territoire, les réservations et les urgences, ainsi qu'une dizaine d'employés saisonniers.

Plusieurs activités peuvent être pratiquées sur le territoire de la zec Matimek : l'escalade, le quad et la motoneige, la pêche, la chasse ainsi que les activités liées à la navigation, notamment le canot, le canot-camping et le kayak. La zec offre des options d'hébergement, en chalets avec commodités et chalet capsule (*pods*) ainsi qu'en camping, et la location d'équipements de plein air (kayak, planches à pagaie, chaloupes). Dans les limites de la zone d'étude locale, quelques options d'hébergement et de camping sont offertes en bordure des lacs à Toi et à Moi (Réseau zec, s. d.). On y trouve également le poste d'accueil à l'entrée de la zec, une marina et quelques rampes de mise à l'eau, dont une donnant accès au réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (PK 10) et une permettant d'accéder au réservoir de la Sainte-Marguerite 3.

Pour accéder à la zec, on peut se procurer des droits d'accès saisonniers familiaux et individuels ainsi que des droits d'accès journaliers individuels. Depuis 2001, les utilisateurs ont accès au secteur nord de la zec par la route Denis-Perron, asphaltée et en excellente condition. En outre, les lacs à Toi et à Moi sont munis de plates-formes permettant l'atterrissage d'hélicoptères.

Lors d'une rencontre tenue avec des représentants de la zec et d'Hydro-Québec en février 2024, il a été mentionné que la zec accueille une nouvelle clientèle qui a des besoins différents et autres que la chasse et la pêche. Les demandes sont plus axées sur des activités comme le vélo, le ski de fond, la randonnée et l'escalade.

Quelques projets de développement ont été mentionnés par le représentant de la zec rencontré en mai 2025, dont ceux prévus à court terme visant la construction d'un nouveau poste d'accueil à l'entrée de la zec et l'agrandissement du stationnement de la marina. Les autres projets envisagés par la zec sont la location de nouveaux équipements et l'ajout de commodités aux options d'hébergement, l'implantation de yourtes, l'aménagement de points de vue et de parcs pour enfants ainsi que la construction d'un camp de base d'escalade près du pilier Simon-Proulx et d'un relais de motoneige. Un nouveau camping pourrait aussi être développé à l'ouest de la marina. Par ailleurs, la zec compte offrir des activités hivernales aux croisiéristes en escale à Sept-Îles.

11.2.2 Réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles

La réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles est en presque totalité située à l'extérieur de la zone d'étude locale. L'extrémité nord-est de la réserve faunique la recoupe quelque peu et rejoint la rivière Sainte-Marguerite, au nord du lac Cacaoui. Elle est accessible par un réseau de routes secondaires dans le prolongement vers le nord-est de la route Denis-Perron. Selon les informations obtenues lors de l'entrevue avec le représentant de la SÉPAQ, cette partie de la réserve faunique est peu fréquentée. Des secteurs de chasse s'y trouvent, mais sont très peu fréquentés, tant pour la chasse à l'original qu'au petit gibier.

La réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles permet la pratique d'activités de pêche (au saumon, à gué ou avec embarcation, pêche blanche), de chasse (orignal, ours, petit gibier) et de cueillette. On y pratique également diverses activités de plein air telles que la randonnée, le vélo de montagne, le canot, le canot-camping et le kayak. La SÉPAQ offre également des options d'hébergement en chalet et en camping. Ces infrastructures sont principalement situées aux lacs Arthur et Walker (SÉPAQ, 2024b). La clientèle circule principalement sur le chemin longeant le chemin de fer exploité par la compagnie ArcelorMittal Infrastructure Canada. Certains utilisateurs accèdent par hydravion à des secteurs non desservis par des chemins.

Au cours des dix dernières années, une augmentation de la fréquentation de la réserve faunique est observée, notamment pour les activités de chasse. Les coupes forestières et la tordeuse des bourgeons de l'épinette ont favorisé la croissance de peuplements de feuillus qui attirent les orignaux sur le territoire. Selon les statistiques de chasse à l'orignal de la SÉPAQ, 29 orignaux auraient été abattus sur le territoire de la réserve faunique en 2023, ainsi que 19 orignaux par année en 2022 et 2021 (SÉPAQ, s. d. a ; s. d. b et s. d. c).

Tous les lacs de la réserve faunique sont ouverts à la pêche, bien que la majorité soit inaccessible en raison de la géomorphologie du territoire. Selon les informations recueillies en entrevue et les données de la SÉPAQ, les principales espèces pêchées sont l'omble de fontaine (majoritairement), l'omble chevalier, le grand brochet, l'éperlan arc-en-ciel, le saumon atlantique et le grand corégone (SÉPAQ, s. d. d ; s. d. e et s. d. f).

11.2.3 Autres sites et activités récréotouristiques

Parc du Souvenir

Dans le secteur de Gallix, le parc du Souvenir longe le golfe du Saint-Laurent à l'extrémité sud de la zone d'étude locale. Ce parc offre un accès à la plage publique et inclut une promenade panoramique (voir la photo 11-1). Cette promenade a été aménagée dans le cadre d'un programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec pour le projet de la centrale de la Sainte-Marguerite-3. D'une longueur d'environ 630 m, la promenade longe, à partir de la rive ouest de la rivière Sainte-Marguerite, la plage publique de Gallix qui s'étend pour sa part sur près de 14 km vers l'ouest. À son extrémité est, le parc comprend également un espace aménagé, la place du Souvenir, créée en 1991 dans le cadre du programme de mise en valeur de l'environnement pour le projet de la ligne à 161 kV Arnaud – Port-Cartier (voir la photo 11-2).



Source : WSP, 2024.

Photo 11-1 Plage publique et promenade panoramique de Gallix



Source : WSP, 2024.

Photo 11-2 Place du Souvenir

Campings

Le Club de camping caravaning Côte-Nord est localisé du côté est de la rivière Sainte-Marguerite, dans la partie sud de la zone d'étude locale. Situé de part et d'autre de la rue des Campeurs, le camping compte 270 emplacements, majoritairement occupés par des campeurs saisonniers. En plus d'une vue sur la mer, le camping donne accès à la plage du secteur de Val-Marguerite qui s'étend sur une dizaine de kilomètres. Le camping dispose également d'une salle communautaire, d'installations sanitaires modernes ainsi que d'équipements récréatifs (Club de camping caravaning Côte-Nord, s. d.).

La zone d'étude locale compte également le site du Club des 20 Campeurs, un camping privé situé en rive de la rivière Sainte-Marguerite dans le secteur de Val-Marguerite. Le site, accessible par la rue des Barachois, est fréquenté par une clientèle régulière composée d'adeptes de caravaning.

Golf

Le club de golf Sainte-Marguerite est situé à moins de 2 km au sud du noyau villageois du secteur de Clarke City. Aménagé en rive de la Sainte-Marguerite, le site compte un parcours de 18 trous, un terrain de pratique et dispose de services de restauration et de bar.

Escalade

À proximité de la centrale de la Sainte-Marguerite-3, des parois d'escalade sont situées en bordure de lacs et accessibles par la route Denis-Perron et des chemins secondaires. Ce secteur est généralement fréquenté au début de la saison hivernale. Les parois se trouvent au nord de la centrale, du côté ouest du chemin menant au barrage de la Sainte-Marguerite-3, entre autres dans le secteur du lac Désarticulé. Mentionnons également que des parois de glace présentant un intérêt pour les adeptes d'escalade sont situées au croisement de la route Denis-Perron et de la route menant à la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (Lapierre, 2024).

Plus au sud, les parois rocheuses escarpées de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite comportent de nombreuses voies accessibles aux adeptes d'escalade, principalement à l'escalade de glace. Le site est plus connu que celui plus au nord, près de la centrale de la Sainte-Marguerite-3. En bordure de la rivière Sainte-Marguerite, 18 sites d'escalade sont identifiés entre le PK 21 et le barrage de la Sainte-Marguerite-2. Neuf de ces sites se concentrent sur la rive ouest de la rivière, entre le PK 15 et le PK 18 ; un autre est à la hauteur du PK 11. Deux de ces sites d'escalade de glace sont de renommée mondiale, soit les piliers Simon-Proulx et l'Escalier (Réseau zec, 2021b). Du côté est de la rivière, quatre sites d'escalade se trouvent entre le PK 21 et le PK 19, un site est localisé à la hauteur du PK 17 et trois autres entre le PK 14 et le PK 13. Toutes ces voies sont bien connues de la communauté d'escalade et sont accessibles par les sentiers de motoneige balisés sur la rivière Sainte-Marguerite (Lapierre et Gagnon, 2004 ; Lapierre, 2024).

Autres activités

En entrevue, les représentants du Club de plein air de la Côte-Nord ont mentionné que le tronçon de la rivière Sainte-Marguerite au sud de la jonction avec la rivière Valin (aux environs du PK 20) est relativement facile d'accès. Outre l'escalade, les activités pratiquées sur la rivière et ses abords dans ce secteur sont notamment le ski de fond, la raquette, le kayak et le patin sur glace.

Les intervenants de la ville de Sept-Îles ont pour leur part précisé que la baie derrière la flèche littorale est un lieu de baignade et que des marcheurs remontent la rivière à marée basse sur une distance de quelque trois kilomètres, principalement du côté de Val-Marguerite où l'accès est plus favorable que du côté de Gallix. Les plages sur le littoral du golfe sont aussi des lieux fréquentés.

11.3 Navigation sur la rivière Sainte-Marguerite

11.3.1 Généralités

La rivière Sainte-Marguerite, avant son harnachement par les ouvrages de la Sainte-Marguerite-1 (1906), de la Sainte-Marguerite-2 (1951), mais surtout de la Sainte-Marguerite-3 (2001) (voir la section 10.5) était utilisée par les adeptes d'activités nautiques en eaux vives. Les cartes de l'ancienne Fédération québécoise du canot et du kayak en témoignent (FQCK, 2004). La rivière comportait des rapides de diverses catégories, dont certains ne pouvaient être franchis autrement que par des portages. Aujourd'hui, bien qu'elle soit encore considérée comme navigable, elle n'est plus une rivière recherchée par les adeptes de canot-camping, de kayak et de rafting. D'ailleurs, Canot-Kayak Québec ne la reconnaît plus dans son répertoire et archives de relevés de rivières (Canot-Kayak Québec, s. d.). Selon des intervenants rencontrés dans le cadre de la présente étude, une perte d'intérêt s'est manifestée notamment en raison des rapides asséchés et ennoyés lors de l'aménagement des installations de la Sainte-Marguerite-3 et de la

création de son réservoir. La rivière Sainte-Marguerite étant désormais plus calme, ces activités en eaux vives se sont déplacées principalement vers les rivières Moisie et Magpie. Malgré cette absence d'activités nautiques à plus forte intensité, la rivière Sainte-Marguerite demeure utilisée pour les activités de navigation de plaisance, de canot, de kayak ou planche à pagaie en eau calme. La rivière Sainte-Marguerite est considérée comme un parcours canotable selon les données du MRNF (2023a).

La présence de plusieurs infrastructures de navigation (marina, quais et rampes de mise à l'eau) sur les berges de la rivière, surtout dans le secteur 2, témoigne de la pratique de la navigation, notamment par les villégiateurs. Le tableau 11-5 présente la répartition des quais sur les rives de la rivière Sainte-Marguerite et des lacs de la zone d'étude locale selon la photo-interprétation des infrastructures de mise à l'eau privées faite à partir des orthophotos de résolution 20 cm, fournies par Hydro-Québec, et datées d'octobre 2024, de même que selon des réponses des villégiateurs et piégeurs au sondage. Le détail de la navigation par secteur est présenté ci-après.

Tableau 11-5 Répartition des quais privés par secteur et selon la rive de la rivière Sainte-Marguerite dans la zone d'étude locale

Emplacement	Secteurs de la zone d'étude locale										Total
	Secteur 4		Secteur 3B		Secteur 3A		Secteur 2		Secteur 1		
	Rive ouest	Rive est	Rive ouest	Rive est	Rive ouest	Rive est	Rive ouest	Rive est	Rive ouest	Rive est	
Rives de la rivière Sainte-Marguerite et des réservoirs	1	0	0	0	0	0	22	7	0	0	50
Quai permanent	0	0	0	0	0	0	20	24	0	0	44
Quai remonté sur la rive	1	0	0	0	0	0	2	3	0	0	6
Rives de lacs	5	1	2	0	0	0	0	0	0	0	8
Quai permanent	5	1	2	0	0	0	0	0	0	0	8
Total	6	1	2	0	0	0	22	27	0	0	58

Réservoir de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 4)

Les conditions de navigation sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 entre les PK 240 et 89 sont de type lacustre depuis la construction du barrage en 2001. L'accès au réservoir est entravé par endroits par du bois flottant en rives et la variation des niveaux d'eau.

Une rampe de mise à l'eau publique se trouve à environ 7 km au nord du barrage Denis-Perron, à la hauteur du PK 96 (voir la photo 11-3). Un stationnement a été aménagé par Hydro-Québec et la Société des travaux de correction (SOTRAC) près de cette rampe de mise à l'eau. Cette rampe de mise à l'eau est une mesure mise en place par Hydro-Québec dans le cadre du projet de la centrale de la Sainte-Marguerite-3. Elle est accessible par un chemin qui rejoint la route forestière R0921 près du lac à Moi.



Photo 11-3 Rampe de mise à l'eau au PK 96 sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3

Le secteur 4 compte 7 infrastructures de mise à l'eau privées, soit :

- un quai remonté sur la rive ouest du réservoir, près d'un bail de villégiature dans la baie à l'ouest du PK 180 ;
- 6 quais en bordure de lacs de la rive ouest du réservoir, soit :
 - 5 en rive ouest :
 - 1 en rive du lac Cacaoui ;
 - 4 au nord du lac à Toi.
 - 1 en rive est donnant sur le lac Laure.

Amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3B)

Ce secteur réfère au tronçon entre le barrage Denis-Perron et la centrale de la Sainte-Marguerite-3. Il s'étend du PK 89 au PK 76. Ce secteur compte deux rampes de mises à l'eau et un quai sur la rive du lac à Toi. Ils sont associés à la zec et à son camping dans ce même secteur.

Le secteur 3B compte aussi deux quais permanents privés donnant sur un petit lac à l'est du lac à Toi, lui-même situé à l'ouest de la rivière Sainte-Marguerite. Ils sont associés à deux chalets.

Aucune infrastructure de mise à l'eau n'est présente sur la rivière Sainte-Marguerite dans ce secteur.

Aval de la centrale de Sainte-Marguerite-3 (secteur 3A)

Le tronçon fluvial en aval de la Sainte-Marguerite-3 s'étend du PK 76 au PK 66. La faible profondeur du lit de la rivière Sainte-Marguerite à plusieurs endroits dans ce tronçon (à peine 30 cm à 60 cm d'eau) rend la navigation difficile dans certaines conditions. Il est peu fréquenté. Un seul chalet est érigé sur ses rives aux environs du PK 67. Aucun quai n'a été répertorié dans ce secteur de la rivière.

Réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2)

Le réservoir de la Sainte-Marguerite 2, entre le PK 66 et le PK 10, est le tronçon le plus utilisé de la rivière pour la navigation, principalement pour les détenteurs d'un bail de villégiature établi sur son pourtour et pour les membres de la zec Matimek. Quelques adeptes de la navigation de plaisance le fréquentent plus particulièrement dans sa portion inférieure. Du bois flottant complique par endroit la navigation sur le réservoir. La variation des niveaux

d'eau en raison de la gestion faite par Gulf Power (filiale de la Compagnie minière IOC-Rio Tinto) dans le cadre de l'exploitation de la centrale de la Sainte-Marguerite-2 constitue aussi une entrave à la navigation.

L'accès public au réservoir est possible par une rampe de mise à l'eau située sur la rive ouest, à la hauteur du PK 62 de même que par la rampe de mise à l'eau de la zec Matimek, également en rive ouest de la rivière, près de la centrale de la Sainte-Marguerite-2, aux environs des PK 9-10. Près de cette rampe de mise à l'eau, un poste d'accueil, une marina disposant d'une quarantaine d'emplacements disponibles pour les plaisanciers, ainsi que des installations pour la location d'embarcations sont présents. Ces infrastructures sont accessibles depuis la route 138, par la route Denis-Perron. Un autre site de mise à l'eau se trouve sur la rive est à la hauteur du PK 11,5. On y accède par un chemin relié à la route 138.

Plusieurs détenteurs d'un bail de villégiature en bordure du réservoir ont aménagé un quai à la hauteur de leurs chalets. Au total, on compte 22 de ces quais sur la rive ouest du réservoir et 26 sur sa rive est. Aucun n'a été répertorié sur des rives de lacs. Il est à noter que quelques quais sont associés à des bâtiments autres qu'un chalet ou un abri sommaire sous bail de villégiature en terres publiques.

Aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (secteur 1)

Bief amont de l'aménagement de la Sainte-Marguerite-1

Le tronçon compris entre les centrales de la Sainte-Marguerite-1 et de la Sainte-Marguerite-2, qui s'étend du PK10 au PK 7 est le moins accessible de la rivière Sainte-Marguerite. Il est inaccessible par la route, en raison des barrières de sécurité contrôlant l'accès à l'aménagement hydroélectrique privé de la Sainte-Marguerite-1. De plus, ses rives aux pentes abruptes ne comptent aucune infrastructure de mise à l'eau publique ni privée. Aucun bail de villégiature n'y a d'ailleurs été répertorié.

Estuaire

L'estuaire s'étend du PK7 à l'embouchure de la Sainte-Marguerite dans l'estuaire du Saint-Laurent. Le chenal principal constitue la seule portion navigable de l'estuaire pendant toute la saison estivale, peu importe les conditions. Hors du chenal, seules des embarcations à faible tirant d'eau peuvent circuler, mais uniquement à marée haute. Les conditions de navigation y sont tributaires de la marée et de la présence de hauts-fonds et très peu des débits fluviaux qui y transitent.

En entrevue, les intervenants de la ville de Sept-Îles ont signalé que la navigation de plaisance, la motomarine, la planche à pagaie, la planche à voile, le surf et le kitesurf sont des activités pratiquées dans le secteur de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite. Toutefois, ces adeptes privilégieraient généralement davantage le golfe du Saint-Laurent. Des hydravions ont aussi été vus à l'occasion à l'embouchure de la Petite rivière Sainte-Marguerite.

Trois rampes de mise à l'eau se trouvent près de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite. Le secteur de Gallix dispose d'une rampe de mise à l'eau municipale, située en bordure du parc du Souvenir. Celle-ci connaît actuellement des problèmes d'ensablement. Les deux autres sites de mise à l'eau, plus rudimentaires, sont situés dans le secteur de Val-Marguerite et sont accessibles par la rue des Barchois (rampe municipale) et par le camping du Club des 20 Campeurs.

Trois chalets sous bail du MRNF bordent l'estuaire, mais aucun quai privé n'y est associé selon la photo-interprétation réalisée.

11.3.2 Sondage sur l'utilisation du territoire – navigation

Les randonnées en embarcation motorisée, en canot ou en kayak dans les cours d'eau et plans d'eau de la zone d'étude locale figurent parmi les principales activités pratiquées par les répondants au sondage sur l'utilisation du territoire au cours des cinq dernières années. La navigation en embarcation motorisée, en particulier, est pratiquée par près des trois quarts des répondants (73,7 % ou 42 répondants sur 57). La répartition par secteur des répondants qui pratiquent des activités nautiques est présentée sur la carte 11-1.

Au cours des cinq dernières années, la grande majorité des répondants (82,5 % ou 47 répondants sur 57) a dit avoir navigué sur la rivière Sainte-Marguerite, dont près des trois quarts sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 et plus du tiers sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (voir le tableau 11-6).

La plupart des répondants qui ont navigué sur la rivière Sainte-Marguerite l'ont fait le plus souvent entre 1 et 25 fois en moyenne par année. Ceux-ci ont navigué 35¹⁰ fois en moyenne sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2) et 8 fois en moyenne sur celui de la Sainte-Marguerite 3 (secteur 4). La principale raison pour laquelle les 34 répondants ont navigué sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 est pour accéder à leur lieu de villégiature (76,5 % ou 26 répondants sur 34) alors que ce sont surtout les activités de chasse et de pêche qui ont incité les répondants à naviguer sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (82,4 % ou 14 répondants sur 17).

Peu de répondants ont navigué dans la portion de la rivière située entre le barrage Denis-Perron et la limite supérieure du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (9 répondants au total dans les secteurs 3A et 3B) et dans le secteur en aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (3 répondants dans le secteur 1). La navigation dans ces secteurs est surtout associée à la pêche (6 des 9 répondants naviguant dans les secteurs 3A et 3B et 2 des 3 répondants naviguant dans le secteur 1).

Tableau 11-6 Navigation sur la rivière Sainte-Marguerite et sur les réservoirs au cours des cinq dernières années

Tronçon de la rivière Sainte-Marguerite (secteur)	Nombre de répondants (n=47)	
	Nbre	%
Réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (secteur 4)	17	36,2
Amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3B)	4	8,5
Aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3A)	7	14,9
Réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2)	34	72,3
Aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (secteur 1)	3	6,4

Note : Possibilité de plusieurs réponses pour un même répondant.

¹⁰ Une fréquence de 355 fois par année a été retirée du calcul de la moyenne.

Les répondants-navigateurs ont fait mention de neuf endroits de mise à l'eau sur la rivière Sainte-Marguerite et ses réservoirs. L'infrastructure utilisée par le plus grand nombre de répondants est la rampe de mise à l'eau publique de la zec Matimek située à la hauteur du PK 10 et donnant accès au réservoir de la Sainte-Marguerite 2 ; 68,1 % ou 32 des 47 répondants-navigateurs ont utilisé cette infrastructure pour mettre leur embarcation à l'eau. La rampe de mise à l'eau publique du réservoir de la Sainte-Marguerite 3 qui se trouve près du barrage Denis-Perron est quant à elle utilisée par près du quart des répondants (23,4 % ou 11 répondants sur 47). Parmi les autres sites de mise à l'eau identifiés, deux permettent d'accéder au réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (PK 145 et 90), un au tronçon fluvial en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (PK 67), et trois au réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (PK 65, PK 62 et PK 11,5). Un dernier site de mise à l'eau se trouve près de l'embouchure de la rivière.

Au total, 24 répondants ont indiqué rencontrer des difficultés lorsqu'ils naviguent sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2. La principale difficulté de navigation rencontrée sur ce réservoir est associée à son niveau d'eau (23 des 24 répondants ayant signalé une difficulté). Lorsque précisé, ce niveau d'eau a été le plus souvent qualifié comme suit :

- niveau d'eau trop bas (13 répondants) sur le tronçon en aval du PK 40 et survenant surtout en automne selon 5 de ces répondants ;
- niveau d'eau variable (3 répondants) ;
- présence de hauts-fonds (1 répondant).

Ajoutons que quatre répondants ont indiqué rencontrer des difficultés lors de la mise à l'eau des embarcations à la rampe publique située à l'entrée de la zec Matimek. Un de ces répondants a précisé que cette situation survient lorsque le niveau d'eau du réservoir est bas.

Le bois flottant arrive en deuxième position parmi les difficultés de navigation rencontrées par les répondants qui ont navigué sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2. En effet, 11 des 24 répondants ayant signalé rencontrer des difficultés de navigation sur ce réservoir les ont attribuées à la présence de bois flottant et parmi eux, deux ont précisé que cette situation survenait lorsque le niveau d'eau du réservoir fluctuait.

En ce qui concerne le réservoir de la Sainte-Marguerite 3, 11 répondants ont indiqué y avoir rencontré des difficultés de navigation. Le bois flottant est la principale difficulté de navigation rencontrée sur ce réservoir, puisque 9 répondants sur 11 l'ont mentionnée. Des répondants ont localisé la présence de bois flottant plus spécifiquement aux PK 100, 105, 120, 125 et 135. Les segments des PK 95 à 175 et des PK 100 à 210 ont aussi été mentionnés.

Faits saillants par secteur

Réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (secteur 4)

- Au total, 17 répondants-navigateurs ont navigué sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 au cours des 5 dernières années, soit un peu plus du tiers des 47 répondants-navigateurs.
- La fréquence d'utilisation de ce réservoir pour la navigation s'élève à 8 fois en moyenne.
- Les deux principales activités associées à la navigation sur ce réservoir sont la chasse et la pêche.
- La plupart des répondants-navigateurs de ce secteur utilisent la rampe de mise à l'eau publique située près du barrage Denis-Perron.
- La principale difficulté de navigation sur ce réservoir est associée à la présence de bois flottant.

Amont et aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteurs 3A et 3B)

- 9 répondants au sondage ont navigué dans les tronçons amont et aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 au cours des 5 dernières années, soit moins de 20 % des 47 répondants-navigateurs.
- La pêche est la principale activité associée à la navigation dans ces deux secteurs.

Réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2)

- Au total, 34 répondants au sondage ont navigué sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 au cours des 5 dernières années, soit près des trois quarts des 47 répondants-navigateurs.
- La fréquence d'utilisation de ce réservoir pour la navigation s'élève à 35 fois en moyenne.
- La principale activité associée à la navigation sur ce réservoir est la villégiature. La chasse et la pêche arrivent en deuxième lieu.
- La rampe de mise à l'eau de la zec Matimek au PK 10 est la plus utilisée par les répondants-navigateurs.
- La principale difficulté de navigation rencontrée sur ce réservoir est associée au niveau d'eau qui est soit faible, notamment en automne, ou variable. Des difficultés d'accès à la rampe de mise à l'eau de la zec Matimek ont été rapportées et surviennent lorsque le niveau d'eau du réservoir est bas.
- Des difficultés de navigation causées par la présence de bois flottant sont aussi rapportées.

Aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (secteur 1)

- Seulement trois répondants au sondage ont navigué en aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 au cours des cinq dernières années. Ils y naviguent surtout pour la pêche.

11.3.3 Entrevues avec des super-utilisateurs – navigation

Pour naviguer sur la rivière Sainte-Marguerite, les super-utilisateurs rencontrés utilisent plusieurs types d'embarcations : le bateau à moteur (11 utilisateurs), le canot à pagaies et le pédalo (3 utilisateurs pour chacun), le

kayak (7 utilisateurs), la motomarine (5 utilisateurs), la planche à pagaie et la chaloupe (6 utilisateurs pour chacune). Deux utilisateurs songent à faire l'acquisition d'un aéroglisseur.

Au total, 6 des 11 super-utilisateurs affirment naviguer en embarcation motorisée (bateau à moteur et motomarine) sur l'ensemble du réservoir de la Sainte-Marguerite 2, soit jusqu'au PK 65. Deux utilisateurs naviguent également sur le tronçon fluvial au nord du réservoir, jusqu'au PK 75 ou jusqu'au pied du barrage Denis-Perron. De manière générale, lorsqu'ils utilisent le canot, le kayak, le pédalo ou la planche à pagaie, les villégiateurs demeurent à proximité de leur chalet.

Plusieurs sites de mise à l'eau sont utilisés par les super-utilisateurs rencontrés. Tous font usage de la rampe de mise à l'eau de la marina de la zec Matimek (PK 10), tandis que sept d'entre eux empruntent aussi la descente au PK 11,5. Un super-utilisateur accède par ailleurs au réservoir de la Sainte-Marguerite 2 par des chemins forestiers à partir du mille 35 de la route Denis-Perron et un autre se rend à une mise à l'eau non aménagée pour atteindre son secteur de chasse au PK 250. Tous les super-utilisateurs rencontrés possèdent un quai à leur chalet.

Difficultés de navigation sur la rivière Sainte-Marguerite

Les super-utilisateurs ont identifié les secteurs qui présentent des difficultés pour la navigation sur la rivière Sainte-Marguerite. Les types de difficultés rencontrées comprennent notamment le bas niveau de l'eau, les courants forts, le bois flottant sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2, la présence de hauts-fonds, la présence d'arbres submergés et l'état des infrastructures pour accéder au réservoir.

Les variations du niveau d'eau posent des difficultés de navigation pour l'ensemble des 11 super-utilisateurs, particulièrement lorsqu'il est bas, comme l'ont précisé 10 d'entre eux. En plus du réservoir dans son ensemble, ils témoignent de telles difficultés notamment à leur quai personnel, à la marina de la zec Matimek (PK 10), dans le secteur à l'ouest de « l'île » entre les PK 18 et 21, ainsi qu'au PK 17. Au total, six de ces répondants ont indiqué que le niveau d'eau trop bas compliquait l'accès au réservoir, tant à partir de la marina de la zec que pour atteindre ou quitter leur quai personnel, en plus d'occasionner des bris d'équipements. Le bas niveau de l'eau est aussi une source de stress pour les villégiateurs qui craignent de voir leur embarcation et leur quai s'échouer. Ils précisent cependant qu'une fois l'embarcation à l'eau, les variations de niveau ne contraignent pas la navigation sur le réservoir. Cinq villégiateurs estiment que les baisses de niveau d'eau sont causées par un fort turbinage à la centrale de la Sainte-Marguerite-2 et par la rétention de l'eau dans le réservoir de la Sainte-Marguerite 3. Pour 8 des 10 utilisateurs, ce problème est récurrent à l'automne, pendant et après la saison de chasse, soit en octobre et novembre, ainsi qu'au printemps en mai (selon trois des répondants). Les deux autres répondants estiment que cette problématique peut survenir n'importe quand ou ponctuellement, par exemple lorsque des travaux ou des essais sont réalisés aux installations de la Sainte-Marguerite-2.

Un total de sept villégiateurs rencontrés ont mentionné la difficulté de naviguer en présence de bois flottant sur le réservoir de la centrale de la Sainte-Marguerite-2. Selon cinq d'entre eux, le bois flottant est présent sur l'ensemble du réservoir, tandis que les deux autres affirment qu'il serait plus abondant autour du PK 14 et entre les PK 20 et 50, en s'intensifiant vers le nord du réservoir. Six villégiateurs sur sept attribuent le bois flottant aux variations du niveau d'eau ; pour trois répondants, c'est particulièrement lorsqu'il est plus élevé, remettant ainsi à l'eau le bois échoué sur les berges. Le turbinage et les conditions météorologiques (pluie et vent) sont également mis en cause. Selon quatre répondants, la présence de bois flottant serait plus importante au printemps, aux mois de mai et juin. Un répondant estime que cette présence est constante, tandis qu'un autre juge qu'elle est variable tout au long de la période de navigation. Un des répondants insiste sur les risques associés au bois « entre deux eaux », soit des souches submergées légèrement sous la surface de l'eau et peu visibles d'une embarcation. Selon un des

villégiateurs, le bois flottant serait davantage présent sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 que sur celui de la Sainte-Marguerite 2, sans plus de précisions.

La présence de hauts-fonds sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 a été mentionnée comme une difficulté à la navigation par six des villégiateurs rencontrés. Ils ont identifié plusieurs secteurs de hauts-fonds, notamment aux PK 15, entre les PK 34 à 37, au PK 52, entre les PK 54 et 63 et du PK 65 au PK 75, ce dernier étant particulièrement difficile à naviguer. Certains mentionnent devoir utiliser une plus petite embarcation pour y naviguer et avoir une très bonne connaissance du secteur pour y circuler en bateau à moteur. La majorité de ces répondants (cinq des six) attribuent cette difficulté aux variations du niveau d'eau, quoique l'érosion des berges soit aussi mise en cause pour les hauts-fonds situés dans certaines baies. La présence de hauts-fonds ne serait associée à aucune période précise ; les répondants estiment plutôt que cette difficulté se rencontre à des moments variables. Notons que selon un des villégiateurs, la présence de hauts-fonds serait plus importante sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 que sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2, sans qu'il ait identifié de secteurs précis.

La difficulté de navigation liée à la présence d'arbres submergés est indiquée par deux villégiateurs. Ces arbres seraient présents dans la partie nord du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 et dans le réservoir de la Sainte-Marguerite 3. Ils constitueraient un obstacle à la navigation lorsque le niveau d'eau est assez bas. Cette difficulté peut survenir à des moments variables.

L'état des infrastructures permettant d'accéder au réservoir de la Sainte-Marguerite 2 a été nommé comme une difficulté de naviguer par deux répondants. La descente au PK 11,5 n'est pas entretenue, mais constitue une alternative lorsque la mise à l'eau des embarcations est impossible à la marina de la zec, soit parce que le niveau d'eau est trop bas ou à cause de la glace au printemps. Le quai personnel de l'un de ces répondants a été endommagé en raison d'un niveau d'eau trop bas sur le réservoir, tandis qu'un autre répondant indique avoir dû remplacer son quai à quelques reprises, celui-ci pouvant se détacher et dériver lorsque le niveau de l'eau devient trop élevé en hiver.

Un répondant a indiqué la présence de courants forts, à l'automne, causés par la confluence des rivières Valin et Sainte-Marguerite (PK 17) et de forts vents.

Activités nautiques sur la rivière Sainte-Marguerite

Les avis sont partagés au sujet de l'achalandage de la rivière Sainte-Marguerite pour les activités nautiques. Selon cinq super-utilisateurs, la pratique d'activités nautiques sur la rivière Sainte-Marguerite s'est accrue au cours des trois dernières années. Cette tendance a été observée sur l'ensemble de la rivière Sainte-Marguerite, notamment aux PK 27, 29 et 30, et sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3. Trois de ces utilisateurs constatent une hausse du nombre de motomarines sur la rivière, que l'un d'eux dit avoir remarqué depuis la pandémie de la COVID-19. Un autre super-utilisateur explique l'augmentation des activités nautiques par la fréquentation du secteur par des membres de la famille élargie et par des amis des détenteurs de baux de villégiature. Lors des journées de fort achalandage, le stationnement et le chemin de la marina de la zec peuvent se remplir de voitures. La taille du stationnement est insuffisante. Ce même utilisateur a non seulement observé une augmentation de la présence de motomarines, mais également de bateaux à moteur, de planches à pagaie et de kayaks. Deux villégiateurs ont observé pour leur part une diminution des activités nautiques sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2. Le premier ne peut l'expliquer, alors que le second l'attribue à un engouement moindre pour les activités nautiques à la suite de la pandémie de la COVID-19. Enfin, cinq super-utilisateurs considèrent que la pratique d'activités nautiques se maintient.

Selon l'ensemble des villégiateurs rencontrés, les personnes pratiquant des activités nautiques sur la rivière Sainte-Marguerite proviennent principalement de Port-Cartier et de Sept-Îles. L'un d'eux précise que ce sont souvent des membres de la famille des détenteurs de baux ou des amis.

11.4 Motoneige et quad

11.4.1 Généralités

La zone d'étude locale est traversée par le sentier de motoneige provincial Trans-Québec n° 3 qui longe à quelques endroits la route 138. La traversée de la rivière Sainte-Marguerite se fait sur la crête du barrage de la Sainte-Marguerite-2, parallèle à la route 138. Ce tronçon du sentier provincial est entretenu par le club Auto-Neige Ook Pik de Sept-Îles. En 2025, le club comptait 618 membres annuels. Le club perd une centaine de membres par année en raison des changements climatiques (précipitations de neige tardives et pluie en hiver), mais aussi des coûts élevés d'adhésion ; il comptait environ 900 membres (incluant les droits journaliers) en 2020-2021. La saison s'étend du 15 décembre au 1^{er} avril.

La zone d'étude locale compte également trois sentiers locaux qui mènent, depuis le sentier Trans-Québec, à la station de ski Gallix, au secteur sud de Clarke City et au noyau villageois de Gallix (FCMQ, 2024). En plus des sentiers fédérés, de nombreux autres sentiers informels non entretenus par les clubs de motoneigistes sillonnent le territoire et longent le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (notamment sur la rive est). Certains de ces sentiers sont créés par les villégiateurs afin d'accéder à leur chalet. Lors des entrevues, des sentiers de motoneige ont été indiqués entre la route Denis-Perron et la rivière Sainte-Marguerite (à la hauteur du PK 62) en passant au nord du lac Picard, et entre le lac Brûlé et la rivière à la hauteur du PK 20, tous deux sur la rive ouest. Selon le représentant du club rencontré en mars 2025, il est possible de circuler sur la rivière en motoneige à partir du 15 janvier environ. Il a aussi mentionné que les sentiers de chaque côté du barrage de la Sainte-Marguerite-2 sont exposés à de grands vents qui créent des lames de neige. Le déneigement de la route sur le barrage cause aussi des problèmes dans les sentiers. Cependant, le Club apprécie qu'il soit permis de passer sur le barrage puisque la rivière est large et que ses pentes sont abruptes sur le versant est dans ce secteur. Notons qu'il est constaté par le représentant du club que la motoneige est de moins en moins prisée des touristes depuis quelques années.

Plusieurs motoneigistes circulent également sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2. Des sentiers y sont balisés par les villégiateurs. Généralement, les motoneigistes accèdent au réservoir par la descente au PK 11,5 ou en passant par les lacs Curot et Hingan, situés sur la rive est, à la hauteur du PK 28.

Par ailleurs, selon un utilisateur de la zone d'étude qui n'est pas un villégiateur, des motoneigistes peuvent accéder au réservoir de la Sainte-Marguerite 2 directement à partir du barrage de la Sainte-Marguerite-2. Ils se stationnent immédiatement à l'ouest du barrage, puis accèdent au réservoir en passant sur l'enrochement qui est recouvert de neige (à environ 230 m au nord-est du barrage). Hormis la traversée sur le barrage de la Sainte-Marguerite-2, aucun autre point de traversée spécifique du réservoir n'a été identifié lors des entrevues avec les organismes.

Quant à la pratique du quad, le sentier provincial n° 50 passe dans la zone d'étude locale, en majorité sur le même parcours que le sentier de motoneige provincial n° 3. Certains sentiers non officiels viennent s'y greffer. Le réseau de quad fédéré est ainsi complété par deux sentiers locaux, dont un mène à la station de ski Gallix et l'autre au secteur industriel de Pointe-Noire (FQCQ, s. d.). Le club quad Les Nord-Côtiers entretient le sentier. Il comptait 465 membres à la fin de 2024. Le membership demeure assez stable dans le temps, soit entre 450 et 500 membres.

Bien que le sentier officiel ne s'y rende pas, des quadistes peuvent accéder à la rive est de la Sainte-Marguerite à la hauteur de la descente au PK 11,5 ; ils ne fréquentent pas les secteurs plus au nord. Notons que les cinq clubs quad sur la Côte-Nord, soit ceux de Sept-Îles, Baie-Comeau, Port-Cartier, Fermont et Longue-Rive sont regroupés dans l'Association régionale des Clubs Quads de la Côte-Nord (ARCQCN).

11.4.2 Sondage sur l'utilisation du territoire - motoneige et quad

Au cours des cinq dernières années, une majorité de répondants (87,7 % ou 50 répondants sur 57) a circulé en motoneige dans la zone d'étude locale, et généralement à une fréquence de 25 fois ou moins au cours d'une même saison. Le tableau 11-7 présente la répartition des motoneigistes par secteur du sondage. Parmi ces répondants, dix ont fait de la motoneige sur le sentier Trans-Québec, et sept ont circulé sur la Sainte-Marguerite dans les tronçons en amont et en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3A et 3B).

Concernant la pratique du quad, environ la moitié des répondants a pratiqué cette activité dans la zone d'étude locale au cours des cinq dernières années (49,1 % ou 28 répondants sur 57), et généralement à une fréquence de 25 fois ou moins au cours d'une même saison.

Le tableau 11-7 présente la répartition des quadistes par secteur du sondage. Parmi ces répondants, cinq ont circulé en quad sur le sentier provincial n° 50 et un seul a circulé sur la Sainte-Marguerite dans le tronçon en amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3B). La circulation en motoneige et en quad sur les réservoirs de la Sainte-Marguerite 3 et 2 est abordée dans les sous-sections ci-après.

Tableau 11-7 Pratique de la motoneige et du quad par secteur au cours des cinq dernières années

Secteur	Pratique de la motoneige (n=50)		Pratique du quad (n=28)	
	Nbre	%	Nbre	%
Réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (secteur 4)	20	40,0	10	35,7
Amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3B)	8	16,0	5	17,9
Aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3A)	8	16,0	1	3,6
Réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2)	30	60,0	14	50,0
Aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (secteur 1)	12	24,0	7	25,0

Notes : Possibilité de plusieurs réponses pour un même répondant.
Un répondant-motoneigiste n'a pas répondu à la question.
Deux répondants-quadistes n'ont pas répondu à la question.

Réservoir de la Sainte-Marguerite 3

Au cours des cinq dernières années, 17 répondants au sondage ont circulé en motoneige sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3. Ils l'ont emprunté 9 fois en moyenne par saison et principalement pour se promener sur le réservoir (7 répondants) et pour se rendre à un lieu de villégiature (5 répondants). L'endroit le plus au nord que les répondants ont atteint se trouve entre les PK 111 et 190 pour huit d'entre eux et sept autres se sont rendus jusqu'à un point situé entre les PK 231 et 250.

Parmi les 17 répondants ayant circulé en motoneige sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3, sept ont dit y rencontrer des difficultés (41,2 %). Ces difficultés sont soit liées à la présence de neige fondante (trois répondants), au long délai de formation de la glace (un répondant) ou à l'état du couvert de glace (variation de son niveau, accumulation ou couvert mince ; quatre répondants).

Un utilisateur ayant pratiqué le quad en hiver sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 au cours des cinq dernières années y circule une dizaine de fois par année pour se rendre à un lieu de villégiature. La limite qu'il a atteinte sur le réservoir se situe aux environs du PK 130. Les difficultés qu'il a rencontrées sur ce réservoir sont liées à l'épaisseur du couvert de glace et à la présence de saillies. Un second répondant a aussi dit avoir circulé sur ce réservoir environ six fois en moyenne par année pour effectuer des travaux à son chalet, mais sans autres précisions.

Réservoir de la Sainte-Marguerite 2

Le réservoir de la Sainte-Marguerite-2 est le secteur le plus fréquenté par les répondants au sondage pour la pratique de la motoneige. Au total, 29 répondants au sondage y ont circulé en motoneige au cours des cinq dernières années, surtout pour se rendre à un lieu de villégiature (16 répondants) ou pour se promener sur le réservoir (9 répondants). L'endroit le plus au nord où ils se sont rendus se situait entre les PK 10 et 30 pour la moitié d'entre eux (14 répondants), entre les PK 31 et 40 pour le quart (7 répondants) et entre les PK 41 et 50 pour le quart également (7 répondants).

Une majorité de répondants a dit rencontrer des difficultés lorsqu'ils circulent sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (86,3 % ou 25 répondants sur 29), soit une proportion deux fois plus élevée que sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3. La principale difficulté rencontrée concerne l'état du couvert de glace en général (16 répondants) et, lorsque précisé, l'absence, le manque ou l'amincissement du couvert de glace ; des répondants ont localisé ces difficultés plus spécifiquement aux PK 10, 13, 40, 46, 47 et 50 alors que d'autres ont indiqué différents tronçons compris entre les PK 10 et 50. En outre, cinq répondants ont attribué les difficultés de circulation en motoneige à la présence de neige fondante sur différents segments du réservoir compris entre les PK 10 à 38. Le niveau d'eau, la présence d'eau sur la glace, l'accumulation de glace sur les berges et l'accès difficile au réservoir ont également été signalés.

En ce qui concerne le quad, sept répondants ont dit avoir circulé sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 au cours de cinq dernières années. Pour quatre d'entre eux, le point le plus au nord qu'ils ont atteint se situait entre les PK 10 et 20, alors que trois autres ont indiqué s'être rendus jusqu'aux PK 34, 45 et 62 respectivement. Les difficultés que six d'entre eux ont rencontrées en circulant en quad sur ce réservoir sont liées au couvert de glace en général (PK 10 à 23), à la variation du couvert de glace (PK 10 à 20), à une couverture de neige insuffisante (PK 10 à 15) et à la neige fondante (PK 30 à 34).

Faits saillants par secteur

Au total, 50 répondants pratiquent la motoneige dans la zone d'étude locale et 27 y pratiquent le quad.

Réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (secteur 4)

- Un total de 20 répondants ont circulé en motoneige dans le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 3 au cours des cinq dernières années, dont 17 directement sur le réservoir.
- Au total, 10 répondants ont circulé en quad dans le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 3 au cours des cinq dernières années, dont 1 directement sur le réservoir.
- La fréquence d'utilisation de ce réservoir en motoneige s'élève à 9 fois en moyenne par saison, principalement pour se promener et pour se rendre à un lieu de villégiature.
- Les deux principales difficultés rencontrées en motoneige et en quad sur ce réservoir sont associées à l'état du couvert de glace et à la présence de neige fondante.

Amont et aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteurs 3A et 3B)

- Ce secteur est utilisé par 12 répondants-motoneigistes (8 dans le secteur 3A et 8 dans le secteur 3B) et par 5 répondants-quadistes (1 dans le secteur 3A et 5 dans le secteur 3B).
- Un total de 7 répondants circulent en motoneige directement sur la rivière Sainte-Marguerite (5 dans le secteur 3A et 4 dans le secteur 3B).
- Un seul répondant circule en quad directement sur la rivière Sainte-Marguerite, dans le secteur 3 B.

Réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2)

- Au total, 30 répondants ont circulé en motoneige dans le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 au cours des cinq dernières années, dont 29 directement sur le réservoir.
- Un total de 14 répondants ont circulé en quad dans le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 au cours des cinq dernières années, dont 7 directement sur le réservoir.
- La principale difficulté rencontrée par les répondants lorsqu'ils circulent sur ce réservoir en motoneige ou quad est liée à l'état du couvert de glace en général.

Aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (secteur 1)

- Ce secteur de la zone d'étude locale est fréquenté par 12 répondants-motoneigistes et par 7 quadistes.
- Ces motoneigistes et quadistes circulent sur les sentiers fédérés de ce secteur surtout pour la randonnée.

11.4.3 Entrevues avec des super-utilisateurs – motoneige

L'ensemble des super-utilisateurs utilisent la motoneige comme moyen de transport pour se rendre à leur chalet. Six d'entre eux pratiquent la motoneige sur la rivière Sainte-Marguerite en différents lieux, notamment le long de la berge ouest entre les PK 27 et 36, le long de la berge est entre les PK 28 et 37 et sur le sentier balisé du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 entre les PK 10 et 23. Le réservoir est par ailleurs traversé au PK 17 et au PK 28. Quatre villégiateurs pratiquent aussi la motoneige hors du réservoir, dans les endroits suivants : à l'ouest du réservoir de la Sainte-Marguerite 3, à la hauteur des PK 175 et 240 ; au sommet des montagnes en rive est entre les PK 34 et 36 ; autour de la route Denis-Perron entre les milles 12 et 25 ; et, à l'est du réservoir de la Sainte-Marguerite 2, dans le secteur circonscrit par les lacs Hingan, Curot et Hall. Les utilisateurs rencontrés circulent sur le couvert de glace de la rivière Sainte-Marguerite à partir de la fin de décembre ou du début de janvier, jusqu'en mars ou à la mi-avril.

Lors des rencontres, certains utilisateurs ont exprimé des craintes, de l'insécurité et du stress à se déplacer en motoneige sur la rivière Sainte-Marguerite à cause de l'instabilité du couvert de glace. Pour ces raisons, l'un précise qu'il ne fait jamais de promenade sur le couvert de glace. Un autre utilisateur explique qu'en dépit de ses inquiétudes, il emprunte le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 de janvier à la mi-mars. En outre, un villégiateur mentionne que plusieurs personnes circulent en motoneige sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 pour accéder aux sites d'escalade de glace situés sur la rive ouest, dans les environs du PK 15.

Difficulté des déplacements en motoneige sur la rivière Sainte-Marguerite

Plusieurs difficultés de circulation en motoneige sur la rivière Sainte-Marguerite ont été identifiées par les utilisateurs lors des rencontres, notamment : l'absence d'un couvert de glace, la glace mince et friable, la présence d'eau sur la glace, la formation de murs de glace, l'apparition de trous dans le couvert de glace et la présence de neige fondante.

L'absence de couvert de glace est observée par trois utilisateurs, soit le long des berges sur une distance de 15 m (50 pieds) en amont du PK 52 jusqu'à la centrale de la Sainte-Marguerite-3 ainsi qu'entre les PK 34 et 37. Selon un utilisateur, l'absence de glace le long des berges est causée par les variations du niveau d'eau à divers moments. On explique aussi que lorsque le niveau d'eau baisse, la glace se fixe aux arbres et aux branches qui se trouvent sur les parois de la rivière. À la remontée du niveau, l'eau peut se superposer à la glace figée contre les parois.

Un utilisateur s'explique l'absence de couvert de glace en amont du PK 52 par le turbinage à la centrale de la Sainte-Marguerite-3. Il provoquerait aussi de nombreux changements quant à la présence ou à l'absence de couvert de glace entre les PK 44 et 52 et affecterait également les conditions du couvert de glace (neige fondante, trou dans le couvert de glace, etc.) entre les PK 24 et 44 lors des pointes hivernales. Un autre villégiateur a fait part de l'absence de couvert de glace sur la rive ouest, entre les PK 34 et 37 durant tout l'hiver, sans qu'il puisse en expliquer la cause.

La présence d'eau sur la glace est une difficulté identifiée par trois utilisateurs. L'un d'eux l'observe sur l'ensemble du réservoir de la Sainte-Marguerite 2, plus spécifiquement à la mi-mars. Les deux autres ont précisé plus particulièrement les secteurs localisés entre les PK 27 et 41 et entre les PK 25 et 30, sans indiquer la période d'occurrence de l'eau sur la glace à ces endroits. Les variations du niveau d'eau et le turbinage à la centrale de la Sainte-Marguerite-3 sont les deux principales raisons nommées pour expliquer cette présence d'eau sur la glace.

Huit super-utilisateurs ont indiqué l'état de la glace (mince, friable, présence de trous) comme contrainte aux déplacements en motoneige sur la rivière Sainte-Marguerite, sur l'ensemble de la rivière ou du réservoir de la

Sainte-Marguerite 2 et dans certains secteurs spécifiques, notamment entre les PK 23 et 41 et au PK 15. Selon eux, les altérations du couvert de glace peuvent être causées par les courants, la glace qui se fixe aux berges, les variations du niveau d'eau, les conditions météorologiques et le turbinage aux centrales de la Sainte-Marguerite-2 et de la Sainte-Marguerite-3, dont les effets sont observables en moins de 24 heures. Ces difficultés se produisent à des moments variables l'hiver.

Un super-utilisateur dit observer la présence de neige fondante sur l'ensemble du réservoir de la Sainte-Marguerite 2, tandis que quatre autres indiquent surtout des secteurs situés au nord du PK 20, entre les PK 30 et 34, entre les PK 25 et 30 ainsi qu'au PK 15. Les utilisateurs justifient la présence de neige fondante à tout moment durant l'hiver par la variation du niveau de l'eau de la rivière. Un répondant indique que c'est depuis l'aménagement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 que ce problème se présente.

Un utilisateur mentionne la formation de murs de glace à la suite de la fracturation de la glace à proximité des berges du réservoir de la Sainte-Marguerite 2, au PK 30, et dans le réservoir de la Sainte-Marguerite 3, où le phénomène est plus fréquent. Leur formation est causée par les variations du niveau des eaux dues au turbinage.

Tendance de fréquentation de la rivière Sainte-Marguerite par les motoneigistes

La plupart des répondants considèrent que la fréquentation de la rivière par les motoneigistes est stable ou a augmenté au cours des dernières années. En effet, selon quatre utilisateurs, le nombre de motoneigistes s'est maintenu depuis les trois dernières années. Cinq autres ont mentionné que leur nombre a plutôt augmenté. L'augmentation est perçue sur l'ensemble du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 et sur le sentier passant par les lacs des Rapides et Tortellier. Deux villégiateurs estiment qu'elle serait liée à la fréquentation du territoire par les membres des familles élargies des détenteurs de baux de villégiature. Il apparaît aussi que la pandémie de la COVID-19 a eu un rôle à jouer dans la croissance de la fréquentation du territoire. Une présence accrue du nombre de motoneigistes est également observée sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 en raison de l'arrivée de nouveaux propriétaires de chalets. Selon les super-utilisateurs, de plus en plus de personnes qui ne sont pas des villégiateurs s'aventurent sur le territoire.

Un utilisateur explique que selon lui le nombre de motoneigistes a diminué sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2. Il se l'explique par le fait que les motoneigistes se partagent l'information quant aux risques de se déplacer sur le couvert de glace et par les affiches placées au débarcadère de la zec Matimek qui avertissent les utilisateurs de l'instabilité du couvert de glace et des dangers d'y circuler en motoneige.

Les supers-utilisateurs affirment enfin que la plupart des motoneigistes proviennent de Port-Cartier et de Sept-Îles. Cinq utilisateurs ont aussi souligné la présence de touristes, notamment des motoneigistes américains, et d'amateurs de plein air qui viennent pratiquer l'escalade de glace.

12 Exploitation des ressources fauniques

12.1 Pêche récréative

12.1.1 Généralités

Les activités de pêche sportive sont gérées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Dans la zone d'étude locale, les règles concernant la pêche des espèces de juridiction provinciale correspondent à celles déterminées pour la zone 19 sud (A).

De fait, la zone d'étude locale est située en majeure partie dans la zone de pêche 19 sud (A)¹¹, l'une des deux subdivisions de la zone 19 sud qui chevauche les MRC de Manicouagan, de Caniapiscau, de Sept-Rivières, de Minganie et du Golfe du Saint-Laurent (Gouvernement du Québec, 2024a). Les tableaux 12-1 et 12-2 présentent les périodes de pêche autorisées pour certaines espèces de poissons, respectivement dans la zone de pêche 19 sud (A) et dans la zec Matimek. Les informations sont données à titre indicatif pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Il est à noter que les périodes de pêche de la zec Matimek sont un peu différentes qu'ailleurs sur le territoire de la zone d'étude, pour les mêmes espèces de poissons, puisque la gestion est déléguée à un organisme à but non lucratif qui établit ses propres règles.

Tableau 12-1 Périodes de pêche dans la zone 19 sud (A) pour les espèces convoitées par les utilisateurs de la zone d'étude locale, 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Espèces	Périodes
Grand brochet	1 ^{er} avril 2024 au 15 avril 2024 1 ^{er} juin 2024 au 31 mars 2025
Ombre de fontaine, ombre chevalier, ouananiche	1 ^{er} avril 2024 au 8 septembre 2024 1 ^{er} décembre au 31 mars 2025
Touladi	1 ^{er} avril 2024 au 8 septembre 2024
Éperlan arc-en-ciel, perchaude	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
Bar rayé	15 juin 2024 au 8 septembre 2024
Autres espèces	1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Source : Gouvernement du Québec, 2024b.

¹¹ La baie Sainte-Marguerite, à l'extrémité sud de la zone d'étude locale, est située dans la zone de pêche 21. Une infime portion est touchée. De plus, la pêche sportive au Québec ne concerne que le fleuve Saint-Laurent ou le golfe et le littoral.

Tableau 12-2 Périodes de pêche dans la zec Matimek, 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Espèces	Périodes
Grand brochet	1 ^{er} avril 2024 au 15 avril 2024 1 ^{er} juin 2024 au 31 mars 2025
Bar rayé	15 juin 2024 au 8 septembre 2024
Autres espèces	1 ^{er} avril 2024 au 15 avril 2024 17 mai 2024 au 8 septembre 2024 1 ^{er} décembre 2024 au 31 mars 2025

Source : Gouvernement du Québec, 2024b.

Dans les limites de la zone d'étude locale, Réseau Zec (s. d.) répertorie trois lacsensemencés en ombles de fontaine par la zec Matimek, soit les lacs Médaillon, Doré et au Poëlon. Selon le représentant de la zec Matimek rencontré en mai 2025, tous les lacs de la zec qui sont disponibles pour la pêche sont ouverts en début de saison, et ce, jusqu'à ce que le quota qui leur est attribué soit atteint. Ce même représentant a précisé que les principales espèces pêchées dans la rivière Sainte-Marguerite sont l'omble de fontaine (truite mouchetée), le grand brochet et le grand corégone. Le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 présente aussi un intérêt pour la pêche du touladi (truite grise). Pour se rendre dans la zec, les pêcheurs doivent être membres de l'Association de chasse et pêche Sept-Îlienne, s'enregistrer au poste d'accueil et payer le droit de circulation et le droit de pêche journalier. La zec offre aussi des forfaits journaliers aux non-membres de l'Association.

Selon un grand utilisateur de la rivière Sainte-Marguerite pour ses activités récréatives¹², le tronçon fluvial de la rivière Sainte-Marguerite en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (PK 76 à PK 66) est populaire chez les pêcheurs qui y accèdent à pied par des sentiers. Ils y pêchent principalement l'omble de fontaine. Il s'agit d'un secteur de pêche très apprécié, mais qui présente des enjeux de sécurité puisque le niveau d'eau peut varier considérablement et rapidement. D'ailleurs, des barrières de sécurité sont présentes et des avis d'interdiction de passage mentionnent des enjeux de sécurité. Malgré leur présence, des utilisateurs s'y rendent tout de même pêcher.

La pêche est aussi pratiquée sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 et à l'embouchure de ses principaux tributaires, à savoir les rivières Valin Ouest, de la Grande Coulée (anciennement Picard) et Vallée. En 2004, la pêche représente une activité plutôt marginale compte tenu du faible potentiel halieutique du réservoir (Côté, 2005). Le bief amont de la Sainte-Marguerite 1 est lui aussi peu pêché en raison de l'absence d'accès à ce secteur. Un lieu de pêche à gué est identifié en aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2, en rive ouest (PK 10) où le grand brochet y est pêché (FÉDÉCP, s. d.). Un autre lieu de pêche à gué est situé en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-1, du côté ouest de la Sainte-Marguerite, où un sentier mène du secteur de Clarke City jusqu'à une pointe de sable à partir de laquelle les pêcheurs pêchent principalement l'omble de fontaine. Aucune activité de pêche n'est rapportée dans la Petite rivière Sainte-Marguerite, située du côté de Gallix.

La pêche est par ailleurs peu pratiquée dans l'estuaire et se fait surtout à partir des plages et de la flèche de sable. Selon les informations recueillies auprès de divers informateurs, les principales espèces recherchées seraient la truite de mer et le capelan. À la mise à l'eau municipale à Gallix, les pêcheurs récoltent principalement de la truite de mer et du bar rayé. De nombreux utilisateurs utilisent aussi cette mise à l'eau pour aller pêcher la morue au large. La pêche récréative au poisson de fond est permise dans cette partie de la zone d'étude locale qui recoupe la zone 3Pn4RS, communément appelée zone nord du golfe du Saint-Laurent (MPO, 2017) (voir aussi la carte F-5 de

¹² Cet utilisateur a été référé à WSP par le biais de Centre de plein air Côte-Nord.

l'annexe F). Cette pêche se pratique sans permis, mais est soumise à des dispositions réglementaires. Elle est interdite autrement qu'à la ligne ou au moyen d'une ligne à main. À titre indicatif, la saison de pêche récréative aux poissons de fond en 2022 et 2023 a été de 39 jours répartis entre juin et octobre. La limite quotidienne individuelle de prise était de cinq poissons, incluant la morue franche. Bien qu'il y ait un suivi réglementaire du respect des limites quotidiennes de prises autorisées, aucun suivi des captures et des rejets n'est réalisé. Des estimations des débarquements basés sur différentes suppositions montraient des valeurs de l'ordre de 150 à 900 t annuellement au cours de la période 2011–2020 (MPO, 2023).

12.1.2 Sondage sur l'utilisation du territoire – pêche récréative

Au cours des cinq dernières années, près des deux tiers des répondants (61,4 % ou 35 répondants sur 57) ont pêché dans la zone d'étude locale. L'omble de fontaine est l'espèce la plus capturée dans cette zone ; les 19 répondants qui ont précisé leur nombre de prises y ont pêché 30 ombles de fontaine en moyenne par année chacun (566 au total annuellement). Le grand brochet a été la seule autre espèce que les répondants ont indiqué pêcher dans la zone d'étude. Les 25 répondants qui ont pêché cette espèce en ont capturé 10 en moyenne par année (247 au total annuellement). Les captures d'ombles de fontaine apparaissent plus nombreuses dans les secteurs des réservoirs de la Sainte-Marguerite 3 et de la Sainte-Marguerite 2 (secteurs 4 et 2 avec respectivement 218 et 133 prises) ainsi que dans le secteur amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3B avec 118 prises). Le grand brochet a été davantage pêché dans le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (100 prises) (voir le tableau 12-3).

Tableau 12-3 Nombre de jours de pêche et espèces pêchées par secteur et par année au cours des cinq dernières années

Secteur	Jours-pêche (n=35)		Omble de fontaine (truite mouchetée) (n=19)		Grand brochet (n=25)	
	Moyenne rivière Sainte-Marguerite	Autres lacs et cours d'eau	Nbre	Moyenne ^a	Nbre	Moyenne ^a
Réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (secteur 4)	6	8	218	27	39	4
Amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3B)	0	15	100	25	45	15
Aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3A)	15	0	60	20	45	15
Réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2)	11	6	133	19	118	8
Aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (secteur 1)	16	0	30	30	0	0
Secteur non identifié	0	0	25	13	0	0
Total	-	-	566	30	247	10

a : La moyenne par secteur est calculée sur le nombre de répondants qui ont indiqué au moins une prise.

Note : Neuf répondants ont identifié plus d'un secteur pour une même espèce de poisson. Le cas échéant, le nombre de poissons pêchés indiqué est appliqué en totalité à chaque secteur identifié.

Dans les différents secteurs de la zone d'étude, la pêche a été effectuée, en général, plus fréquemment dans la rivière Sainte-Marguerite que dans les autres cours d'eau ou lacs de ces secteurs. Un total de 26 répondants a indiqué avoir pêché dans cette rivière et le nombre moyen de jours de pêche y a été de 16 par année en aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2, de 11 sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2, de 15 en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 et de 6 sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3.

Trois répondants ont pêché le capelan et l'un d'eux a aussi pêché le bar rayé à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite.

Pour se rendre à leurs sites de pêche, les moyens de transport les plus utilisés par les 35 répondants-pêcheurs sont l'embarcation motorisée (65,7 % ou 23 répondants), l'automobile (48,6 %, ou 17 répondants) et la motoneige (31,4 % ou 11 répondants).

12.1.3 Entrevues avec des super-utilisateurs – pêche récréative

Au total, neuf des 11 super-utilisateurs rencontrés pêchent dans la zone d'étude, en moyenne depuis une vingtaine d'années dans la rivière Sainte-Marguerite. Ils concentrent leurs activités de pêche sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 et ses affluents. Les principaux secteurs de pêche fréquentés sont les baies, les chutes et les embouchures des rivières le long du réservoir de la Sainte-Marguerite 2. Due à la faible profondeur d'eau, la navigation en bateau à moteur est difficile dans le secteur 3A (entre les PK 66 et 78) et des embarcations de plus petit gabarit sont requises. En moyenne, les répondants ont pêché durant dix jours sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 au cours de l'été 2024. L'ensemble des super-utilisateurs pêchent en groupe. Trois d'entre eux pêchent également seuls. De manière générale, les répondants pêchant en groupe sont accompagnés de conjoints et d'enfants. La pêche est une activité familiale. Aucun super-utilisateur ne pratique la pêche blanche.

Dans la zone d'étude, les principales espèces de poissons pêchées sont le grand brochet, la truite mouchetée et le grand corégone. Parmi les neuf super-utilisateurs qui y pêchent, six recherchent en priorité le grand brochet. Quatre répondants le pêchent dans les baies du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 et à proximité des chutes, de même qu'à l'embouchure de la rivière Vallée pour un répondant. Quatre répondants affirment rechercher le grand brochet dans l'ensemble du réservoir. Par ailleurs, trois super-utilisateurs recherchent avant tout la truite mouchetée. Trois répondants sur huit qui pêchent la truite fréquentent le secteur 3A entre le PK 66 et la centrale de la Sainte-Marguerite-3. De ces répondants, un affirme pouvoir se rendre en chaloupe au plus loin jusqu'au PK 75, tandis que deux autres disent être en mesure d'atteindre la zone des PK 65 à 70 en bateau à moteur, sans pouvoir se rendre plus en amont. D'autre part, deux répondants pêchent la truite à l'embouchure des rivières Vallée et Valin. Le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 est aussi pêché pour la truite entre les PK 59 et 64 ainsi que du PK 28 au PK 48. Notons que deux répondants pêchent la truite à l'extérieur du réservoir de la Sainte-Marguerite 2, soit au lac Boston et sur un lac situé à environ 500 m au sud-ouest du lac Butor. Finalement, le grand corégone est peu recherché dans le réservoir de la Sainte-Marguerite 2. Il est pêché par deux utilisateurs dans des secteurs situés entre les PK 65 et 70 et au PK 15. Deux répondants mentionnent ne pas avoir de secteur spécifique pour pêcher le grand corégone.

Les villégiateurs rencontrés ont des avis partagés sur l'évolution des populations de poissons pêchés. Trois d'entre eux sont d'avis que la quantité de poissons dans la rivière Sainte-Marguerite s'est maintenue au cours des trois dernières années. Un utilisateur estime avoir constaté une augmentation des populations de grands brochets et de truites mouchetées. Deux répondants qui croient au contraire à une diminution de la ressource dans la rivière Sainte-Marguerite l'attribuent au turbinage ainsi qu'aux possibles changements dans l'habitat du poisson, causés notamment par l'érosion des berges.

L'achalandage de la rivière Sainte-Marguerite pour la pêche n'est pas perçu de la même façon par les répondants. Quatre des six répondants qui se sont prononcés sur la présence de pêcheurs au cours des trois dernières années estiment que leur nombre s'est maintenu sur la rivière Sainte-Marguerite et sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2. Deux répondants évaluent que ce nombre a plutôt augmenté à cause d'un plus grand nombre de familles sur le territoire, du partage des connaissances sur les secteurs de pêche, ainsi que la plus grande abondance de grands brochets. Notons qu'un des répondants estime également que le nombre de pêcheurs sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 a augmenté ces trois dernières années conséquemment à l'arrivée de groupes de propriétaires qui ont acquis dans le secteur des chalets détenus auparavant par des couples de villégiateurs.

Selon six super-utilisateurs, les pêcheurs fréquentant la rivière Sainte-Marguerite viennent de Sept-Îles et de Port-Cartier. Un seul de ces répondants observe parfois des touristes, sans connaître leur provenance.

12.2 Chasse

12.2.1 Généralités

Le MELCCFP encadre les pratiques de chasse au Québec. Il détermine les périodes où la chasse est permise, les limites de prises, les armes autorisées, les permis requis, les règles de base, etc. Le territoire québécois est divisé en 28 zones de chasse, dont plusieurs sont subdivisées par sous-zones qui tiennent compte de la répartition des espèces. Les règles de chasse peuvent varier selon que le territoire de chasse se situe en terres privées ou publiques ou sur un territoire particulier comme une zec, une pourvoirie ou une réserve faunique (MELCCFP, 2025a).

La zone d'étude locale est située dans la zone de chasse 19 sud, qui recoupe les MRC de Manicouagan, de Caniapiscau, de Sept-Rivières, de Minganie et du Golfe du Saint-Laurent (Gouvernement du Québec, 2024c). Elle se subdivise en trois sous-zones. La zone d'étude locale se trouve plus précisément dans la sous-zone 19 sud (ouest).

La chasse est une activité populaire dans la zone d'étude locale. Dans le territoire de la zec, les chasseurs doivent obligatoirement enregistrer leur présence et acquitter les frais afférents (droits de chasse et de circulation). Les espèces chassées sont l'ours noir, l'orignal, le canard, la gélinotte huppée, le lagopède, le téttras du Canada, le lièvre d'Amérique et la sauvagine (Réseau zec, 2021c). La chasse à l'ours et à la sauvagine est pratiquée marginalement. Le succès de chasse à l'orignal est plutôt faible. À l'extérieur de la zec, la chasse peut être pratiquée par toute personne qui a un permis de chasse dans les secteurs autorisés.

Le tableau 12-4 présente les périodes de chasse autorisées pour certaines espèces de gibier dans la zone de chasse 19 sud (ouest), lesquelles sont les mêmes dans la zec Matimek. Les informations sont données à titre indicatif pour les années 2024, 2025 et 2026.

En 2024, 784 orignaux ainsi que 65 ours noirs ont été abattus dans la zone de chasse 19 (Gouvernement du Québec, 2024d).

Tableau 12-4 Périodes de chasse dans la zone 19 sud (ouest), 2024, 2025 et 2026

Espèces	Périodes ^{a b}
Orignal	30 août 2025 au 14 septembre 2025 20 septembre 2025 au 19 octobre 2025
Ours noir	15 mai 2025 au 30 juin 2025 30 août 2025 au 14 septembre 2025 20 septembre 2025 au 19 octobre 2025
Lièvre	13 septembre 2025 au 30 avril 2026
Coyote et loup	11 octobre 2025 au 15 avril 2026
Gélinotte, tétas	13 septembre 2025 au 15 janvier 2026
Perdrix grise	20 septembre 2025 au 15 novembre 2025
Lagopèdes	20 septembre 2025 au 30 avril 2026
Canard	14 septembre 2024 au 5 février 2025
Bernaches et oies	14 septembre 2024 au 28 décembre 2024
Bécasses	7 septembre 2024 au 21 décembre 2024
Bécassines	14 septembre 2024 au 28 décembre 2024

a : Les périodes varient selon les engins de chasse.

b : Des particularités peuvent s'appliquer.

Sources : Gouvernement du Québec, 2024b ; Gouvernement du Canada 2025.

Dans la zone d'étude locale, les données disponibles indiquent que six ours noirs et 79 orignaux ont été abattus entre 2019 et 2023, dont quatre ours et 43 orignaux dans le territoire de la zec Matimek (MELCCFP, 2023). Dans la portion située en amont du barrage Denis-Perron, 29 sites d'abattage d'orignaux sont répertoriés. Ils sont dispersés entre les PK 230 et 160 (14 sites), alors que des concentrations se trouvent entre les PK 150 et 130 (sept sites) et entre les PK 110 et 95 (six sites). En aval du barrage Denis-Perron, on compte 37 sites d'abattage d'orignaux. Ils sont principalement concentrés dans les lieux suivants : entre le lac à Moi et la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (quatre sites), entre les PK 70 et 62 (quatre sites), entre les PK 55 et 40 (huit sites) et entre les PK 30 et 10 (20 sites). Un dernier site d'abattage se trouve au PK 0.

12.2.2 Sondage sur l'utilisation du territoire - chasse

Au cours des cinq dernières années, près des trois quarts des répondants (73,7 % ou 42 répondants sur 57) ont chassé dans la zone d'étude locale. Au total, 36 de ces répondants ont indiqué avoir chassé l'orignal, dont 26 qui ont abattu au moins un orignal au cours des cinq dernières années et 10 qui ont dit ne pas en avoir abattu. La moyenne annuelle s'établit à 0,8 orignal par chasseur. La chasse à l'orignal s'effectue principalement dans les secteurs des réservoirs de la Sainte-Marguerite 2 et de la Sainte-Marguerite 3 (secteurs 2 et 4) (15 et 11 orignaux abattus) (voir le tableau 12-5). Par ailleurs, des quatre répondants qui ont chassé l'ours, seulement deux en ont abattu, respectivement dans les secteurs 2 et 4.

La chasse au petit gibier est populaire tant en amont qu'en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3. Les captures apparaissent plus nombreuses dans le secteur 4 avec une moyenne de 27 captures par année (301 au total

annuellement). Dans le secteur 2, la moyenne par répondant s'élève à neuf captures par année (176 au total annuellement). Par ailleurs, un seul répondant a indiqué avoir chassé la sauvagine au cours des cinq dernières années, dans le secteur 4 (voir le tableau 12-5).

Tableau 12-5 Nombre de captures et moyenne par chasseur, selon les espèces chassées par secteur au cours des cinq dernières années

Secteur	Orignal ^{a,b,c} (n=36)		Ours (n=4)		Petit gibier (n=33)		Sauvagine (n=1)	
	Nbre	Moyenne	Nbre	Moyenne	Nbre	Moyenne	Nbre	Moyenne
Réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (secteur 4)	11	0,9	2	2	301	27	10	10
Amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3B)	1	1,0	0	0	40	13	0	0
Aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3A)	1	0,7	0	0	0	0	0	0
Réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2)	15	1,7	1	1	176	9	0	0
Aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (secteur 1)	0	0,0	0	0	0	0	0	0
Total	28	0,8	3	0,8	517	15,7	10	10,0

- a : Six répondants ont indiqué un nombre total d'orignaux capturés sur une période de 5 ans au lieu d'une moyenne annuelle. Leurs captures ont été réparties sur 5 ans.
- b : Les données de ce tableau excluent les captures d'orignaux d'un répondant qui n'a pas précisé le secteur de la zone d'étude où ils ont été abattus.
- c : Un répondant a identifié plus d'un secteur pour la capture d'orignaux. Le nombre d'orignaux capturés est appliqué en totalité à chaque secteur identifié.

En moyenne au cours des cinq dernières années, les répondants ont consacré 21,1 jours-chasse à l'orignal dans la zone d'étude, 28,7 jours-chasse à l'ours et 23,1 jours-chasse au petit gibier. La répartition de l'effort de chasse par secteur est présentée au tableau 12-6.

Tableau 12-6 Nombre de jours de chasse et moyenne par chasseur selon le secteur au cours des cinq dernières années

Secteur	Original (n = 35)		Ours (n=6)		Petit gibier (n=32)		Sauvagine (n=1)	
	Nbre	Moyenne	Nbre	Moyenne	Nbre	Moyenne	Nbre	Moyenne
Réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (secteur 4)	226	16,1	32	16,0	409	31,5	10	10,0
Amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3B)	65	32,5	30	30,0	21	10,5	0	0,0
Aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3A)	105	35,0	90	45,0	45	22,5	0	0,0
Réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2)	323	15,4	20	10,0	258	14,3	0	0,0
Aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (secteur 1)	0	0,0	0	0,0	5	5,0	0	0,0
Total	719	21,1	172	28,7	738	23,1	10	10,0

Note : Deux chasseurs (sur 42 répondants) n'ont pas répondu à la question portant sur le nombre de jours de chasse.

Pour se rendre à leurs sites de chasse, les 42 répondants-chasseurs utilisent principalement une embarcation motorisée (83,3 % ou 35 répondants), la motoneige (40,5 % ou 17 répondants), l'automobile (38,1 % ou 16 répondants) et le quad (26,2 % ou 11 répondants).

12.2.3 Entrevues avec des super-utilisateurs - chasse

Huit super-utilisateurs pratiquent des activités de chasse dans la zone d'étude. En moyenne, ils y chassent depuis quelque 20 ans. Parmi les secteurs de chasse désignés par les répondants, cinq présentent particulièrement celui situé entre les PK 25 et 33 de la rivière Sainte-Marguerite, tant sur la rive est que sur la rive ouest. D'autres secteurs ont aussi été indiqués, notamment : entre les PK 34 et 42 (par un villégiateur) ; les environs des lacs Hingan (par un villégiateur) et Bob-Weingel (par un villégiateur) ; et au nord du réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (un villégiateur). La plupart des super-utilisateurs chassent en groupe de deux à quatre personnes. Seulement un répondant a mentionné chasser seul.

Six des huit super-utilisateurs possèdent des infrastructures de chasse :

- Cinq ont une cache dans la zone d'étude, entre autres au PK 29 (en rive est du réservoir de la Sainte-Marguerite 2), aux abords du lac Bob-Weinkel et près de la baie du PK 25 (en rive ouest du réservoir de la Sainte-Marguerite 2). Un de ces utilisateurs projette de construire une deuxième cache dont l'emplacement n'est pas encore choisi.
- Un seul utilisateur détient un camp pour la chasse qui se trouve au nord du PK 240 dans le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 3.
- Un utilisateur possède un mirador sur une île au PK 24, une petite plate-forme non utilisée actuellement.

Selon trois utilisateurs, la quantité de gibier s'est maintenue au cours des trois dernières années. Deux autres villégiateurs précisent que la quantité de gros gibier s'est maintenue, mais qu'elle a diminué pour le petit gibier, notamment le lièvre et la perdrix. Ils attribuent cette diminution à une plus grande présence de loups et à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette. Trois utilisateurs ont plutôt remarqué une diminution de la quantité de

gibier ces trois dernières années. Selon eux, les raisons de cette baisse sont multiples : les feux de forêt, l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, la pluie verglaçante qui affecte la perdrix et la présence d'oiseaux de proie.

Quant au nombre de chasseurs fréquentant la zone d'étude, quatre super-utilisateurs indiquent qu'il a augmenté au cours des trois dernières années. Pour l'un d'eux, la hausse de la fréquentation s'observe sur l'ensemble de la rivière Sainte-Marguerite, tandis que les trois autres utilisateurs l'ont remarquée dans l'ensemble du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 et dans des secteurs spécifiques, entre autres aux PK 45, 33 et 25 (baie en rive ouest). Un utilisateur pense que le nombre de chasseurs est resté stable au cours des trois dernières années dans le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 2, mais il a perçu une augmentation de l'achalandage au réservoir de la Sainte-Marguerite 3. Deux utilisateurs ont indiqué que le nombre de chasseurs s'est maintenu, n'observant aucune différence dans la fréquentation au cours des trois dernières années. Un villégiateur n'a pas donné ses impressions sur la tendance de la fréquentation pour la chasse.

Les chasseurs qui fréquentant la zone d'étude proviennent principalement de Sept-Îles et de Port-Cartier, selon la plupart des utilisateurs. L'un d'eux mentionne que ce sont surtout des détenteurs de baux de villégiature ainsi que leurs connaissances.

12.3 Cueillette de mollusques

La cueillette des mollusques bivalves est une activité très populaire dans les régions côtières du Québec. Le MPO est responsable de surveiller cette activité ainsi que les secteurs coquilliers fermés à la récolte. Par l'entremise du programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, il travaille de concert avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Environnement et Changement climatique Canada pour surveiller la salubrité des mollusques et fermer les secteurs coquilliers qui présentent un risque pour la santé humaine (MPO, 2025).

La zone d'étude locale inclut la zone de cueillette de mollusques N-13.1.1 (rivière Sainte-Marguerite) qui s'étend de la route 138 jusqu'à l'embouchure de la Sainte-Marguerite et recoupe les zones N-12.3 (Gallix) et N-13.1.2 (Val-Marguerite) situées le long de la côte, respectivement à l'ouest et à l'est de l'embouchure de la rivière. Dans l'ensemble de ces zones, la cueillette de mollusques, toutes espèces confondues, est interdite par ordonnance conformément à la *Loi sur les pêches* et au *Règlement sur la gestion de la pêche du poisson contaminé*, et ce, tant pour la pêche récréative que commerciale. Cette interdiction est pour cause de pollution et de toxicité. Sous toute réserve, aucune date d'ouverture de ces secteurs n'est donc prévue pour le moment (MPO, s. d. a).

Cette toxicité est liée à la présence accrue de biotoxines dans la chair des mollusques. C'est le phénomène appelé « marée rouge » qui provoque souvent la toxicité des mollusques. Il se traduit par des conditions environnementales marines particulières, qui provoquent la multiplication rapide de certaines espèces d'algues microscopiques. Une « éclosion » de la population est alors déclenchée. Le phénomène peut inclure des algues qui produisent des biotoxines et qui contaminent ainsi les mollusques bivalves du secteur. On dit « marée rouge », car l'eau de mer se décolore parfois à la suite de l'accumulation importante d'algues. L'Agence canadienne d'inspection des aliments précise que les éclosions d'algues sont plus fréquentes au printemps et à l'été lorsque le soleil, la température et les précipitations en favorisent la croissance (Le Manic, 2024).

12.4 Piégeage

12.4.1 Généralités

Le piégeage au Québec est encadré par des règles et géré par le MELCCFP par le biais des unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF). Le Québec est divisé en 96 UGAF qui tiennent compte de la distribution des espèces. Une UGAF est un territoire à l'intérieur duquel des périodes de piégeage sont établies en fonction des espèces. Selon le *Règlement sur les réserves de castor* et la *Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du nord du Québec* seuls les Premières Nations et les Inuits peuvent trapper ou chasser les animaux à fourrure dans les réserves à castor du Québec. Ces territoires sont situés au nord du 49^e parallèle et touchent certaines parties des régions du Québec, dont la Côte-Nord (MELCCFP, 2025b). Cependant, bien que l'UGAF 60 recoupée par la zone d'étude locale fasse partie du territoire de la réserve à castor du Saguenay, elle n'est pas à l'usage exclusif des communautés autochtones.

La zone d'étude locale recoupe les UGAF 59 et 60. L'UGAF 59 comprend 41 terrains de piégeage. Six de ces terrains détenus en vertu d'un bail de droits exclusifs de piégeage sont recoupés par la zone d'étude, soit les terrains 09-11-0324, 09-11-0325, 09-11-0323, 09-11-321, 09-14-0384 et 09-11-0326. Seul ce dernier n'est pas situé en bordure de la rivière Sainte-Marguerite. Deux camps de piégeage se situent près de la rivière Sainte-Marguerite, au PK 41 et au PK 34. La zone d'étude locale est également située à l'intérieur de la réserve à castor Saguenay (UGAF 60), qui n'est pas à l'usage exclusif des communautés autochtones, comme précisé plus haut. Aucune pourvoirie détenant des droits exclusifs de piégeage n'est identifiée à l'intérieur de la zone d'étude (FTGQ, 2011).

Pour la plupart des espèces visées, les activités de piégeage s'échelonnent généralement du 18 octobre au 15 mars (voir le tableau 12-7). La période pour le rat musqué et le vison d'Amérique s'étend du 18 octobre au 15 mai, tandis que les périodes pour l'ours noir sont du 15 mai au 30 juin et du 25 octobre au 15 décembre (Gouvernement du Québec, 2024e).

Tableau 12-7 Périodes de piégeage dans les UGAF 59 et 60, 2024, 2025 et 2026

Espèces	Périodes
Belette à longue queue, belette pygmée, écureuil gris, écureuil roux, hermine, martre d'Amérique et pékan	Du 18 octobre au 15 mars
Mouffette rayée et raton laveur	Du 18 octobre au 15 mars
Castor et loutre de rivière	Du 18 octobre au 22 mars
Coyote, loup, renard arctique et renard roux	Du 18 octobre au 15 mars
Lynx du Canada et lynx roux	Du 18 octobre au 15 mars
Rat musqué et vison d'Amérique	Du 18 octobre au 15 mai
Ours noir	Du 15 mai au 30 juin Du 18 octobre au 15 décembre

Source : Gouvernement du Québec, 2024e.

Selon les données du MELCCFP sur les quantités de fourrures (peaux brutes) vendues par animaux pour la période 2022-2023, 10 espèces ont été piégées dans les UGAF 59 et 60 (voir le tableau 12-8). Dans l'UGAF 59, la martre et la belette représentaient respectivement 40 % et 17 % des fourrures vendues. Dans l'UGAF 60, la martre en constituait 77 % (Gouvernement du Québec, 2025).

Tableau 12-8 Quantités de fourrures vendues pour la période 2022-2023 dans les UGAF 59 et 60

Espèces	UGAF 59	UGAF 60
Belette	115	15
Castor	97	4
Écureuil	68	0
Loup	2	3
Loutre	5	0
Lynx du Canada	3	0
Martre	270	155
Rat musqué	72	11
Renard roux (y compris le renard argenté et croisé)	20	8
Vison	27	5

Source : Gouvernement du Québec, 2025.

12.4.2 Sondage sur l'utilisation du territoire – piégeage

Parmi les 54 répondants au questionnaire à l'intention des détenteurs de baux de villégiature, seulement 3 ont indiqué avoir piégé dans la zone d'étude locale au cours des 5 dernières années. Ces répondants ont leur chalet dans les secteurs des réservoirs de la Sainte-Marguerite 3 (secteur 4), amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3B) et du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2). Au total, ils ont capturé annuellement 15 martres, 1 castor, 1 rat musqué, 1 renard et 1 vison. L'automobile, la motoneige et l'embarcation motorisée sont utilisées par ces villégiateurs pour se rendre à leurs sites de piégeage (voir tableau 12-9).

Des six détenteurs d'un terrain sous bail de droits exclusifs de piégeage recoupés par la zone d'étude, trois ont rempli le questionnaire préparé à leur intention, lequel comportait des questions plus détaillées sur leur pratique. Le terrain de deux de ces piégeurs recoupe le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2) alors que l'autre terrain s'insère dans le secteur aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (secteur 1).

Des 3 répondants-piégeurs, 2 sont détenteurs de leur terrain sous bail depuis moins de 5 ans, et le troisième l'est depuis 40 ans. Ces piégeurs exercent leurs activités d'octobre à mai. Au cours des 5 dernières années, l'un d'eux s'est rendu sur son terrain de piégeage en moyenne 50 jours par année pour y piéger, un autre y est allé durant 200 jours et le dernier n'a pas été en mesure de le déterminer. Pour se rendre à leur terrain de piégeage ou pour y circuler, les répondants utilisent l'automobile, le canot ou le kayak, le quad, la motoneige et l'embarcation motorisée. Sur leur terrain de piégeage, les répondants utilisent des sentiers de quad et de motoneige, de même que des camps ou abris liés à leurs activités de piégeage.

Les informations recueillies montrent que les piégeurs fréquentent peu les portions de leur terrain recoupées par la zone d'étude¹³. À l'intérieur de ses limites, les secteurs utilisés se trouvent en rive est de la rivière Sainte-Marguerite, autour du lac Butor et de cours d'eau localisés à la hauteur des PK 10 à 13 ; des sentiers y sont utilisés, entre autres pour la motoneige. Du côté ouest de la rivière Sainte-Marguerite, les secteurs où s'exercent le piégeage s'étalent de part et d'autre de la ligne de transport d'électricité à 315 kV qui joint les postes Arnaud et de la Sainte-Marguerite-3, à la hauteur des PK 5 à 10. Le secteur est parcouru par des sentiers de quad et de motoneige.

Selon la récolte moyenne annuelle d'animaux au cours des cinq dernières années, les répondants ont principalement piégé l'écureuil, la belette et le castor (voir le tableau 12-9).

Tableau 12-9 Espèces piégées par année au cours des cinq dernières années

Espèce	Nombre moyen d'animaux récoltés	
	Détenteurs de baux de villégiature (n=3)	Détenteurs de baux de droits exclusifs de piégeage (n=3)
Castor	1	4
Rat musqué	1	3
Renard	1	1
Loutre	0	2
Vison	1	1
Martre	15	3
Belette	-	5
Lynx	-	1
Écureuil	-	8
Ours	-	2
Loup	-	0

Note : La belette, le lynx, l'écureuil, l'ours et le loup ne figurent pas parmi les espèces listées dans les sondages destinés aux détenteurs de baux de villégiature.

12.5 Savoir local

Les entrevues auprès de 11 super-utilisateurs du secteur 2, principalement, nous apportent quelques éléments en lien avec le savoir local. Par exemple, deux villégiateurs précisent que la quantité de gros gibier s'est maintenue au cours des cinq dernières années, mais que celle du petit gibier a diminué, notamment le lièvre et la perdrix. Ils attribuent cette diminution à une plus grande présence de loups et à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette. Sinon, trois des utilisateurs ont plutôt indiqué avoir remarqué une diminution de la quantité de gibier au cours des trois dernières années. Selon ces villégiateurs, les raisons de cette baisse sont multiples : les feux de forêt, l'épidémie de

¹³ Les répondants ont eu l'opportunité d'indiquer les informations suivantes sur une carte de leur terrain de piégeage fournie avec le questionnaire : les trajets pour se rendre à ce terrain (question 10.5), les infrastructures et les équipements utilisés (question 10.8) et les secteurs où ils piègent le plus souvent (question 10.9).

tordeuse des bourgeons de l'épinette, la quantité de pluie verglaçante (nuisible à la perdrix) et la présence d'oiseaux de proie.

Un des super-utilisateurs croit que des changements dans l'habitat du poisson sont peut-être causés par l'érosion des berges et les glissements de terrain à plusieurs endroits le long du réservoir de la Sainte-Marguerite 2. Selon des villégiateurs ayant constaté une augmentation du nombre de pêcheurs, cette augmentation serait causée par l'agrandissement des familles, le partage de connaissances sur le secteur ainsi que l'augmentation du nombre de brochets. L'augmentation du nombre de pêcheurs sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 serait liée à l'arrivée de groupes de propriétaires qui ont acquis les chalets du secteur, auparavant détenus par des couples.

Une pratique locale pour circuler en sécurité sur la rivière Sainte-Marguerite selon un des représentants de la zec Matimek rencontrés en juillet 2024 par Hydro-Québec est de faire des trous dans la glace à la scie mécanique à proximité du chalet pour laisser sortir l'eau et préserver l'accès. Il est aussi recommandé d'aplanir le chemin avec un « cadre » pour conserver un fond plus dur. Le cadre est toujours tiré par une corde et non des chaînes. La validation régulière du type de neige et de glace est nécessaire. La circulation hivernale sur la rivière doit se faire à environ 9 à 15 m (30 à 50 pi) de la rive, car la glace a tendance à casser près des rives lors des variations de niveaux. Le centre de la rivière peut être utilisé que pour la traverser. Si le centre casse, il ne reprendra pas de l'hiver. Tant l'été que l'hiver, ce n'est pas tant le niveau en soi qui pose un problème aux accès, mais ses variations rapides. L'hiver, l'eau embarque sur la glace qui casse. Les baies sont particulièrement sensibles à ce phénomène, ce qui compromet l'accès des villégiateurs à leur chalet. L'été, les arbres morts sont plus susceptibles d'être emportés et le « bois qui pique » peut endommager les embarcations et constituer un danger.

13 Agriculture et pêche commerciale

13.1 Agriculture

Une zone agricole protégée au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* recoupe la zone d'étude locale. D'une superficie totale de 21,1 km², 7,4 km² (35 %) sont situés dans la zone d'étude locale. La zone agricole s'étale de part et d'autre de la route 138, du côté ouest de la rivière Sainte-Marguerite, au nord du secteur urbanisé de Gallix.

Quatre producteurs locaux exploitent la zone agricole dans son ensemble. Trois d'entre eux cultivent des produits maraîchers et des petits fruits (fraise, framboise, camerise, amélanche et argousier). Le quatrième producteur se spécialise en apiculture. Une écurie privée est également située sur la rue Marguerite à Gallix.

13.2 Pêche commerciale

Au Québec, Pêches et Océans Canada gère les pêches commerciales pratiquées dans les eaux marines. Le ministère fédéral a le mandat de conserver et protéger les ressources marines afin d'assurer des pêches économiquement prospères (MPO, s. d. b).

La zone d'étude locale se trouve dans le quadrilatère GL21 qui fait partie des zones de pêche commerciale de plusieurs espèces. Selon le MPO (communication du 4 septembre 2024), huit de ces espèces peuvent avoir été pêchées dans la zone d'étude entre 2019 et 2024 : le crabe des neiges, la crevette nordique, le homard, le flétan atlantique, la morue franche, le crabe commun, le buccin et la mactre de Stimpson. Les données disponibles indiquent qu'entre 2019 et 2023, neuf permis et moins pour la pêche au crabe ont été actifs dans ce quadrilatère. En date du 21 août 2024, aucun effort de pêche n'avait été enregistré pour l'année 2024. Notons qu'une entreprise autochtone de pêche commerciale est active dans le quadrilatère GL21.

Les périodes de pêche les plus récentes pour les espèces commerciales pêchées dans les zones de pêche touchées par la zone d'étude sont présentées au tableau 13-1. Des informations détaillées sur la pêche commerciale (zones de pêche et régime de gestion, participants à la pêcherie ainsi que pratique et performance de la pêcherie) touchant la zone d'étude locale sont disponibles à l'annexe F.

Tableau 13-1 Périodes de pêche commerciale par espèces dans la zone d'étude

Espèces	Périodes
Crabe des Neiges	Durée d'un maximum de 14 semaines en 2024 2024 : début le 5 avril
Crevette nordique	2024 : 1 ^{er} avril au 31 décembre
Homard	Durée de 11 semaines pour la période 2023-2025 2024 (sous-zone 18D) : 15 mai au 30 juillet
Flétan atlantique	Saisons de pêche variant pour chacun des groupes de pêche et comportant plusieurs périodes Aucune flottille du Québec n'est autorisée à pratiquer la pêche dirigée au flétan atlantique entre le 1 ^{er} novembre et le 1 ^{er} avril
Morue franche ^a	Pêche fermée en 2022-2023 et en 2023-2024
Crabe commun	Durée maximale de 17 semaines 2024 : du 31 juillet au 26 novembre
Buccin	Durée de 26 semaines. 2024 : du 22 avril au 20 octobre
Mactre de Stimpson	2024 : du 1 ^{er} juin au 31 octobre

a : Seule la pêche récréative est permise. En 2023, elle a duré 30 jours répartis entre juin et octobre (MPO, 2024).

Note : Les références en lien avec ces diverses périodes de pêche sont mentionnées à l'annexe F.

14 Exploitation forestière

La zone d'étude se situe dans l'unité de gestion de Sept-Îles-Havre-Saint-Pierre-et-Anticosti (094) et plus spécifiquement dans l'unité d'aménagement forestier (UA) 09-471. Elle traverse la limite territoriale des forêts attribuables¹⁴ à la hauteur du PK 198. Il n'y a donc pas d'exploitation forestière au-delà du PK 198.

Planification forestière

Au Québec, en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, le MRNF est responsable de la planification des activités d'aménagement forestier dans les forêts du domaine de l'État. Cette planification se concrétise par la préparation de plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) à l'échelle de chaque unité d'aménagement. Ces plans sont élaborés sur la base d'un aménagement durable et à la suite d'une concertation régionale. Ils comportent un volet tactique (PAFIT) et un volet opérationnel (PAFIO).

Le PAFIT est réalisé pour une période de cinq ans. Ce plan présente les objectifs d'aménagement durable des forêts ainsi que la stratégie d'aménagement forestier retenue pour assurer l'atteinte de ces objectifs dans le respect des possibilités forestières. Le PAFIO indique principalement les secteurs d'intervention où sont planifiées, conformément au PAFIT, la récolte de bois et la réalisation d'autres activités d'aménagement (travaux sylvicoles non commerciaux et voirie). Les mesures d'harmonisation des usages retenues par le ministère sont aussi intégrées au plan.

La programmation annuelle des activités de récolte est élaborée à partir des secteurs d'intervention du PAFIO et respecte la stratégie du PAFIT (MFFP, 2022).

Droits forestiers

Les garanties d'approvisionnement (GA) en vigueur dans l'UA 09471 sont attribuées aux entreprises Boisaco Inc., Produits Forestiers Résolu Canada inc., Bersaco Inc. et Arbec Bois d'œuvre inc. de Port-Cartier. Ces quatre GA, qui succèdent aux contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), sont en vigueur pour une durée de cinq ans, soit de 2023 à 2028 (MRNF, 2024b).

Interventions forestières

Le territoire forestier de la zone d'étude locale a fait l'objet d'une consultation publique initiée par le MRNF dans le cadre de l'élaboration du PAFIO pour la période 2023-2028. Pour cette période, deux secteurs d'intervention potentiels pour des activités de coupe partielle et coupe de régénération ont été soumis à cette consultation. Ces secteurs sont situés entre le lac à Moi, le lac à Toi et le lac Cacaoui. Les superficies de ces secteurs sont de l'ordre de 7 538,88 ha pour la coupe partielle, et 5 622,89 ha pour la coupe de régénération (MRNF, 2024c).

Aucune intervention forestière n'est prévue à court terme dans la zone d'étude locale à l'instar de tous les projets de développement forestier qui sont suspendus (MRNF, unité de gestion de Sept-Îles, communication du 7 mars 2025). Cette situation est liée à la demande de zone de protection de l'habitat du caribou forestier par ITUM visant à assurer sa survie et son rétablissement (voir la section 5.5 pour plus de détails).

¹⁴ Les forêts sont aménagées seulement au sud de la limite territoriale des forêts attribuables, aussi appelée limite nordique. Au-delà de cette limite, l'aménagement des forêts ne serait pas durable (MRNF, 2024a).

Par ailleurs, selon le PAFIT 2023-2028, l'implantation d'un réseau de chemin forestier est planifiée à la hauteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 3. Il vise à poursuivre vers le nord le réseau de chemins forestiers existants du côté ouest de ce réservoir et à développer un nouveau réseau du côté est à partir de la route reliant la centrale de la Sainte-Marguerite-3 à son barrage (MRNF, 2023b).

15 Activité minière, sites d'extraction et lieux d'élimination

15.1 Activité minière

La zone d'étude locale ne fait l'objet d'aucune activité d'exploitation minière. Selon les données du système de gestion des titres miniers GESTIM en date d'octobre 2024, 94 claims actifs y sont totalement ou partiellement inclus, soit 46 dans le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 3 et 48 dans le reste de la zone d'étude locale. Ces claims se trouvent plus précisément dans les secteurs de la zone d'étude au nord du PK 200 et à la hauteur des PK 45 à 50, 31 à 35, 19 à 27 et 10 à 13.

15.2 Sites d'extraction

Des activités d'extraction de tourbe ont lieu en rive est de la rivière Sainte-Marguerite. L'entreprise Les Tourbes M. L. Itée y détient les trois baux exclusifs à cette fin situés immédiatement au nord-est de la route 138, entre les installations hydroélectriques de la Sainte-Marguerite-2 et le poste Arnaud. L'exploitation est située en partie dans la zone d'étude locale (MRNF, 2024e).

La zone d'étude locale compte par ailleurs deux sites d'extraction de substances minérales de surface sous bail non exclusif qui sont actifs. Il s'agit de deux bancs d'emprunt pour du gravier. L'un d'eux se trouve immédiatement au nord du club de golf Sainte-Marguerite et l'autre à environ un kilomètre au nord de la route 138, près de la rive est de la rivière Sainte-Marguerite. Les autres bancs d'emprunt présents dans la zone d'étude locale sont ouverts sous condition, mais inactifs en 2024 (MRNF, 2024e).

15.3 Lieux d'élimination

Le secteur de Gallix possède actuellement deux aires de réception des matières résiduelles (ARMR), la première sur la rue Marguerite et la seconde, au centre communautaire Marguerite. Une nouvelle ARMR (écocentre) annoncée par la ville de Sept-Îles sera située près du centre communautaire Marguerite. Le secteur de Clarke City compte également une ARMR (écocentre) à proximité de la station d'épuration (GoRecycle, 2024 ; Ville de Sept-Îles, 2024a).

16 Projets d'aménagement et de développement

Lors des entrevues réalisées auprès des organismes du milieu, l'un des points discutés avec leurs représentants portait sur les projets de développement récréotouristique, de villégiature, à des fins fauniques, de transport, d'infrastructures ou autres présentement à l'étude ou prévus au cours des 10 prochaines années dans le territoire des zones d'étude régionale et locale. Les projets à caractère économique évoqués par les intervenants, la plupart de nature industrielle, sont décrits au chapitre 8 portant sur l'économie régionale. Les autres types de projets qui ont été mentionnés sont les suivants :

Projets en tout ou en partie dans la zone d'étude locale :

- Selon le PAFIT 2023-2028, l'implantation d'un réseau de chemin forestier est planifiée à la hauteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 3. Il vise à poursuivre vers le nord le réseau de chemins forestiers existants du côté ouest de ce réservoir et à développer un nouveau réseau du côté est à partir de la route reliant la centrale de la Sainte-Marguerite-3 à son barrage. Aucun autre projet n'est planifié dans le secteur 4 pour les cinq prochaines années.
- Le territoire forestier de la zone d'étude locale a fait l'objet d'une consultation publique dans le cadre de l'élaboration du PAFIO pour la période 2023-2028. Pour cette période, deux secteurs d'intervention potentiels pour des activités de coupe partielle et coupe de régénération ont été soumis à cette consultation. Ces secteurs sont situés entre le lac à Moi, le lac à Toi et le lac Cacaoui. Les superficies de ces secteurs sont de l'ordre de 7 538,88 ha pour la coupe partielle, et 5 622,89 ha pour la coupe de régénération.
- MRC de Sept-Rivières : projets de développement éolien dans le secteur de la rivière Sainte-Marguerite (entre autres) ; des mâts de mesure de vent devraient être mis en place prochainement. L'identité du promoteur est confidentielle.
- Ville de Sept-Îles : projet de construction d'une épicerie et d'une station-service (voir la section 9.2) et projet d'écocentre (voir la section 15.3), tous deux à Gallix.
- Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles : projet d'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur des sites d'intérêt écologique ciblés pour Sept-Îles, dont fait partie l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite (CRECN, 2016).
- Club Quad Les Nord-Côtiers : projet d'acquisition et d'installation de deux relais mobiles, en collaboration avec le Club auto-neige Ook Pik de Sept-Îles (emplacements inconnus) ; projets d'amélioration de sentiers existants pour joindre Clarke City, Val-Marguerite et Gallix ; souhait de travaux mineurs à la traversée de la route 138 près du pont de la rivière Brochu, en collaboration avec le MTMD.
- Club de plein air de la Côte-Nord :
 - Projet d'aménagement d'un sentier de raquette sur la rive ouest de la rivière Sainte-Marguerite (entre les PK 15 et 19). Ce sentier mènerait à certaines parois de glace pour la pratique de l'escalade (secteur des pics d'escalade Simon-Proulx et de L'Escalier sur la rive ouest entre les PK 15 et 20).
 - Développement d'un secteur d'escalade en rive est de la rivière Sainte-Marguerite à la hauteur des PK 60-62. Ce secteur comprend de belles parois de glace qui présentent un intérêt pour l'escalade, en particulier en début de saison hivernale. L'accès est possible à partir de la route Denis-Perron en

empruntant un sentier menant à la rampe de mise à l'eau du PK 62. Selon les représentants du Club, les conditions du couvert de glace dans ce secteur sont toutefois fortement influencées par la gestion des ouvrages hydroélectriques de la Sainte-Marguerite-3, ce qui peut compliquer la traversée d'une rive à l'autre.

— Zec Matimek :

- Projet de construction d'un nouveau poste d'accueil à l'intersection de la route Denis-Perron et du chemin menant à la marina (horizon d'un an).
- Agrandissement du stationnement de la marina (horizon de 5 ans).
- Aménagement d'un camping à environ 300 m à l'ouest de la marina.
- Autres projets divers (voir la section 11.2.1).

Projets dans la zone d'étude régionale, hors de la zone d'étude locale :

- Développement économique Sept-Îles : Projets de construction de logements et de nouveaux bâtiments publics et institutionnels (aréna, hôpital, etc.).
- Ville de Port-Cartier : Projet de développement de l'offre en logements pour personnes âgées (voir la section 7.5.1) ; projet d'aménagement de zones tampons pour la protection de la ville contre les feux de forêt ; projet de deuxième phase possible du parc éolien Apuiat.
- Organisme de bassin versant Duplessis : Projet de passe migratoire sur la rivière Hall pour le suivi de la montaison de l'anguille d'Amérique.
- Réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles (SÉPAQ) : Projet de réaménagement du secteur du lac Walker ; projet de parc national du Lac Walker ; projet de jumelage du projet de parc national du lac Walker avec une partie de la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur ; projet d'aire protégée Minashkuau-Atik demandée par les communautés innues pour la protection du caribou (touche la zone d'étude locale).
- Club auto-neige Ook Pik de Sept-Îles : Projet d'acquisition et d'installation de deux relais mobiles, en collaboration avec le Club Quad Les Nord-Côtiers (emplacements inconnus).
- Club de motoneigistes Odanak : Projet d'acquisition d'équipements pour l'entretien des sentiers ; projets d'aménagement d'un pont sur la rivière des Îles de Mai et d'un pont sur la rivière Riverin (toutes deux à l'ouest de Port-Cartier).

Par ailleurs, dans le contexte du renforcement de son réseau de transport à 735 kV, Hydro-Québec projette le développement d'un nouvel axe sur la Côte-Nord. Le projet comporte deux phases. La première consiste en la construction d'un nouveau poste près de la ville de Sept-Îles et d'une nouvelle ligne entre ce dernier et le poste Arnaud. La mise en service de cette première phase est prévue en 2031. La deuxième phase comprend une nouvelle ligne à 735 kV, d'une longueur de 160 km, entre le nouveau poste à 735 kV et le poste Micoua existant, au nord de la ville de Baie-Comeau, dans la MRC de Manicouagan. La mise en service de cette deuxième phase est prévue en 2036.

Enfin, mentionnons qu'un peu moins de la moitié des 57 répondants au sondage portant sur l'utilisation du territoire ont indiqué avoir des projets de divers types dans la zone d'étude locale. L'information sur ces projets de nature privée est présentée à la section 11.1.2.

17 Patrimoine et archéologie

17.1 Patrimoine culturel

Dans la zone d'étude locale, aucun immeuble ou site ne bénéficie d'un statut de protection (citation, classement ou déclaration) en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Le schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières y identifie toutefois deux lieux historiques d'intérêt. Le premier est un ensemble de maisons sur la rue Madeleine dans le secteur de Clarke City ; ces maisons ont été construites par la compagnie Gulf Pulp & Paper pour loger ses ouvriers qui travaillaient au « moulin » à papier. L'autre lieu historique d'intérêt est le château Clarke, situé à proximité de l'église du village. Ce lieu de résidence appartenait aux frères Clarke, qui sont les fondateurs de la première industrie forestière de la région (MRC de Sept-Rivières, 1988 ; Ville de Sept-Îles, 2007). Les frères Clarke seront également à l'origine de la construction du barrage et de la centrale hydroélectrique de la Saint-Marguerite-1, qui permettra le maintien des activités de production de la compagnie Gulf Pulp & Paper (Ville de Sept-Îles, 2024b).

17.2 Archéologie

Selon l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ), 24 sites archéologiques sont répertoriés dans la zone d'étude locale. La liste de ces sites archéologiques est présentée au tableau 17-1. Ils sont principalement situés en bordure de la rivière Sainte-Marguerite, et pour la majorité, se situent en amont du barrage de la Sainte-Marguerite-3.

Tableau 17-1 Sites archéologiques répertoriés dans la zone d'étude locale

Code Borden	Localisation (telle que décrite dans l'ISAQ)	Identité culturelle
EbDp-1	Sur la rive est de la rivière Sainte-Marguerite, tout près du village de Clarke City	Allochtone historique moderne 1900-1950
EeDq-2	Extrémité nord d'un petit lac anonyme situé au nord-ouest du lac aux Roches	Autochtone historique moderne 1900 à 1950 Autochtone préhistorique indéterminé (12 000 à 450 AA)
EeDq-3	Flan est de la Vallée de la Sainte-Marguerite, au pied du Grand Portage, en aval des rapides	Autochtone historique moderne 1900 à 1950
EeDq-4	Flan est de la vallée de la Sainte-Marguerite, au pied du Grand-Portage	Autochtone historique moderne 1900 à 1950 Autochtone historique ancien 1500 à 1899
EeDq-6	Sur plateau est de la rivière, à l'ouest d'un ruisseau au nord-ouest du lac aux Roches	Autochtone historique moderne 1900 à 1950
EfDr-1	Sur la rive nord du lac, à l'extrémité nord-est du lac Cacaoui	Autochtone préhistorique indéterminé (12 000 à 450 AA)
EfDr-2	Rive ouest de la rivière Sainte-Marguerite, en aval d'un petit rapide, dans le secteur du lac Cacaoui	Autochtone historique moderne 1900 à 1950 Autochtone historique ancien 1500 à 1899
EfDr-3	Rive est de la rivière Sainte-Marguerite	Autochtone préhistorique indéterminé (12 000 à 450 AA)

Tableau 17-1 Sites archéologiques répertoriés dans la zone d'étude locale (suite)

Code Borden	Localisation (telle que décrite dans l'ISAQ)	Identité culturelle
EgDr-1	Rive ouest de la rivière Sainte-Marguerite, à l'embouchure de la rivière Tabac	Autochtone historique moderne 1900 à 1950 Autochtone préhistorique indéterminé (12 000 à 450 AA)
EgDs-1	Rive nord, à l'extrémité du lac Nutapushuanan	Autochtone préhistorique indéterminé (12 000 à 450 AA)
EgDs-2	Extrémité nord-nord-est du lac Nutapushuanan	Autochtone historique moderne 1900 à 1950
EhDr-1	Rive ouest de la rivière Sainte-Marguerite, au lieu-dit du portage vers le lac Alexandre	Autochtone historique moderne 1900 à 1950 Autochtone historique ancien 1500 à 1899
EhDr-2	Rive sud du ruisseau Duberger	Autochtone historique ancien 1500 à 1899 Autochtone préhistorique préhistoire récente (2 000 à 450 AA)
EhDr-3	Rive est de la rivière Sainte-Marguerite, près de l'embouchure du ruisseau Duberger	Autochtone historique moderne 1900 à 1950 Autochtone historique ancien 1500 à 1899
EiDr-1	Rive est de la rivière Sainte-Marguerite	Autochtone préhistorique préhistoire récente (2 000 à 450 AA) Autochtone historique moderne 1900 à 1950
EiDr-2	Rive est de la rivière Sainte-Marguerite	Autochtone historique moderne 1900 à 1950
EiDs-1	Sur la rive ouest de la rivière Sainte-Marguerite, près de la jonction avec la rivière de la Montagne Blanche	Autochtone historique moderne 1900 à 1950
EiDs-2	Rive est de la rivière Sainte-Marguerite	Autochtone historique ancien 1500 à 1899
EjDr-1	Rive ouest de la rivière Sainte-Marguerite sur un petit replat en forme de cuvette, engoncé dans le flanc d'un esker	Autochtone préhistorique indéterminé (12 000 à 450 AA)
EkDr-4	Confluence de la rivière Jean-Pierre et de la rivière Sainte-Marguerite, rive droite	Autochtone préhistorique indéterminé (12 000 à 450 AA)
EkDr-5	Rive ouest de la rivière Sainte-Marguerite, légèrement en aval de la rivière Jean-Pierre	Autochtone historique moderne 1900 à 1950 Autochtone historique ancien 1500 à 1899
EkDr-6	Rivière-Sainte-Marguerite, sur la rive sud-ouest du lac Carré	Autochtone historique moderne 1900 à 1950
EkDs-1	Confluence de la rivière Sainte-Marguerite et de la rivière Sainte-Marguerite Nord-Ouest (rive ouest)	Autochtone préhistorique indéterminé (12 000 à 450 AA) Autochtone préhistorique sylvicole moyen (2 400 à 1 000 AA)
EiDs-1	Rive ouest de la rivière Sainte-Marguerite, à la jonction d'un affluent sans toponymie venant du nord-ouest, en amont du segment très méandreux de la rivière Sainte-Marguerite.	Autochtone historique moderne 1900 à 1950

Source : MCC, 2023.

18 Paysage et lieux d'intérêt

18.1 Généralités

Paysage régional

La zone d'étude locale se situe dans la province naturelle des Laurentides centrales (Li et Ducruc, 1999). La province naturelle des Laurentides centrales s'étend de la rivière Moisie, à l'est de la zone d'étude locale, jusqu'à la plaine du lac Saint-Jean, plus à l'ouest. Son paysage correspond en grande partie à un vaste plateau formé de collines et de monts où s'inscrivent des vallées encaissées relativement linéaires. Les collines atteignent une altitude de 400 à 600 m, alors que les monts peuvent atteindre une altitude de 1 100 m. Près du fleuve ou du golfe du Saint-Laurent, le paysage de la province est une plaine littorale dont l'altitude est inférieure à 100 m. Le relief plat de la plaine forme un contraste avec les collines et les monts. Le réseau hydrographique est bien développé et se caractérise par la présence de rivières qui s'écoulent généralement du nord vers le sud, dont celle de la Sainte-Marguerite. La densité des lacs est plutôt moyenne et leur taille et forme sont très variables. Les forêts, en grande partie de type résineux, sont relativement denses au sud et deviennent plus clairsemées vers le nord.

La zone d'étude recoupe l'unité de paysage régional Sept-Îles (Robitaille et Saucier, 1998). Cette unité de paysage régional comprend la frange littorale du golfe du Saint-Laurent entre les rivières Godbout et au Bouleau. Elle forme une étroite plaine située entre les contreforts du Bouclier canadien et le golfe. De vastes tourbières et d'importantes superficies rocheuses marquent le territoire. Plusieurs rivières importantes, dont les rivières Pentecôte, aux Rochers, Sainte-Marguerite et Moisie, se jettent dans le golfe du Saint-Laurent. L'unité présente de grandes superficies rocheuses. Le couvert forestier est de type résineux et feuillu au sud de l'unité et de type résineux plus au nord. L'utilisation du sol est essentiellement forestière et le territoire est habité le long de la côte, notamment dans la ville de Sept-Îles qui forme l'agglomération urbaine la plus importante.

Réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (secteur 4)

Le secteur en amont du barrage Denis-Perron (PK 240 au PK 89) se distingue par le vaste plan d'eau que constitue le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 et ses ouvrages hydroélectriques dans la partie aval (voir la photo 18-1). Le réservoir, d'une longueur de quelque 230 km, est plus étroit dans sa partie amont que dans sa partie aval. La végétation de part et d'autre du réservoir (feuillus et conifères) rehausse l'aspect visuel de l'ensemble. En eux-mêmes très attrayants, ces éléments ajoutent au dynamisme visuel créé par le cadre montagneux aux abords du réservoir. L'étendue du champ d'observation est vaste, ce qui permet par endroits l'accès à l'ensemble du paysage de cette partie de la rivière. Plusieurs cours d'eau de moindre importance se jettent dans le réservoir. Ce secteur inclut par ailleurs la partie nord du vaste lac à Toi dans sa partie sud. La route Denis-Perron, qui permet l'accès à la centrale de la Sainte-Marguerite-3 et au barrage traverse la partie sud de ce secteur. On remarque aussi le chemin forestier R021 dans sa partie nord-ouest.



Photo 18-1 Réservoir de la Sainte-Marguerite 3 en amont de l'évacuateur

Amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3B)

La portion de la zone d'étude entre le barrage Denis-Perron et la centrale de la Sainte-Marguerite-3 s'étend entre le PK 89 et le PK 76 environ. La rivière y est plus étroite et sinueuse, ce qui morcèle la perception de l'observateur, sans cesse modifiée par l'axe, de même que l'ampleur et la profondeur des points de vue (voir la photo 18-2). L'étendue du champ d'observation est parfois limitée par la végétation (feuillus et conifères) et la sinuosité de la rivière dans ce secteur, ce qui réduit d'autant l'accès à l'ensemble du paysage de la rivière. Ce secteur inclut les vastes lacs à Toi (en partie) et à Moi sur la rive ouest. Les villégiateurs et autres utilisateurs des chalets sur ces lacs y profitent de vues ouvertes. Les chemins forestiers et la route Denis-Perron peuvent offrir certaines vues pour les utilisateurs mobiles, mais elles sont le plus souvent fermées par le couvert forestier.



Photo 18-2 **Vue du secteur 3B vers le nord à partir de la route Denis-Perron**

Aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3A)

Ce secteur s'étend de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 en amont jusqu'à la limite supérieure du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (des environs du PK 76 jusqu'aux environs du PK 66). Tout comme pour le secteur 3B, la rivière y est étroite et sinueuse (voir la photo 18-3). Les caractéristiques paysagères sont donc semblables à celles du secteur 3B, mais encore plus fermées puisqu'on y trouve qu'un seul lac sur la rive est, soit le lac Mèche.



Photo 18-3 **Vue vers le secteur 3A à partir du poste de la Sainte-Marguerite-3**

Réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2)

Ce secteur s'étend de la limite supérieure du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 à l'amont du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (PK 66 jusqu'aux environs du PK 10). Le paysage de la rivière Sainte-Marguerite en amont du barrage de la Sainte-Marguerite-2 s'apparente à celui d'un vaste plan d'eau (voir les photos 18-4 et 18-5). Il présente de nombreux attraits, notamment des ruisseaux dévalant en cascades sur les versants de la vallée et les falaises qui surplombent le réservoir, qui deviennent des sites d'escalade de parois de glace en hiver (voir la photo 18-6).

Le champ visuel de ce secteur de la rivière est perceptible vers le nord depuis la route 138, notamment à partir du pont qui est un point d'observation digne de mention, et à partir des chalets situés sur les berges de la rivière ainsi que par les utilisateurs du cours d'eau (pour les activités de chasse, de piégeage, de pêche, de canot-camping, de motoneige, etc.). Les utilisateurs sont beaucoup plus nombreux dans ce secteur que dans la partie nord de la zone d'étude locale, notamment dans les secteurs 4, 3B et 3 A.

Parmi les lieux d'intérêt mentionnés par les représentants d'organismes, les parois de glace bordant le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 ont été nommées. Le représentant de la zec Matimek a pour sa part mentionné l'intérêt particulier des chutes présentes dans des baies du réservoir de la Sainte-Marguerite 2, au PK 20 en rive est et au PK 32 en rive ouest.



Photo 18-4 Réservoir de la Sainte-Marguerite 2 vers le nord



Photo 18-5 Réservoir de la Sainte-Marguerite 2 vers le sud



Photo 18-6 Chute au PK 50 sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2

Aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (secteur 1)

Ce secteur s'étend du barrage de la Sainte-Marguerite-2 jusqu'à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite (PK 10 au PK 0). Cette portion de la rivière correspond à peu près à l'écosystème de la zone côtière qui dégage une impression très naturelle en raison de la composition du paysage. Le site perd un peu de son caractère naturel à la hauteur des aménagements hydroélectriques de la Sainte-Marguerite-2 et de la Sainte-Marguerite-1, pour le retrouver avec encore plus de force au site de la chute au barrage de la Sainte-Marguerite-2 (voir la photo 18-7). À la hauteur de l'estuaire, le paysage s'apparente à celui d'une baie.

Plusieurs composantes du milieu fournissent de nombreuses occasions d'observer le paysage de la rivière Sainte-Marguerite : la route 138, un axe de transit quotidien (travail, consommation, tourisme) dont le corridor est reconnu comme un territoire d'intérêt esthétique par la MRC de Sept-Rivières (1988) et corridor panoramique, les fortes concentrations de résidents (perception permanente) et de villégiateurs (perception intermittente ou temporaire), le club de golf Sainte-Marguerite et le belvédère de Clarke City situés au sommet du cadre visuel, la flèche de sable de l'estuaire (vue panoramique exceptionnelle à la limite de la rivière et du golfe, valorisée par les résidents), ainsi que le parc du Souvenir avec sa promenade panoramique. Un réseau de sentiers de motoneige (motoquad), pour sa part, donne un accès privilégié aux vastes espaces naturels de la plaine.

Des équipements hydroélectriques de grande envergure, emblématiques de la Côte-Nord, s'inscrivent dans le paysage de ce secteur. Le plus large corridor de transport d'énergie forme un axe est-ouest, au nord de la route 138, et comprend les équipements de transport. Un corridor plus étroit formant principalement un axe nord-sud à l'ouest de la rivière et un autre à 120 kV axé est-ouest traversent ce secteur dans sa partie aval. Ces lignes sont alimentées par les postes Arnaud et Laure situés à quelque 1 km de la limite est de la zone d'étude.

Lors des entrevues auprès des organismes du milieu, des intervenants ont par ailleurs fait mention de lieux d'intérêt particulier dans la zone d'étude locale, surtout en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-1 : la flèche de sable et

les plages de l'estuaire, de même que le parc du Souvenir. Le secteur de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite, en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-1, est mentionné par le Conseil de l'environnement de la Côte-Nord pour son intérêt écologique dans son document intitulé *Sites d'intérêt écologique ciblés pour Sept-Îles – Pistes de réflexions destinées aux élus et intervenants municipaux* (CRECN, 2016).



Photo 18-7 **Rivière Sainte-Marguerite en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-2**

18.2 Sondage sur l'utilisation du territoire – paysage et lieux d'intérêt

Questionnés sur les lieux considérés d'intérêt particulier dans la zone d'étude, plus du tiers des répondants (38,6 % ou 22 répondants sur 57) ont indiqué 85 de ces endroits. Le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 a fait l'objet du plus grand nombre de mentions (78,8 %, ou 67 mentions sur 85), alors que 16,5 % (14 mentions) concernent le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 3. Globalement, les paysages exceptionnels, les chutes et les rapides sont les lieux les plus fréquemment mentionnés et ils sont répartis un peu partout dans la zone d'étude. Il s'agit le plus souvent de lieux qui diffèrent d'un répondant à l'autre selon sa perception du territoire qu'il fréquente dans la zone d'étude locale. L'encadré ci-dessous présente les paysages et lieux d'intérêt mentionnés par les répondants selon chaque secteur de la zone d'étude locale. Ceux qui sont cartographiables figurent sur la carte A de l'annexe G.

Faits saillants des paysages et lieux d'intérêt par secteur

Zone d'étude locale en général

- Le paysage exceptionnel de l'ensemble de la rivière Sainte-Marguerite et les points de vue depuis les montagnes et les tours à feu en général.

Réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (secteur 4)

- Le paysage exceptionnel du réservoir de la Sainte-Marguerite 3 dans son ensemble.
- L'intérêt paysager du barrage Denis-Perron et de la montagne Bouleau aux environs du PK 106 (rive est).
- Les chutes ou rapides de la rivière de la Montagne Blanche (PK 190, rive ouest) et à l'exutoire du lac Repère (PK 106, rive est).
- Le point de vue depuis l'île à la hauteur du PK 108.
- Les lieux d'intérêt pour l'observation de la faune (nids d'aigle, caribou) (non localisés).
- L'intérêt du lac Houdan à la hauteur du PK 155.

Amont et aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteurs 3A et 3B)

- Les paysages du secteur aux PK 72 et 75 et le long du chemin menant au lac Doré.
- La plage au lac Doré.
- Les chutes aux PK 66, 68, 72 et 73.

Réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2)

- Le paysage exceptionnel dans l'ensemble du secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 et pour le réservoir de la Sainte-Marguerite 2.
- Les paysages du secteur entre les PK 10 et 20, entre les PK 10 et 40 et entre les PK 50 et 60 et ceux aux PK 40 et 46.
- Le paysage vers les baies aux PK 24 et 28.
- Le paysage vers les montagnes à la hauteur des PK 14 et 15, en rive ouest.
- Les plages aux PK 14, 15, 20, 22 et 45.
- Les chutes le long du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 en général et notamment celles entre les PK 14 et 42 et celles aux PK 22, 29, 30, 40 et 42.
- Les chutes de la rivière Valin et du lac Hingan.
- Les points de vue à partir des montagnes entourant le lac Legendre (hauteur du PK 34, rive est), celles aux PK 14 (rive est) et 29 (rive est) et depuis le PK 45.
- L'intérêt des parois d'escalade de glace aux PK 15 et 16 (notamment les pics Simon-Proulx et L'Escalier).
- Les lieux de baignade du secteur (non localisés).
- Le chemin menant au PK 62 du réservoir, rive ouest.

Aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (secteur 1)

- Aucun paysage ou lieu d'intérêt relevé par les répondants dans ce secteur en particulier.

18.3 Entrevues auprès des super-utilisateurs – paysage et lieux d'intérêt

Les lieux d'intérêt des 11 villégiateurs rencontrés sont nombreux et variés et sont constitués notamment de plages, de belvédères, de vues sur les montagnes et de chutes. Par ailleurs, quatre ont désigné des secteurs de plages comme lieux d'intérêt pour eux. Ces plages sont situées au PK 15, entre les PK 29 et 30, ainsi qu'entre les PK 18 et 20 en rive ouest, et au PK 27 en rive est de la rivière Sainte-Marguerite. De plus, six utilisateurs ont mentionné des belvédères ou des points de vue d'importance pour eux : la montagne dite « de la girouette d'original » située entre les PK 28 et 29 en rive est de la rivière ; le point de vue au sommet de la montagne localisée au PK 28 en rive ouest ; celui au sommet de la montagne située au PK 21 en rive ouest, accessible en motoneige, qui permet une vue panoramique sur le paysage environnant ; le haut du lac Legendre, un plateau avec vue sur la rivière.

Plusieurs chutes sont présentes le long du réservoir de la Sainte-Marguerite 2. Huit super-utilisateurs ont identifié des chutes ayant une importance pour eux :

- à l'embouchure de la rivière Vallée, au PK 42 ;
- au PK 32, dans une baie en rive ouest ;
- au PK 30, dans une baie en rive est ;
- à l'embouchure du lac Hingan vers la rivière Sainte-Marguerite ;
- au PK 20 en rive est ;
- au PK 15 en rive ouest et en rive est.

Deux utilisateurs soulignent la présence de sites d'escalade de glace, notamment vers le PK 15, en rive ouest. Un utilisateur mentionne aussi la beauté des paysages le long du chemin qui croise la route Denis-Perron au mille 35 et qui mène au bord de la rivière Sainte-Marguerite.

Enfin, quatre utilisateurs ont indiqué que le paysage global de la zone d'étude présente un intérêt, tandis que trois autres ont souligné le caractère exceptionnel des paysages du secteur 2. Trois lieux spécifiques ont été identifiés pour la qualité de leur paysage, soit la baie du Vingt-Quatre située à l'embouchure de la rivière Vallée au PK 42, les parois rocheuses entrecoupées de chutes entre les PK 13 et 16 et le paysage en général en amont du PK 50.

19 Préoccupations soulevées par le milieu

Les diverses activités de collecte des informations visant à caractériser le milieu humain allochtone ont permis de recueillir les préoccupations et perceptions à l'égard du projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 de même que les impacts appréhendés et les commentaires, demandes et suggestions des diverses parties prenantes. Les sections 19.1 à 19.4 en font état et la section 19.5 en fait une synthèse.

19.1 Préoccupations exprimées par les organismes du milieu à l'égard du projet

19.1.1 Préoccupations liées au projet

Dans le contexte des entrevues réalisées auprès des organismes du milieu, 11 d'entre eux ont soulevé des préoccupations alors que quatre autres n'en ont mentionné aucune. Le tableau 19-1 résume ces préoccupations. Rappelons que lorsqu'ils ont été sollicités pour participer à une entrevue, les représentants des organismes visés ont reçu un document d'information sur le projet et étaient aussi invités à consulter le site internet du projet, la ligne Info-projets et le service des Relations avec le milieu d'Hydro-Québec (voir la section 3.2).

Tableau 19-1 Préoccupations exprimées par les organismes du milieu

Organisme	Préoccupations
MRC de Sept-Rivières	– Appréhensions face aux impacts sociaux de la présence d'un éventuel campement de travailleurs. – Sentiment d'iniquité concernant les redevances et les mesures de mise en valeur et d'optimisation des retombées économiques du projet entre les communautés autochtones et la MRC de Sept-Rivières. – Inquiétudes des résidents face à un éventuel effet du projet pouvant accentuer le problème d'ensablement à la rampe de mise à l'eau du secteur de Gallix.
Ville de Sept-Îles	– Inquiétudes des riverains liées à la dynamique sédimentaire dans le secteur de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite. – Préoccupations liées à l'érosion des berges et à la submersion côtière.
Ville de Port-Cartier	– Pression supplémentaire sur le logement à Port-Cartier pouvant résulter de l'afflux additionnel de travailleurs affectés aux travaux du projet de suréquipement.
Développement économique Sept-Îles	– Préoccupation liée à la capacité de la ville de loger les travailleurs affectés au projet. – Préoccupation d'équité entre les communautés autochtones et allochtones quant aux retombées économiques du projet.
Chambre de commerce de Port-Cartier	– Pression supplémentaire sur le logement et les services à Port-Cartier pouvant résulter de l'afflux additionnel d'entrepreneurs et de travailleurs affectés aux travaux du projet de suréquipement.
Environnement Côte-Nord	– Aucune préoccupation à l'égard du projet.

Tableau 19-1 Préoccupations exprimées par les organismes du milieu (suite)

Organisme	Préoccupations
Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles	– Préoccupations liées à la dynamique sédimentaire dans le secteur de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite. – Impact appréhendé du projet sur la turbidité de l'eau. – Impact appréhendé du projet sur l'écosystème de la rivière en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-1.
Zec Matimek	– Pression additionnelle sur les ressources fauniques en raison de la présence des travailleurs au projet ^a. – Contamination potentielle de bassins versants par des espèces de poissons nuisibles si des obstacles devenaient franchissables. – Impacts appréhendés sur la ressource piscicole en raison des modifications possibles sur le marnage du réservoir de la Sainte-Marguerite 3 et des changements potentiels au régime thermique et des glaces du réservoir de la Sainte-Marguerite 2^b. – Impact appréhendé du projet sur l'accès aux chalets pour les villégiateurs qui circulent en motoneige sur la rivière Sainte-Marguerite, en raison des modifications du couvert de glace^a. – Craintes que les impacts sur l'environnement affectent les activités et les projets de la zec^a. – Inquiétude liée à l'inéligibilité de la zec de participer au programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec. – Qualité des études environnementales.
Réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles	– Aucune préoccupation à l'égard du projet.
Club auto-neige Ook Pik de Sept-Îles	– Aucune préoccupation à l'égard du projet.
Club de motoneigistes Odanak	– Impact sur l'utilisation du sentier de motoneige passant sur le barrage de la Sainte-Marguerite-2 si des embruns sont générés à l'évacuateur de crues.
Club Quad Les Nord-Côtiers	– Impact anticipé du projet sur l'accès aux chalets pour les villégiateurs qui naviguent sur la rivière Sainte-Marguerite, en raison des modifications des niveaux d'eau. – Impact appréhendé du projet sur l'accès aux chalets pour les villégiateurs qui circulent en motoneige sur la rivière Sainte-Marguerite, en raison des modifications du couvert de glace. – Impact appréhendé sur la faune dans le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 3.
Club de plein air de la Côte-Nord	– Impact anticipé du projet sur la circulation sécuritaire en motoneige sur la rivière Sainte-Marguerite due à la modification possible du couvert de glace. – Préoccupation selon laquelle le projet de suréquipement n'implique aucun apport provenant de la rivière Moisie.
Comité ZIP Côte-Nord du Golfe	– Préoccupations liées à la compensation du déficit sédimentaire en partie attribuable aux aménagements sur la rivière Sainte-Marguerite. – Préoccupations liées à la décomposition anoxique et à l'apport additionnel de mercure. – Préoccupation liée à la protection du patrimoine autochtone dans le territoire. – Craintes de nuisances pouvant être générées par la création des chemins d'accès.
Organisme de bassin versant Duplessis	– Aucune préoccupation à l'égard du projet.

a : Impacts appréhendés aussi mentionnés dans Biologiste-MFleury inc., 2025.

b : Impacts potentiels identifiés dans Biologiste-MFleury inc., 2025.

Présence des travailleurs

La présence des travailleurs préoccupe cinq organismes consultés, soit la MRC de Sept-Rivières, la Ville de Port-Cartier, la Chambre de commerce de Port-Cartier, Développement économique Sept-Îles et la zec Matimek.

Les représentants de la ville et de la chambre de commerce de Port-Cartier ont exprimé des préoccupations en lien avec la venue de travailleurs affectés aux travaux du projet de suréquipement. Compte tenu du taux d'inoccupation très bas des logements à Port-Cartier et de la présence déjà importante de travailleurs de l'extérieur pour des projets industriels, on craint que le manque de logements qui affecte la population résidente soit amplifié par le projet d'Hydro-Québec si les travailleurs et les entrepreneurs participant au chantier devaient être logés dans la ville. Cette présence accrue de travailleurs pourrait également toucher l'accès aux services pour la population.

De son côté, Développement économique Sept-Îles se questionne sur la capacité de loger les travailleurs à Sept-Îles, si le taux d'inoccupation actuellement très faible des logements devait être semblable au moment de réaliser les travaux. L'organisme suggère de s'inspirer des initiatives à l'étude pour loger les travailleurs dans le contexte du projet de réfection du complexe Manic-Outardes. Selon l'informateur, Hydro-Québec pourrait conclure des ententes avec des investisseurs privés pour la création de logements qui seraient légués à la municipalité de Baie-Comeau après les travaux.

Les représentants de la MRC de Sept-Rivières appréhendent par ailleurs les impacts sociaux sur les populations locales qui pourraient être associés à la présence d'un campement pour loger les travailleurs. Ces impacts concerneraient notamment la consommation de drogues et la prostitution.

Pour sa part, la zec Matimek entrevoit plusieurs impacts à l'installation d'un campement de travailleurs sur le territoire de la zec. Ils s'inquiètent de la présence des travailleurs au projet qui pourrait exercer une pression supplémentaire sur la ressource halieutique. Celle-ci pourrait affecter les efforts d'ensemencement que la zec a consentis pour améliorer la qualité de pêche dans certains secteurs. Les impacts potentiels anticipés par la zec à la suite de l'implantation d'un campement de travailleurs sont aussi documentés dans Biologiste-MFleury inc. (2025). En plus d'une augmentation prévisible de la pression de pêche sur les lacs, une hausse des actes de braconnage est appréhendée, lesquels se traduiraient par le dépassement des limites de pêche quotidiennes, par la pêche dans des lieux prohibés et par une surexploitation, par la chasse, du petit et du gros gibier. Conséquemment, ces impacts auraient des incidences sur la gestion de la zec en termes d'investissements pour mettre en place des mesures visant à protéger les ressources fauniques : développement de quotas et autres modalités de gestion des ressources, travaux pour compenser la surexploitation, comme l'aménagement d'habitats, et surveillance additionnelle. La zec entrevoit également des investissements plus importants en ressources humaines, entre autres au poste d'accueil, pour le service à une clientèle plus nombreuse et pour l'enregistrement des prises. Un achalandage accru sur le territoire entraînerait d'autre part la détérioration prématurée des chemins d'accès et des débarcadères sur plusieurs lacs.

Enfin, la mise en place d'un campement de travailleurs provoquant un accroissement de l'achalandage et de la circulation aurait des incidences sur les revenus de la zec Matimek. En effet, la demande pour l'hébergement en chalet et en camping pourrait être réduite si la qualité de la pêche, de la chasse et de l'expérience en forêt devait être affectée. Selon Biologiste-MFleury inc. (2025), la zec a investi des sommes importantes dans la construction de chalets, la rénovation des infrastructures et le service à la clientèle. La perte d'une partie des revenus de location pourrait compromettre la rentabilité de l'organisme.

Retombées économiques du projet

La MRC de Sept-Rivières et Développement économique Sept-Îles sont les deux organismes consultés à avoir mentionné des préoccupations relatives aux retombées économiques du projet.

La MRC de Sept-Rivières considère de façon générale que le partage des redevances des projets d'Hydro-Québec sur la Côte-Nord favoriserait davantage les communautés autochtones au détriment des allochtones. Cette iniquité est anticipée concernant les retombées économiques du projet de suréquipement. Elle considère que les sommes qui seraient allouées en vertu du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec sont peu importantes en comparaison de ce qui serait consenti aux communautés autochtones.

Développement économique Sept-Îles est aussi d'avis qu'Hydro-Québec doit se soucier du partage équitable des retombées économiques de ses projets entre les Premières Nations et les communautés allochtones. Pour ces dernières, c'est une préoccupation croissante et une source de frustrations. Les représentants de l'organisme estiment également qu'à l'instar des grandes entreprises de la région, Hydro-Québec devrait discuter avec les communautés locales de leurs enjeux et de la façon dont elle pourrait les soutenir.

Érosion et dynamique sédimentaire

Des préoccupations concernant l'érosion et la dynamique sédimentaire ont été exprimées par les représentants de quatre des organismes consultés, soit la ville de Sept-Îles, la MRC de Sept-Rivières, la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles et le comité ZIP Côte-Nord du Golfe.

L'érosion des berges et la dynamique sédimentaire de la rivière Sainte-Marguerite sont des phénomènes apparentés dans les propos recueillis auprès des représentants des organismes qui en font un sujet de préoccupation. Selon les représentants de la ville de Sept-Îles, les citoyens perçoivent que la gestion du barrage de la Sainte-Marguerite-3 et la fluctuation des niveaux d'eau entraînent de l'érosion sur les berges et le transport de sédiments. Le projet de suréquipement suscite des inquiétudes à cet égard en raison de possibles augmentations subites des débits de la rivière qui pourraient amplifier l'érosion. Par ailleurs, le captage des sédiments à la hauteur des barrages engendrerait selon eux un déficit d'apport en sédiments dans le secteur de l'embouchure¹⁵.

Selon les informateurs de la MRC de Sept-Rivières, de la ville de Sept-Îles et de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, l'érosion constitue une source d'inquiétude pour les riverains. La problématique de l'érosion serait particulièrement importante dans le secteur de la rue des Barachois à Val-Marguerite. À Gallix, la rampe de mise à l'eau serait affectée par de l'ensablement et on se questionne sur la possibilité qu'il soit accentué par le projet de suréquipement. L'érosion de la flèche de sable est aussi préoccupante. Elle serait affectée par l'érosion que l'on attribue à un déficit sédimentaire et sa disparition apparaît probable à plus ou moins long terme. Le représentant de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles appréhende aussi une incidence sur la turbidité de l'eau.

Enfin, le comité ZIP Côte-Nord du Golfe se préoccupe du déficit sédimentaire à l'embouchure de la Sainte-Marguerite, causé selon lui en partie par le harnachement de la rivière, et de la nécessité de procéder aux recharges ou aux retraits périodiques de sable. Il revendique le soutien technique et financier qui pourrait être fourni par Hydro-Québec pour ces interventions au lieu que ce soit entièrement assumé par les municipalités, notamment.

¹⁵ Il convient de mentionner que les perceptions à cet égard sont susceptibles d'être influencées par les épisodes de tempêtes des dernières années affectant les côtes du golfe du Saint-Laurent.

Accès aux chalets et déplacements sécuritaires sur le couvert de glace

L'accès aux chalets et les déplacements sécuritaires en motoneige ou pour d'autres activités sur le couvert de glace constituent des préoccupations pour les quatre organismes suivants : le Club de motoneigistes Odanak, le Club Quad Les Nord-Côtiers, la zec Matimek et le Club de plein air de la Côte Nord.

Les représentants du Club de motoneigistes Odanak ont fait part de leur préoccupation sur les conditions d'englacement de la portion du sentier de motoneige qui franchit la rivière Sainte-Marguerite sur le barrage de la Sainte-Marguerite-2. Ils craignent que le suréquipement n'engendre davantage de débits en hiver, de telle sorte que des embruns puissent être créés au niveau de l'évacuateur de crues. Pour leur part, les intervenants du Club Quad Les Nord-Côtiers n'anticipent aucun impact sur leurs sentiers, mais identifient des difficultés potentielles pour les villégiateurs qui naviguent sur la rivière Sainte-Marguerite pour accéder à leurs chalets en raison des modifications possibles des niveaux d'eau. Ces mêmes représentants de même que ceux de la zec Matimek ont souligné des difficultés semblables en hiver pour les villégiateurs qui circulent en motoneige sur la rivière Sainte-Marguerite pour se rendre à leurs chalets advenant des modifications de l'état du couvert de glace sur les réservoirs que pourrait occasionner le suréquipement. L'absence de couvert de glace ou un couvert trop mince sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 auraient des incidences non seulement pour les motoneigistes, mais aussi pour les adeptes de la pêche blanche et de la pratique d'autres activités récréatives comme l'escalade de glace (Biologiste-MFleury inc., 2025).

Concernant aussi la circulation en motoneige sur la rivière Sainte-Marguerite, les représentants du Club de plein air de la Côte Nord anticipent que le turbinage accru à la centrale de la Sainte-Marguerite-3 pourrait générer davantage de neige fondante, d'eau et de glaces cassantes sur les réservoirs. De telles perturbations du couvert de glace feraient craindre pour la sécurité des motoneigistes qui n'auraient pas une bonne connaissance des risques de circuler sur les réservoirs. La situation serait entre autres, problématique pour les villégiateurs possédant des chalets du côté est de la rivière Sainte-Marguerite qui y accèdent par le sentier de motoneige passant par les lacs Curot et Hingan. Certains doivent emprunter aussi le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 pour finalement rejoindre leur chalet.

Autres préoccupations liées à l'environnement

Au total, cinq organismes consultés ont fait part d'autres préoccupations concernant l'environnement, soit la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, le Club de plein air de la Côte Nord, le Club Quad Les Nord-Côtiers, le comité ZIP Côte-Nord du Golfe et la zec Matimek.

Pour le représentant de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, la protection de l'écosystème de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite est une préoccupation importante. Ce lieu serait l'un des sites d'intérêt écologique à préserver ciblés sur le territoire de la ville de Sept-Îles, compte tenu de ses caractéristiques écologiques (faune aquatique, aviaire et flore) et sociales (activités de plein air variées, chasse et pêche, tourisme, patrimoine autochtone).

Les représentants du Club de plein air de la Côte Nord souhaitent se faire confirmer par Hydro-Québec que l'entreprise n'envisage aucunement d'utiliser la rivière Moisie pour transférer des apports d'eau additionnels dans la rivière Sainte-Marguerite dans le but d'alimenter le troisième groupe turbine-alternateur prévu dans le projet de suréquipement. Les informateurs du Club Quad Les Nord-Côtiers craignent les impacts sur la faune dans le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 3, si ce dernier devait être modifié.

En tant que partenaire s'intéressant aux tributaires du Saint-Laurent, le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe a des préoccupations associées à la décomposition anoxique, à l'apport additionnel de mercure dans le système hydrique (bioaccumulation), à l'impact sur le milieu et l'habitat du poisson, ainsi qu'à la qualité des poissons pêchés. Les

représentants de la zec sont préoccupés par l'augmentation probable du débit entraînée par l'ajout du troisième groupe turbine-alternateur qui pourrait avoir un impact sur le franchissement d'obstacles par des espèces de poissons nuisibles, lesquelles contamineraient alors des bassins versants.

Le Comité ZIP appréhende les nuisances environnementales apparaissant généralement à la suite de l'aménagement de chemins en milieu forestier, notamment les décharges clandestines. La fermeture des chemins serait à considérer comme mesure de restauration environnementale après les travaux. Sa représentante relate par ailleurs des préoccupations des Innus relatives à la destruction potentielle des routes de portage et à la préservation nécessaire du patrimoine et des vestiges sur le territoire des communautés autochtones.

Enfin, la zec Matimek anticipe des impacts sur l'érosion des berges, le couvert de glace, le niveau d'eau et le déplacement des sédiments. Elle craint que ces impacts sur le territoire entraînent aussi des répercussions sur la capacité de la zec à maintenir certaines activités et à développer de nouveaux services et aménagements (pertes de territoire et diminution de l'accessibilité). Les représentants de la zec Matimek se préoccupent par ailleurs de la qualité des études environnementales qui sont effectuées par Hydro-Québec pour le projet de suréquipement. Ils désirent qu'elles établissent des comparaisons entre les conditions actuelles du milieu et celles qui devraient prévaloir après la réalisation du projet. Ils mentionnent aussi que la vulgarisation des études doit les rendre accessibles pour le public.

Justification du projet et bénéfices pour la population

Les représentants d'Environnement Côte-Nord, de la Chambre de commerce de Port-Cartier, du Club Quad Les Nord-Côtiers et de la zec Matimek ont discuté de la raison d'être du projet et de ce que la Côte-Nord pourrait en retirer. Parmi eux, certains estiment que les Nord-Côtiers récolteraient peu de bénéfices des grands projets en général, qu'il s'agisse des projets d'Hydro-Québec ou d'autres promoteurs. Notamment, bien que la Côte-Nord fournisse une grande partie de l'électricité du Québec, elle en retirerait peu d'avantages et de redevances, alors qu'elle en subirait les impacts sur son environnement. Dans le contexte du projet de suréquipement, on se demande si la région sera privilégiée par l'attribution de blocs d'énergie et par des tarifs préférentiels d'électricité. La vente d'électricité aux États-Unis, si tel est le cas, serait une justification peu acceptable du projet selon les informateurs. Il a aussi été mentionné que les travaux liés à de grands projets sur la Côte-Nord seraient réalisés par des travailleurs de l'extérieur de la région, de telle sorte que les projets ne profiteraient pas à la main-d'œuvre de Sept-Îles.

De son côté, la zec Matimek ne voit pas de plus-value au projet de suréquipement. Elle estime en outre que les projets d'Hydro-Québec sont en contradiction avec la vocation même de la zec qui est d'offrir de la tranquillité, des paysages de qualité et de la quiétude aux utilisateurs du territoire. Les membres de la zec se disent défavorables au projet et préoccupés. Ils manifestent de la déception, du mécontentement et s'inquiètent de ne pas pouvoir éventuellement bénéficier du programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec.

Conception du campement de travailleurs

La zec Matimek désire participer à la conception du campement de travailleurs pour qu'il s'intègre le mieux possible à ses équipements existants. Elle souhaite que les infrastructures lui soient cédées une fois les travaux du suréquipement complétés.

19.1.2 *Autres préoccupations et commentaires*

Lors des entrevues, les représentants des organismes ont formulé certaines autres préoccupations et ont également fait part de commentaires sur divers sujets. Ces propos sont résumés sous les quatre principales rubriques présentées ci-après.

Impacts sur le milieu

Concernant les impacts sur le milieu, trois organismes ont formulé des commentaires, en l'occurrence la zec Matimek, le Club de plein air de la Côte-Nord et le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe.

Les représentants de la zec Matimek estiment que les changements climatiques auraient des effets sur les réservoirs. Ils ont la perception que les cotes d'exploitation du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 ne soient pas respectées, ce qui serait plus fréquent depuis les deux ou trois dernières années. Cette situation aurait des impacts négatifs au printemps, mais surtout à l'automne, sur la navigation, les quais et l'accès au débarcadère. Ils déplorent à ce sujet les mauvaises relations entre Hydro-Québec et IOC-Rio Tinto et qu'aucune entreprise ne prend la responsabilité de corriger le problème. La zec se perçoit comme une victime de la situation.

Les intervenants du Club de plein air de la Côte-Nord et du Comité ZIP Côte-Nord du Golfe ont souligné que l'énergie hydroélectrique ne serait pas aussi « verte » qu'on le prétend puisque, selon eux, les projets affectent beaucoup de milieux et de territoires, notamment sur le territoire traditionnel autochtone (Comité ZIP Côte-Nord du Golfe). Selon les informateurs, Hydro-Québec et l'État devraient le reconnaître. Par ailleurs, le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe est d'avis que la production hydroélectrique permettrait de s'émanciper d'autres types de production d'électricité plus polluants et qu'elle est créatrice de richesses pour le Québec.

Les intervenants de la zec Matimek croient que les relations troubles entre Hydro-Québec et les Innus de Uashat et Mani-Utenam seraient à l'origine des mauvaises relations entre ces derniers et la zec. Selon eux, leurs projets seraient bloqués par les Innus qui les percevraient comme une appropriation de leur territoire. Dans un autre ordre d'idée, la zec soulève un enjeu concernant l'entretien et le déneigement de la route Denis-Perron; plusieurs espaces de stationnement et accotements ne sont pas déneigés, ou le sont partiellement.

Information sur le projet

À la suite de leur rencontre avec des représentants de WSP, les responsables du Club de motoneigistes Odanak souhaitent obtenir un suivi afin d'être informés de l'évolution du projet. Il en est de même pour le représentant de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles qui désire être informé sur l'évaluation des impacts sur les différents milieux touchés par le projet.

Aide financière et autres demandes

Un total de quatre organismes ont émis des commentaires quant au soutien financier qu'ils souhaiteraient obtenir d'Hydro-Québec. Constamment à la recherche de financement, le Club Quad Les Nord-Côtiers et le Club de motoneigistes Odanak ont des besoins en ce sens pour l'entretien de leurs sentiers et l'acquisition d'équipements. Pour sa part, le Club de plein air de la Côte-Nord aimerait qu'un budget lui soit attribué pour permettre le développement de sentiers et d'infrastructures pour des activités de plein air. Dans le contexte du projet de suréquipement, le représentant de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles entrevoit quant à lui l'opportunité d'obtenir une aide financière d'Hydro-Québec pour ses projets de sensibilisation.

Par ailleurs, la zec Matimek est sollicitée pour offrir des activités aux croisiéristes qui visitent Sept-Îles en hiver (nouveau port de Sept-Îles). La zec croit qu'il serait intéressant d'ajouter la visite guidée de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 aux activités offertes par la zec aux croisiéristes. Des visites guidées y ont déjà eu lieu auparavant, notamment lors de la construction.

19.2 Préoccupations exprimées par les utilisateurs du territoire

Les utilisateurs du territoire ont eu l'opportunité de faire part de leurs perceptions liées au projet de suréquipement et d'exprimer leurs préoccupations à son égard. Le sondage auprès des détenteurs de baux de villégiature de la zone d'étude locale et celui auprès des détenteurs de baux de droits exclusifs de piégeage comportaient en effet neuf questions permettant de documenter ces aspects, à savoir : le niveau de connaissance du projet, l'opinion sur le projet, le niveau de préoccupation face au projet et les raisons qui l'expliquent, la réaction à la suite de l'annonce du projet et les motifs de cette réaction, les impacts anticipés du projet et les préoccupations en lien avec la présence et les activités d'Hydro-Québec dans le secteur de la rivière Sainte-Marguerite. Les répondants pouvaient aussi formuler des commentaires. Les entrevues réalisées ultérieurement avec les utilisateurs de la zone d'étude en aval des ouvrages hydroélectriques de la Sainte-Marguerite-3 leur ont fourni l'occasion d'apporter au besoin des explications additionnelles sur les réponses données dans le sondage et d'ajouter de nouveaux éléments au sujet de leurs préoccupations et des impacts appréhendés. Ils avaient aussi l'opportunité d'ajouter des commentaires.

19.2.1 Résultats du sondage

Réactions à la suite de l'annonce du projet

De manière générale, les répondants ont eu peu de réactions à l'annonce du projet et la plupart ont une opinion neutre ou positive. Plus de la moitié des répondants (54,4 %) n'ont pas exprimé d'opinion sur le projet, soit parce qu'ils n'en ont pas, qu'ils ne le connaissent pas assez pour se prononcer ou qu'ils préfèrent ne pas répondre à la question. Les autres répondants ont des opinions partagées : 19,3 % sont favorables ou entièrement favorables au projet et 26,3 % se disent défavorables ou entièrement défavorables. Par ailleurs, 56,1 % des répondants sont beaucoup ou énormément préoccupés par le projet, tandis que 42,1 % affirment n'être pas du tout à moyennement préoccupés. Au moment de remplir le questionnaire du sondage, la majorité des répondants connaissaient au moins un peu le projet. En effet, 71,6 % d'entre eux estiment bien connaître le projet, le connaître moyennement ou un peu.

À la suite de l'annonce du projet, 12,3 % des répondants (7 sur 57) ont eu une réaction positive, tandis que 45,6 % d'entre eux (26 sur 57) n'ont eu aucune réaction ou une réaction neutre et 40,4 % (23 sur 57) ont eu une réaction négative. Des réactions émotives comme de l'inquiétude, de la frustration, de la déception, du mécontentement et de la crainte ont été exprimées par huit répondants sur 19.

Les réactions positives des répondants ont notamment été justifiées par les retombées économiques du projet, l'amélioration possible des accès publics (chemins, mises à l'eau) et l'absence d'impacts du projet sur l'utilisation du territoire. Des répondants expliquent leur réaction neutre ou l'absence de réaction principalement par méconnaissance du projet ou parce qu'ils en attendent les développements avant de se prononcer.

Préoccupations des répondants au sondage

Malgré un fort pourcentage de répondants qui ont mentionné avoir eu une réaction positive ou neutre à l'annonce du projet, ils sont nombreux à soulever des préoccupations. Seulement 11 répondants n'en ont formulé aucune. Le tableau 19-2 présente les préoccupations des répondants au sondage. Les préoccupations touchent principalement le couvert de glace, le niveau d'eau et les débits, l'érosion, l'accès au chalet, la sécurité, les activités récréotouristiques et les répercussions sur l'environnement.

Tableau 19-2 Préoccupations des répondants au sondage selon le secteur de leur bail de villégiature

Préoccupation	Nombre de répondants par secteur				
	Secteur 2 (n=34)	Secteur 3A (n=1)	Secteur 3B (n=6)	Secteur 4 (n=15)	Total (n=57 ^a)
Couvert de glace	18		1	5	24
Modification du couvert de glace	4				4
Modification du couvert de glace sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2	2				2
Modification du couvert de glace sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3				1	1
Conditions diverses du couvert de glace (difficulté de formation, absence, stabilité, solidité, amincissement, fragilisation, embâcles, eau sur la glace)	12		1	3	16
Stabilité du couvert de glace sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3				1	1
Niveau d'eau et débits	24	1	1	7	33
Variations du niveau d'eau	14	1	1	3	19
Variations du niveau d'eau sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2	2				2
Variations du niveau d'eau sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3				1	1
Variations du niveau d'eau en hiver	1				1
Variations du niveau d'eau en hiver sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3				1	1
Augmentation du niveau d'eau				1	1
Augmentation du niveau d'eau sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3				1	1
Bas niveau d'eau	5				5
Variation des débits	2				2
Érosion	9			1	10
Érosion des berges	5				5
Augmentation de l'érosion des berges	2				2
Glissements et perte de terrain	2			1	3

Tableau 19-2 Préoccupations des répondants au sondage selon le secteur de leur bail de villégiature (suite)

Préoccupation	Nombre de répondants par secteur				
	Secteur 2 (n=34)	Secteur 3A (n=1)	Secteur 3B (n=6)	Secteur 4 (n=15)	Total (n=57 ^a)
Accès au chalet	19				19
Réduction de l'accessibilité	7				7
Réduction de l'accessibilité en embarcation	1				1
Réduction de l'accessibilité en hiver	11				11
Sécurité	8		1	1	10
Sécurité des utilisateurs du territoire	2				2
Sécurité liée à l'utilisation de la rivière Sainte-Marguerite	1				1
Présence de bois flottant	2				2
Risques d'accident	1				1
Risques d'accident de motoneige sur la rivière	1				1
Augmentation du transport et de la circulation durant les travaux	1		1	1	3
Activités récréotouristiques	8		4	4	16
Inquiétude quant à la poursuite des activités de plein air	1			1	2
Perturbation des activités de chasse (de façon générale, en raison de la présence des travailleurs et de l'accroissement de la circulation en lien avec le projet)	1		2	2	5
Perturbation des activités de pêche (de façon générale, en raison de la présence des travailleurs en lien avec le projet)	1		1		2
Perte du droit exclusif de piégeage	1				1
Difficulté de circuler en motoneige sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2	1				1
Perte de la qualité de l'expérience de la villégiature (perte de jouissance, perte de tranquillité) en raison de l'accroissement possible de la fréquentation du territoire et de la circulation durant les travaux	3		1	1	5
Répercussions sur l'environnement	12		1	3	16
Modification du milieu naturel (de façon générale)	2			2	4
Impacts anticipés sur la faune	3				3
Impacts anticipés sur les frayères	1				1
Impacts anticipés sur la flore et la forêt	2			1	3
Augmentation appréhendée de la température de l'eau	1				1

Tableau 19-2 Préoccupations des répondants au sondage selon le secteur de leur bail de villégiature (suite)

Préoccupation	Nombre de répondants par secteur				
	Secteur 2 (n=34)	Secteur 3A (n=1)	Secteur 3B (n=6)	Secteur 4 (n=15)	Total (n=57 ^a)
Augmentation appréhendée du taux de mercure dans l'eau	1				1
Modifications du territoire	1				1
Impacts anticipés indifférenciés	1		1		2
Autres préoccupations	9			1	10
Inquiétudes liées à la perte du chalet, des investissements qui y ont été faits et incertitude de réaliser des projets	5			1	6
Perte et bris potentiels d'équipements comme le quai	4				4
Secteur 2 : réservoir de la Sainte-Marguerite 2 ; secteur 3A : aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 ; secteur 3B : amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 ; secteur 4 : réservoir de la Sainte-Marguerite 3.					

a : Inclut un répondant du secteur en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-1 (secteur 1).

Les préoccupations associées au couvert de glace, de même que celles liées au niveau d'eau et aux débits de la rivière Sainte-Marguerite sont les préoccupations mentionnées par le plus grand nombre de répondants, soit 24 et 33 respectivement, et principalement par ceux des secteurs 2 et 4 où se situent les réservoirs. Les diverses conditions du couvert de glace représentent des préoccupations générales majoritairement rapportées. Les variations des niveaux d'eau en général ont été soulevées par plus de la moitié des villégiateurs, principalement ceux du secteur 2, mais aussi des secteurs 3A, 3B et 4.

Les difficultés accrues de rejoindre son chalet, en embarcation ou en motoneige, préoccupent 19 répondants, essentiellement situés dans le secteur 2.

Seize répondants sont préoccupés par le fait que leurs activités récréotouristiques seraient touchées par le projet. Ces répondants se répartissent dans l'ensemble de la zone d'étude (les secteurs 2, 3A, 3B et 4). Ils craignent que le projet touche leurs activités de plein air, notamment la chasse et la pêche et, plus globalement, que la qualité de l'expérience en villégiature sur le territoire ne soit affectée. Ces perturbations seraient selon eux causées par l'accroissement possible de la fréquentation du territoire, par la présence des travailleurs au projet et par plus de circulation pendant les travaux.

Les impacts sur l'environnement sont aussi une source de préoccupation importante pour 16 villégiateurs des secteurs 2, 3B et 4. Ils anticipent des répercussions du projet sur le milieu naturel en général, et en particulier sur la flore et la faune, et craignent que le territoire ne subisse des modifications.

La sécurité a fait l'objet de mentions par 11 répondants, surtout par ceux du secteur 2. Les préoccupations énoncées concernent entre autres les risques liés à l'utilisation de la rivière Sainte-Marguerite pour se déplacer et les risques d'accident qui pourraient être engendrés par l'augmentation du transport et de la circulation pendant les travaux.

L'érosion des berges préoccupe neuf villégiateurs du secteur 2 et un du secteur 4. Ils sont soucieux de perdre du terrain sur les rives des réservoirs de la Sainte-Marguerite.

Enfin, dix répondants sont inquiets que le projet affecte les installations de leur chalet et compromette les investissements qu'ils y ont consentis ou les projets qu'ils comptent y faire.

19.2.2 Résultats des entrevues avec des super-utilisateurs

Préoccupations liées au projet de suréquipement

Des 11 utilisateurs de la zone d'étude en aval des ouvrages hydroélectriques de la Sainte-Marguerite-3 qui ont participé à une entrevue détaillée, six ont partagé de nouvelles préoccupations quant au projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3. Trois villégiateurs ont aussi fait part de nouveaux impacts du projet, essentiellement concernant le milieu humain. Ce sont des thèmes qu'ils n'avaient pas abordés lors du sondage ou qu'ils ont tenu à mieux expliquer, et que l'on peut tous considérer comme des sujets de préoccupations.

Sécurité de la circulation sur les réservoirs

Deux villégiateurs ont souligné les risques pour la sécurité des utilisateurs qui circulent sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2. L'un évoque les risques liés à l'état du couvert de glace, alors que l'autre mentionne que les variations du niveau d'eau sont une source de stress, surtout quand son embarcation risque de s'échouer. Pour celui-ci, il s'agit de son seul moyen de transport pour accéder à son chalet en dehors de la saison hivernale. Cette dernière préoccupation s'applique également pour le réservoir de la Sainte-Marguerite 3. Pour eux, ces conditions pourraient être accentuées à la suite du projet de suréquipement.

Érosion des berges

En lien avec le projet, trois villégiateurs ont exprimé des préoccupations concernant l'augmentation possible de l'érosion des berges sur leur terrain. Dans les conditions actuelles, l'un s'inquiète déjà de la perte progressive de terrain à cause d'un glissement de terrain à proximité de son chalet. Un deuxième est témoin de l'érosion de son terrain depuis plusieurs années et craint à l'avenir de ne plus respecter la conformité réglementaire de son bail, notamment en ce qui concerne les distances séparatrices avec la ligne de rivage.

Variations des niveaux d'eau

Deux villégiateurs sont préoccupés par les variations du niveau d'eau. Pour l'un, il est nécessaire que les niveaux d'eau soient prévisibles et stables, particulièrement en hiver afin d'éviter les remontées d'eau sur le couvert de glace. L'autre villégiateur s'inquiète de la montée des eaux lorsqu'Hydro-Québec procède à des essais sur ses équipements hydroélectriques sur la rivière Sainte-Marguerite. Lors de tels essais réalisés à l'automne 2024, il rapporte que des terrains de villégiature se seraient retrouvés partiellement inondés et que des quais se seraient détachés.

Perte de valeur associée au chalet

Un villégiateur s'inquiète pour la perte de valeur de son chalet, notamment si son accessibilité devenait encore plus limitée à la suite du projet de suréquipement.

Impacts prévus et compensations

Un répondant appréhende que l'intensité des impacts du projet annoncés aux villégiateurs par Hydro-Québec ne soit pas à la mesure des impacts réels comme il l'aurait constaté lors du projet initial de l'aménagement de la Sainte-

Marguerite-3. Il craint qu'Hydro-Québec se déresponsabilise des impacts engendrés sur le territoire une fois le projet de suréquipement complété.

Un villégiateur s'est dit préoccupé par des rumeurs voulant que le secteur des lacs à Toi et à Moi ainsi que le camping de la zec Matimek soient ennoyés en raison du projet de suréquipement. Un autre se demande s'il sera possible pour lui d'obtenir des compensations pour les impacts que pourrait engendrer le projet.

Préoccupations liées à la présence et aux activités d'Hydro-Québec

Cinq villégiateurs ont partagé des préoccupations concernant la présence et les activités d'Hydro-Québec dans le secteur de la rivière Sainte-Marguerite.

Futurs projets d'Hydro-Québec sur le territoire

Deux villégiateurs s'interrogent sur les futurs projets d'Hydro-Québec sur le territoire. Ces questionnements touchent le développement de projets éoliens dans le secteur et le tracé de la future ligne électrique du projet de renforcement du réseau de transport à 735 kV Axe de la Côte-Nord. Cette dernière pourrait affecter l'environnement du chalet de l'un des villégiateurs qui souhaite s'y installer en permanence à sa retraite.

Insatisfactions à l'endroit d'Hydro-Québec

Deux villégiateurs ont fait part de leurs insatisfactions au sujet des variations du niveau d'eau du réservoir de la Sainte-Marguerite 2. Ils déplorent le manque de communication avec les villégiateurs et l'absence de prévisibilité des conditions prévalant sur le plan d'eau. L'un d'eux croit aussi à un problème de communication entre Hydro-Québec et IOC-Rio Tinto sur la gestion du réservoir de la Sainte-Marguerite 2. Des enjeux de sécurité ont été soulevés par un villégiateur qui craint de voir des utilisateurs du réservoir se noyer, que ce soit en hiver en raison de l'état du couvert de glace, ou en été à cause des forts courants.

Un villégiateur a par ailleurs manifesté sa rancœur à l'égard d'Hydro-Québec et de ses activités. Il se dit préoccupé par la sécurité des travailleurs sur les chantiers d'Hydro-Québec et déplore les impacts sur le territoire d'initiatives motivées par des impératifs d'enrichissement économique.

19.3 Impacts environnementaux anticipés par les utilisateurs

19.3.1 Résultats du sondage

La plupart des répondants au sondage (34/57) anticipent des impacts du projet sur l'environnement. Les principaux impacts appréhendés sont mentionnés dans le tableau 19-3. Ils reflètent largement les préoccupations énoncées plus haut.

Tableau 19-3 Impacts environnementaux anticipés par les répondants au sondage selon le secteur de leur bail de villégiature

Nature de l'impact anticipé	Nombre de répondants par secteur				
	Secteur 2 (n=34)	Secteur 3A (n=1)	Secteur 3B (n=6)	Secteur 4 (n=15)	Total (n=57 ^a)
Milieu physique	26			7	33
Modification du couvert de glace (disparition, absence, amincissement, stabilité)	8			2	10
Variations du niveau d'eau et des débits	8			4	12
Augmentation de l'érosion des berges	10			1	11
Milieu biologique	5		1		6
Impacts sur la faune	2				2
Impacts sur la flore et les milieux humides	2				2
Augmentation du mercure dans l'eau	1				1
Destruction d'une partie du territoire			1		1
Milieu humain	10		4	1	15
Réduction de l'accessibilité au chalet	4				4
Accroissement des risques liés à l'utilisation de la rivière Sainte-Marguerite	6			1	7
Risques d'accidents causés par la circulation accrue pendant les travaux			2		2
Perturbation des activités de chasse et de pêche en raison de la présence des travailleurs et de l'accroissement de la circulation pendant les travaux			2		2
Autres	7	1	2	4	15^a
Impacts anticipés non précisés	4	1		1	6
Aucun impact anticipé	3		2	3	9 ^a
Secteur 2 : réservoir de la Sainte-Marguerite 2 ; secteur 3A : aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 ; secteur 3B : amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 ; secteur 4 : réservoir de la Sainte-Marguerite 3.					

a : Inclut un répondant du secteur en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-1 (secteur 1).

Tout comme ils ont exprimé de nombreuses préoccupations en relation avec la modification du couvert de glace, les variations du niveau d'eau et des débits et l'accroissement de l'érosion des berges, 33 villégiateurs appréhendent des impacts du projet sur ces mêmes aspects du milieu physique.

En fonction du nombre de villégiateurs qui les ont nommés, soit 15, les impacts sur le milieu humain viennent au deuxième rang des effets anticipés du projet sur le milieu. Ils concernent surtout les risques accrus d'utilisation de la rivière Sainte-Marguerite et la réduction de l'accessibilité au chalet relevés par 11 répondants. Quatre répondants du secteur 3B ont pour leur part fait mention de la perturbation de la chasse et de la pêche et des risques d'accidents causés par l'augmentation de la circulation pendant les travaux.

Des impacts sur le milieu biologique sont appréhendés par six villégiateurs. La faune, la flore et les milieux humides seraient affectés par le projet selon quatre répondants du secteur 2. Un répondant de ce secteur a évoqué une augmentation du mercure dans l'eau et un répondant du secteur 3B a mentionné, de façon générale, la destruction d'une partie du territoire que causerait le projet.

Enfin, six répondants ont affirmé appréhender des impacts qu'ils n'ont pas été en mesure de préciser tandis que neuf villégiateurs répartis dans les secteurs 1, 2, 3B et 4 n'anticipent aucun effet futur du projet.

19.3.2 Résultats des entrevues avec des super-utilisateurs

Un villégiateur mentionne qu'à cause de l'érosion, son terrain aurait été amputé de 6 m (20 pieds) depuis qu'il a acquis son chalet. Les fortes tempêtes des dernières années, combinées à la perte de nombreux arbres sur les berges en raison de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, contribueraient à la vulnérabilité des rives. Il dit craindre l'impact de l'augmentation de l'érosion à cause du projet et de perdre ainsi son chalet dans un glissement de terrain.

Un autre villégiateur anticipe un impact quant à la perte d'investissements consentis à son chalet si le projet en rendait l'accès impossible en hiver. Ce villégiateur évoque aussi la difficulté de faire des projets ou le report de projets déjà prévus tant et aussi longtemps qu'on ne sera pas fixé sur les impacts du suréquipement. Il a également mentionné appréhender un impact sur la cohésion familiale, puisque le chalet est un lieu de rassemblement et de ressourcement pour les membres de sa famille. Le chalet pourrait éventuellement être le lieu de sa future retraite.

19.4 Commentaires, demandes et suggestions des utilisateurs du territoire

19.4.1 Résultats du sondage

Le sondage donnait l'opportunité aux utilisateurs du territoire de formuler des commentaires sur l'un ou l'autre des sujets traités dans le cadre du sondage. Quatorze répondants ont ajouté des commentaires qui sont présentés ci-après. Certains ont été discutés et mieux élaborés lors des entrevues avec les utilisateurs (voir la section 19.4.2).

- Selon un des répondants du secteur 2, Hydro-Québec aurait des ententes avec des villégiateurs pour permettre la navigation sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 jusqu'à ce que la neige persiste au sol à la fin de l'automne. Cette entente ne serait souvent pas respectée depuis l'aménagement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3. Selon lui, le réservoir ne serait pas maintenu à un niveau raisonnable pour permettre de naviguer.
- Un répondant du secteur 2 demande si les villégiateurs obtiendraient des compensations si l'accessibilité à leur chalet devait être réduite avec le projet de suréquipement.
- Trois villégiateurs du secteur 2 critiquent le manque de communication qui existerait entre Hydro-Québec et IOC-Rio Tinto sur la gestion du réservoir de la Sainte-Marguerite 2.
- Des villégiateurs demandent d'obtenir plus d'informations sur le projet de suréquipement (4 répondants du secteur 2, un répondant du secteur 3A, un répondant du secteur 3B et 4 répondants du secteur 4). Un villégiateur du secteur 2 demande qu'Hydro-Québec communique les impacts du projet aux utilisateurs.

- Dans le contexte du projet, des villégiateurs ont des questionnements sur les mesures mises en place par Hydro-Québec pour respecter les utilisateurs du territoire (un répondant du secteur 2) et protéger la faune (un répondant du secteur 2). On se questionne aussi sur la localisation des futurs projets d'Hydro-Québec, comme celle des lignes de transport d'électricité (un répondant du secteur 2).
- Un villégiateur du secteur 2 suggère d'améliorer la rampe de mise à l'eau de la zec Matimek.
- Un répondant du secteur 2 demande s'il serait possible de brancher les chalets à la ligne électrique qui alimente l'évacuateur de crues du barrage de la Sainte-Marguerite-3.

19.4.2 Résultats des entrevues avec des super-utilisateurs

Tous les utilisateurs de la zone d'étude qui ont participé à une entrevue détaillée ont formulé des commentaires, des demandes ou des suggestions sur l'un ou l'autre des sujets traités lors de l'entrevue. Une trentaine de commentaires et demandes ont été recueillis. Ils ont été regroupés sous trois grandes rubriques.

Accès au territoire

Advenant qu'il ne soit plus possible de traverser le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 en motoneige une fois le suréquipement réalisé, la nécessité d'assurer un accès sécuritaire aux chalets en hiver qui n'exigerait pas de circuler sur le réservoir a été soulevée par trois villégiateurs. Ils ont partagé quatre propositions pour aménager de nouveaux accès : l'aménagement d'une passerelle au-dessus de la rivière Sainte-Marguerite ; l'aménagement en rive ouest de la Sainte-Marguerite de chemins ou de sentiers à partir de la route Denis-Perron ; l'aménagement d'un chemin à la hauteur du PK 34 pour accéder aux chalets de la rive est ; et l'aménagement d'un sentier à partir des chemins forestiers à la pointe sud-ouest du lac Hall.

Selon un villégiateur, l'aménagement de la route Denis-Perron pourrait être amélioré. Il mentionne le manque de stationnement le long de la route, particulièrement vers le mille 35, ainsi que l'absence d'espaces pour permettre aux véhicules avec une remorque d'effectuer un demi-tour.

Deux villégiateurs souhaiteraient avoir un droit d'accès pour passer la guérite à la centrale de la Sainte-Marguerite-3 qui leur permettrait de se rendre à leurs sites de pêche entre les PK 76 et 65 de la rivière Sainte-Marguerite. Ils appuient leur demande par le fait que la navigation dans ce tronçon est difficile et que selon eux, deux autres villégiateurs possèderaient déjà un tel droit de passage.

Trois villégiateurs ont formulé des commentaires en relation avec la zec Matimek. Ils déplorent l'augmentation des tarifs annuels pour réserver un emplacement à la marina de la zec, mais aussi l'obligation de se procurer un droit de passage sur le territoire de la zec pour accéder à leurs chalets. Par la même occasion, le manque de communication entre la zec et les villégiateurs a été soulevé.

Réservoir de la Sainte-Marguerite 2

Quatre villégiateurs ont fait part de leur mécontentement concernant les niveaux d'eau trop bas du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 qui contraignent l'accès aux chalets. Deux de ces répondants ont précisé que les infrastructures de la marina de la zec Matimek, malgré les améliorations apportées au cours des dernières années, étaient inadéquates à de tels niveaux, rendant difficile la mise à l'eau des embarcations. Ils entraînent également l'échouage des quais individuels des villégiateurs. En outre, un répondant a mentionné s'être procuré une chaloupe de plus petite taille afin de pouvoir se rendre à son chalet jusqu'à la fin de l'automne quand le niveau du réservoir est très bas.

L'érosion des berges du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 a été commentée par deux villégiateurs. L'un d'eux anticipe une hausse du niveau d'eau du réservoir en hiver en raison du projet de suréquipement. Il entrevoit que les installations de la centrale de la Sainte-Marguerite-2 n'auraient pas la capacité suffisante d'absorber le nouvel apport d'eau généré par le troisième groupe turbine-alternateur. Selon lui, cette hausse du niveau d'eau couplée à la glace risquerait d'endommager les berges du réservoir et aussi d'augmenter la présence de bois flottant à cause de la chute d'arbres déracinés. Le second villégiateur se montre particulièrement inquiet de l'érosion de son terrain causée, selon lui, par le turbinage, observant déjà un recul de la berge d'environ un pied par an.

Deux villégiateurs ont partagé leurs craintes de circuler en motoneige sur le réservoir, évoquant les impacts probables du turbinage sur l'état du couvert de glace, notamment son amincissement. L'un d'eux a aussi rapporté avoir craint de s'enliser dans la neige fondante lors d'une randonnée lorsque le couvert de glace a été submergé à la suite d'une augmentation subite du débit turbiné à la centrale de la Sainte-Marguerite-3. Un troisième villégiateur se dit étonné par le nombre de motoneigistes qui circuleraient sur le réservoir malgré les risques que cela comporte et les avertissements émis en ce sens par Hydro-Québec.

Communications d'Hydro-Québec

La communication entre les utilisateurs et Hydro-Québec a été mentionnée par plusieurs villégiateurs. Deux répondants dénoncent le manque, voire l'absence, de communication entre Hydro-Québec et IOC-Rio Tinto relativement à la gestion du réservoir de la Sainte-Marguerite 2. L'un d'eux déplore que ni l'un ni l'autre ne **veuille** assumer la responsabilité des variations de niveaux d'eau du réservoir quand des plaintes leur sont adressées à ce sujet.

Trois villégiateurs suggèrent qu'Hydro-Québec améliore ses communications à l'intention des utilisateurs du territoire. Ils proposent de multiplier les canaux de communication, puisque les avis diffusés à la radio peuvent facilement être manqués. Un plan de communication serait pertinent pour informer les utilisateurs des risques auxquels ils sont exposés sur la rivière Sainte-Marguerite. On souhaite aussi qu'Hydro-Québec tienne les rencontres d'informations sur ses projets en dehors des heures normales de travail afin de favoriser la participation des parties intéressées.

Un villégiateur doute que le projet de suréquipement n'ait pas d'impact sur l'environnement comme le prétendrait Hydro-Québec dans ses communications. Il croit par ailleurs que l'entreprise n'aura pas une juste connaissance de l'utilisation du territoire si elle se base principalement sur les données de fréquentation que lui fournirait la zec Matimek. Il souligne en effet que de nombreux utilisateurs qui accèdent au territoire en motoneige, en quad ou en naviguant sur la Sainte-Marguerite ne s'enregistreraient pas auprès de la zec. Enfin, un villégiateur pense que les décisions prises au siège social d'Hydro-Québec sont déconnectées des réalités régionales de la Côte-Nord.

19.5 Synthèse des préoccupations du milieu

À la suite des entrevues réalisées auprès des organismes du milieu, du sondage auprès des utilisateurs de la zone d'étude locale et des entrevues auprès des super-utilisateurs de la zone d'étude locale, les plus importantes préoccupations qui se dégagent au regard du projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 sont résumées ci-après¹⁶. Elles sont identifiées à partir des préoccupations qui ont été spécifiquement nommées, des

¹⁶ Les préoccupations documentées dans Biologiste-MFleury inc. (2025) sont également prises en compte.

réactions exprimées à l'annonce du projet et des impacts anticipés par les communautés concernées et qui les évoquent de façon récurrente. Ces préoccupations sont :

- Variation des conditions hydrologiques de la rivière Sainte-Marguerite
 - réduction de l'accès au chalet en été
 - navigation moins sécuritaire sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2
- Modification du couvert de glace sur la rivière Sainte-Marguerite
 - réduction de l'accès au chalet en hiver, aux sites de pêche blanche et aux parois d'escalade de glace
 - circulation en motoneige moins sécuritaire sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2
- Érosion des berges
 - atteinte à l'intégrité des terrains et des installations des villégiateurs
 - atteinte à l'intégrité des propriétés dans le secteur de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite
- Dynamique sédimentaire de la rivière Sainte-Marguerite
 - ensablement d'installations dans le secteur de l'embouchure
 - déficit sédimentaire dans le secteur de l'embouchure
- Préservation du milieu naturel
 - préservation de l'écosystème en aval du barrage de la Sainte-Marguerite-1
 - impacts sur la faune et la flore
 - impacts sur la qualité de l'eau (mercure et turbidité)
- Retombées économiques du projet
 - partage des redevances du projet entre les communautés autochtones et allochtones
- Afflux de main-d'œuvre pour la réalisation du projet
 - impacts sociaux d'un éventuel campement de travailleurs
 - pression sur le logement et les services à la population
 - pression sur la ressource aquatique
 - pertes de revenus pour la zec Matimek
- Pratique des activités récréotouristiques
 - perte de qualité de l'expérience de la villégiature
 - perturbation des activités de chasse et de pêche
 - déplacements moins sécuritaires des utilisateurs liés au transport et à la circulation durant les travaux

20 Synthèse de l'utilisation du territoire

20.1 Réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (secteur 4)

Portrait général

Le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (secteur 4), entièrement situé en terres publiques, s'étend entre les PK 240 et 89 de la rivière Sainte-Marguerite. Ce territoire ne compte aucun résident permanent. Il a une affectation récréoforestière au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières.

Les abords du réservoir sont couverts de forêt et des chalets et camps y sont dispersés. On compte 27 baux de villégiature dans ce secteur dont 16 (10 à l'est et 6 à l'ouest) sur les rives du réservoir de la Sainte-Marguerite 3. Une dizaine de baux sont aussi répertoriés en bordure de lacs de la rive ouest (lac à Toi). Ajoutons à cette liste des bâtiments photo-interprétés, sans baux du MRNF, soit cinq en bordure du réservoir et deux en bordure de lacs sur la rive ouest du réservoir de la Sainte-Marguerite. On compte par ailleurs six quais dans le secteur 4, soit un sur la rive ouest du réservoir et cinq sur les rives de lacs de la rive ouest du réservoir. Le réseau routier y est peu développé. Un tronçon de la route Denis-Perron, à laquelle se greffe du côté ouest de la rivière Sainte-Marguerite le chemin forestier de classe 1 n° R0921, traverse le secteur 4. Rappelons que la route Denis-Perron est asphaltée et permet l'accès à la centrale de la Sainte-Marguerite-3 et à l'évacuateur de crues de la Sainte-Marguerite-3 inclus dans ce secteur. Cette partie de la zone d'étude locale est aussi parcourue par de nombreux chemins multiusages sans revêtement. Une rampe de mise à l'eau a été aménagée par Hydro-Québec au PK 96 dans le cadre de la construction de la centrale de la Sainte-Marguerite-3.

Le secteur 4 englobe une partie de la zec Matimek dans sa portion sud, soit jusqu'aux environs du PK 117 où sont pratiquées la chasse, la pêche, mais aussi de nombreuses autres activités récréatives, dont la randonnée pédestre et l'escalade. Le secteur 4 compte 29 sites d'abattage d'orignaux. Par ailleurs, ce secteur englobe ou chevauche sept aires protégées, toutes des refuges biologiques. Depuis 2022, ITUM demande la désignation d'une aire protégée et de conservation (Minashkuau-Atiku) visant la protection de l'habitat du caribou, dont l'un des secteurs s'étend au nord et à l'est de la centrale de la Sainte-Marguerite-3.

Aucun projet n'est planifié dans le secteur 4 pour les cinq prochaines années selon les entrevues avec les représentants d'organismes. Selon le PAFIT 2023-2028, l'implantation d'un réseau de chemin forestier est planifiée à la hauteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 3. Il vise à poursuivre vers le nord le réseau de chemins forestiers existants du côté ouest de ce réservoir et à développer un nouveau réseau du côté est à partir de la route reliant la centrale de la Sainte-Marguerite-3 à son barrage.

Une vingtaine de sites archéologiques autochtones sont répertoriés dans le secteur 4.

En ce qui concerne le paysage, le secteur en amont du barrage Denis-Perron se distingue par le vaste plan d'eau que constitue le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 et ses ouvrages hydroélectriques dans la partie aval. Le réservoir, d'une longueur de quelque 230 km, est plus étroit dans sa partie amont que dans sa partie aval. La végétation de part et d'autre du réservoir (feuillus et conifères) rehausse l'aspect visuel de l'ensemble. Ces éléments ajoutent au dynamisme visuel créé par le cadre montagneux aux abords du réservoir.

Sondage

Les principales activités récréotouristiques pratiquées dans le secteur 4 par tous les répondants au sondage sont la villégiature, la chasse au gros gibier et au petit gibier de même que la pêche.

Villégiature

Parmi les 25¹⁷ villégiateurs du secteur 4 ayant reçu un questionnaire, 15 ont répondu au sondage. Des 15 répondants, 12 fréquentent uniquement le secteur 4 (réservoir de la Sainte-Marguerite 3 et ses abords) et trois ont indiqué les activités pratiquées, sans en identifier les secteurs. Deux des répondants au sondage captent leur eau dans le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 pour l'eau potable et quatre pour l'eau domestique.

La majorité des répondants accèdent à leur chalet par la route Denis-Perron. Les difficultés rencontrées en lien avec l'utilisation de cette route concernent principalement l'entretien de la chaussée et le déneigement des stationnements. Six de ces répondants utilisent également les chemins forestiers au nord de la route Denis Perron. Une fois sur place, la circulation en embarcation motorisée ou en motoneige sur le réservoir et aux alentours se fait pour la villégiature, mais également pour la randonnée et pour la chasse et la pêche principalement. Le quad est très peu utilisé en hiver pour circuler sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3. Les principales difficultés rencontrées par les répondants pour accéder à leur chalet concernent le couvert de glace et le niveau d'eau de la rivière. Aucun des répondants du secteur 4 ne manifeste toutefois d'enjeux quant à l'accessibilité de son chalet. Les infrastructures que possèdent les répondants dans le secteur 4, en plus de leur chalet, sont surtout des infrastructures de mise à l'eau (quais), des infrastructures de chasse (cache, ou mirador) et des infrastructures annexes au chalet. Seulement quatre répondants qui sont des villégiateurs du secteur 4 ont dit avoir des projets d'infrastructures dans ce secteur. Un cinquième répondant y prévoit la construction d'un chalet.

Navigation

Selon le sondage, un peu plus du tiers des répondants-navigateurs (17/47) ont navigué sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 au cours des cinq dernières années, et ce, environ 8 fois par année en moyenne. Les deux principales activités associées à la navigation sur ce réservoir sont la chasse et la pêche. La plupart des répondants-navigateurs de ce secteur utilisent la rampe de mise à l'eau publique située près du barrage Denis-Perron. La principale difficulté de navigation sur ce réservoir est associée à la présence de bois flottant.

Motoneige et quad

Près de la moitié des répondants-motoneigistes (20/50) ont circulé en motoneige dans le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 3 au cours des cinq dernières années, dont 17 directement sur le réservoir, et ce, environ 9 fois par année en moyenne par saison, principalement pour se promener sur le réservoir ou se rendre à un lieu de villégiature. Une dizaine de répondants ont circulé en quad dans le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 3 au cours des cinq dernières années, dont un directement sur le réservoir. Les deux principales difficultés rencontrées en motoneige et en quad sur ce réservoir sont associées à l'état du couvert de glace et à la présence de neige fondante.

¹⁷ Deux villégiateurs ont chacun deux baux de villégiature.

Pêche

L'omble de fontaine est l'espèce la plus capturée dans le secteur 4, suivie du grand brochet. Pour ces espèces, le nombre de jours-pêche dans le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 et dans les lacs de ce secteur est comparable, soit 6 et 8 en moyenne respectivement.

Chasse

C'est la chasse au petit gibier qui a été la plus pratiquée dans le secteur 4 au cours des cinq dernières années et les captures y ont été les plus importantes en nombre parmi tous les secteurs de la zone d'étude locale. La chasse à l'original est aussi l'une des plus populaires parmi les secteurs de la zone d'étude. Les répondants-chasseurs pratiquent aussi la chasse à l'ours et à la sauvagine dans le secteur 4. Toutes espèces confondues, c'est aussi dans le secteur 4 que le plus grand nombre total annuel de jours de chasse dans la zone d'étude a été passé.

Piégeage

Un seul répondant a pratiqué le piégeage dans le secteur 4 au cours des cinq dernières années et il y a récolté une dizaine de martres d'Amérique en moyenne par année. Le secteur 4 ne touche à aucun terrain sous bail de droits exclusifs de piégeage.

Paysage et lieux d'intérêt

Les répondants sont d'avis que le réservoir dans son ensemble présente des paysages exceptionnels.

20.2 Amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3B)

Portrait général

Le secteur en amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 s'étend entre les PK 89 et 76. Les terres de ce secteur sont toutes de tenure publique ; aucune résidence permanente n'y est implantée. Tout comme le secteur 4, le secteur 3B est d'affectation récréoforestière. Il est entièrement à l'intérieur du territoire de la zec Matimek. La rivière Sainte-Marguerite dans ce secteur est très étroite.

Le bâti du secteur 3B est essentiellement représenté par 15 chalets sous bail du MRNF de même que 19 autres bâtiments¹⁸, tous en bordure de lacs ou en forêt. Aucun de ces bâtiments n'est riverain de la rivière Sainte-Marguerite. Trois quais ont été recensés dans le secteur 3B ; ils donnent tous sur des lacs à l'ouest de la rivière Sainte-Marguerite. En ce qui a trait aux infrastructures, le secteur est traversé par la route Denis-Perron entre les milles 43 et 46 et son accès à la centrale du même nom de même que par la route forestière RO92. Le barrage Denis-Perron y est inclus de même que la centrale de la Sainte-Marguerite-3. On y compte deux tours de télécommunications, soit une implantée près du barrage Denis-Perron et une autre en amont du barrage de la Sainte-Marguerite-3. Tout le secteur 3B est sur le territoire de la zec Matimek. Un camping est aménagé au sud du lac à Toi. Des infrastructures de mises à l'eau ont été inventoriées sur des lacs de la rive ouest de la rivière Sainte-Marguerite : lacs à Moi, à Toi et du Cap. Les lacs Doré et Médaillon, sur la rive ouest, et Poëlon sur la rive est

¹⁸ Autre bâtiment qu'un chalet ou abri sommaire sous bail de villégiature en terres publiques.

constituent des sites de pêche. Ils sontensemencés par la zec. À proximité de la centrale de la Sainte-Marguerite-3, des parois d'escalade sont situées en bordure de lacs et accessibles par la route Denis-Perron et des chemins secondaires. Ce secteur est généralement fréquenté au début de la saison hivernale. Les parois se trouvent au nord de la centrale, du côté ouest du chemin menant au barrage de la Sainte-Marguerite-3, entre autres dans le secteur du lac Désarticulé.

En aval du barrage Denis-Perron, on compte trois sites d'abattage d'originaux, soit deux au sud-est du lac à Moi et un en amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3. La pêche est aussi pratiquée dans les lacs de ce secteur.

Le territoire forestier de la zone d'étude locale a fait l'objet d'une consultation publique initiée par le MRNF dans le cadre de l'élaboration du PAFIO pour la période 2023-2028. Pour cette période, deux secteurs d'intervention potentiels pour des activités de coupe partielle et coupe de régénération ont été soumis à cette consultation. Ces secteurs sont situés entre le lac à Moi, le lac à Toi et le lac Cacaoui. Les superficies de ces secteurs sont de l'ordre de 7 538,88 ha pour la coupe partielle, et 5 622,89 ha pour la coupe de régénération.

Le secteur compte deux sites archéologiques autochtones.

Le paysage dans ce secteur est dominé par la forêt, les infrastructures hydroélectriques et par un tronçon de la rivière Sainte-Marguerite étroit et sinueux, ce qui morcèle la perception de l'observateur temporaire qui y circule en embarcation ou en motoneige. Cette perception est modifiée par l'axe, de même que l'ampleur et la profondeur des points de vue. L'étendue du champ d'observation est parfois limitée par la végétation (feuillus et conifères). Ce secteur inclut les vastes lacs à Toi (en partie) et à Moi sur la rive ouest, qui permettent des vues ouvertes pour les villégiateurs implantés sur leurs rives. Les chemins forestiers et la route Denis-Perron créent aussi certaines vues sur le paysage pour les observateurs mobiles qui les empruntent.

Aucun projet ne touche spécifiquement ce secteur de la zone d'étude locale.

Sondage

Des 15 détenteurs de baux de villégiature de ce secteur, six ont répondu au sondage. Les activités pratiquées dans le secteur 3B par tous les répondants au sondage sont principalement la navigation en embarcation à moteur, la villégiature, la chasse au petit gibier, la reconnaissance de territoire de chasse, la pêche, la motoneige, le quad et la marche. L'observation de la nature, la chasse au gros gibier et le ski de fond sont moins fréquents, tout comme la baignade, le canotage et la cueillette de petits fruits.

Villégiature

Les six répondants qui ont leur chalet dans le secteur 3B sont riverains d'un lac. Ils y pratiquent les mêmes activités que tous les répondants qui ont dit fréquenter ce secteur. Ils fréquentent le territoire depuis plusieurs années. Ils s'y rendent en toute saison et plusieurs fois par année. Ils accèdent à leur site par la route Denis-Perron. Les difficultés rencontrées en lien avec l'utilisation de cette route concernent principalement l'entretien de la chaussée et le déneigement des stationnements. Parmi les répondants-villégiateurs de ce secteur, quatre ont dit avoir des projets de construction ou d'amélioration d'infrastructures liées soit au chalet, à un bâtiment connexe ou à une prise d'eau. Aucun de ces projets ne touche la rivière Sainte-Marguerite.

Navigation

Neuf répondants au sondage ont navigué dans les tronçons amont et aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteurs 3A et 3B) au cours des cinq dernières années, soit moins de 20 % des 47 répondants-navigateurs. La pêche est la principale activité associée à la navigation dans ces deux secteurs.

Motoneige et quad

Le secteur 3B est utilisé par huit répondants-motoneigistes et par cinq répondants-quadistes. Au total, quatre répondants circulent en motoneige directement sur la rivière Sainte-Marguerite. Un seul répondant circule en quad directement sur la rivière Sainte-Marguerite.

Pêche

La pêche à l'omble de fontaine et dans une moindre mesure au grand brochet, par les répondants, se fait dans les autres cours d'eau que la Sainte-Marguerite et dans des lacs du secteur.

Chasse

Le secteur 3B est surtout fréquenté pour la chasse au petit gibier, mais la chasse à l'orignal et à l'ours y est aussi pratiquée.

Piégeage

Les activités de piégeage sont marginales dans le secteur 3B puisque seulement quelques spécimens sont capturés annuellement par un répondant.

Paysage et lieux d'intérêt

Des villégiateurs ont identifié le barrage Denis-Perron comme site d'intérêt.

20.3 Aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteur 3A)

Portrait général

Le tronçon fluvial de la rivière Sainte-Marguerite s'étend entre les PK 76 et 66 en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3. Les terres de ce secteur sont toutes de tenure publique et d'affectation récréoforestière. Le secteur 3A est entièrement à l'intérieur du territoire de la zec Matimek. On y compte un seul chalet sous bail de villégiature du MRNF, en rive est, et deux autres bâtiments, soit l'un en bordure de la rivière Sainte-Marguerite, rive est, et un en bordure d'un lac de la rive est également. La route d'accès à la centrale de la Sainte-Marguerite-3 traverse ce secteur à partir du mile 44 de la route Denis-Perron. La ligne à 315 KV traverse la partie amont du secteur, d'est en ouest. Le secteur 3A compte deux sites d'abattage d'originaux, soit un en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 et un au PK 70. Un refuge biologique est présent entre les PK 75 et 71 environ, en rive ouest. Le tronçon fluvial de la rivière Sainte-Marguerite en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 est fréquenté par des pêcheurs qui y accèdent à pied par des sentiers. Ils y pêchent principalement l'omble de fontaine. Il s'agit d'un secteur de pêche

apprécié, mais qui présente des enjeux de sécurité puisque le niveau d'eau peut varier considérablement et rapidement.

Deux sites archéologiques autochtones ont été inventoriés sur la rive est en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3, dont un constitué d'un portage entre les PK 76 et 66.

En ce qui a trait au paysage, tout comme pour le secteur 3B, il est dominé par la forêt et des infrastructures électriques (ligne à 315 kV) de même que par la rivière Sainte-Marguerite au cours étroit et sinueux, ce qui morcèle la perception de l'observateur qui y circule en embarcation ou en motoneige.

Aucun projet ne touche spécifiquement ce secteur de la zone d'étude locale.

Sondage

Selon le sondage auprès des villégiateurs, le secteur en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 est le moins fréquenté par les répondants, où 14 mentions sont enregistrées. La randonnée pédestre, en embarcation motorisée et en quad, constitue les principales activités pratiquées dans le secteur. La villégiature, la chasse au gros et au petit gibier et la reconnaissance du territoire de chasse, la motoneige, l'observation de la nature et la marche y sont aussi pratiquées.

Villégiature

Un seul répondant au sondage détient un chalet dans le secteur 3 A. Les activités qu'il y pratique sont les mêmes que celles de tous les répondants qui fréquentent le secteur. Il accède à son site par la route Denis-Perron. Aucun projet n'est prévu dans ce secteur de la zone d'étude locale.

Navigation

Neuf répondants au sondage ont navigué dans les tronçons amont et aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (secteurs 3A et 3B) au cours des cinq dernières années (soit moins de 20 %). La pêche est la principale activité associée à la navigation dans ces deux secteurs.

Motoneige et quad

Le secteur 3A est utilisé par huit répondants-motoneigistes et par un répondant-quadiste. Au total, cinq répondants circulent en motoneige directement sur la rivière Sainte-Marguerite dans ce secteur.

Pêche

La pêche à l'omble de fontaine et dans une moindre mesure au grand brochet se fait essentiellement dans la rivière Sainte-Marguerite.

Chasse

Le secteur 3A est surtout fréquenté pour la chasse à l'ours et à l'orignal et dans une moindre mesure, pour la chasse au petit gibier.

Piégeage

Le piégeage n'est pas pratiqué par les répondants dans le secteur 3 A.

Paysage et lieux d'intérêt

Les chutes et les rapides des PK 66, 68, 72 et 73 ont été mentionnés comme paysages d'intérêt par les villégiateurs. La partie de la rivière aux PK 72 et 75 a aussi été mentionnée.

20.4 Réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (secteur 2)

Portrait général

Le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 s'étend entre les PK 66 et 10. En amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-2, les terres sont toutes de tenure publique et leur affectation au schéma est récréoforestière.

Ce secteur ne compte aucune résidence permanente. Il est traversé par la route 138 dans sa partie sud de même que par les trois premiers milles de la route Denis-Perron. Plusieurs chemins forestiers la sillonnent, principalement sur la rive est du réservoir. Une ligne à 315 kV traverse la partie sud du secteur, sur la rive ouest.

Ce secteur est majoritairement inclus dans la zec Matimek. On compte 62 chalets sous bail du MRNF dans le secteur 2, dont trois en bordure de lacs et les autres répartis à peu près également entre les rives est et ouest. De plus, sept autres bâtiments qui sont possiblement des chalets ont été photo-interprétés, tous sur les rives du réservoir, soit six sur la rive est et un sur la rive ouest. Le secteur 2 incluent 48 quais privés, soit 22 en rive ouest et 26 en rive est du réservoir.

De nombreux types de loisirs sont pratiqués dans la zec Matimek, soit l'escalade, le quad et la motoneige, la pêche, la chasse, ainsi que les activités liées à la navigation, notamment le canot, le canot-camping et le kayak. Le secteur 2 est d'ailleurs le plus utilisé de la rivière Sainte-Marguerite pour la navigation, principalement pour les détenteurs d'un bail de villégiature établis sur son pourtour et pour les membres de la zec. L'accès public au réservoir est possible par une rampe de mise à l'eau située à la hauteur du PK 62 de même que par la rampe de mise à l'eau de la zec Matimek, près de la centrale de la Sainte-Marguerite-2. La descente au PK 11,5 sur la rive est du réservoir est aussi connue des utilisateurs. La randonnée pédestre, le ski de fond, la cueillette de petits fruits, la baignade et l'observation de la nature sont d'autres activités populaires dans le secteur.

Plusieurs motoneigistes circulent également sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2. En bordure de la rivière Sainte-Marguerite, 18 sites d'escalade sont identifiés entre le PK 21 et le barrage de la Sainte-Marguerite-2. De ces 18 sites, 9 se concentrent sur la rive ouest de la rivière, entre le PK 15 et le PK 18 et un autre est à la hauteur du PK 11. Deux de ces sites d'escalade de glace sont de renommée mondiale, soit les piliers Simon-Proulx et l'Escalier. Du côté est de la rivière, quatre sites d'escalade se trouvent entre le PK 21 et le PK 19, un site est localisé à la hauteur du PK 17 et trois autres entre le PK 14 et le PK 13. Ces sites sont accessibles par les sentiers de motoneige balisés sur la rivière Sainte-Marguerite.

On compte 30 sites d'abattage d'originaux dans le secteur 2 vers le PK 62 (3 sites), entre les PK 55 et 40 (8 sites) et entre les PK 32 et 18 (19 sites). Cinq terrains détenus en vertu d'un bail de droits exclusifs de piégeage sont recoupés par le secteur 2. Un camp de piégeage se trouve au PK 32 sur la rive est et un autre au PK 40 en rive ouest.

Aucun site de pêche officiel ne se trouve dans le réservoir de la Sainte-Marguerite 2. La pêche est tout de même pratiquée sur ce réservoir et à l'embouchure de ses principaux tributaires, mais de façon peu importante. On remarque par ailleurs trois refuges biologiques dans le secteur 2, soit deux en rive ouest et un en rive est.

Aucun site archéologique n'est inventorié dans le secteur 2. La route 138, considérée panoramique par la MRC, traverse la rivière au site de la centrale de la Sainte-Marguerite-2.

Sondage et entrevues avec les super-utilisateurs

De nombreuses activités sont pratiquées dans le secteur 2, soit l'escalade, le quad et la motoneige, la pêche, la chasse et le colletage ainsi que les activités liées à la navigation (le canot, le canot-camping et le kayak). La randonnée pédestre, le ski de fond, la cueillette de petits fruits, la baignade et l'observation de la nature sont d'autres activités populaires dans le secteur.

Villégiature

Au total, 32 répondants ont un chalet ou un camp dans le secteur 2. Ils fréquentent le territoire depuis plusieurs années. Ils s'y rendent en toute saison, mais le plus souvent en hiver, et plusieurs fois par année. Les répondants qui ont indiqué leur fréquence d'utilisation du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 comme voie d'accès à leurs sites d'activité l'ont emprunté à 31 reprises en moyenne annuellement. Ce réservoir est surtout utilisé pour accéder aux sites de villégiature et de chasse. Les lieux de traversée ou les itinéraires d'accès au chalet par la rivière Sainte-Marguerite ont été identifiés aux endroits suivants sur le réservoir : traversées aux PK 11, 12, 15, 20, 28, 29 et circulation dans le sens de la longueur à divers endroits entre les PK 10 et 62. Plusieurs répondants ont indiqué avoir observé des difficultés lorsqu'ils utilisent la rivière Sainte-Marguerite pour se rendre à leur chalet. Sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2, ces difficultés sont surtout associées au niveau d'eau du réservoir et à la solidité du couvert de glace. Lorsqu'ils n'ont pas accès à la rivière Sainte-Marguerite par moment, une dizaine de répondants ne peuvent se rendre à leur chalet faute d'autres options que la rivière pour y accéder. Les infrastructures que possèdent les répondants dans le secteur 2, en plus de leur chalet, sont surtout des infrastructures de mise à l'eau (quais), des infrastructures de chasse (cache ou mirador) et des infrastructures annexes au chalet. Au total, 18 répondants au sondage qui ont leur chalet dans le secteur 2 prennent l'eau pour les usages domestiques dans le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 et huit d'entre eux y puisent aussi leur eau potable. Une quinzaine de projets d'améliorations de leurs infrastructures touchant le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 ont été mentionnés par des villégiateurs du secteur 2.

Navigation

Environ les trois quarts des répondants ont navigué sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 au cours des 5 dernières années (34/47), et ce, 35 fois en moyenne par année. La principale activité associée à la navigation sur ce réservoir est la villégiature. La chasse et la pêche arrivent en deuxième lieu. La rampe de mise à l'eau de la zec Matimek au PK 10 est la plus utilisée par les répondants-navigateurs. La principale difficulté de navigation rencontrée sur ce réservoir est associée au niveau d'eau qui est soit faible, notamment en automne, ou variable. Des difficultés d'accès à la rampe de mise à l'eau de la zec Matimek ont été rapportées et surviennent lorsque le niveau d'eau du réservoir est bas. Des difficultés de navigation causées par la présence de bois flottant sont aussi rapportées. Les super-utilisateurs attribuent ces difficultés à la variation des niveaux d'eau découlant du turbinage aux centrales de la Sainte-Marguerite-3 et de la Sainte-Marguerite-2.

Motoneige et quad

Une trentaine de répondants ont circulé en motoneige dans le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 au cours des 5 dernières années, dont 29 directement sur le réservoir. Par ailleurs, 14 répondants ont circulé en quad dans le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 au cours des 5 dernières années, dont 7 directement sur le réservoir. La principale difficulté rencontrée par les répondants lorsqu'ils circulent sur ce réservoir en motoneige ou quad est

liée à l'état du couvert de glace en général. Les super-utilisateurs ont précisé qu'ils circulent sur le couvert de glace de la rivière Sainte-Marguerite à partir de la fin de décembre ou du début de janvier, jusqu'en mars ou à la mi-avril. Certains ont exprimé des craintes, de l'insécurité et du stress à se déplacer en motoneige sur la rivière Sainte-Marguerite en raison de l'instabilité du couvert de glace qui serait causée selon eux par le turbinage aux centrales de la Sainte-Marguerite-3 et de la Sainte-Marguerite-2.

Pêche

L'omble de fontaine est l'espèce la plus capturée, suivie du grand brochet. Ces captures se font deux fois plus souvent dans le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 que dans les lacs et autres cours d'eau du secteur 2.

Chasse

Le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 est fréquenté pour la chasse à l'orignal, à l'ours et au petit gibier. Les captures d'originaux y ont été les plus nombreuses au cours des cinq dernières années et celles du petit gibier se classent au deuxième rang parmi tous les secteurs de la zone d'étude locale.

Piégeage

Les informations recueillies auprès des piégeurs qui ont répondu au sondage montrent qu'ils fréquentent peu les portions de leur terrain recoupées par la zone d'étude. À l'intérieur de ses limites, les secteurs utilisés se trouvent en rive est de la rivière Sainte-Marguerite, autour du lac Butor et de cours d'eau localisés à la hauteur des PK 10 à 13 ; des sentiers y sont utilisés, entre autres pour la motoneige. Selon la récolte moyenne annuelle d'animaux au cours des cinq dernières années, les répondants-piégeurs ont principalement piégé l'écureuil, la belette et le castor.

Le piégeage est également pratiqué de façon marginale par un répondant-villégiateur du secteur 2.

Paysage et lieux d'intérêt

Le secteur du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 a fait l'objet de la majorité des mentions de lieux considérés d'intérêt particulier dans la zone d'étude locale. Les lieux mentionnés sont : les plages des PK 14, 15, 20, 22, 45 et celles du lac Doré ; les points de vue au PK 45 et les montagnes des PK 14, 15 et 29 ; les chutes et rapides de la rivière Valin, du lac Hingan et des PK 14, 22, 29, 30, 40 et 42 ; les paysages exceptionnels du réservoir dans son ensemble, des PK 44 et 46, des baies des PK 24 et 28 et du chemin du lac Doré.

20.5 Aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 (secteur 1)

Ce secteur se divise en deux tronçons, soit celui du bief amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-1 (PK10 au PK 7) et celui de l'estuaire (PK 7 au PK 0). Ces tronçons font partie du territoire de la ville de Sept-Îles.

Portrait général pour le bief amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-1

Du PK 10 au PK 7, la tenure des terres est publique, sauf au site de Clarke City. L'affectation de ce tronçon est en grande partie récréoforestière. Seule une petite portion correspondant au quartier résidentiel de Clarke City est d'affectation urbaine. Ce tronçon ne compte aucun chalet avec bail du MRNF donc aucun participant au sondage auprès des villégiateurs. La route 138 sillonne les deux rives. C'est aussi dans ce tronçon que se situe la jonction de la route Denis-Perron et de la route 138 sur la rive ouest. Le tronçon aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-2

comprend le réservoir de la Sainte-Marguerite 1 et les ouvrages associés à la centrale et au barrage de la Sainte-Marguerite-2. Il est traversé par une ligne de transport d'énergie électrique à 315 kV sur la rive ouest de la rivière.

Des sentiers de motoneige et de quad fédérés sillonnent les deux rives. Le secteur n'est pas très propice à la navigation du fait qu'aucune infrastructure de mise à l'eau publique ou privée n'y est présente et en raison de l'escarpement de ses rives. Le bief amont de la Sainte-Marguerite 1 inclut un site de pêche récréative estivale dans une baie de la rive ouest, au pied du barrage de la Sainte-Marguerite-2. Le grand brochet y est pêché. Un terrain sous bail de droits exclusifs de piégeage se trouve sur la rive ouest et un autre sur la rive est. Une infime portion de la rive ouest est en territoire agricole protégé.

En ce qui concerne le patrimoine culturel, il existe deux lieux historiques d'intérêt à Clarke City, tous deux liés à la compagnie Gulf Pulp & Paper et à ses fondateurs. Un seul site archéologique est répertorié, soit celui sur la rive est de la rivière Sainte-Marguerite, tout près du village de Clarke City.

Pour ce qui est du paysage, en plus de la route 138 considérée panoramique, mentionnons le belvédère au PK 7. Le site de la chute au barrage de la Sainte-Marguerite-2 est un élément fort du paysage.

Aucun projet particulier n'a été rapporté dans ce tronçon de la zone d'étude par les organismes rencontrés.

Portrait général pour l'estuaire

Les terres de l'estuaire sont en partie publiques et en partie privées. On y trouve la plus grande concentration de population de la zone locale. L'affectation du territoire y est multiple, soit agricole sur la rive ouest dans Gallix, récréoforestière sur les deux rives en dehors des affectations urbaine, récréotouristique (site du terrain de golf Sainte-Marguerite), périurbaine et industrielle.

Le tronçon de l'estuaire inclut des secteurs de Sept-Îles à dominance résidentielle, soit ceux de Clarke City et de Val-Marguerite sur la rive est, et de Gallix sur la rive ouest. Quelques secteurs commerciaux, d'usages publics (écocentre) ou industriels se trouvent aussi dans cette portion du secteur 1. Des zones de villégiature bordent l'estuaire dans Gallix et Val-Marguerite. Il y a deux chalets sous bail sur la rive ouest et un sur la rive est près de l'estuaire.

Outre la villégiature, le secteur offre d'autres sites de loisirs et de tourisme. Le parc du Souvenir et sa plage longent le golfe du Saint-Laurent, alors que deux terrains de camping se situent dans le secteur de Val-Marguerite. Le club de golf Sainte-Marguerite est pour sa part situé dans le secteur de Clarke City. Un lieu de pêche à gué est situé en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-1, du côté ouest de la rivière Sainte-Marguerite, où un sentier mène du secteur de Clarke City jusqu'à une pointe de sable à partir de laquelle les pêcheurs pêchent principalement l'omble de fontaine. Aucune activité de pêche n'est rapportée dans la Petite rivière Sainte-Marguerite, située du côté de Gallix. L'estuaire est peu pêché, mais on rapporte tout de même la récolte de truite de mer, de bar rayé et de capelan. La cueillette de mollusques y est interdite en raison de la présence d'algues toxiques. Il existe aussi trois rampes de mise à l'eau près de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite.

L'usine de traitement d'eau potable de Sept-Îles alimente le secteur de Clarke City. Les eaux pluviales et les eaux usées traitées du secteur sont rejetées dans la rivière Sainte-Marguerite. Les résidences du secteur de Val-Marguerite sont quant à elles équipées d'installations individuelles (puits, fosse septique et champ d'épuration). Dans le secteur de Gallix, l'eau potable est prélevée de puits souterrains et les eaux usées traitées sont rejetées dans la rivière Sainte-Marguerite. Des ouvrages de surverse et de débordement de stations de pompage sont aménagés en bordure du golfe du Saint-Laurent et de la petite rivière Sainte-Marguerite. Il convient de noter que les épisodes de fortes

tempêtes accompagnés de grandes marées engendrent d'importants reculs de la côte dans le secteur de Val-Marguerite et quelques ouvrages en enrochement sont aménagés. Du côté de Gallix, un ouvrage de protection en enrochement débute à l'embouchure de la Petite rivière Sainte-Marguerite et se prolonge vers le parc du Souvenir. Des lignes de transport d'énergie électriques à 735 kV, 315 kV et 120 kV traversent les deux rives de l'estuaire d'est en ouest et du nord au sud et la centrale de la Sainte-Marguerite-1 est en amont de ce tronçon.

La rive ouest de l'estuaire est en grande partie en territoire agricole protégé. On y recense quatre exploitations agricoles. La culture des produits maraîchers et des petits fruits (fraise, framboise, camerise, amélanche et argousier) est pratiquée par trois d'entre eux alors qu'un quatrième se spécialise en apiculture. Une écurie privée est également située sur la rue Marguerite à Gallix. En ce qui concerne la pêche commerciale, l'estuaire fait partie des zones de pêche de plusieurs espèces dont huit peuvent avoir été pêchées dans la zone d'étude entre 2019 et 2024. Un site d'abattage d'originaux a été recensé au PK 0.

Des activités d'extraction de tourbe ont lieu en rive est de la rivière Sainte-Marguerite et des sites d'extraction de matériaux granulaires sont présents sur les deux rives.

Dans cette partie du secteur 1, des projets de construction d'une épicerie, d'une station-service et d'un écocentre sont prévus à Gallix. Le Club Quad Les Nord-Côtiers et le Club auto-neige Ook Pik projettent l'amélioration de sentiers existants pour joindre Clarke City, Val-Marguerite et Gallix. Une nouvelle ligne à 735 kV est prévue par Hydro-Québec à la hauteur du PK 6 dans le contexte du développement d'un nouvel axe sur la Côte-Nord. La Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles désire élaborer un plan de protection et de mise en valeur des sites d'intérêt écologique ciblés pour Sept-Îles, dont fait partie l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite.

Pour ce qui est du paysage, hormis la route 138 qui est panoramique, le paysage de l'estuaire est observable par les concentrations de résidents et de villégiateurs des secteurs de Gallix, Val-Marguerite et Clarke City, de même que depuis le belvédère de Gallix et le club de golf Sainte-Marguerite. La flèche de sable et les plages de l'estuaire, de même que le parc du Souvenir sont des points d'observation valorisés.

Sondage

Les activités pratiquées par les répondants au sondage dans le secteur 1 sont multiples. Elles comportent la randonnée pédestre, en bateau, en canot et kayak, en motoneige et en quad. Il y a aussi les activités avec prélèvement, soit la pêche sportive, la chasse au petit gibier et à la sauvagine, le piégeage et le colletage.

Villégiature

Le secteur 1 compte trois baux de villégiature. Aucun des détenteurs de ces baux n'a répondu au sondage. Seul un piégeur y a répondu. Les activités qu'il pratique dans le secteur 1 sont les mêmes que celles des autres répondants qui fréquentent le secteur 1 et qui sont mentionnées en introduction du sondage ci-haut. Dans le secteur aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2, une mention a été faite par un répondant concernant des difficultés liées aux embâcles. Un répondant au sondage s'approvisionne en eau pour des usages domestiques dans cette portion de la rivière Sainte-Marguerite. Par ailleurs, aucun projet d'infrastructure n'est planifié dans ce secteur de la zone d'étude locale.

Navigation

Seulement trois répondants au sondage ont navigué en aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2 au cours des cinq dernières années¹⁹. Ils y naviguent surtout pour la pêche.

Motoneige et quad

Ce secteur de la zone d'étude locale est fréquenté par 12 répondants-motoneigistes et par 7 quadistes.

Pêche

Un répondant au sondage a pêché l'omble de fontaine dans le secteur 1. Trois répondants ont pêché le capelan et l'un d'eux a aussi pêché le bar rayé à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite.

Chasse

Un seul répondant a chassé dans le secteur 1 au cours des cinq dernières années. Il y a effectué cinq jours de chasse au petit gibier en moyenne annuellement, sans succès de chasse.

Piégeage

Du côté ouest de la rivière Sainte-Marguerite, les secteurs où s'exercent le piégeage s'étalent de part et d'autre de la ligne de transport d'électricité à 315 kV qui joint les postes Arnaud et de la Sainte-Marguerite-3, à la hauteur des PK 5 à 10. Le secteur est parcouru par des sentiers de quad et de motoneige.

Selon la récolte moyenne annuelle d'animaux au cours des cinq dernières années, les répondants-piégeurs au sondage ont principalement piégé l'écureuil, la belette et le castor.

Paysage et lieux d'intérêt

Aucune mention de lieux d'intérêt visuel n'a été faite par les répondants au sondage pour le secteur 1.

¹⁹ Bien que le questionnaire ne permette pas de préciser où exactement dans le secteur 1 de la rivière, on peut penser que c'est la portion de ce secteur en aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-1 ou l'embouchure de la rivière dans le golfe du Saint-Laurent qui ont été navigués.

21 Bibliographie

- Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec (APCIQ). 2024a. *Marché immobilier : une année 2023 caractérisée par un atterrissage en douceur malgré la hausse des taux d'intérêt*. [apciq.ca/statistiques-de-ventes-residentielles-centris-4e-trimestre-et-bilan-2023/#:~:text=Il%20s'agit%20d'une%20baisse%20de%20289%20transactions%20ou,il%20y%20a%20un%20an] (4 septembre 2024).
- Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec (APCIQ). 2024b. *Baromètre résidentiel. 4^e trimestre 2023*. 32 p. [com.apciq.ca/sam/pdf/bar/2023/202304-bar-province-fr.pdf#page=22] (4 septembre 2024).
- Biologiste-MFLeury inc. 2025. *Mémoire concernant le projet d'Hydro-Québec de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3*. Mémoire présenté à Marc Gauvin, président de l'Association de chasse et pêche Sept-Îlienne, en lien avec la description initiale de projet, partie F, résumé, mars 2025. 4 p. [registrydocumentsprd.blob.core.windows.net/commentsblob/project-89403/comment-62680/Memoire_ZecMatimek_SurequipementSM3_2025-04.pdf2_Redacted.pdf] (22 mai 2025).
- Canot-Kayak Québec. Sans date. *Répertoire et archives des relevés de rivières*. Carte interactive. [canot-kayak.qc.ca/repertoire-archives-relevés-rivieres/?search=Sainte-Marguerite] (17 avril 2025).
- Club de camping caravaning Côte-Nord. Sans date. *Club de camping caravaning Côte-Nord*. [clubcampingcaravaningcotenord.jimdo.free.com/] (6 juin 2024).
- Commission de la construction du Québec (CCQ). 2024a. *Statistiques annuelles sur l'industrie de la construction 2023*. [ccq.org/-/media/Project/Ccq/Ccq-Website/PDF/Recherche/StatistiquesHistoriques/2023/Cahier_statistiques_2023.pdf?rev=5cf92a5bbf324a9582cfd583dd6d7663&sc_lang=fr-CA&hash=04EDC8F8C7258BE33823A7CE3D39D89B] 68 p. (4 février 2025).
- Commission de la construction du Québec (CCQ). 2024b. *Perspectives professionnelles dans l'industrie de la construction 2024-2028*. [ccq.org/-/media/Project/Ccq/Ccq-Website/PDF/Recherche/PerspectivesRegionales/2024-2028/LR_024_Perspectives-complet.pdf?rev=fc94842ccf42426298747642e596af39&sc_lang=fr-CA] 65 p. (5 février 2024).
- Commission de la construction du Québec (CCQ). 2023. *Statistiques annuelles de l'industrie de la construction 2022*. [ccq.org/-/media/Project/Ccq/Ccq-Website/PDF/Recherche/StatistiquesHistoriques/2022/Tableaux_faits_saillants_2022.pdf?rev=43b80b36af0140e5a1a154190fd301bf&hash=497F8922EE3C3B9AC2CB16727F4162D5#:~:text=Hausse%20du%20nombre%20d%27employeurs&text=Il%20est%20pass%C3%A9%20de%2026,284%20dans%20le%20secteur%20r%C3%A9sidentiel] 83 p. (4 février 2025).
- Commission de la construction du Québec (CCQ). 2022. *Statistiques annuelles de l'industrie de la construction. 2021* 84 p. (4 février 2025).

- Commission de la construction du Québec (CCQ). 2021. *Statistiques annuelles de l'industrie de la construction 2020*. [ccq.org/-/media/Project/Ccq/Ccq-Website/PDF/Recherche/StatistiquesHistoriques/2020/Faits_saillants_tableaux.pdf] (4 février 2025).
- Commission de la construction du Québec (CCQ). 2020. *Statistiques annuelles de l'industrie de la construction 2019*. [ccq.org/-/media/Project/Ccq/Ccq-Website/PDF/Recherche/StatistiquesHistoriques/2019/Faits_saillants_tableaux.pdf] 65 p. (4 février 2025).
- Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). 1991. *Description technique de la zone agricole*. Gallix. 6 p. (8 mai 2024).
- Coop de Gallix. 2024. *Début des travaux de construction*. [coopdegallix.ca/nouvelles/travaux_01/] (10 juin 2024).
- Côté, M. 2005. *Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3. Suivi environnemental 2004 en phase exploitation. Utilisation du territoire*. Préparé pour Hydro-Québec. Montréal, Castonguay, Dandenault et associés. 115 p. + ann. et carte.
- Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN). 2016. *Sites d'intérêt écologique ciblés pour Sept-Îles – Pistes de réflexions destinées aux élus et intervenants municipaux*. Sept-Îles, Québec, 69 p. + annexes [cpesi.ca/wp-content/uploads/2024/04/Sites-dinteret-ecologique-cibles-pour-Sept-Iles.pdf] (10 avril 2025).
- Développement économique Sept-Îles (DESI). 2024. *Rapport annuel 2023*. 15 p. [deseptiles.com/data/46-deseptil/ressources/documents/sys_docs/rapport_annuel_desi_2024.pdf] (16 septembre 2024).
- Développement économique Sept-Îles (DESI). 2021. *Rapport annuel 2021*. 24 p. [deseptiles.com/data/46-deseptil/ressources/documents/sys_docs/rapport_annuel_2021-.pdf] (16 septembre 2024).
- Ecotec Consultants. 2022. *Retombées économiques de l'industrie minière au Québec en 2020*. Rapport réalisé pour l'Association minière du Québec (AMQ). 46 p. [amq-inc.com/wp-content/uploads/2023/02/retombees-fr-2020_vf.pdf] (26 juin 2024).
- Englobe. 2019. *Rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources pour le prélèvement d'eau souterraine au secteur Gallix, Sept-Îles (X0009662)*. Chicoutimi. 21 p. et ann. (18 décembre 2024).
- Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ). 2024. *Carte interactive des sentiers*. [fcmq.fcmqapi.ca/carte-motoneige/index.html#map] (16 septembre 2024).
- Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ). 2011. *Terrains de piégeage du Québec classés par UGAF*. 105 p. [ftgq.qc.ca/wp-content/uploads/2020/04/FTGQ-2011-Cartographie-TP-par-UGAF.pdf]. (11 juin 2024).
- Fédération québécoise du canot et du Kayak (FQCK). 2004. *Rivière Sainte-Marguerite. Relevé*. [releve_Sainte_Marguerite.pdf] (17 avril 2025).
- Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FÉDÉCP). Sans date. *Carte interactive*. [https://fedecp.com/allons-pecher] (novembre 2024).
- Fédération Québécoise des clubs Quads (FQCQ). Sans date. *Carte interactive*. [fqcq.qc.ca/carte-interactive/] (16 septembre 2024).

- Fondation pour l'alphabétisation. 2021. *La littératie : mieux la comprendre*. [fondationalphabetisation.org] (4 septembre 2024).
- Forum citoyen Port-Cartier. Sans date. *Portrait économique*.
[https://www.forumcitoyenportcartier.com/economique] (3 février 2025).
- GoRecycle. 2024. *Où recycler?* [gorecycle.com/fr/services/points-de-depot/] (11 décembre 2024).
- Gouvernement du Canada. 2025. *Abrégé de la réglementation sur la chasse aux oiseaux migrateurs : Québec, août 2024 à juillet 2025*. [https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/chasse-oiseaux-migrateurs-gibier/reglementation-resumes-provinciaux-territoriaux/quebec.html] (13 février 2025).
- Gouvernement du Québec. 2025. *Données sur les quantités de fourrures vendues pour la période 2022-2023*. [quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/statistiques-donnees/donnees-fourrures-piegeage] (13 février 2025).
- Gouvernement du Québec. 2024a. *Zone de pêche 19*. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/peche/versions-imprimables/zones/carte-zone-peche-zone-19.pdf] (novembre 2024).
- Gouvernement du Québec. 2024b. *Pêche sportive au Québec. Périodes, limites et exceptions*.
[https://peche.faune.gouv.qc.ca/regpec/fr/Info/Reglements?Id_Zone=2652] (13 février 2025).
- Gouvernement du Québec. 2024c. *Zone de chasse 19*. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/chasse/Documents/CA_zone-chasse-19_MFFP.pdf].
- Gouvernement du Québec. 2024d. *Statistiques de chasse*. [quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/statistiques-donnees/statistiques-chasse] (12 février 2025).
- Gouvernement du Québec. 2024e. *Périodes de piégeage*. [quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/piegeage/periodes-piegeage] (11 juin 2024).
- Gouvernement du Québec. 2020a. *Port-Cartier. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord*. [ciyss-cotenord.gouv.qc.ca/votre-ciyss/installations/port-cartier/] (6 décembre 2024).
- Gouvernement du Québec. 2020b. *Sept-Îles. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord*. [ciyss-cotenord.gouv.qc.ca/votre-ciyss/installations/sept-iles/] (9 décembre 2024).
- Hydro-Québec. 2023. *Rapport annuel 2023*. Montréal. [hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2023-hydro-quebec.pdf] 89 p. (mai 2025).
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). 2025. *Estimations de la population des MRC (classées par régions administratives), Québec, 1^{er} juillet 1996 à 2024*. Fichier Excel.
[statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites-regionales-de-comte-mrc/tableau/estimations-de-la-population-des-mrc#tri_pivot_1=00&tri_pivot_2=00] (15 avril 2025).
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). 2024a. *Estimations de la population des municipalités, Québec, 1^{er} juillet 2001 à 2024*. Fichier Excel. [https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites] (30 janvier 2025).

- Institut de la statistique du Québec (ISQ). 2024b. *Population totale projetée, scénarios de 2024, municipalités du Québec, 2021-2041*. Fichier Excel. [statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-municipalites] (20 décembre 2024).
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). 2024c. *Population selon le groupe d'âge et le sexe, scénarios de base de 2024, Québec, 2021-2071*. Fichier Excel. [statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-le-quebec] (26 mai 2025).
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). 2024d. *Population totale projetée, scénarios de 2024, MRC du Québec, 2021-2051*. Fichier Excel. [statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-mrc-municipalites-regionales-de-comte] (26 mai 2025).
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). 2024e. *Population selon le groupe d'âge et le sexe, scénarios de base de 2024, parcelles RMR et hors RMR des régions administratives du Québec, 2021-2051*. Fichier Excel. [statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-regions-administratives-et-regions-metropolitaines-rmr] (26 mai 2025).
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). 2024f. *Taux d'inoccupation des logements locatifs* [statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/habitation_01.pdf] 1 p. (4 septembre 2024).
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). 2024g. *Espérance de vie à la naissance, régions administratives du Québec, 1995-1997 à 2021-2023*. [statistique.quebec.ca/fr/document/esperance-de-vie/tableau/esperance-de-vie-a-la-naissance-selon-le-sexe-par-region-administrative-quebec#tri_sexe=44591] (7 mai 2025).
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). 2023. *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2020-2021*. [statistique.quebec.ca/fr/document/enquete-quebecoise-sur-la-sante-de-la-population-2020-2021] (12 septembre 2024).
- Langlois, Pierre. 2024. *Aperçu d'un indice de grande vulnérabilité dans plusieurs villes du Québec. Année de référence 2022*. Étude pour la Fondation pour l'alphabétisation. 8 p. [fondationalphabetisation.org/wp-content/uploads/2024/02/FPAL043_Etude_alphareussite8_20240226.pdf] (4 septembre 2024).
- Langlois, Pierre. 2023. *Estimation d'un indice de littératie par MRC*. Étude pour la Fondation pour l'alphabétisation. 17 p. [fondationalphabetisation.org/wp-content/uploads/2023/01/FPAL36_Etude-litteratie-au-Quebec_20230118-2.pdf] (novembre 2024).
- Lapierre, Stéphane. 2024. *Mise à jour du Guide des Cascades de Glace du Québec* [escaladequebec.com/topos/CoteNordEst2024.pdf] 101 p. (9 décembre 2024).
- Lapierre, Stéphane et Bernard Gagnon. 2004. *Guide des cascades de glace et voies mixtes du Québec*. La Randonnée. 528 p.
- Le Manic. 2024. *Le phénomène de « marée rouge » frappe des secteurs de Sept-Îles et Port-Cartier - Le Manic*. [Le phénomène de « marée rouge » frappe des secteurs de Sept-Îles et Port-Cartier - Le Manic] (21 avril 2025).
- Le Nord-Côtier. 2025. *Coupures de 200 millions en éducation : la Côte-Nord écope*. [lenord-cotier.com/2025/01/15/coupures-de-200-millions-en-education-la-cote-nord-ecope/] (16 avril 2025).

- Le Nord-Côtier. 2024a. *121 caribous à l'est du réservoir SM3*. [lenord-cotier.com/2024/07/08/121-caribous-a-lest-du-reservoir-sm3/] (27 novembre 2024).
- Le Nord-Côtier. 2024b. *Le visage de l'itinérance a changé à Sept-Îles*. [lenord-cotier.com/2024/08/13/le-visage-de-litinerance-a-change-a-sept-iles/] (4 septembre 2024).
- Le Nord-Côtier. 2023. *Protégeons les caribous du réservoir Sainte-Marguerite*. [lenord-cotier.com/2023/07/06/protegeons-les-caribous-du-reservoir-sainte-marguerite/] (27 novembre 2024).
- Le Nord-Côtier. 2016. « Nouveaux travaux d'ensablement à Val-Marguerite ». Article d'Éditions Nordiques [lenord-cotier.com/2016/02/19/nouveaux-travaux-densablement-a-val-marguerite/] (29 novembre 2024).
- Les Services EXP Inc. 2013. *Plan intégré de protection et de conservation (PIPC) de la source d'eau potable du lac des Rapides. Rapport final* [numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3583508] 69 p. et ann. (3 juin 2024).
- Li, T. et J. P. Ducruc. 1999. *Les provinces naturelles. Niveau I du cadre écologique de référence du Québec*. [www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/index.htm] (22 avril 2025).
- Ma Côte-Nord. 2025. *2024-25 | Port-Cartier sur une lancée économique avec Apuiat, ArcelorMittal, Carbonity et Shango*. [macotenord.com/2024-25-port-cartier-sur-une-lancee-economique-avec-apuiat-arcelormittal-carbonity-et-shango/#:~:text=Gr%C3%A2ce%20%C3%A0%20son%20bloc%20%C3%A9nergie%C3%A9tique,pr%C3%A9sentes%20sur%20la%20C%C3%B4te%2DNord] (6 janvier 2024).
- Ma Côte-Nord. 2024. *Eau brune à Gallix | les citoyens devront être patients*. [macotenord.com/eau-brune-a-gallix-les-citoyens-devront-etre-patients/] (28 novembre 2024).
- Ma Côte-Nord. 2022. *Les centres d'hébergement de Sept-Îles et Uashat sont pleins et 40 personnes vivent dans la rue*. [macotenord.com/les-centres-dhebergement-de-sept-iles-et-uashat-sont-pleins-et-40-personnes-vivent-dans-la-rue/] (4 septembre 2024).
- Ma Côte-Nord. 2020. *Pour en finir avec la zone à risque d'érosion de la rue des Campeurs à Clarke*. [macotenord.com/pour-en-finir-avec-la-zone-a-risque-derosion-de-la-rue-des-campeurs-a-clarke/] (29 novembre 2024).
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE). 2023. *Portrait économique des régions du Québec* [economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/PERQ_2023.pdf] 118 p. et ann. (26 juin 2024).
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Sans date. *Répertoire des barrages. Centre d'expertise hydrique*. Fiches techniques des barrages de la Sainte-Marguerite-1, de la Sainte-Marguerite-2 et de la Sainte-Marguerite-3 [Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) - Page d'accueil] (17 avril 2025).
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). 2025a. *Chasser au Québec*. [www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/chasse-sportive/chasser-au-quebec] (21 avril 2025).

- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). 2025b. *Piégeage 2024-2026*. [Règles particulières pour certains territoires | Gouvernement du Québec] (21 avril 2025).
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). 2024. *Les aires protégées du Québec*. [environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebec.htm] (29 janvier 2025).
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). 2023. *Sites d'abattage d'originaux et d'ours noirs, 2011-2023*. Données fauniques numériques reçues d'Hydro-Québec.
- Ministère de la Culture et des Communications (MCC). 2023. *Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ)* (16 septembre 2024).
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). 2024. *Itinérance hébergée au Québec. Rapport de l'exercice d'énumération du 23 avril 2024*. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux. [Itinérance hébergée au Québec - Rapport de l'exercice d'énumération du 23 avril 2024] 136 p. (8 avril 2025).
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). 2023. *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022*. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux. [publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf] 353 p. (4 septembre 2024).
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). 2024. *Guide La prise de décision en urbanisme*. [quebec.ca/habitation-territoire/amenagement-developpement-territoires/amenagement-territoire/guide-prise-decision-urbanisme] (15 avril 2025).
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). 2022. *Processus de planification forestière*. [quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/processus#c138683] (mars 2025).
- Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF). 2024a. *Comment sont aménagées les forêts de façon durable*. Dans Données Québec. [https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/gestion-forets-publiques/amenagement-durable-forets/comment-amenager-forets] (mars 2025).
- Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF). 2024b. *Répertoire des bénéficiaires de droits forestiers sur les terres du domaine de l'État*. 30 juin 2024. Pag. mult. (16 décembre 2024).
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). 2024c. *Consultations antérieures – Plans d'aménagement forestier intégré opérationnels ou spéciaux*. [operationsregionales.mrnf.gouv.qc.ca/portal/apps/experiencebuilder/experience/?id=c6207086a4bc47e89b3cc877e72e7ddd&page=home] (10 décembre 2024).
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). 2024d. *Travaux autorisés 2024-2025* (mise à jour d'octobre 2024) [dgr09.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=81cac0551aba4f29aaa75225373623f8] (10 décembre 2024).

- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). 2024e. *Carte interactive. GESTIM*. [carte-gestim.mines.gouv.qc.ca/?mode=normal&Xmin=0&Ymin=0&Xmax=0&Ymax=0] (11 décembre 2024).
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). 2023a. *Composantes d'utilisation géographique régionale (CUGR)*, MERN Québec, V2023-07-19.
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). 2023b. *Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2023-2028 - Région de la Côte-Nord - Unité d'aménagement 09471*. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/planification/Cote-Nord/plans/PL_PAFIT_R09_UA_09471_MRNF.pdf] (mars 2025).
- Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF). 2012. *Plan d'affectation du territoire public de la Côte-Nord* [mrnf.gouv.qc.ca/documents/territoire/PATP/Cote-Nord/PL-affectation_territoire_public_CN_MERN.pdf] 300 p. et ann. (30 avril 2024).
- Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF). 2005. *Plan régional de développement du territoire public* [mrnf.gouv.qc.ca/documents/territoire/PRDTP/Cote-Nord/PL_PRDTP-CN_MERN.pdf] 104 p. et ann. (14 mai 2024).
- Ministère du Tourisme. 2024. *Aéroport de Sept-Îles (YZV) | Aéroport | Sept-Îles. Bonjour Québec*. [bonjourquebec.com/fr-ca/repertoire/transport-et-services/aerport-de-sept-iles-yzv/0okp] (3 juin 2024).
- Ministère du Transport et de la Mobilité durable (MTMD). 2024. *Débits de circulation*. [geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo2/apercu-qc/?context=mtq&visiblelayers=circulation_routier,bgr_mtq_annotation] (9 décembre 2024).
- MRC de Sept-Rivières. 2024. *Règlement de contrôle intérimaire n° 02-2005 relatif aux zones de risque d'érosion littorale en bordure du fleuve Saint-Laurent et de l'Estuaire de certaines rivières du territoire de la MRC de Sept-Rivières* [septrivieres.qc.ca/data/66-septrivieres/ressources/documents/sys_docs/rci_02-2005_a_jour_au_2024-04-10.pdf] (29 novembre 2024).
- MRC de Sept-Rivières. 2022. *Réglementation d'urbanisme. Territoires non organisés du Lac Walker et de la rivière Nipississ* [septrivieres.qc.ca/data/66-septrivieres/ressources/documents/sys_docs/tno-0792-reglement_de_zonage-a_jour_2023-07-25.pdf?v=1690990180] 54 p. et ann. (8 mai 2024).
- MRC de Sept-Rivières. 2021. *Baux de villégiature*. [septrivieres.qc.ca/services-aux-citoyens/gestion-des-terres-publiques/villégiature] (21 novembre 2024).
- MRC de Sept-Rivières. 2002. *Premier projet de schéma d'aménagement révisé* [septrivieres.qc.ca/data/66-septrivieres/ressources/documents/sys_docs/projet_de_schema_revise.pdf?v=1563297871] pag. mult. (13 décembre 2024).
- MRC de Sept-Rivières. 1988. *Le schéma d'aménagement* [septrivieres.qc.ca/data/66-septrivieres/ressources/documents/sys_docs/Schema88_vb_dernier.pdf?v=1563297886] 76 p. et document d'accompagnement (1^{er} mai 2024).
- Pêches et Océans Canada (MPO). Sans date a. *IRMELL*. [gisp.dfo-mpo.gc.ca/Html5Viewer/Index.html?viewer=CSSP_Public_Fr_Site&locale=fr] (10 juin 2024).

- Pêche et Océans Canada (MPO). Sans date b. *Pêches commerciales*. [qc.dfo-mpo.gc.ca/fr/peches-commerciales] (21 avril 2025).
- Pêche et Océans Canada (MPO). 2025. *Cueillette de mollusques*. [qc.dfo-mpo.gc.ca/fr/cueillette-de-mollusques] (8 mai 2025).
- Pêche et Océans Canada (MPO). 2024. *Mise à jour des indicateurs de l'état du stock de la morue franche du nord du golfe du Saint-Laurent (3Pn,4RS) en 2023*. Secrétariat canadien des avis scientifiques du MPO. Rép. des Sci. 2024/011 [www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ScR-RS/2024/2024_011-fra.pdf] (22 avril 2025).
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2023. *Mise à jour des indicateurs de l'état du stock de la morue franche du nord du golfe du Saint-Laurent (3Pn,4RS) en 2023*. Secrétariat canadien des avis scientifiques. Réponse des Sciences. 11 p.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2017. *Plan de gestion intégrée des pêches Poissons de fond du golfe du Saint-Laurent (Sous-divisions 3Pn et 4Vn et divisions 4RST de l'OPANO)*. [www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/ifmp-gmp/groundfish-poisson-fond/doc/groundfish-poisson-fond-div3pn-fra.pdf] Consulté le 13 juin 2022.
- Port de Sept-Îles. 2023a. *Une année record depuis la création de l'Administration Portuaire de Sept-Îles*. [portsi.com/une-annee-record-depuis-la-creation-de-ladministration-portuaire-de-sept-iles/] (16 septembre 2024).
- Port de Sept-Îles. 2023b. *Rapport annuel 2023* [portsi.com/wp-content/uploads/2024/06/ra_portsi2023_6JUN.pdf] 31 p. (16 septembre 2024).
- Port de Sept-Îles. 2023c. *Terminaux portuaires*. [portsi.com/port/terminaux/] (3 juin 2024).
- Portail Constructo. Sans date. *BâtiGuide*. [www.portailconstructo.com/batiguide/categorie?field_region_administrative=412&search_api_fulltext=&search_api_entree=] (21 mars 2025).
- PWC. 2022. *Impact économique de la filière de la transformation du bois sur les régions du Québec* Rapport préparé pour le Bureau de promotion des produits du bois du Québec. 33 p. [cifq.com/documents/file/Statistiques/region-impact-economique-de-la-filiere-de-la-transformation-du-bois-sur-les-regions-du-quebec-1.pdf] (26 juin 2024).
- Radio-Canada. 2025a. *Crise en santé : 162 ruptures de services en 2024*. [ici.radio-canada.ca/nouvelle/2146120/penurie-cisss-cote-nord-sante] (16 avril 2025).
- Radio-Canada. 2025b. *Les familles nord-côtières parmi les plus touchées par la pénurie de places en garderie*. [ici.radio-canada.ca/nouvelle/2155138/cpe-parents-femmes-enfant-travail] (16 avril 2025).
- Radio-Canada. 2024a. *ITUM veut une aire pour protéger le caribou de l'industrie forestière*. [ici.radio-canada.ca/nouvelle/2120122/caribou-protection-nature-itum-uashat-malietnam] (27 novembre 2024).
- Radio-Canada. 2024b. *La Ville de Sept-Îles face au problème de l'itinérance*. ICI Côte-Nord. [ici.radio-canada.ca/nouvelle/2039378/itinerant-sept-iles-sans-abri] (4 septembre 2024).

- Radio-Canada. 2024c. *Projet éolien Apuiat : un été effervescent en vue pour Port-Cartier*. [ici.radio-canada.ca/nouvelle/2076149/retombée-economique-impact-chantier-livraison-pale] (16 septembre 2024).
- Radio-Canada. 2024d. *ArcelorMittal se modernise grâce à l'obtention d'un bloc d'énergie*. ICI Côte-Nord. [ici.radio-canada.ca/nouvelle/2079641/minerai-miniére-energetique-megawatt-decarbonation] (16 septembre 2024).
- Radio-Canada. 2023. *Un portrait incomplet, mais inquiétant de l'itinérance sur la Côte-Nord*. ICI Côte-Nord. [ici.radio-canada.ca/nouvelle/2010602/residence-st-joseph-transit-pénurie-pauvreté] (4 septembre 2024).
- Radio-Canada. 2019. *La ville de Sept-Îles fermera le bout de la rue des Campeurs*. [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1386436/ville-sept-iles-fermera-rue-des-campeurs-érosion-submersion] (29 novembre 2024).
- Radio-Canada. 2015. *Travaux d'ensablement dans le secteur de Clarke City*. [ici.radio-canada.ca/nouvelle/749187/clarke-city-sept-iles-ensablement] (29 novembre 2024).
- Réseau Zec. Sans date. *Carte interactive du réseau des zecs*. [reseauzec.com/carte-interactive/] (2 mai 2024).
- Réseau Zec. 2021a. *Qu'est-ce qu'une zec*. [reseauzec.com/a-propos-reseau/quest-ce-quune-zec/] (12 décembre 2024).
- Réseau Zec. 2021b. *À propos de la Zec Matimek*. [zecmatimek.reseauzec.com/a-propos-de-la-zec/] (5 juin 2024).
- Réseau Zec. 2021c. *Zec Matimek*. [zecmatimek.reseauzec.com/] (11 juin 2024).
- Robitaille, A., et J-P. Saucier. 1998. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Sainte-Foy, Les Publications du Québec. 213 p. et carte.
- Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). 2024. *Tableaux de données tirés de l'Enquête sur les logements locatifs 2023* [cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/donnees-sur-le-logement/tableaux-de-donnees/donnees-sur-le-marche-locatif/tableaux-de-donnees-tires-de-lenquete-sur-les-logements-locatifs] (4 septembre 2024).
- Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). 2024a. *Réserves fauniques*. [sepaq.com/rf/reseau.dot#:~:text=Les%20r%C3%A9serves%20fauniques%20sont%20des,un%20gestionnaire%20unique%20%3A%20la%20S%C3%A9paq.] (2 décembre 2024).
- Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). 2024b. *Réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles - Réserves fauniques - Sépaq*. [sepaq.com/rf/spc/index.dot?language_id=2] (2 décembre 2024).
- Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Sans date a. *Statistiques de chasse à l'original. Saison 2023*. [spc_stat_ori_2023.pdf] 1 p. (2 décembre 2024).
- Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Sans date b. *Statistiques de chasse à l'original. Saison 2022*. [spc_stat_ori_2022.pdf] 1 p. (2 décembre 2024).
- Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Sans date c. *Statistiques de chasse à l'original. Saison 2022*. [spc_stat_ori_2021.pdf] 1 p. (2 décembre 2024).

- Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Sans date d. *Statistiques de pêche. Saison 2024*. [sepaq.com/resources/docs/rf/spc/spc_stats_peche_2024.pdf] 2 p. (2 décembre 2024).
- Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Sans date e. *Statistiques de pêche. Saison 2023*. [sepaq.com/resources/docs/rf/spc/spc_stats_peche_2023.pdf] 2 p. (2 décembre 2024).
- Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Sans date e. *Statistiques de pêche. Saison 2022*. [sepaq.com/resources/docs/rf/spc/spc_stats_peche_2022.pdf] 2 p. (2 décembre 2024).
- Statistique Canada. 2024. *Tableau 34-10-0132-01 Société canadienne d'hypothèques et de logement, taux d'inoccupation, logements en bandes et immeubles d'appartements des trois logements et plus, logements d'initiative privée dans les agglomérations du recensement de 10 000 à 49 999 et villes, moyennes pondérées*. [www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3410013201] (4 septembre 2024).
- Statistique Canada. 2023. *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada*. [www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F] (2 avril 2024).
- Statistique Canada. 2022. *Caractéristiques de la santé, estimations pour une période de deux ans*. [www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310011301] (12 septembre 2024).
- Statistique Canada. 2017. *Profil du recensement, Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada*. [www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F] (25 novembre 2024).
- Sûreté du Québec. 2025. *Zone Zéro*. [sq.gouv.qc.ca/services/campagnes/zone-zero/] (4 juin 2025).
- Thibault, Cynthia. 2021. *Restauration d'une frayère à capelan sur la plage de Val-Marguerite*. 17 p. et ann. [catalogue.ogsl.ca/data/zip-cote-nord/ca-cioos_0d1d5c89-1605-4ea7-9049-422d48887b64/rapport_restaurations_val-marguerite_2020-2021.pdf] (29 novembre 2024).
- Ville de Sept-Îles. 2024a. *Écocentre et aires de réception des matières résiduelles (ARMR)*. [ville.sept-iles.qc.ca/fr/ecocentre-et-armr_367/] (11 décembre 2024).
- Ville de Sept-Îles. 2024b. *Histoire*. [ville.sept-iles.qc.ca/fr/histoire_6/] (17 juin 2024).
- Ville de Sept-Îles. 2021a. *Plan d'ensemble. Réseau pluvial. Secteurs centre-ville, Ferland, parc industriel, Clarke et de la Boule* (28 novembre 2024).
- Ville de Sept-Îles. 2021b. *Plan d'ensemble. Réseau sanitaire. Secteurs centre-ville, Ferland, parc industriel et secteur Clarke* (28 novembre 2024).
- Ville de Sept-Îles. 2021c. *Plan d'ensemble. Réseau sanitaire. Secteurs Gallix, secteurs Moisie (Boule, Base) et secteur des plages* (28 novembre 2024).
- Ville de Sept-Îles. 2020. *Plan d'ensemble. Réseau d'aqueduc. Secteurs ville (ensemble), Clarke, Moisie (Boule-Base) et Gallix* (28 novembre 2024).
- Ville de Sept-Îles. 2007. *Plan d'urbanisme. Règlement numéro 2007-102* [septiles.ca/CLIENTS/1-villesi/docs/upload/reglements/2007102_plan_durbanismeamendee.pdf] 64 p. (30 janvier 2024).

ANNEXE

A

LISTE DES PERSONNES ET
ORGANISMES CONSULTÉS EN
ENTREVUE

Liste des personnes et organismes consultés en entrevue

Municipalité régionale de comté (MRC) de Sept-Rivières

- Elisabeth Chevalier, directrice générale
- Philippe Gagnon, directeur aménagement du territoire, aménagiste, directeur adjoint général
- Hervé Deraps, coordonnateur en gestion du territoire

Ville de Sept-Îles

- Jean-François Grenier, directeur du service de l'environnement
- Marie-Claude Dubé, directrice du service de l'urbanisme
- Mbégou Faye, conseiller en urbanisme

Ville de Port-Cartier

- Nicolas Mayrand, directeur général

Développement économique Sept-Îles

- Paul Lavoie, directeur général
- Marthe Nadeau, consultante externe en maximisation des retombées

Chambre de commerce de Port-Cartier

- Asmaa Essalhi, directrice

Environnement Côte-Nord

- Sébastien Caron, directeur

Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

- Sarah-Émilie Hébert-Marcoux, directrice

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles

- Marc Normand, directeur

Organisme de bassin versant Duplessis

- Aurélie Le Hénaff, directrice
- Jihane Benbahtane, chargée de concertation et mobilisation

Zec Matimek

- Jean-Philippe Gauvin, président de l'Association de chasse et pêche Sept-Îlienne

Réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles (SÉPAQ)

- Dany Bacon, directeur

Club auto-neige Ook Pik de Sept-Îles

- Michel Thibault, président

Club de motoneigistes Odanak, inc.

- Guy Fortin, président
- Richard Audy, membre du club

Club Quad Les Nord-Côtiers

- Jano Roussel, président

Club de plein air de la Côte-Nord

- Jean-Pierre Larivée, président
- Stéphane Saint-Laurent, membre du club

Grand utilisateur de la zone d'étude locale

- Zaccaria Kacem, résident de Sept-Îles

ANNEXE

B

GUIDES D'ENTREVUES
AUPRÈS DES ORGANISMES
DU MILIEU





Suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

Étude d'impact et études sectorielles

Utilisation du territoire par les allochtones

Entrevues auprès des organismes et intervenants du milieu

MRC de Sept-Rivières

Guide d'entrevue

Date : _____ / _____ / 2024

Nom et fonction des personnes rencontrées :

INTRODUCTION

Mode de fonctionnement suggéré pour l'entrevue

- Présentation sommaire du projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (SM-3) et des études en cours
- Présentation des stratégies d'enquête et de cueillette d'informations des études du milieu humain
- Échanges visant, entre autres, à améliorer la connaissance du milieu et des enjeux régionaux
- Préoccupations liées au projet à l'étude

Les informations recueillies lors de cette entrevue pourront être utilisées dans l'étude d'impact. Les noms et fonctions des personnes rencontrées pourraient être mentionnés dans cette étude.

POINTS À DISCUTER ET DONNÉES À OBTENIR

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

1. Orientations d'aménagement et type de développement souhaité pour le territoire visé par le projet à l'étude, soit la ville de Sept-Îles et une partie du TNO Lac-Walker.
2. État de la demande pour de nouveaux baux de villégiature dans la MRC. Évolution au cours des dernières années.
3. Secteurs de la zone d'étude que la MRC considère propices pour le développement récréotouristique et de la villégiature.
4. Projets de développement récréotouristique, de villégiature (notamment des zones de développement de la villégiature), à des fins fauniques, de transport ou autres présentement à l'étude ou prévus au cours des 10 prochaines années (par la MRC ou d'autres intervenants) dans le territoire de la MRC et dans la zone d'étude.
5. Position de la MRC face à ces projets de développement.
6. Existence de plans d'aménagement ou de développement détaillés spécifiques aux plans d'eau ou secteurs de la zone d'étude.
7. État d'avancement et calendrier prévu pour la production du deuxième projet de schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

POTENTIELS, RESSOURCES ET UTILISATIONS DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ

7. Selon votre connaissance du territoire : utilisations récréotouristiques ou d'autres types actuelles et projetées de la rivière Sainte-Marguerite et de ses abords (dans la zone d'étude) ainsi que les intervenants concernés (camping, baignade, pêche, chasse, villégiature, navigation de plaisance, motoneige, quad, sentiers divers – pédestres, cyclables, etc.).
8. Intervenants qui utilisent ou sont engagés dans l'utilisation ou le développement de la zone d'étude (association, promoteur, etc.).
9. Selon votre connaissance, enjeux ou conflits d'usages dans la zone d'étude
10. Documents d'inventaire ou autres qui pourraient être utiles dans le cadre de la présente étude. Disponibilité de cartes localisant les sentiers de quad, motoneige et autres sentiers divers (pédestres, cyclables, etc.).

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

11. Identification de sites de la zone d'étude présentant un caractère particulier (paysages, sites écologiques, sites d'intérêt patrimonial ou historique, etc.).

INFRASTRUCTURES DE SERVICE ET RÉSEAU ROUTIER

12. Projets de construction ou d'amélioration d'infrastructures de services prévus dans la zone d'étude (réseau routier, alimentation en eau potable, etc.).
13. Disponibilité d'une carte illustrant la localisation des réseaux d'égout et d'aqueduc dans la zone d'étude et autres types d'approvisionnement en eau potable et pour usages domestiques, publiques ou privées (puits, sources souterraines, prises d'eau de surface, etc.).

PRÉOCCUPATIONS ET COMMENTAIRES

14. Préoccupations liées à la gestion de la rivière Sainte-Marguerite et à son embouchure (navigation, couvert de glace, érosion des berges, autres).
15. Préoccupations de la MRC en lien avec le projet de suréquipement de la centrale de la SM-3.
16. Commentaires sur l'un ou l'autre des sujets de cette entrevue.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION.



Suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

Étude d'impact et études sectorielles

Utilisation du territoire par les allochtones

Entrevues auprès des organismes et intervenants du milieu

Ville de Sept-Îles

Guide d'entrevue

Date : _____ / _____ / 2024

Nom et fonction des personnes rencontrées :

INTRODUCTION

Mode de fonctionnement suggéré pour l'entrevue

- Présentation sommaire du projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (SM-3) et des études en cours
- Présentation des stratégies d'enquête et de cueillette d'informations des études du milieu humain
- Échanges visant, entre autres, à améliorer la connaissance du milieu et des enjeux régionaux
- Préoccupations liées au projet à l'étude

Les informations recueillies lors de cette entrevue pourront être utilisées dans l'étude d'impact. Les noms et fonctions des personnes rencontrées pourraient être mentionnés dans cette étude.

POINTS À DISCUTER ET DONNÉES À OBTENIR

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET AFFECTATIONS DU SOL

1. Orientations d'aménagement et type de développement souhaité dans le territoire de la Ville recoupé par la zone d'étude.
2. Mises à jour prévisibles du plan d'urbanisme au cours des deux prochaines années et touchant la zone d'étude.
3. Secteurs de la zone d'étude que la Ville considère propices pour le développement récréotouristique et de la villégiature.
4. Projets de développement récréotouristique, de villégiature, à des fins fauniques, de transport ou autres présentement à l'étude ou prévus au cours des 10 prochaines années (par la Ville ou d'autres intervenants) dans le territoire de la MRC et dans la zone d'étude.
5. Position de la Ville face à ces projets de développement.
6. Existence de plans d'aménagement ou de développement détaillés spécifiques aux plans d'eau ou secteurs de la zone d'étude.

POTENTIELS, RESSOURCES ET UTILISATIONS DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ

7. Selon votre connaissance du territoire : utilisations récréotouristiques ou d'autres types actuelles et projetées de la rivière Sainte-Marguerite et de ses abords (dans la zone d'étude) ainsi que les intervenants concernés (camping, baignade, pêche, chasse, villégiature, navigation de plaisance, motoneige, quad, sentiers divers – pédestres, cyclables, etc.).
8. Selon votre connaissance, enjeux ou conflits d'usages dans la zone d'étude.
9. Intervenants qui utilisent ou sont engagés dans l'utilisation ou le développement de la zone d'étude (association, promoteur, etc.).

DOCUMENTATION

10. Disponibilité d'informations et de données de fréquentation concernant les activités récréotouristiques dans la zone d'étude.
11. Disponibilité d'une carte illustrant l'utilisation actuelle du territoire de la Ville dans la zone d'étude.
12. Disponibilité de cartes localisant les sentiers de quad, motoneige et autres sentiers divers (pédestres, cyclables, etc.).

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

13. Identification de sites de la zone d'étude présentant un caractère particulier (paysages, sites écologiques, sites d'intérêt patrimonial ou historique, etc.).

INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE SERVICE

14. Disponibilité d'une carte illustrant la localisation des réseaux d'égout et d'aqueduc de la Ville dans la zone d'étude et autres types d'approvisionnement en eau potable et pour usages domestiques, publics ou privés (puits, sources souterraines, prises d'eau de surface, effluent, etc.).
15. Projets de construction ou d'amélioration d'infrastructures de services prévus dans la zone d'étude (réseau routier, alimentation en eau potable, gestion des matières résiduelles, etc.).

PRÉOCCUPATIONS ET COMMENTAIRES

16. Préoccupations liées à la gestion de la rivière Sainte-Marguerite et à son embouchure (navigation, couvert de glace, érosion des berges, autres).
17. Préoccupations de la Ville en lien avec le projet de suréquipement de la centrale de la SM-3.
18. Commentaires sur l'un ou l'autre des sujets de cette entrevue.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION.



Suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

Étude d'impact et études sectorielles

Utilisation du territoire par les allochtones

Entrevues auprès des organismes et intervenants du milieu

Ville de Port-Cartier

Guide d'entrevue

Date : _____ / _____ / 2024

Nom et fonction des personnes rencontrées :

INTRODUCTION

Mode de fonctionnement suggéré pour l'entrevue

- Présentation sommaire du projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (SM-3) et des études en cours
- Présentation des stratégies d'enquête et de cueillette d'informations des études du milieu humain
- Échanges visant, entre autres, à améliorer la connaissance du milieu et des enjeux régionaux
- Préoccupations liées au projet à l'étude

Les informations recueillies lors de cette entrevue pourront être utilisées dans l'étude d'impact. Les noms et fonctions des personnes rencontrées pourraient être mentionnés dans cette étude.

POINTS À DISCUTER ET DONNÉES À OBTENIR

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET AFFECTATIONS DU SOL

1. Orientations d'aménagement et type de développement souhaité dans le territoire de la Ville à proximité de la zone d'étude.
2. Secteurs à proximité de la zone d'étude que la Ville considère propices pour le développement récréotouristique et de la villégiature.
3. Projets de développement récréotouristique, de villégiature, à des fins fauniques, de transport ou autres présentement à l'étude ou prévus au cours des 10 prochaines années (par la Ville ou d'autres intervenants) dans le territoire de la MRC et à proximité la zone d'étude.
4. Position de la Ville face à ces projets de développement.

POTENTIELS, RESSOURCES ET UTILISATIONS DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ

5. Selon votre connaissance du territoire : utilisations récréotouristiques ou d'autres types actuelles et projetées de la rivière Sainte-Marguerite et de ses abords (dans la zone d'étude) ainsi que les intervenants concernés (camping, baignade, pêche, villégiature, chasse, navigation de plaisance, motoneige, quad, sentiers divers – pédestres, cyclables, etc.).
6. Selon votre connaissance, enjeux ou conflits d'usages dans la zone d'étude.
7. Intervenants qui utilisent ou sont engagés dans l'utilisation ou le développement de la zone d'étude (association, promoteur, etc.).

DOCUMENTATION

8. Disponibilité d'informations et de données de fréquentation concernant les activités récréotouristiques dans la zone d'étude.
9. Disponibilité d'une carte illustrant l'utilisation actuelle du territoire de la Ville.
10. Disponibilité de cartes localisant les sentiers de quad, de motoneige et autres sentiers divers (pédestres, cyclables, etc.).

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

11. Identification de sites de la zone d'étude présentant un caractère particulier (paysages, sites écologiques, sites d'intérêt patrimonial ou historique, etc.).

PRÉOCCUPATIONS ET COMMENTAIRES

12. Préoccupations liées à la gestion de la rivière Sainte-Marguerite et à son embouchure (navigation, couvert de glace, érosion des berges, autres).
13. Préoccupations de la Ville en lien avec le projet de suréquipement de la centrale de la SM-3.
14. Commentaires sur l'un ou l'autre des sujets de cette entrevue.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION.



Suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

Étude d'impact et études sectorielles

Utilisation du territoire par les allochtones

Entrevues auprès des organismes et intervenants du milieu

Développement économique Sept-Îles

Guide d'entrevue

Date : _____ / _____ / 2024

Nom et fonction des personnes rencontrées :

INTRODUCTION

Mode de fonctionnement suggéré pour l'entrevue

- Présentation sommaire du projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (SM-3) et des études en cours
- Présentation des stratégies d'enquête et de cueillette d'informations des études du milieu humain
- Échanges visant, entre autres, à améliorer la connaissance du milieu et des enjeux régionaux
- Préoccupations liées au projet à l'étude

Les informations recueillies lors de cette entrevue pourront être utilisées dans l'étude d'impact. Les noms et fonctions des personnes rencontrées pourraient être mentionnés dans cette étude.

POINTS À DISCUTER ET DONNÉES À OBTENIR

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

1. Présentation sommaire du mandat et des objectifs poursuivis par Développement économique Sept-Îles.
2. Description sommaire des perspectives de développement de Sept-Îles et de la MRC de Sept-Rivières (contraintes, secteurs d'activité présentant les meilleurs potentiels, autres).
3. Projets de développement récréotouristique, de villégiature, de transport ou autres présentement à l'étude ou prévus au cours des 10 prochaines années (par divers intervenants) sur le territoire de la MRC et dans la zone d'étude.
4. Position de Développement économique Sept-Îles face à ces projets de développement.

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

5. Identification de sites de la zone d'étude présentant un caractère particulier (paysages, sites écologiques, sites d'intérêt patrimonial ou historique, etc.).

DOCUMENTATION

6. Disponibilité d'informations ou de documents réalisés ou en cours de réalisation pouvant être utiles dans le cadre de nos études.

PRÉOCCUPATIONS ET COMMENTAIRES

7. Préoccupations liées à la gestion de la rivière Sainte Marguerite (navigation, couvert de glace, érosion des berges, autres).
8. Préoccupations de Développement économique Sept-Îles en lien avec le projet de suréquipement de la centrale de la SM-3.
9. Commentaires sur l'un ou l'autre des sujets de cette entrevue.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION.



Suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

Étude d'impact et études sectorielles

Utilisation du territoire par les allochtones

Entrevues auprès des organismes et intervenants du milieu

Chambre de commerce de Port-Cartier

Guide d'entrevue

Date : _____ / _____ / 2024

Nom et fonction des personnes rencontrées :

INTRODUCTION

Mode de fonctionnement suggéré pour l'entrevue

- Présentation sommaire du projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (SM-3) et des études en cours
- Présentation des stratégies d'enquête et de cueillette d'informations des études du milieu humain
- Échanges visant, entre autres, à améliorer la connaissance du milieu et des enjeux régionaux
- Préoccupations liées au projet à l'étude

Les informations recueillies lors de cette entrevue pourront être utilisées dans l'étude d'impact. Les noms et fonctions des personnes rencontrées pourraient être mentionnés dans cette étude.

POINTS À DISCUTER ET DONNÉES À OBTENIR

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

1. Présentation sommaire du mandat et des objectifs poursuivis par la Chambre de commerce.
2. Description sommaire des perspectives de développement de Port-Cartier et de la MRC de Sept-Rivières (contraintes, secteurs d'activité présentant les meilleurs potentiels, autres).
3. Projets de développement récréotouristique, de villégiature, de transport ou autres présentement à l'étude ou prévus au cours des 10 prochaines années (par divers intervenants) sur le territoire de la MRC et dans la zone d'étude.
4. Position de la Chambre de commerce face à ces projets de développement.

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

5. Identification de sites de la zone d'étude présentant un caractère particulier (paysages, sites écologiques, sites d'intérêt patrimonial ou historique, etc.).

DOCUMENTATION

6. Disponibilité d'informations ou de documents réalisés ou en cours de réalisation pouvant être utiles dans le cadre de nos études.

PRÉOCCUPATIONS ET COMMENTAIRES

7. Préoccupations liées à la gestion de la rivière Sainte-Marguerite (navigation, couvert de glace, érosion des berges, exploitation faunique, motoneige, autres).
8. Préoccupations de la Chambre de commerce en lien avec le projet de suréquipement de la centrale SM3.
9. Commentaires sur l'un ou l'autre des sujets de cette entrevue.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION.



Suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

Étude d'impact et études sectorielles

Utilisation du territoire par les allochtones

Entrevues auprès des organismes et intervenants du milieu

Environnement Côte-Nord (CRE)

Guide d'entrevue

Date : _____ / _____ / 2024

Nom et fonction des personnes rencontrées :

INTRODUCTION

Mode de fonctionnement suggéré pour l'entrevue

- Présentation sommaire du projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (SM-3) et des études en cours
- Présentation des stratégies d'enquête et de cueillette d'informations des études du milieu humain
- Échanges visant, entre autres, à améliorer la connaissance du milieu et des enjeux régionaux
- Préoccupations liées au projet à l'étude

Les informations recueillies lors de cette entrevue pourront être utilisées dans l'étude d'impact. Les noms et fonctions des personnes rencontrées pourraient être mentionnés dans cette étude.

POINTS À DISCUTER

1. Problématiques particulières identifiées en général pour le bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite. Dans la zone d'étude. À l'embouchure.
 - Approvisionnement en eau potable des riverains
 - Gestion des eaux usées
 - Conflits d'usages (industriels, récréatifs, protection de la vie aquatique, navigation, villégiature, etc.)
 - Autres
2. Selon votre connaissance du territoire : utilisations récréotouristiques ou d'autres types actuelles et projetées de la rivière Sainte-Marguerite et de ses abords (dans la zone d'étude) ainsi que les intervenants concernés (camping, baignade, pêche, chasse, villégiature, navigation de plaisance, motoneige, quad, sentiers divers – pédestres, cyclables, etc.).
3. Identification de sites de la zone d'étude présentant un caractère particulier (paysages, sites écologiques, sites d'intérêt patrimonial ou historique, etc.).
4. Documents d'inventaire ou autres qui pourraient être utiles dans le cadre de la présente étude.
5. Selon votre connaissance, projets de développement récréotouristique, de villégiature, à des fins fauniques, de transport ou autres présentement à l'étude ou prévus au cours des 10 prochaines années (par divers intervenants) dans le territoire de la MRC et dans la zone d'étude.
6. Position d'Environnement Côte-Nord face à ces projets de développement.
7. Projets de construction ou d'amélioration d'infrastructures de services prévus dans la zone d'étude (réseau routier, alimentation en eau potable, etc.).
8. Préoccupations liées à la gestion de la rivière Sainte-Marguerite et son embouchure (navigation, couvert de glace, érosion des berges, autres).
9. Préoccupations en lien avec le projet de suréquipement de la centrale de la SM-3.
10. Commentaires sur l'un ou l'autre des sujets de cette entrevue.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION.



Suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

Renforcement du réseau de transport à 735 kV – Axe Côte-Nord

Études d'impact et études sectorielles

Utilisation du territoire par les allochtones

Entrevues auprès des organismes et intervenants du milieu

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI)

Guide d'entrevue

Date : _____ / _____ / 2025

Nom et fonction des personnes rencontrées :

INTRODUCTION

Mode de fonctionnement suggéré pour l'entrevue

- Présentation sommaire des projets de suréquipement de la centrale Sainte-Marguerite-3 et de renforcement du réseau de transport à 735 kV – Axe Côte-Nord ainsi que des études en cours
- Présentation des stratégies d'enquête et de cueillette d'informations des études du milieu humain
- Échanges visant, entre autres, à améliorer la connaissance du milieu et des enjeux régionaux
- Préoccupations liées aux projets à l'étude

Les informations recueillies lors de cette entrevue pourront être utilisées dans l'étude d'impact. Les noms et fonctions des personnes rencontrées pourraient être mentionnés dans cette étude.

POINTS À DISCUTER

1. Problématiques particulières identifiées dans les zones d'étude :
 - Approvisionnement en eau potable (notamment les riverains de la rivière Sainte-Marguerite)
 - Gestion des eaux usées
 - Qualité de l'eau
 - Conflits d'usages (industriels, récréatifs, protection de la vie aquatique, navigation, villégiature, circulation des véhicules hors route, etc.)
 - Autres
2. Selon votre connaissance du territoire : utilisations récréotouristiques, ou d'autres types, actuelles et projetées dans les zones d'étude (notamment la rivière Sainte-Marguerite et de ses abords) ainsi que les intervenants concernés (camping, baignade, pêche, chasse, villégiature, navigation de plaisance, motoneige, quad, sentiers divers – pédestres, cyclables, etc.).
3. Identification de sites à l'intérieur des zones d'étude présentant un caractère particulier (paysages, sites écologiques, sites d'intérêt patrimonial ou historique, etc.).
4. Perception des zones d'étude (SM-3 et Axe Côte-Nord), ce qu'elles représentent pour l'organisme (intérêt particulier ou autres).
5. Documents d'inventaire ou autres qui pourraient être utiles dans le cadre de ces deux études.
6. Selon votre connaissance, projets de développement récréotouristique, de villégiature, à des fins fauniques, de transport ou autres présentement à l'étude ou prévus au cours des 10 prochaines années (par divers intervenants) dans le territoire de la MRC et dans les zones d'étude.
7. Position de la Corporation face à ces projets de développement.
8. Projets de construction ou d'amélioration d'infrastructures de services prévus dans les zones d'étude (réseau routier, alimentation en eau potable, etc.).
9. Préoccupations liées à la gestion de la rivière Sainte-Marguerite et son embouchure (navigation, couvert de glace, érosion des berges, autres)
10. Préoccupations en lien avec le projet de suréquipement de la centrale Sainte-Marguerite-3.

11. Préoccupations en lien avec le projet de renforcement du réseau de transport à 735 kV – Axe Côte-Nord.
12. Réactions des membres de l'organisme ou de la part de citoyens le cas échéant par rapport à l'annonce du :
- Projet de suréquipement de la centrale Sainte-Marguerite-3
 - Projet de renforcement du réseau de transport à 735 kV – Axe Côte-Nord

Une réaction est une conséquence (positive, négative ou neutre) émotive ou comportementale résultant de la perception qu'a une personne à l'égard du projet.

13. Commentaires sur l'un ou l'autre des sujets de cette entrevue.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!



Suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

Étude d'impact et études sectorielles

Utilisation du territoire par les allochtones

Entrevues auprès des organismes et intervenants du milieu

Comité ZIP Côte-Nord du Golfe

Guide d'entrevue

Date : _____ / _____ / 2024

Nom et fonction des personnes rencontrées :

INTRODUCTION

Mode de fonctionnement suggéré pour l'entrevue

- Présentation sommaire du projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (SM-3) et des études en cours
- Présentation des stratégies d'enquête et de cueillette d'informations des études du milieu humain
- Échanges visant, entre autres, à améliorer la connaissance du milieu et des enjeux régionaux
- Préoccupations liées au projet à l'étude

Les informations recueillies lors de cette entrevue pourront être utilisées dans l'étude d'impact. Les noms et fonctions des personnes rencontrées pourraient être mentionnés dans cette étude.

POINTS À DISCUTER

1. Le Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) du Comité ZIP Côte-Nord du Golfe fait mention de la restauration et de la mise en valeur de la flèche de la rivière Sainte-Marguerite. État d'avancement de ce projet.
2. Problématiques particulières identifiées à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite. Dans la zone d'étude.
 - Qualité de l'eau
 - Gestion des eaux usées
 - Usages de l'eau
 - Pêche récréative
 - Pêche commerciale
 - Conflits d'usages (industriels, récréatifs, protection de la vie aquatique, navigation, villégiature, circulation des véhicules hors-route, etc.)
 - Autres
3. Selon votre connaissance du territoire : utilisations récréotouristiques ou d'autres types actuelles et projetées de la rivière Sainte-Marguerite et de ses abords (dans la zone d'étude) ainsi que les intervenants concernés (camping, baignade, pêche, chasse, villégiature, navigation de plaisance, motoneige, quad, sentiers divers – pédestres, cyclables, etc.).
4. Identification de sites de la zone d'étude présentant un caractère particulier (paysages, sites écologiques, sites d'intérêt patrimonial ou historique, etc.).
5. Documents d'inventaire ou autres qui pourraient être utiles dans le cadre de la présente étude?
6. Selon votre connaissance, projets de développement récréotouristique, de villégiature, à des fins fauniques, de transport ou autres présentement à l'étude ou prévus au cours des 10 prochaines années (par divers intervenants) dans le territoire de la MRC et dans la zone d'étude.
7. Position du Comité ZIP face à ces projets de développement.
8. Projets de construction ou d'amélioration d'infrastructures de services prévus dans la zone d'étude (réseau routier, alimentation en eau potable, etc.).
9. Préoccupations liées à la gestion de la rivière Sainte-Marguerite et son embouchure (navigation, couvert de glace, érosion des berges, autres).
10. Préoccupations en lien avec le projet de suréquipement de la centrale de la SM-3.
11. Commentaires sur l'un ou l'autre des sujets de cette entrevue.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION.



Centrale SM3 – Suréquipement de la centrale – Ajout d’un 3^e groupe

Étude d’impact et études sectorielles

Utilisation du territoire par les allochtones

Entrevues auprès des organismes et intervenants du milieu

Organisme de bassins versants Duplessis

Guide d’entrevue

Date : ____ / ____ / 2024

Nom et fonction des personnes rencontrées :

INTRODUCTION

Mode de fonctionnement suggéré pour l’entrevue

- Présentation sommaire du projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (SM-3) et des études en cours
- Présentation des stratégies d’enquête et de cueillette d’informations des études du milieu humain
- Échanges visant, entre autres, à améliorer la connaissance du milieu et des enjeux régionaux
- Préoccupations liées au projet à l’étude

Les informations recueillies lors de cette entrevue pourront être utilisées dans l’étude d’impact. Les noms et fonctions des personnes rencontrées pourraient être mentionnés dans cette étude.

POINTS À DISCUTER

1. Principales priorités d'action et projets en cours de l'Organisme de bassins versants (OBV) Duplessis.
2. En lien avec le mandat de l'OBV de gestion intégrée de l'eau, principales problématiques dans le bassin versant de la rivière Sainte-Marguerite. Dans la zone d'étude. À l'embouchure. Valider la présence de problématiques en lien avec les thèmes suivants :
 - Approvisionnement en eau potable des riverains
 - Gestion des eaux usées
 - Conflits d'usages (industriels, récréatifs, protection de la vie aquatique, navigation, villégiature, etc.)
 - Autres
3. Selon votre connaissance du territoire : utilisations récréotouristiques ou d'autres types actuelles et projetées de la rivière Sainte-Marguerite et de ses abords (dans la zone d'étude) ainsi que les intervenants concernés (camping, baignade, pêche, chasse, villégiature, navigation de plaisance, motoneige, quad, sentiers divers – pédestres, cyclables, etc.).
4. Selon votre connaissance, enjeux ou conflits d'usages dans la zone d'étude.
5. Identification de sites de la zone d'étude présentant un caractère particulier (paysages, sites écologiques, sites d'intérêt patrimonial ou historique, etc.).
6. Selon votre connaissance, projets de développement récréotouristique, de villégiature, à des fins fauniques, de transport ou autres présentement à l'étude ou prévus au cours des 10 prochaines années (par divers intervenants) dans le territoire de la MRC et dans la zone d'étude.
7. Position de l'OBV Duplessis face à ces projets de développement.
8. Projets de construction ou d'amélioration d'infrastructures de services prévus dans la zone d'étude (réseau routier, alimentation en eau potable, etc.).
9. Documents d'inventaire ou autres qui pourraient être utiles dans le cadre de la présente étude?
10. Préoccupations liées à la gestion de la rivière Sainte-Marguerite et son embouchure (navigation, couvert de glace, érosion des berges, autres).
11. Préoccupations en lien avec le projet de suréquipement de la centrale de la SM-3.
12. Commentaires sur l'un ou l'autre des sujets de cette entrevue.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION.



Suréquipement de la centrale Sainte-Marguerite-3 Renforcement du réseau de transport à 735 kV – Axe Côte-Nord

Étude d'impact et études sectorielles

Utilisation du territoire par les allochtones

Entrevues auprès des organismes et intervenants du milieu

Zec Matimek

Guide d'entrevue

Date : ____ / ____ / 2025

Nom et fonction des personnes rencontrées :

INTRODUCTION

Mode de fonctionnement suggéré pour l'entrevue

- Présentation sommaire des projets de suréquipement de la centrale Sainte-Marguerite-3 et de renforcement du réseau de transport à 735 kV – Axe Côte-Nord ainsi que des études en cours
- Présentation des stratégies d'enquête et de cueillette d'informations des études du milieu humain
- Échanges visant, entre autres, à améliorer la connaissance du milieu et de la problématique régionale
- Préoccupations liées aux projets à l'étude

Les informations recueillies lors de cette entrevue pourront être utilisées dans l'étude d'impact. Les noms et fonctions des personnes rencontrées pourraient être mentionnés dans cette étude.

POINTS À DISCUTER ET DONNÉES À OBTENIR

INFORMATION SUR L'ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE SEPT-ÎLIENNE

1. Nombre de membres en 2024.
2. Adhésion (membership) stable, en croissance ou en diminution. Explication de cette situation.
3. Principales caractéristiques des membres (ex. : genre, groupe d'âge, lieu de résidence actuel).
4. Mandat de l'Association.
5. Hormis la zec Matimek, autre territoire couvert par l'Association.

DESCRIPTION DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

6. Principales activités qui attirent la clientèle de la zec. Principal produit d'appel de la clientèle qui assure la subsistance de la zec.
7. Activités et services offerts, incluant les infrastructures et équipements mis à disposition : hébergement, rampes de mise à l'eau, chemins, sentiers, etc. Disponibilité de la cartographie à jour de ces éléments. Mettre l'accent sur les zones d'étude (SM-3 et Axe Côte-Nord).
8. Types d'approvisionnement en eau potable et pour usages domestiques : puits, sources souterraines, prises d'eau de surface (notamment dans la rivière Sainte-Marguerite).
9. Moyens de transport et itinéraires utilisés par les usagers pour se rendre aux sites des infrastructures et des équipements de la zec dans la zone d'étude (véhicule automobile, embarcation, motoneige, quad, hydravion). Disponibilité de la cartographie à jour de ces éléments. Mettre l'accent sur les zones d'étude.
10. Projets envisagés par l'Association au cours des 10 prochaines années. Description sommaire de ces projets et année possible de réalisation. Mettre l'accent sur les zones d'étude.
 - a. Projets de services aux membres
 - b. Projets d'infrastructures (routes, sentiers, quais, mises à l'eau, etc.).
 - c. Projets d'aménagement faunique
 - d. Autres projets

ACTIVITÉS PRATIQUÉES SUR LE TERRITOIRE

11. Disponibilité de données sur les activités pratiquées par les membres de l'Association et les non-membres. Si non disponibilité, obtenir des indications concernant les espèces recherchées et récoltées, la fréquentation saisonnière et annuelle, les périodes où ces activités sont surtout pratiquées, les modalités de la pratique (taille et type des groupes), la durée des séjours ou des excursions, etc. Mettre l'emphasis dans la zone d'étude. Exemples d'activités : canotage, canot-camping, colletage, piégeage, pêche estivale et pêche blanche (espèces), chasse (orignal, ours, petit gibier), cueillette, camping rustique, camping aménagé, villégiature, motoneige, quad, escalade.
12. Selon votre connaissance, importance des activités nautiques pratiquées sur la rivière Sainte-Marguerite et autres étendues ou cours d'eau de la zone d'étude. Sites et secteurs les plus recherchés et utilisés.
13. Changements observés depuis les dix dernières années quant à la fréquentation du territoire et aux pratiques d'activités par les membres de l'Association et par la population en général (chasse, pêche, piégeage, pratique de la motoneige et du quad, activités nautiques, villégiature, etc.). Exploitation de nouveaux secteurs. Délaissement de certains secteurs. Causes probables.
14. Selon votre connaissance, projets de développement récréotouristique, de villégiature, fauniques, de transport ou autres présentement à l'étude ou prévus au cours des 10 prochaines années (par divers intervenants) dans le territoire de la MRC et dans la zone d'étude.
15. Identification de sites de la zone d'étude présentant un caractère particulier (paysages, sites écologiques, sites d'intérêt patrimonial ou historique, etc.).
16. Perception de la zone d'étude, ce qu'elle représente pour l'organisme (intérêt particulier ou autres).

PRÉOCCUPATIONS ET COMMENTAIRES

17. Existence dans votre territoire de problèmes liés...
 - à la rareté ou à la diminution des ressources fauniques ;
 - au comportement des utilisateurs (surexploitation, respect de l'environnement, cohabitation) ;
 - à l'utilisation et à l'entretien des routes, des sentiers de VTT ou quad, de motoneige ;
 - Autres.
18. Préoccupations liées à l'avenir des activités pratiquées dans la zec Matimek.
19. Préoccupations liées à la gestion de la rivière Sainte-Marguerite et son embouchure (navigation, couvert de glace, érosion des berges, autres).

20. Préoccupations de l'Association en lien avec le projet de suréquipement de la centrale de la SM-3.
21. Préoccupations de l'Association en lien avec le projet de renforcement du réseau de transport à 735 kV – Axe Côte-Nord.
22. Réactions des membres de l'organisme ou de la part de citoyens le cas échéant par rapport à l'annonce :
- du projet de suréquipement de la centrale Sainte-Marguerite-3;
 - du projet de renforcement du réseau de transport à 735 kV – Axe Côte-Nord.
- Une réaction est une conséquence (positive, négative ou neutre) émotive ou comportementale résultant de la perception qu'a une personne à l'égard du projet.*
23. Commentaires sur l'un ou l'autre des sujets de cette entrevue.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!



Suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

Étude d'impact et études sectorielles

Utilisation du territoire par les allochtones

Entrevues auprès des organismes et intervenants du milieu

Réserve faunique de Port-Cartier – Sept-Îles (SÉPAQ)

Guide d'entrevue

Date : ____ / ____ / 2024

Nom et fonction des personnes rencontrées :

INTRODUCTION

Mode de fonctionnement suggéré pour l'entrevue

- Présentation sommaire du projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (SM-3) et des études en cours
- Présentation des stratégies d'enquête et de cueillette d'informations des études du milieu humain
- Échanges visant, entre autres, à améliorer la connaissance du milieu et des enjeux régionaux
- Préoccupations liées au projet à l'étude

Les informations recueillies lors de cette entrevue pourront être utilisées dans l'étude d'impact. Les noms et fonctions des personnes rencontrées pourraient être mentionnés dans cette étude.

POINTS À DISCUTER ET DONNÉES À OBTENIR

DESCRIPTION DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

1. Activités et services offerts, incluant les infrastructures et équipements mis à leur disposition : hébergement, rampes de mise à l'eau, chemins, sentiers, etc. Disponibilité de la cartographie à jour de ces éléments. Mettre l'emphasis dans la zone d'étude.
2. Moyens de transport et itinéraires utilisés par les usagers pour se rendre aux sites des infrastructures et des équipements dans la zone d'étude (véhicule automobile, embarcation, motoneige, quad, hydravion). Disponibilité de la cartographie à jour de ces éléments. Mettre l'emphasis dans la zone d'étude.
3. Projets envisagés au cours des 10 prochaines années. Description sommaire de ces projets et année possible de réalisation. Mettre l'emphasis dans la zone d'étude.
 - a. Projets de services
 - b. Projets d'infrastructures (routes, sentiers, quais, mises à l'eau, hébergement, etc.)
 - c. Projets d'aménagement faunique
 - d. Autres projets

ACTIVITÉS PRATIQUÉES SUR LE TERRITOIRE

4. Disponibilité de données sur les activités pratiquées dans la réserve faunique. Si non disponibilité, obtenir des indications concernant les espèces recherchées et récoltées, la fréquentation saisonnière et annuelle, les périodes où ces activités sont surtout pratiquées, les modalités de la pratique (taille et type des groupes), la durée des séjours ou des excursions, la provenance de la clientèle, etc. Mettre l'emphasis dans la zone d'étude. Exemples d'activités : canotage, canot-camping, colletage, piégeage, pêche estivale et pêche blanche (espèces), chasse (orignal, ours, petit gibier), cueillette, camping rustique, camping aménagé, villégiature, motoneige, quad, escalade.
5. Selon votre connaissance, importance des activités nautiques pratiquées sur la rivière Sainte-Marguerite. Sites et secteurs les plus recherchés et utilisés.
6. Changements observés depuis les dix dernières années quant à la fréquentation du territoire et aux pratiques d'activités par les usagers de la réserve faunique (chasse, pêche, piégeage, pratique de la motoneige et du quad, activités nautiques, villégiature, etc.). Exploitation de nouveaux secteurs. Délaissement de certains secteurs. Causes probables.
7. Selon votre connaissance, projets de développement récréotouristique, de villégiature, fauniques, de transport ou autres présentement à l'étude ou prévus au cours des 10 prochaines années (par divers intervenants) dans le territoire de la MRC et dans la zone d'étude.

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

8. Identification de sites de la zone d'étude présentant un caractère particulier (paysages, sites écologiques, sites d'intérêt patrimonial ou historique, etc.).

PRÉOCCUPATIONS ET COMMENTAIRES

9. Existence dans votre territoire de problèmes liés ...
 - à la rareté ou à la diminution des ressources fauniques
 - au comportement des utilisateurs (surexploitation, respect de l'environnement, cohabitation)
 -
 - à l'utilisation et à l'entretien des routes, des sentiers de VTT ou quad, de motoneige.
 -
10. Préoccupations liées à l'avenir des activités pratiquées dans la réserve faunique.
11. Préoccupations liées à la gestion de la rivière Sainte-Marguerite et son embouchure (navigation, couvert de glace, érosion des berges, motoneige, exploitation faunique, autres).
12. Préoccupations de la SÉPAQ en lien avec le projet de suréquipement de la centrale de la SM-3.
13. Commentaires sur l'un ou l'autre des sujets de cette entrevue.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION.



Suréquipement de la centrale Sainte-Marguerite-3

Renforcement du réseau de transport à 735 kV – Axe Côte-Nord

Études d'impact et études sectorielles

Utilisation du territoire par les allochtones

Entrevues auprès des organismes et intervenants du milieu

Club auto-neige Ook-Pik de Sept-Îles

Guide d'entrevue

Date : ____ / ____ / 2025

Nom et fonction des personnes rencontrées :

INTRODUCTION

Mode de fonctionnement suggéré pour l'entrevue

- Présentation sommaire des projets de suréquipement de la centrale de la SM-3 et renforcement du réseau de transport à 735 kV – Axe Côte-Nord ainsi que des études en cours
- Présentation des stratégies d'enquête et de cueillette d'informations des études du milieu humain
- Échanges visant, entre autres, à améliorer la connaissance du milieu et des enjeux régionaux
- Préoccupations liées aux projets à l'étude

Les informations recueillies lors de cette entrevue pourront être utilisées dans les études d'impact des projets mentionnés précédemment. Les noms et fonctions des personnes rencontrées pourraient être mentionnés dans ces études.

POINTS À DISCUTER ET DONNÉES À OBTENIR

1. Nombre de membres du Club en 2025.
2. Adhésion (membership) stable, en croissance ou en diminution. Explication de cette situation.
3. Disponibilité d'une carte illustrant le réseau de sentiers de motoneige du Club.
4. Description et localisation des installations et équipements du Club. Mettre l'emphasis dans les zones d'étude de SM-3 et d'Axe Côte-Nord.
5. Secteurs de la zone d'étude de SM-3 utilisés par les motoneigistes pour traverser la rivière Sainte-Marguerite.
6. Dates d'ouverture et de fermeture des sentiers pour les trois hivers précédents (sentiers en général et traversée de la rivière Sainte-Marguerite).
7. Période de l'hiver (mois, semaine) pendant laquelle les traversées de la rivière Sainte-Marguerite sont utilisables (couverture de glace sécuritaire).
8. Sites ou secteurs présentant des conditions particulières : traversées de cours d'eau, zones difficiles à entretenir, etc. Mettre l'emphasis dans les zones d'étude SM-3 et d'Axe Côte-Nord.
9. Perception des zones d'étude (SM-3 et Axe Côte-Nord), ce qu'elles représentent pour l'organisme (intérêt particulier ou autres).
10. Fréquentation totale de motoneigistes utilisant les sentiers du territoire couvert par le Club. Proportion de touristes et d'utilisateurs locaux qui fréquentent les sentiers du Club.
11. Augmentation ou diminution prévue de la fréquentation des sentiers du Club au cours des prochaines années. Facteurs qui pourraient expliquer cette situation.
12. Existence d'ententes ou de liens avec les autres clubs de motoneigistes de la MRC de Sept-Rivières.
13. Selon votre connaissance du territoire : utilisations récréotouristiques, ou d'autres types, actuelles et projetées dans les deux zones d'études, notamment de la rivière Sainte-Marguerite et de ses abords, ainsi que les intervenants concernés (camping, baignade, pêche, chasse, villégiature, navigation de plaisance, motoneige, quad, sentiers divers – pédestres, cyclables, etc.).
14. Selon votre connaissance, enjeux ou conflits d'usages :
 - dans la zone d'étude de SM-3 ;
 - dans la zone d'étude d'Axe Côte-Nord.

15. Identification de sites à l'intérieur des zones d'étude présentant un caractère particulier (paysages, sites écologiques, sites d'intérêt patrimonial ou historique, etc.).

PROJETS

16. Projets d'aménagement de nouveaux sentiers, d'ajouts d'équipements ou d'infrastructures par le Club au cours des prochaines années.
17. Selon votre connaissance, projets de développement récréotouristique, de villégiature, fauniques, de transport ou autres présentement à l'étude ou prévus au cours des 10 prochaines années (par divers intervenants) dans le territoire de la MRC et dans les zones à l'étude.

PRÉOCCUPATIONS ET COMMENTAIRES

18. Préoccupations liées à la gestion de la rivière Sainte-Marguerite (notamment le couvert de glace).
19. Préoccupations du Club en lien avec le projet de suréquipement de la centrale de la SM-3.
20. Préoccupation du Club en lien avec le projet de renforcement du réseau de transport à 735 kV – Axe Côte-Nord.
21. Réactions des membres de l'organisme ou de la part de citoyens le cas échéant par rapport à l'annonce :
- du projet de suréquipement de la centrale Sainte-Marguerite-3
 - du projet de renforcement du réseau de transport à 735 kV – Axe Côte-Nord

Une réaction est une conséquence (positive, négative ou neutre) émotive ou comportementale résultant de la perception qu'a une personne à l'égard du projet.

22. Commentaires sur l'un ou l'autre des sujets de cette entrevue.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!



Suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

Étude d'impact et études sectorielles

Utilisation du territoire par les allochtones

Entrevues auprès des organismes et intervenants du milieu

Club de motoneigistes Odanak

Guide d'entrevue

Date : _____ / _____ / 2024

Nom et fonction des personnes rencontrées :

INTRODUCTION

Mode de fonctionnement suggéré pour l'entrevue

- Présentation sommaire du projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (SM-3) et des études en cours
- Présentation des stratégies d'enquête et de cueillette d'informations des études du milieu humain
- Échanges visant, entre autres, à améliorer la connaissance du milieu et des enjeux régionaux
- Préoccupations liées au projet à l'étude

Les informations recueillies lors de cette entrevue pourront être utilisées dans l'étude d'impact. Les noms et fonctions des personnes rencontrées pourraient être mentionnés dans cette étude.

POINTS À DISCUTER ET DONNÉES À OBTENIR

1. Nombre de membres du Club en 2024.
2. Adhésion (membership) stable, en croissance ou en diminution. Explication de cette situation.
3. Disponibilité d'une carte illustrant le réseau de sentiers de motoneige du Club.
4. Description et localisation des installations et équipements du Club. Mettre l'emphase dans la zone d'étude.
5. Secteurs de la zone d'étude utilisés par les motoneigistes pour traverser ou circuler sur la rivière Sainte-Marguerite.
6. Dates d'ouverture et de fermeture du sentier Trans-Québec pour les trois hivers précédents (sentier en général et traversée de la rivière Sainte Marguerite).
7. Période de l'hiver (mois, semaine) pendant laquelle les secteurs fréquentés sur la rivière Sainte-Marguerite sont utilisables (couverture de glace sécuritaire).
8. Sites ou secteurs présentant des conditions particulières : traversées de cours d'eau, zones difficiles à entretenir, etc. Mettre l'emphase dans la zone d'étude.
9. Fréquentation totale de motoneigistes utilisant les sentiers du territoire couvert par le Club. Proportion de touristes et d'utilisateurs locaux qui fréquentent les sentiers du Club.
10. Augmentation ou diminution prévue de la fréquentation des sentiers du Club au cours des prochaines années. Facteurs qui pourraient expliquer cette situation.
11. Existence d'ententes ou de liens avec les autres clubs de motoneigistes de la MRC de Sept-Rivières.
12. Selon votre connaissance du territoire : utilisations récréotouristiques ou d'autres types actuelles et projetées de la rivière Sainte-Marguerite et de ses abords (dans la zone d'étude) ainsi que les intervenants concernés (camping, baignade, pêche, chasse, villégiature, navigation de plaisance, motoneige, quad, sentiers divers – pédestres, cyclables, etc.).
13. Selon votre connaissance, enjeux ou conflits d'usages dans la zone d'étude.
14. Identification de sites de la zone d'étude présentant un caractère particulier (paysages, sites écologiques, sites d'intérêt patrimonial ou historique, etc.).

PROJETS

15. Projets d'aménagement de nouveaux sentiers, d'ajouts d'équipements ou d'infrastructures par le Club au cours des prochaines années.

16. Selon votre connaissance, projets de développement récréotouristique, de villégiature, fauniques, de transport ou autres présentement à l'étude ou prévus au cours des 10 prochaines années (par divers intervenants) dans le territoire de la MRC et dans la zone d'étude.

PRÉOCCUPATIONS ET COMMENTAIRES

17. Préoccupations liées à la gestion de la rivière Sainte-Marguerite (notamment le couvert de glace).
18. Préoccupations du Club en lien avec le projet de suréquipement de la centrale de la SM-3.
19. Commentaires sur l'un ou l'autre des sujets de cette entrevue.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION.



Suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

Renforcement du réseau de transport à 735 kV – Axe Côte-Nord

Étude d'impact et études sectorielles

Utilisation du territoire par les allochtones

Entrevues auprès des organismes et intervenants du milieu

Club quad Les Nord-Côtiers

Guide d'entrevue

Date : ____ / ____ / 2025

Nom et fonction des personnes rencontrées :

INTRODUCTION

Mode de fonctionnement suggéré pour l'entrevue

- Présentation sommaire des projets de suréquipement de la centrale de la SM-3 et renforcement du réseau de transport à 735 kV – Axe Côte-Nord et des études en cours
- Présentation des stratégies d'enquête et de cueillette d'informations des études du milieu humain
- Échanges visant, entre autres, à améliorer la connaissance du milieu et des enjeux régionaux
- Préoccupations liées aux projets à l'étude

Les informations recueillies lors de cette entrevue pourront être utilisées dans les études d'impact des projets mentionnés précédemment. Les noms et fonctions des personnes rencontrées pourraient être mentionnés dans ces études.

POINTS À DISCUTER ET DONNÉES À OBTENIR

DESCRIPTION DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

1. Nombre de membres du Club en 2025.
2. Adhésion (membership) stable, en croissance ou en diminution. Explication de cette situation.
3. Disponibilité d'une carte illustrant le réseau de sentiers du Club.
4. Description et localisation des installations et équipements du Club. Mettre l'emphasis dans les deux zones d'étude (SM-3 et Axe Côte-Nord).
5. Si applicable, secteurs de la zone d'étude de SM-3 utilisés par les quadistes pour traverser la rivière Sainte-Marguerite.
6. Si applicable, dates d'ouverture et de fermeture des sentiers pour les trois hivers précédents (sentiers en général et traversée de la rivière Sainte-Marguerite).
7. Si applicable, période de l'hiver (mois, semaine) pendant laquelle les traversées de la rivière Sainte-Marguerite sont utilisables (couverture de glace sécuritaire).
8. Sites ou secteurs présentant des conditions particulières : traversées de cours d'eau, zones difficiles à entretenir, etc. Mettre l'emphasis dans les zones d'études de SM-3 et d'Axe Côte-Nord.
9. Fréquentation totale de quadistes utilisant les sentiers du territoire couvert par le Club. Proportion de touristes et d'utilisateurs locaux qui fréquentent les sentiers du Club.
10. Augmentation ou diminution prévue de la fréquentation des sentiers du Club au cours des prochaines années. Facteurs qui pourraient expliquer cette situation.
11. Existence d'ententes ou de liens avec les autres clubs de quadistes de la MRC de Sept-Rivières.
12. Selon votre connaissance du territoire : utilisations récréotouristiques, ou d'autres types, actuelles et projetées dans les deux zones d'études, notamment de la rivière Sainte-Marguerite et de ses abords, ainsi que les intervenants concernés (camping, baignade, pêche, chasse, villégiature, navigation de plaisance, motoneige, quad, sentiers divers – pédestres, cyclables, etc.).
13. Selon votre connaissance, enjeux ou conflits d'usages dans la zone d'étude :
 - dans la zone d'étude de SM-3 ;
 - dans la zone d'étude d'Axe Côte-Nord.

14. Identification de sites à l'intérieur des zones d'étude présentant un caractère particulier (paysages, sites écologiques, sites d'intérêt patrimonial ou historique, etc.).
15. Perception des zones d'étude (SM-3 et Axe Côte-Nord), ce qu'elles représentent pour l'organisme (intérêt particulier ou autres).

PROJETS

16. Projets d'aménagement de nouveaux sentiers, d'ajouts d'équipements ou d'infrastructures par le Club au cours des prochaines années.
17. Selon votre connaissance, projets de développement récréotouristique, de villégiature, fauniques, de transport ou autres présentement à l'étude ou prévus au cours des 10 prochaines années (par divers intervenants) dans le territoire de la MRC et dans les zones d'étude.

PRÉOCCUPATIONS ET COMMENTAIRES

18. Préoccupations liées à la gestion de la rivière Sainte-Marguerite (notamment le couvert de glace).
19. Préoccupations du Club en lien avec le projet de suréquipement de la centrale de la SM-3.
20. Préoccupation du Club en lien avec le projet de renforcement du réseau de transport à 735 kV – Axe Côte-Nord.
21. Réactions des membres du Club ou de la part de citoyens le cas échéant par rapport à l'annonce :
 - du projet de suréquipement de la centrale Sainte-Marguerite-3;
 - du projet de renforcement du réseau de transport à 735 kV – Axe Côte-Nord.

Une réaction est une conséquence (positive, négative ou neutre) émotive ou comportementale résultant de la perception qu'a une personne à l'égard du projet.

22. Commentaires sur l'un ou l'autre des sujets de cette entrevue.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!



Suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

Étude d'impact et études sectorielles

Utilisation du territoire par les allochtones

Entrevues auprès des organismes et intervenants du milieu

Club de plein air de la Côte-Nord

Guide d'entrevue

Date : _____ / _____ / 2024

Nom et fonction des personnes rencontrées :

INTRODUCTION

Mode de fonctionnement suggéré pour l'entrevue

- Présentation sommaire du projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 et des études en cours
- Présentation des stratégies d'enquête et de cueillette d'informations des études du milieu humain
- Échanges visant, entre autres, à améliorer la connaissance du milieu et des enjeux régionaux
- Préoccupations liées au projet à l'étude

Les informations recueillies lors de cette entrevue pourront être utilisées dans l'étude d'impact. Les noms et fonctions des personnes rencontrées pourraient être mentionnés dans cette étude.

POINTS À DISCUTER ET DONNÉES À OBTENIR

1. Information générale sur le Club : année de création, nombre de membres en 2024 et évolution depuis sa création, types d'activités pratiquées, principaux lieux fréquentés sur la Côte-Nord et dans la MRC de Sept-Rivières.
2. Description et localisation des installations et équipements du Club. Mettre l'accent sur la zone d'étude.
3. Activités pratiquées dans la zone d'étude et sur la rivière Sainte-Marguerite (type d'activité, secteur fréquenté et période).
4. Moyens de transport et itinéraires utilisés par les membres du Club pour se rendre aux sites des activités, installations et équipements dans la zone d'étude.
5. Si aucune activité, installation ou équipement du Club dans la zone d'étude, indiquez en la raison.
6. Sites ou secteurs présentant des conditions particulières : traversées de cours d'eau, zones difficiles à entretenir, etc. Mettre l'accent sur la zone d'étude.
7. Selon votre connaissance du territoire : utilisations récréotouristiques ou d'autres types actuelles et projetées de la rivière Sainte-Marguerite et de ses abords (dans la zone d'étude) ainsi que les intervenants concernés (camping, baignade, pêche, chasse, villégiature, patin, escalade, navigation de plaisance, motoneige, quad, sentiers divers – pédestres, cyclables, etc.).
8. Selon votre connaissance, enjeux ou conflits d'usages dans la zone d'étude.

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

9. Identification de sites de la zone d'étude présentant un caractère particulier (paysages, sites écologiques, sites d'intérêt patrimonial ou historique, etc.).

PROJETS

10. Projets d'aménagement de nouveaux sentiers, d'ajouts d'équipements ou d'installations, de nouvelles activités par le Club au cours des 10 prochaines années dans la zone d'étude.
11. Selon votre connaissance, projets de développement récréotouristique, de villégiature, faunique, de transport ou autres présentement à l'étude ou prévus au cours des 10 prochaines années (par divers intervenants) dans la zone d'étude.

PRÉOCCUPATIONS ET COMMENTAIRES

12. Préoccupations du Club liées à la gestion des eaux de la rivière Sainte-Marguerite et à son embouchure (navigation, couvert de glace, érosion des berges, autres).
13. Préoccupations du Club en lien avec le projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3.
14. Commentaires sur l'un ou l'autre des sujets de cette entrevue.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION.

ANNEXE

C

QUESTIONNAIRES DU
SONDAGE



ANNEXE

C-1

*QUESTIONNAIRE DU SONDAGE
AUPRÈS DES DÉTENTEURS DE
BAUX DE VILLÉGIATURE DE LA
ZONE D'ÉTUDE LOCALE*





3 décembre 2024

Aux détenteurs de baux de villégiature
situés dans le territoire de la zone d'étude du projet de suréquipement
de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

Objet : Hydro-Québec
Projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3
Référence WSP : CA0023576.3890

Madame, Monsieur,

Au cours des derniers mois, Hydro-Québec a entrepris les études d'avant-projet du suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 située à près de 76 km de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite.

Ce projet est assujéti à la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement. Ainsi, Hydro-Québec s'est adjoint les services de la firme de consultants WSP pour collaborer à la préparation de l'étude et pour décrire le territoire et son utilisation. Un sondage est donc en cours afin de documenter les pratiques d'activités et les préoccupations des détenteurs de baux de villégiature et de baux de droits exclusifs de piégeage.

Ce sondage vous a été envoyé parce que vous détenez un bail de villégiature dans la zone d'étude. De façon à assurer une prise en compte de vos activités et de vos préoccupations dans l'évaluation de ce projet, nous vous invitons fortement à remplir le questionnaire joint dans un délai de trois semaines suivant sa réception.

Vous pourrez choisir l'une des deux options suivantes pour répondre au questionnaire :

- Remplir le questionnaire dans sa version papier et le retourner par la poste dans l'enveloppe-réponse incluse, préadressée et affranchie. *À noter qu'il ne sera pas nécessaire de retourner les cartes annexées au questionnaire.*
- Remplir le questionnaire en ligne. Pour ce faire, veuillez saisir le lien web arcg.is/1W9nOe3 dans la barre de recherche de votre ordinateur, tablette ou téléphone cellulaire ou veuillez contacter Émilie Béland (par courriel ou par téléphone : voir les coordonnées au bas de la lettre) pour obtenir le lien web vous donnant accès au questionnaire.

Soyez assuré que les informations que vous consignerez dans ce questionnaire demeureront confidentielles et que l'utilisation des données recueillies sera limitée aux seules fins du projet susmentionné.

Pour votre participation, cinq (5) cartes-cadeaux de chez Pronature de Sept-Îles (une de 500 \$ et quatre de 250 \$) seront tirées parmi les répondants au sondage, lequel inclut aussi la participation des détenteurs de baux de droits exclusifs de piégeage situés dans la zone d'étude.

Description du projet

Mise en service de 2003 à 2006, la centrale de la Sainte-Marguerite-3 est présentement équipée de deux groupes turbines-alternateurs pour une puissance installée totale de 882 MW.

Dès sa conception initiale, la centrale a été prévue pour accueillir un troisième groupe turbine-alternateur. L'excavation des infrastructures (prise d'eau, galerie d'amenée, aspirateur, galerie et canal de fuite, etc.) pour l'ajout d'un 3^e groupe a déjà été réalisée lors de la construction de la centrale.

Afin de répondre à la croissance de la demande énergétique en période hivernale et d'augmenter la puissance disponible dans ses aménagements existants, Hydro-Québec souhaite maintenant ajouter le 3^e groupe à sa centrale. Ce projet n'implique aucune dérivation de rivière, ni d'augmentation de la capacité du réservoir de la Sainte-Marguerite 3. En conséquence, les niveaux d'exploitation du réservoir resteront identiques. Le projet entraînera cependant des modifications à la gestion hydrique de la rivière à certaines périodes de l'année.

Pour plus d'informations sur le projet

Site internet du projet : www.hydroquebec.com/projets/surequipementsm3/

Ligne Info-projets : 1 866 388-1978

Marie-Ève Duguay, conseillère – Relations avec le milieu :

Téléphone : 418-444-0634

duguay.marie-eve@hydroquebec.com

Pour plus d'informations sur le sondage ou pour obtenir de l'aide pour le remplir

Émilie Béland, WSP

Conseillère en milieu humain

1890, avenue Charles-Normand

Baie-Comeau (Québec) G4Z 0A8

Téléphone : 581-823-0152

Emilie.Beland@wsp.com

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Émilie Béland, WSP

p. j. Un questionnaire et 6 cartes



13 janvier 2025

Aux détenteurs de baux de villégiature
Aux détenteurs d'un bail de droits exclusifs de piégeage
situés dans le territoire de la zone d'étude du projet de suréquipement
de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

**Objet : Hydro-Québec
Projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3
Rappel du sondage**

Référence WSP : CA0023576.3890

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des études d'avant-projet menées par Hydro-Québec concernant le projet du suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3, en décembre 2024 et janvier 2025, la firme de consultants WSP vous a transmis un questionnaire par courrier express ou par la poste. Celui-ci a pour but de cerner les pratiques des villégiateurs et des piégeurs et de mieux connaître les infrastructures qu'ils utilisent dans la zone d'étude du projet. Les données et informations recueillies permettront aussi d'identifier les préoccupations du milieu face au projet.

Ce projet est assujéti à la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement et Hydro-Québec s'est adjoint les services de WSP pour collaborer à la préparation de l'étude d'impact et pour décrire le territoire et son utilisation.

Si vous avez déjà retourné votre questionnaire rempli, nous vous en remercions et vous prions de ne pas tenir compte du présent rappel. Sinon, de façon à assurer une prise en compte de vos préoccupations dans l'évaluation du projet, nous vous invitons à remplir le questionnaire et à le retourner d'ici le **7 février 2025**.

Si vous n'avez pas reçu de questionnaire ou que vous l'avez égaré et que vous désirez participer au sondage, veuillez svp contacter Émilie Béland de WSP (voir les coordonnées à la fin de la présente lettre).

Aux détenteurs de baux de villégiature : Vous pourriez également remplir le questionnaire en ligne. Pour ce faire, veuillez saisir le lien web arcg.is/1W9nOe3 dans la barre de recherche de votre ordinateur, tablette ou téléphone cellulaire ou veuillez contacter Émilie Béland de WSP (par courriel ou par téléphone) pour obtenir le lien web vous donnant accès au questionnaire.

Soyez assuré que les informations que vous consignerez dans ce questionnaire demeureront confidentielles et que l'utilisation des données recueillies sera limitée aux seules fins du projet susmentionné.

WSP CANADA INC.
1890, AVENUE CHARLES-NORMAND
BAIE-COMEAU (QUÉBEC) G4Z 0A8
CANADA

TÉLÉPHONE : +1-418-589-8911
TÉLÉCOPIEUR : +1-418-589-2339

WSP.COM



Pour votre participation, cinq (5) cartes-cadeaux de chez Pronature de Sept-Îles (une de 500 \$ et quatre de 250 \$) seront tirées parmi les répondants au sondage.

Pour plus d'informations sur le projet

Site internet du projet : www.hydroquebec.com/projets/surequipementsm3/

Ligne Info-projets : 1 866 388-1978

Marie-Ève Duguay, conseillère – Relations avec le milieu :

Téléphone : 418-444-0634

duguay.marie-eve@hydroquebec.com

Pour plus d'informations sur le sondage ou pour obtenir de l'aide pour le remplir

Émilie Béland, WSP

Conseillère en milieu humain,

1890, avenue Charles-Normand

Baie-Comeau (Québec) G4Z 0A8

Téléphone : 581-823-0152

Emilie.Beland@wsp.com

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink that reads 'Emilie Béland'. The signature is fluid and cursive, with the first name 'Emilie' and last name 'Béland' clearly distinguishable.

Émilie Béland, WSP

No du questionnaire : _____

Suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

Utilisation du territoire par les allochtones

SONDAGE AUPRÈS DES DÉTENTEURS DE BAUX DE VILLÉGIATURE

Instructions aux répondants

- Lorsque des choix de réponse sont indiqués par des cases (☐) , cochez la ou les cases correspondant à votre réponse.
- Les cartes des secteurs 1 à 4 annexées à ce questionnaire vous servent à déterminer dans quels secteurs de la zone d'étude vous pratiquez vos activités.
- Certaines questions portant sur votre utilisation du territoire de la zone d'étude demandent de fournir une réponse en moyenne par année au cours des cinq (5) dernières années. Si vous utilisez le territoire depuis moins de cinq (5) ans, veuillez indiquer votre réponse en moyenne par année depuis que vous utilisez le territoire.
- Pour alléger le questionnaire, le texte utilise l'acronyme « SM » pour « Sainte-Marguerite ».

PARTIE 1 FRÉQUENTATION DU TERRITOIRE

Q. 1.1 Depuis combien d'années fréquentez-vous le territoire de la zone d'étude?

Nombre d'années : _____

Q. 1.2 Depuis combien d'années êtes-vous détenteur de votre bail de villégiature?

Nombre d'années : _____

Q. 1.3 Combien de fois en moyenne par saison êtes-vous allé dans la zone d'étude en général et à votre chalet ou camp en particulier au cours des cinq (5) dernières années?

	Dans la zone d'étude	À votre chalet ou camp
Nombre de fois au printemps :	_____	_____
Nombre de fois en été :	_____	_____
Nombre de fois en automne :	_____	_____
Nombre de fois en hiver :	_____	_____

Q. 1.4 En moyenne, quelle est la durée de vos séjours à votre chalet ou camp?

Nombre moyen de jours par séjour : _____

Q. 1.5 En moyenne, combien de personnes vous accompagnent lorsque vous vous rendez à votre chalet ou camp?

☐ J'y vais généralement seul	☐ 1 personne	☐ 5 personnes ou plus
☐ 2 personnes	☐ 3 ou 4 personnes	

PARTIE 2 ACCÈS AU CHALET ET AUX SITES D'ACTIVITÉS

Q. 2.1 Quels moyens de transport utilisez-vous pour vous rendre à votre chalet ou camp? (possibilité de plusieurs réponses)

☐ Véhicule automobile	☐ Embarcation motorisée
☐ Motoneige	☐ Quad (VTT)
☐ Canot/kayak	☐ Autre(s), précisez : _____

Q. 2.2 Quelles voies d'accès utilisez-vous pour vous rendre à votre chalet ou camp? (possibilité de plusieurs réponses)

☐ Route d'accès à la centrale de la SM3 (route asphaltée)
☐ Chemins forestiers au nord de la route d'accès à la centrale de la SM3
☐ Route de la réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles
☐ Chemins forestiers à l'est du réservoir de la SM2, via les lacs Hingan et Curot
☐ Autre(s), précisez : _____

Q. 2.3 Quelles voies d'accès utilisez-vous pour vous rendre sur le site de vos activités? Indiquez le nombre de fois (un aller-retour compte pour une fois) en moyenne par année où vous avez emprunté les voies d'accès ou de circulation suivantes au cours des cinq (5) dernières années et précisez pour quelles activités.

— **Route d'accès à la centrale de la SM3 (route asphaltée)**

Nombre de fois en moyenne : _____ Pour les activités suivantes : _____

— **Chemins forestiers au nord de la route d'accès à la centrale de la SM3**

Nombre de fois en moyenne : _____ Pour les activités suivantes : _____

— **Route de la réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles**

Nombre de fois en moyenne : _____ Pour les activités suivantes : _____

— **Chemins forestiers à l'est du réservoir de la SM2, via les lacs Hingan et Curot**

Nombre de fois en moyenne : _____ Pour les activités suivantes : _____

— **Autre(s), précisez : _____**

Nombre de fois en moyenne : _____ Pour les activités suivantes : _____

Q. 2.4 Si vous avez utilisé la route d'accès à la centrale de la SM3 (route asphaltée), avez-vous rencontré des difficultés liées à l'état de la route ou vécu des conflits avec d'autres utilisateurs?

☐ Non

☐ Oui, difficultés liées à l'état de la route

Si oui, précisez à quel(s) mille(s) de la route ces difficultés sont présentes et quels types de difficultés vous avez rencontrées (p. ex. : entretien de la chaussée, visibilité, largeur de la route, etc.) :

☐ Oui, difficultés liées à des conflits avec d'autres utilisateurs

Si oui, précisez quels types de conflits (p. ex. : imprudence, excès de vitesse, etc.) et avec quels types d'utilisateurs (p. ex. : camionneurs, quadistes, motoneigistes, etc.) :

Q. 2.5 Traversez-vous la rivière Sainte-Marguerite pour vous rendre à votre chalet ou camp?

☐ Non ☐ Oui

Si oui, durant quelle(s) saison(s)?

☐ Printemps ☐ Été ☐ Automne ☐ Hiver

À quel(s) endroit(s) de la rivière traversez-vous? Pour chaque lieu de traversée, indiquez le point kilométrique (PK) sur la rivière.

Q. 2.6 Si vous utilisez la rivière Sainte-Marguerite pour vous rendre à votre chalet ou camp, avez-vous observé des difficultés lorsque vous y avez circulé?

☐ Non ☐ Oui

Si oui, quelles ont été ces difficultés et à quel(s) endroit(s) les avez-vous observées?

☐ Accès à la rivière PK : _____

☐ Niveau d'eau de la rivière PK : _____

☐ Solidité du couvert de glace PK : _____

☐ Autre(s) difficulté(s), précisez :

_____ PK : _____

_____ PK : _____

Q. 2.7 Si vous n'avez pas accès à la rivière Sainte-Marguerite par moment, par quel moyen de transport vous rendez-vous à votre chalet ou camp et par quelle route?

PARTIE 3 INFRASTRUCTURES

Q. 3.1 Quelles sont les infrastructures que vous possédez dans la zone d'étude? Cochez toutes les cases qui s'appliquent?

Infrastructure	Sur mon terrain sous bail de villégiature	Ailleurs dans la zone d'étude – Indiquez dans quel(s) secteur(s) ces infrastructures se trouvent (1, 2, 3A, 3B, 4 [sud ou nord]) en vous référant aux cartes annexées
Camp ou chalet	☐	
Abri sommaire	☐	
Cache, mirador	☐	
Rampe de mise à l'eau, quai	☐	
Autre(s), précisez : _____	☐	
Aucune infrastructure	☐	

Q. 3.2 Quel(s) moyen(s) utilisez-vous pour votre approvisionnement en eau potable et pour vos usages domestiques à votre terrain sous bail de villégiature? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.

Moyen	Pour l'approvisionnement en eau potable	Pour les usages domestiques (vaisselle, lessive, douche, toilette, etc.)
Aqueduc municipal	☐	☐
Puits artésien ou de surface	☐	☐
Source d'eau souterraine	☐	☐
Captage de l'eau à partir d'une rivière ou d'un lac	☐	☐
Eau embouteillée	☐	☐
Autre(s), précisez : _____	☐	☐

Q. 3.3 Est-ce que votre approvisionnement en eau potable et pour des usages domestiques se fait à partir de la rivière Sainte-Marguerite?

☐ Non ☐ Oui

Si oui, indiquez dans quel tronçon de la rivière se fait cet approvisionnement en vous référant aux cartes annexées.

Tronçon	Pour l'approvisionnement en eau potable	Pour les usages domestiques (vaisselle, lessive, douche, toilette, etc.)
En aval du barrage de la SM2 (secteur 1)	☐	☐
Dans le réservoir de la SM2 (secteur 2)	☐	☐
Entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3 (secteur 3A)	☐	☐
Entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3) (secteur 3B)	☐	☐
Dans le réservoir de la SM3 (secteur 4 – sud et nord)	☐	☐

Q. 3.4 Avez-vous des projets d'aménagement, d'infrastructures ou autres (p. ex. : chalet ou camp, quai, rampe de mise à l'eau, puits, prise d'eau, etc.) sur le terrain correspondant à votre bail de villégiature ou ailleurs dans la zone d'étude?

☐ Non, je n'ai aucun projet ☐ Oui, j'ai des projets

Si oui, indiquez le type de projets dans le tableau suivant.

Type de projet	Sur mon terrain sous bail de villégiature	Ailleurs dans la zone d'étude – indiquez dans quel(s) secteur(s) (1, 2, 3A, 3B, 4 [sud ou nord]) en vous référant aux cartes annexées
	☐	
	☐	
	☐	

Q. 3.5 Est-ce que les projets mentionnés à la question précédente touchent la rivière Sainte-Marguerite? Si oui, en vous référant aux cartes annexées, indiquez dans quel(s) tronçon(s) de la rivière sont situés ces projets.

- ☐ En aval du barrage de la SM2 (secteur 1)
- ☐ Sur le réservoir de la SM2 (secteur 2)
- ☐ Entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3 (secteur 3A)
- ☐ Entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3) (secteur 3B)
- ☐ Sur le réservoir de la SM3 (secteur 4 - sud et nord)
- ☐ Aucun projet ne touche la rivière Sainte-Marguerite

PARTIE 4 ACTIVITÉS PRATIQUÉES

Q. 4.1 Quelles activités avez-vous pratiquées dans la zone d'étude au cours des cinq (5) dernières années et dans quel(s) secteur(s)? Utilisez les cartes annexées pour identifier les numéros des secteurs (1, 2, 3A, 3B, 4 [sud et nord]). Vous pouvez inscrire plus d'un secteur par activité.

Activité pratiquée dans la zone d'étude	Secteur	Activité pratiquée dans la zone d'étude	Secteur
Chasse au gros gibier		Randonnée en embarcation motorisée	
Chasse au petit gibier		Randonnée en motoneige	
Chasse à la sauvagine		Randonnée en quad (VTT)	
Reconnaissance du territoire de chasse		Randonnée pédestre	
Pêche sportive		Observation de la faune	
Piégeage ou colletage		Baignade	
Cueillette de petits fruits		Ski de fond ou raquette	
Villégiature (camp et chalet)		Escalade	
Camping		Autre(s) précisez : _____	
Canot/kayak		_____	

PARTIE 5 NAVIGATION SUR LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE

Si vous n'avez pas navigué sur la rivière Sainte-Marguerite au cours des cinq (5) dernières années, passez à la partie 6

Q. 5.1 Combien de fois en moyenne par année, au cours des cinq (5) dernières années, avez-vous navigué dans les sections suivantes de la Sainte-Marguerite et pour quelles activités?

— **En aval du barrage de la SM2 (secteur 1)**

Nombre de fois en moyenne : _____ Pour les activités suivantes : _____

— **Sur le réservoir de la SM2 (secteur 2)**

Nombre de fois en moyenne : _____ Pour les activités suivantes : _____

— **Entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3 (secteur 3A)**

Nombre de fois _____ Pour les activités
en moyenne : _____ suivantes : _____

— **Entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3) (secteur 3B)**

Nombre de fois _____ Pour les activités
en moyenne : _____ suivantes : _____

— **Sur le réservoir de la SM3 (secteur 4 – sud et nord)**

Nombre de fois _____ Pour les activités
en moyenne : _____ suivantes : _____

Q. 5.2 À quels endroits de la rivière Sainte-Marguerite mettez-vous vos embarcations à l'eau (référez-vous aux cartes pour indiquer le point kilométrique [PK] approximativement)?

Q. 5.3 Rencontrez-vous des difficultés lorsque vous naviguez sur le réservoir de la SM2 (p. ex. : difficultés liées à l'accès au réservoir, au niveau d'eau, à la présence d'obstacles)?

- ☐ Je ne navigue pas sur le réservoir de la SM2 ☐ Non, je ne rencontre pas de difficultés
☐ Oui, je rencontre des difficultés

Si oui, quelles difficultés rencontrez-vous et à quel(s) endroit(s)? Servez-vous de la carte du secteur 2 annexée pour déterminer les points kilométriques (PK) de ces endroits.

Difficulté	Endroit (PK)

Q. 5.4 Rencontrez-vous des difficultés lorsque vous naviguez sur le réservoir de la SM3 (p. ex. : difficultés liées à l'accès au réservoir, au niveau d'eau, à la présence d'obstacles)?

- ☐ Je ne navigue pas sur le réservoir de la SM3 ☐ Non, je ne rencontre pas de difficultés
☐ Oui, je rencontre des difficultés

Si oui, quelles difficultés rencontrez-vous et à quel(s) endroit(s)? Servez-vous des cartes du secteur 4 (sud et nord) annexées pour déterminer les points kilométriques (PK) de ces endroits.

Difficulté	Endroit (PK)

PARTIE 6 MOTONEIGE

Si vous n'avez pas circulé en motoneige dans la zone d'étude au cours des cinq (5) dernières années, passez à la partie 7.

Q. 6.1 Combien de fois en moyenne par année, au cours des cinq (5) dernières années, avez-vous circulé en motoneige dans les endroits suivants de la zone d'étude et pour quelles activités?

Sentier/secteur	Nombre de fois par année	Activité
Sur le sentier Trans-Québec n° 3	_____ fois	_____ _____
Sur des sentiers autres que le Trans-Québec n° 3 entre la route 138 et l'estuaire (secteur 1 sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____
Sur le réservoir de la SM2 (secteur 2 sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____
Sur des sentiers dans le secteur du réservoir de la SM2, mais à l'extérieur du réservoir (secteur 2 sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____
Sur la rivière Sainte-Marguerite, entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3 (secteur 3A sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____
Sur des sentiers entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3, mais à l'extérieur de la rivière Sainte-Marguerite (secteur 3A sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____
Sur la rivière Sainte-Marguerite entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3) (secteur 3B sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____
Sur des sentiers dans le secteur du tronçon de la rivière Sainte-Marguerite entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3), mais à l'extérieur de la rivière (secteur 3B sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____
Sur le réservoir de la SM3 (secteur 4 [sud et nord] sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____
Sur des sentiers dans le secteur du réservoir de la SM3, mais à l'extérieur du réservoir (secteur 4 [sud et nord] sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____

Q. 6.2 Avez-vous pratiqué la motoneige sur le réservoir de la SM2 au cours des cinq (5) dernières années? Si oui, indiquez l'endroit le plus au nord où vous vous êtes rendu sur le réservoir. Servez-vous de la carte du secteur 2 annexée pour déterminer le point kilométrique (PK) de cet endroit.

☐ Non

☐ Oui Endroit le plus au nord : PK _____

Si oui, rencontrez-vous des difficultés à utiliser le réservoir de la SM2 en motoneige (p. ex. : difficultés liées à l'accès au réservoir, à l'état du couvert de glace)?

☐ Non, je ne rencontre pas de difficultés ☐ Oui, je rencontre des difficultés

Si oui, quelles difficultés rencontrez-vous et à quel(s) endroit(s)?

Difficulté	Endroit (PK)

Q. 6.3 Avez-vous pratiqué la motoneige sur le réservoir de la SM3 au cours des cinq (5) dernières années? Si oui, indiquez l'endroit le plus au nord où vous vous êtes rendu sur le réservoir. Servez-vous des cartes du secteur 4 (sud et nord) annexées pour déterminer les points kilométriques (PK) de cet endroit.

☐ Non

☐ Oui Endroit le plus au nord : PK _____

Si oui, rencontrez-vous des difficultés à utiliser le réservoir de la SM3 en motoneige (p. ex. : difficultés liées à l'accès au réservoir, à l'état du couvert de glace)?

☐ Non, je ne rencontre pas de difficultés ☐ Oui, je rencontre des difficultés

Si oui, quelles difficultés rencontrez-vous et à quel(s) endroit(s)?

Difficulté	Endroit (PK)

PARTIE 7 QUAD (VTT)

Si vous n'avez pas circulé en quad (VTT) dans la zone d'étude au cours des cinq (5) dernières années, passez à la partie 8

Q. 7.1 Combien de fois en moyenne par année, au cours des cinq (5) dernières années, avez-vous circulé en quad (VTT) dans les endroits suivants de la zone d'étude et pour quelles activités?

Sentier/secteur	Nombre de fois en moyenne	Activité
Sur le sentier n° 50 qui passe sur le barrage de la SM2	_____ fois	_____ _____ _____
Sur des sentiers autres que le sentier n° 50 entre la route 138 et l'estuaire (secteur 1 sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____ _____
En hiver, sur le réservoir de la SM2 (secteur 2 sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____ _____
Sur des sentiers dans le secteur du réservoir de la SM2, mais à l'extérieur du réservoir (secteur 2 sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____ _____
En hiver, sur la rivière Sainte-Marguerite, entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3 (secteur 3A sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____ _____
Sur des sentiers entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3, mais à l'extérieur de la rivière Sainte-Marguerite (secteur 3A sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____ _____
En hiver, sur la rivière Sainte-Marguerite, entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3) (secteur 3B sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____ _____
Sur des sentiers dans le secteur du tronçon de la rivière Sainte-Marguerite entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3), mais à l'extérieur de la rivière (secteur 3B sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____ _____
En hiver, sur le réservoir de la SM3 (secteur 4 [sud et nord] sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____ _____
Sur des sentiers dans le secteur du réservoir de la SM3, mais à l'extérieur du réservoir (secteur 4 [sud et nord] sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____ _____

Q. 7.2 Avez-vous pratiqué le quad (VTT) en hiver sur le réservoir de la SM2 au cours des cinq (5) dernières années? Si oui, indiquez l'endroit le plus au nord où vous vous êtes rendu sur le réservoir. Servez-vous de la carte du secteur 2 annexée pour déterminer le point kilométrique (PK) de cet endroit.

☐ Non

☐ Oui Endroit le plus au nord : PK _____

Si oui, rencontrez-vous des difficultés à utiliser le réservoir de la SM2 en quad (VTT) (p. ex. : difficultés liées à l'accès au réservoir, à l'état du couvert de glace)?

☐ Non, je ne rencontre pas de difficultés

☐ Oui, je rencontre des difficultés

Si oui, quelles difficultés rencontrez-vous et à quel(s) endroit(s)?

Difficulté	Endroit (PK)

Q. 7.3 Avez-vous pratiqué le quad (VTT) en hiver sur le réservoir de la SM3 au cours des cinq (5) dernières années? Si oui, indiquez l'endroit le plus au nord où vous vous êtes rendu sur le réservoir. Servez-vous des cartes du secteur 4 (sud et nord) annexées pour déterminer les points kilométriques (PK) de cet endroit.

☐ Non

☐ Oui Endroit le plus au nord : PK _____

Si oui, rencontrez-vous des difficultés à utiliser le réservoir de la SM3 en quad (VTT) (p. ex. : difficultés liées à l'accès au réservoir, à l'état du couvert de glace)?

☐ Non, je ne rencontre pas de difficultés ☐ Oui, je rencontre des difficultés

Si oui, quelles difficultés rencontrez-vous et à quel(s) endroit(s)?

Difficulté	Endroit (PK)

PARTIE 8 CHASSE

Si vous n'avez pas chassé dans la zone d'étude au cours des cinq (5) dernières années, passez à la partie 9

Q. 8.1 Quelles espèces recherchez-vous lorsque vous chassez dans la zone d'étude? Indiquez pour chacune le nombre d'animaux que vous avez récoltés en moyenne par année au cours des cinq (5) dernières années et dans quel(s) secteur(s) vous les avez chassés (1, 2, 3A, 3B, 4 [sud et nord]) en vous référant aux cartes annexées.

Espèce recherchée		Nombre moyen d'animaux récoltés	Secteur
Orignal	☐		
Ours	☐		
Petit gibier (p. ex. perdrix, gélinotte, téttras, lièvre)	☐		
Sauvagine (p. ex. oie, canard, bernache)	☐		
Autres, précisez : _____	☐		

Q. 8.2 Combien de jours en moyenne par année au cours des cinq (5) dernières années avez-vous pratiqué la chasse dans les secteurs suivants de la zone d'étude et pour quelles espèces?

Secteur	Nombre de jours de pratique de la chasse					
	Orignal	Ours	Petit gibier (perdrix, gélinotte, téttras, lièvre)	Sauvagine (oie, canard, bernache)	Autre, précisez _____	Autre, précisez _____
Secteur 1 : aval du barrage de la SM2						
Secteur 2 : réservoir de la SM2						
Secteur 3A : entre le réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3						
Secteur 3B : entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3)						
Secteur 4 (sud et nord) : réservoir de la SM3						

Q. 8.3 Quels moyens de transport utilisez-vous pour vous rendre à vos sites de chasse? (possibilité de plusieurs réponses)

- ☐ Véhicule automobile
 ☐ Motoneige
 ☐ Embarcation motorisée
☐ Canot/kayak
 ☐ Autres, précisez : _____

PARTIE 9 PÊCHE

Si vous n'avez pas pêché dans la zone d'étude au cours des cinq (5) dernières années, passez à la partie 10

Q. 9.1 Quelles espèces de poisson recherchez-vous lorsque vous pêchez dans la zone d'étude? Pour chaque espèce, indiquez le nombre de captures en moyenne par année au cours des cinq (5) dernières années et dans quel(s) secteur(s) vous les avez pêchées (1, 2, 3A, 3B, 4 [sud et nord]) en vous référant aux cartes annexées.

Espèce recherchée		Nombre moyen de poissons pêchés	Secteur
Truite mouchetée (omble de fontaine)	☐		
Grand brochet	☐		
Autre(s), précisez : _____ _____	☐ ☐		

Q. 9.2 Pour la totalité des espèces pêchées, combien de jours en moyenne par année avez-vous pêché dans les secteurs suivants au cours des cinq (5) dernières années?

Secteur	Nombre moyen de jours dans la rivière Sainte-Marguerite	Nombre moyen de jours dans d'autres cours d'eau ou lacs de la zone d'étude
Secteur 1 : aval du barrage de la SM2		
Secteur 2 : réservoir de la SM2		
Secteur 3A : entre le réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3		
Secteur 3B : entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3)		
Secteur 4 (sud et nord) : réservoir de la SM3		

Q. 9.3 Au cours des cinq (5) dernières années, avez-vous pratiqué la pêche récréative au capelan, à l'éperlan arc-en-ciel ou aux mollusques dans le secteur 1 (aval du réservoir de la SM2)? Voir la carte du secteur 1 annexée.

☐ Non ☐ Oui

Si oui, indiquez quelles espèces vous avez récoltées et à quel(s) endroit(s) approximativement.

Espèce	Endroit
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Q. 9.4 Quels moyens de transport utilisez-vous pour vous rendre à vos sites de pêche? (possibilité de plusieurs réponses)

☐ Véhicule automobile
 ☐ Motoneige
 ☐ Embarcation motorisée
☐ Canot/kayak
 ☐ Autre(s), précisez : _____

PARTIE 10 PIÉGEAGE

Si vous n'avez pas piégé dans la zone d'étude au cours des cinq (5) dernières années, passez à la partie 11

Q. 10.1 Quelles espèces piégez-vous dans la zone d'étude? Pour chaque espèce, indiquez le nombre de captures en moyenne par année au cours des cinq (5) dernières années et dans quel(s) secteur(s) vous les avez piégées (1, 2, 3A, 3B, 4 [sud et nord]) en vous référant aux cartes annexées.

Espèce	Nombre moyen d'animaux récoltés	Secteur	Espèce	Nombre moyen d'animaux récoltés	Secteur
Castor			Vison		
Rat musqué			Martre		
Renards			Autre(s), précisez :		
Loutre					

Q. 10.2 Quels moyens de transport utilisez-vous pour vous rendre à vos sites de piégeage? (possibilité de plusieurs réponses)

- ☐ Véhicule automobile
 ☐ Motoneige
 ☐ Embarcation motorisée
☐ Canot/kayak
 ☐ Autre(s), précisez : _____

PARTIE 11 LIEUX D'INTÉRÊT

Q. 11.1 Quels sont les lieux que vous considérez d'intérêt particulier dans la zone d'étude? Indiquez quels sont ces lieux et dans quel(s) secteur(s) ils se trouvent (1, 2, 3A, 3B, 4 [sud et nord]) en vous référant aux cartes annexées.

Description du lieu et secteur

- ☐ Plage : _____

☐ Belvédère, point de vue : _____

☐ Rapide et chute : _____

☐ Paysage exceptionnel : _____

☐ Autre(s), précisez : _____

☐ Aucun lieu d'intérêt dans la zone d'étude

PARTIE 12 PRÉOCCUPATIONS ET PERCEPTION À L'ÉGARD DU PROJET

Q. 12.1 Parmi les énoncés suivants, lequel décrit le mieux votre connaissance générale du projet?

- | | |
|--|---|
| ☐ Je connais bien le projet | ☐ Je connais moyennement le projet |
| ☐ Je connais un peu le projet | ☐ Je connais très peu le projet ou pas du tout |
| ☐ Je préfère ne pas répondre | |

Q. 12.2 Quel énoncé décrit le mieux votre opinion actuelle à l'égard du projet?

- | | |
|--|--|
| ☐ Je suis entièrement favorable | ☐ Je suis favorable |
| ☐ Je n'ai pas d'opinion sur le projet | ☐ Je suis défavorable |
| ☐ Je suis entièrement défavorable | |
| ☐ Je ne connais pas assez le projet pour me prononcer | |
| ☐ Je préfère ne pas répondre | |

Q. 12.3 Dans quelle mesure le projet vous préoccupe-t-il?

- | | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|---|
| ☐ Pas du tout | ☐ Un peu | ☐ Moyennement |
| ☐ Beaucoup | ☐ Énormément | ☐ Je préfère ne pas répondre |

Q. 12.4 Pour quelles raisons le projet vous préoccupe-t-il principalement?

Q. 12.5 Quelle a été votre réaction à la suite de l'annonce du projet?

Une réaction est une conséquence (positive, négative ou neutre) émotive ou comportementale résultant de la perception qu'a une personne à l'égard du projet.

- ☐ Réaction positive – précisez votre réaction : _____
- ☐ Réaction neutre ou aucune réaction – précisez : _____
- ☐ Réaction négative – précisez votre réaction : _____

Q. 12.6 Qu'est-ce qui vous a amené à avoir cette réaction à la suite de l'annonce du projet?

Q. 12.7 Anticipez-vous des impacts sur l'environnement (physique, biologique ou humain) en lien avec le projet? Si oui, mentionnez quels seraient ces impacts selon vous. Est-ce que, selon vous, ces impacts pourraient varier selon les saisons?

Q. 12.8 Avez-vous des préoccupations en lien avec la présence et les activités d'Hydro-Québec dans le secteur de la rivière Sainte-Marguerite? Si oui, mentionnez quelles sont ces préoccupations.

Q. 12.9 Si vous avez des commentaires à formuler sur l'un ou l'autre des sujets traités dans le cadre de ce sondage, veuillez les inscrire ici.

PARTIE 13 PROFIL DU RÉPONDANT

Les questions suivantes serviront à analyser les résultats du sondage.

Q. 13.1 À quel groupe d'âge appartenez-vous?

- | | | | |
|--------------------------------------|---|---|--------------------------------------|
| ☐ 18 à 24 ans | ☐ 25 à 34 ans | ☐ 35 à 44 ans | ☐ 45 à 54 ans |
| ☐ 55 à 64 ans | ☐ 65 ans et plus | ☐ Je préfère ne pas répondre | |

Q. 13.2 Quel est votre sexe?

- | | |
|---|---|
| ☐ Homme | ☐ Femme |
| ☐ Je m'identifie comme : _____ | ☐ Je préfère ne pas répondre |

Q. 13.3 Quel est votre état civil?

- | | |
|---|---|
| ☐ Célibataire (incluant divorcé, séparé ou veuf) | ☐ Marié ou en couple |
| ☐ Je préfère ne pas répondre | |

Q. 13.4 Quel est votre plus haut niveau de scolarité?

- | | |
|---|--|
| ☐ Aucune scolarité ou primaire non complété | ☐ Collégial complété (CÉGEP) :
diplôme d'études collégiales (DEC) ou
attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Primaire complété | ☐ Certificat ou diplôme universitaire inférieur
au baccalauréat |
| ☐ Secondaire non complété | ☐ Baccalauréat ou grade supérieur |
| ☐ Secondaire de formation générale
complété | ☐ Autre (précisez) : _____ |
| ☐ Secondaire de formation professionnelle
complété : attestation d'études
professionnelles (AEP), attestation de
spécialisation professionnelle (ASP),
diplôme d'études professionnelles (DEP) | ☐ Je préfère ne pas répondre |

Q. 13.5 Quelle est votre occupation actuelle? Cochez deux réponses au besoin.

- | | |
|--|---|
| ☐ Travailleur à temps plein
(plus de 30 h par semaine) | ☐ Retraité |
| ☐ Travailleur à temps partiel | ☐ Étudiant |
| ☐ Travailleur saisonnier (sous contrat) | ☐ Autre (précisez) : _____ |
| ☐ Sans emploi, à la recherche d'un emploi | ☐ Je préfère ne pas répondre |
| ☐ À la maison à temps plein | |

Q. 13.6 Parmi les catégories suivantes, laquelle reflète le mieux le revenu total avant impôt de votre ménage (ensemble des personnes vivant dans votre maison ou logement, qu'elles soient apparentées ou non) pour l'année 2023? Cochez une seule réponse.

- | | | |
|--|--|---|
| ☐ Moins de 20 000 \$ | ☐ 60 000 \$ à 79 000 \$ | ☐ Je ne sais pas |
| ☐ 20 000 \$ à 39 999 \$ | ☐ 80 000 \$ à 99 999 \$ | ☐ Je préfère ne pas répondre |
| ☐ 40 000 \$ à 59 999 \$ | ☐ 100 000 \$ et plus | |

Q. 13.7 Êtes-vous membre de l'Association de chasse et pêche sept-îlienne (ZEC Matimek)?

- ☐ Non ☐ Oui

Si oui, depuis quelle année? _____

Q. 13.8 Faites-vous partie d'une autre association de loisirs (chasse, pêche, motoneige, quad [VTT], villégiature)?

- ☐ Non ☐ Oui

Si oui, nommez laquelle ou lesquelles : _____

PARTIE 14 CONTACT ET TIRAGE

Q. 14.1 Si vous êtes un utilisateur du territoire dans les secteurs 1, 2, 3A ou 3B (voir les cartes annexées), accepteriez-vous d'être contacté par WSP afin de participer à une entrevue pour connaître plus en détail votre utilisation de ce territoire? À noter que les utilisateurs ayant consenti à participer à une entrevue ne seront pas tous contactés.

- ☐ Je ne suis pas un utilisateur des secteurs 1, 2, 3A ou 3B
- ☐ Oui, j'accepte d'être contacté pour participer à une entrevue

Nom : _____

Courriel : _____

Numéro de téléphone : _____

- ☐ Non, je refuse d'être contacté pour participer à une entrevue.

Pour quelle(s) raison(s)? _____

Q. 14.2 Si vous souhaitez participer au tirage des prix de participation au sondage, soit cinq (5) cartes-cadeaux de chez Pronature de Sept-Îles (une de 500 \$ et quatre de 250 \$), veuillez fournir vos coordonnées pour que nous puissions inclure votre nom dans la liste des participants et éventuellement vous joindre si vous êtes l'un des gagnants.

Votre identification (facultative) nous permettrait aussi de vous joindre si nous avons besoin d'informations supplémentaires concernant ce questionnaire.

Vos coordonnées ne seront utilisées qu'à ces fins.

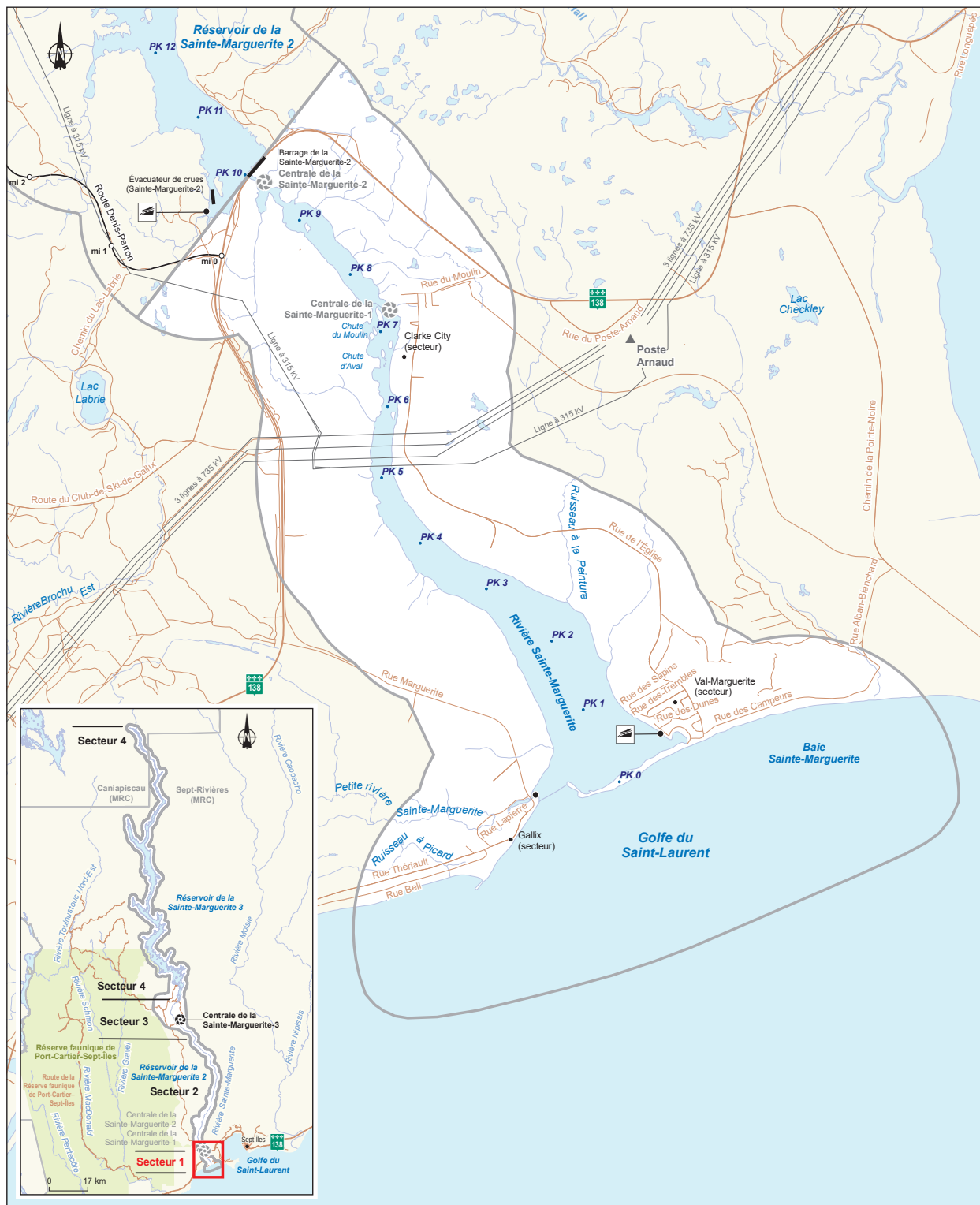
- ☐ Non, je ne souhaite pas participer au tirage.
- ☐ Non, je ne souhaite pas être contacté pour fournir des informations supplémentaires concernant ce questionnaire.
- ☐ Oui, j'accepte de participer au tirage. Mes coordonnées sont fournies ci-après.
- ☐ Oui, j'accepte d'être contacté pour fournir des informations supplémentaires concernant ce questionnaire. Mes coordonnées sont fournies ci-après.

Nom : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!



Composantes de projet

- Zone d'étude locale
- Centrale hydroélectrique
- PK 140 Point kilométrique de rivière

Infrastructures

- Centrale hydroélectrique privée
- Barrage et évacuateur de crues
- Route nationale
- Route d'accès à la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (repère routier en mille)
- Autre route
- Poste et ligne de transport
- Rampe de mise à l'eau

Suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

Carte du secteur 1 (en aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2)

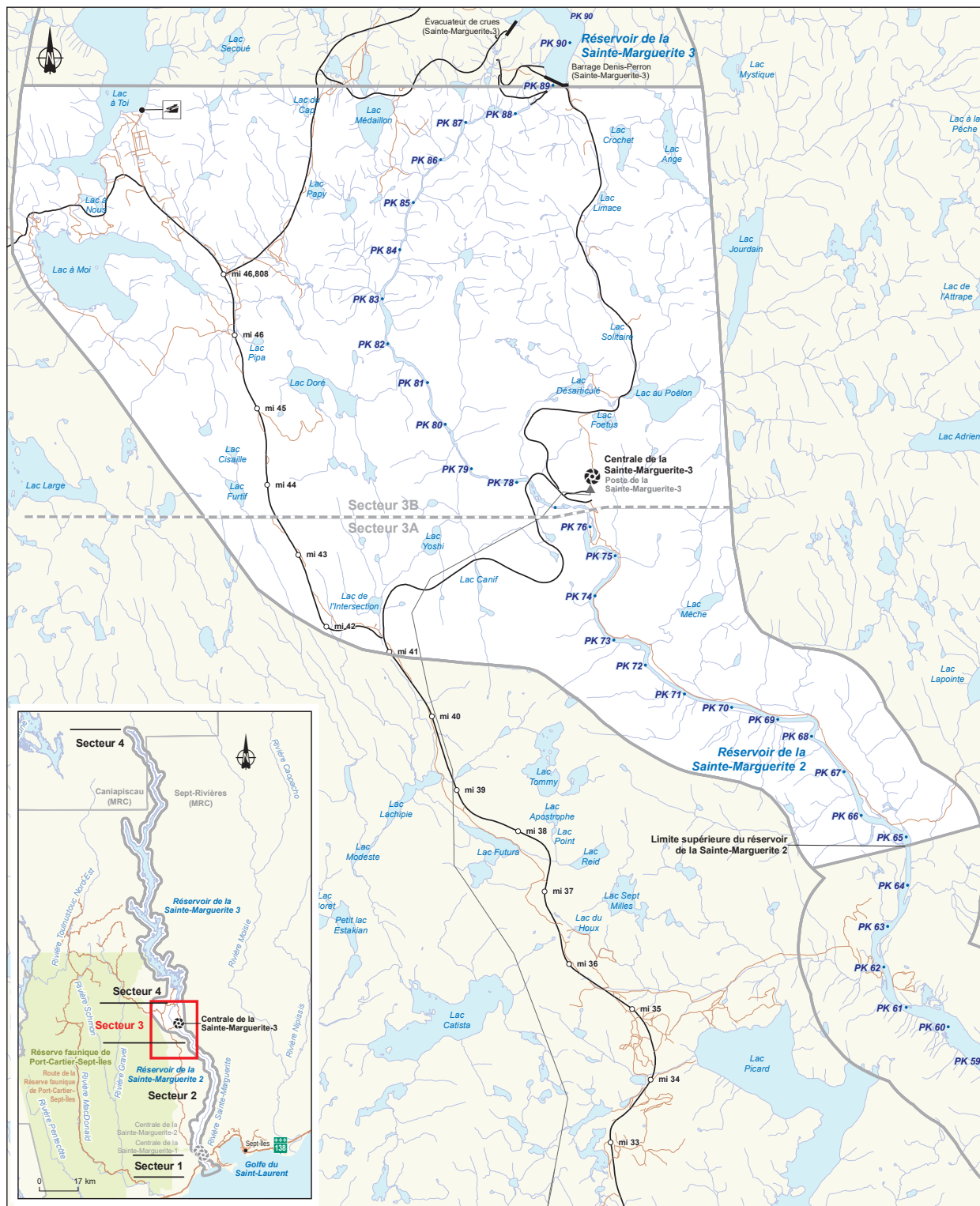
Sources :
 GRINQ, MERN Québec, novembre 2019
 Adresses Québec, MERN Québec, avril 2024
 BGAP, Hydro-Québec, décembre 2022
 Centre d'expertise hydrique du Québec, MDELCC, décembre 2019
 BGTE, Hydro-Québec, septembre 2023
 SDA, MERN Québec, avril 2023
 TRQ, MERN Québec, octobre 2019
 Données de projet, Hydro-Québec, octobre 2024

Cartographie : WSP
 Fichier : 4348_get_027_sect1_sondage_ul_241101.mxd

0 500 1 000 M
 MTM, fuseau 6, NAD83 (SCRS)

Octobre 2024





Composantes de projet

- Zone d'étude locale
- Centrale hydroélectrique
- PK 140 Point kilométrique de rivière

Infrastructures

- Centrale hydroélectrique privée
- Barrage et évacuateur de crues
- Route nationale
- Route d'accès à la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (repère routier en mille)
- Autre route
- Poste et ligne de transport
- Rampe de mise à l'eau

Suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

Carte du secteur 3 (entre la limite supérieure du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 et le barrage Denis-Perron (Sainte-Marguerite-3))

Sources :
 GRHQ, MERN Québec, novembre 2019
 Adresses Québec, MERN Québec, avril 2024
 BGAP, Hydro-Québec, décembre 2022
 Centre d'expertise hydrique du Québec, MDELCC, décembre 2019
 BGTE, Hydro-Québec, septembre 2023
 SDA, MERN Québec, avril 2023
 TRQ, MERN Québec, octobre 2019
 Données de projet, Hydro-Québec, octobre 2024

Cartographie : WSP
 Fichier : 4348_get_029_sect3_sondage_ul_241029.mxd
 0 700 1 400 m
 MTM, fuseau 6, NAD83 (SCRS)

Octobre 2024





ANNEXE

C-2

*QUESTIONNAIRE DU SONDAGE
AUPRÈS DES DÉTENTEURS DE
BAUX DE DROITS EXCLUSIFS DE
PIÉGEAGE DE LA ZONE D'ÉTUDE
LOCALE*





3 décembre 2024

Aux détenteurs d'un bail de droits exclusifs de piégeage
situés dans le territoire de la zone d'étude du projet de suréquipement
de la centrale de la Sainte Marguerite-3

Objet : Hydro-Québec
Projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

Référence WSP : CA0023576.3890

Madame, Monsieur,

Au cours des derniers mois, Hydro-Québec a entrepris les études d'avant-projet du suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 située à près de 76 km de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite.

Ce projet est assujéti à la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement. Ainsi, Hydro-Québec s'est adjoint les services de la firme de consultants WSP pour collaborer à la préparation de l'étude et pour décrire le territoire et son utilisation. Un sondage est donc en cours afin de documenter les pratiques d'activités et les préoccupations des détenteurs de baux de villégiature et de baux de droits exclusifs de piégeage.

Ce sondage vous a été envoyé parce que vous détenez un bail de droits exclusifs de piégeage dans la zone d'étude. De façon à assurer une prise en compte de vos activités et de vos préoccupations dans l'évaluation de ce projet, nous vous invitons fortement à remplir le questionnaire joint dans un délai de trois semaines suivant sa réception et à nous le retourner par la poste dans l'enveloppe-réponse incluse, préadressée et affranchie. Veuillez également joindre à votre envoi postal les cartes annexées au questionnaire que vous aurez annotées.

Soyez assuré que les informations que vous consignerez dans ce questionnaire demeureront confidentielles et que l'utilisation des données recueillies sera limitée aux seules fins du projet susmentionné.

Pour votre participation, cinq (5) cartes-cadeaux de chez Pronature de Sept-Îles (une de 500 \$ et quatre de 250 \$) seront tirées parmi les répondants au sondage, lequel inclut aussi la participation des détenteurs de baux de villégiature situés dans la zone d'étude.

WSP CANADA INC.
1890, AVENUE CHARLES-NORMAND
BAIE-COMEAU (QUÉBEC) G4Z 0A8
CANADA

TÉLÉPHONE : +1-418-589-8911
TÉLÉCOPIEUR : +1-418-589-2339

WSP.COM

Description du projet

Mise en service de 2003 à 2006, la centrale de la Sainte-Marguerite-3 est présentement équipée de deux groupes turbines-alternateurs pour une puissance installée totale de 882 MW.

Dès sa conception initiale, la centrale a été prévue pour accueillir un troisième groupe turbine-alternateur. L'excavation des infrastructures (prise d'eau, galerie d'amenée, aspirateur, galerie et canal de fuite, etc.) pour l'ajout d'un 3^e groupe a déjà été réalisée lors de la construction de la centrale.

Afin de répondre à la croissance de la demande énergétique en période hivernale et d'augmenter la puissance disponible dans ses aménagements existants, Hydro-Québec souhaite maintenant ajouter le 3^e groupe à sa centrale. Ce projet n'implique aucune dérivation de rivière, ni d'augmentation de la capacité du réservoir de la Sainte-Marguerite 3. En conséquence, les niveaux d'exploitation du réservoir resteront identiques. Le projet entraînera cependant des modifications à la gestion hydrique de la rivière à certaines périodes de l'année.

Pour plus d'informations sur le projet

Site internet du projet : www.hydroquebec.com/projets/surequipementsm3/
Ligne Info-projets : 1 866 388-1978

Marie-Ève Duguay, conseillère – Relations avec le milieu :
Téléphone : 418-444-0634
duguay.marie-eve@hydroquebec.com

Pour plus d'informations sur le sondage ou pour obtenir de l'aide pour le remplir

Émilie Béland, Conseillère en milieu humain, WSP
1890, avenue Charles-Normand
Baie-Comeau (Québec) G4Z 0A8
Téléphone : 581-823-0152
Emilie.Beland@wsp.com

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Émilie Béland, WSP

p. j. Un questionnaire et 7 cartes



13 janvier 2025

Aux détenteurs de baux de villégiature
Aux détenteurs d'un bail de droits exclusifs de piégeage
situés dans le territoire de la zone d'étude du projet de suréquipement
de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

**Objet : Hydro-Québec
Projet de suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3
Rappel du sondage**

Référence WSP : CA0023576.3890

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des études d'avant-projet menées par Hydro-Québec concernant le projet du suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3, en décembre 2024 et janvier 2025, la firme de consultants WSP vous a transmis un questionnaire par courrier express ou par la poste. Celui-ci a pour but de cerner les pratiques des villégiateurs et des piégeurs et de mieux connaître les infrastructures qu'ils utilisent dans la zone d'étude du projet. Les données et informations recueillies permettront aussi d'identifier les préoccupations du milieu face au projet.

Ce projet est assujéti à la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement et Hydro-Québec s'est adjoint les services de WSP pour collaborer à la préparation de l'étude d'impact et pour décrire le territoire et son utilisation.

Si vous avez déjà retourné votre questionnaire rempli, nous vous en remercions et vous prions de ne pas tenir compte du présent rappel. Sinon, de façon à assurer une prise en compte de vos préoccupations dans l'évaluation du projet, nous vous invitons à remplir le questionnaire et à le retourner d'ici le **7 février 2025**.

Si vous n'avez pas reçu de questionnaire ou que vous l'avez égaré et que vous désirez participer au sondage, veuillez svp contacter Émilie Béland de WSP (voir les coordonnées à la fin de la présente lettre).

Aux détenteurs de baux de villégiature : Vous pourriez également remplir le questionnaire en ligne. Pour ce faire, veuillez saisir le lien web arcg.is/1W9nOe3 dans la barre de recherche de votre ordinateur, tablette ou téléphone cellulaire ou veuillez contacter Émilie Béland de WSP (par courriel ou par téléphone) pour obtenir le lien web vous donnant accès au questionnaire.

Soyez assuré que les informations que vous consignerez dans ce questionnaire demeureront confidentielles et que l'utilisation des données recueillies sera limitée aux seules fins du projet susmentionné.

WSP CANADA INC.
1890, AVENUE CHARLES-NORMAND
BAIE-COMEAU (QUÉBEC) G4Z 0A8
CANADA

TÉLÉPHONE : +1-418-589-8911
TÉLÉCOPIEUR : +1-418-589-2339

WSP.COM



Pour votre participation, cinq (5) cartes-cadeaux de chez Pronature de Sept-Îles (une de 500 \$ et quatre de 250 \$) seront tirées parmi les répondants au sondage.

Pour plus d'informations sur le projet

Site internet du projet : www.hydroquebec.com/projets/surequipementsm3/

Ligne Info-projets : 1 866 388-1978

Marie-Ève Duguay, conseillère – Relations avec le milieu :

Téléphone : 418-444-0634

duguay.marie-eve@hydroquebec.com

Pour plus d'informations sur le sondage ou pour obtenir de l'aide pour le remplir

Émilie Béland, WSP

Conseillère en milieu humain,

1890, avenue Charles-Normand

Baie-Comeau (Québec) G4Z 0A8

Téléphone : 581-823-0152

Emilie.Beland@wsp.com

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink that reads 'Émilie Béland'. The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly distinguishable.

Émilie Béland, WSP

N° du terrain de piégeage : _____

Suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

Utilisation du territoire par les allochtones

SONDAGE AUPRÈS DES DÉTENTEURS DE BAUX DE DROITS EXCLUSIFS DE PIÉGEAGE

Instructions aux répondants

- Lorsque des choix de réponse sont indiqués par des cases (☐) , cochez la ou les cases correspondant à votre réponse.
- Les cartes des secteurs 1 à 4 annexées à ce questionnaire vous servent à déterminer dans quel(s) secteur(s) de la zone d'étude vous pratiquez vos activités. Elles vous permettront aussi d'annoter certaines informations demandées dans le questionnaire. Ces cartes annotées devront nous être postées avec le questionnaire rempli.
- La carte du terrain de piégeage annexée à ce questionnaire vous sert à annoter les emplacements de vos activités de piégeage pratiquées sur votre terrain. Cette carte annotée devra nous être postée avec le questionnaire rempli.
- Certaines questions portant sur votre utilisation du territoire de la zone d'étude demandent de fournir une réponse en moyenne par année au cours des cinq (5) dernières années. Si vous utilisez le territoire depuis moins de cinq (5) ans, veuillez indiquer votre réponse en moyenne par année depuis que vous utilisez le territoire.
- Pour alléger le questionnaire, le texte utilise l'acronyme « SM » pour « Sainte-Marguerite ».

PARTIE 1 FRÉQUENTATION DU TERRITOIRE

Q. 1.1 Depuis combien d'années fréquentez-vous le territoire de la zone d'étude?

Nombre d'années : _____

Q. 1.2 Combien de fois en moyenne par saison êtes-vous allé dans la zone d'étude en général et sur votre terrain de piégeage en particulier au cours des cinq (5) dernières années?

Dans la zone d'étude Sur votre terrain de piégeage

Nombre de fois au printemps : _____

Nombre de fois en été : _____

Nombre de fois en automne : _____

Nombre de fois en hiver : _____

Q. 1.3 En moyenne, quelle est la durée de vos séjours sur votre terrain de piégeage?

Nombre moyen de jours par séjour : _____

Q. 1.4 En moyenne, combien de personnes vous accompagnent lorsque vous vous rendez sur votre terrain de piégeage?

- | | | |
|---|---|--|
| ☐ J'y vais généralement seul | ☐ 1 personne | ☐ 5 personnes ou plus |
| ☐ 2 personnes | ☐ 3 ou 4 personnes | |

PARTIE 2 ACCÈS AU CAMP ET AUX SITES D'ACTIVITÉS

Q. 2.1 Quels moyens de transport utilisez-vous pour vous rendre à votre camp? (possibilité de plusieurs réponses)

- | | |
|--|---|
| ☐ Véhicule automobile | ☐ Embarcation motorisée |
| ☐ Motoneige | ☐ Quad (VTT) |
| ☐ Canot/kayak | ☐ Autre(s), précisez : _____ |

Q. 2.2 Quelles voies d'accès utilisez-vous pour vous rendre à votre camp? (possibilité de plusieurs réponses)

- | |
|--|
| ☐ Route d'accès à la centrale de la SM3 (route asphaltée) |
| ☐ Chemins forestiers au nord de la route d'accès à la centrale de la SM3 |
| ☐ Route de la réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles |
| ☐ Chemins forestiers à l'est du réservoir de la SM2, via les lacs Hingan et Curot |
| ☐ Autre(s), précisez : _____ |

Q. 2.3 Quelles voies d'accès utilisez-vous pour vous rendre sur le site de vos activités?
Indiquez le nombre de fois (un aller-retour compte pour une fois) en moyenne par année où vous avez emprunté les voies d'accès ou de circulation suivantes au cours des cinq (5) dernières années et précisez pour quelles activités.

— **Route d'accès à la centrale de la SM3 (route asphaltée)**

Nombre de fois en moyenne : _____ Pour les activités suivantes : _____

— **Chemins forestiers au nord de la route d'accès à la centrale de la SM3**

Nombre de fois en moyenne : _____ Pour les activités suivantes : _____

— **Route de la réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles**

Nombre de fois en moyenne : _____ Pour les activités suivantes : _____

— **Chemins forestiers à l'est du réservoir de la SM2, via les lacs Hingan et Curot**

Nombre de fois en moyenne : _____ Pour les activités suivantes : _____

— **Autre(s), précisez : _____**

Nombre de fois en moyenne : _____ Pour les activités suivantes : _____

Q. 2.4 Si vous avez utilisé la route d'accès à la centrale de la SM3 (route asphaltée), avez-vous rencontré des difficultés liées à l'état de la route ou vécu des conflits avec d'autres utilisateurs?

☐ Non

☐ Oui, difficultés liées à l'état de la route

Si oui, précisez à quel(s) mille(s) de la route ces difficultés sont présentes et quels types de difficultés vous avez rencontrées (p. ex. : entretien de la chaussée, visibilité, largeur de la route, etc.) :

☐ Oui, difficultés liées à des conflits avec d'autres utilisateurs

Si oui, précisez quels types de conflits (p. ex. : imprudence, excès de vitesse, etc.) et avec quels types d'utilisateurs (p. ex. : camionneurs, quadistes, motoneigistes, etc.) :

Q. 2.5 Traversez-vous la rivière Sainte-Marguerite pour vous rendre à votre camp?

☐ Non ☐ Oui

Si oui, durant quelle(s) saison(s)?

☐ Printemps ☐ Été ☐ Automne ☐ Hiver

À quel(s) endroit(s) de la rivière traversez-vous? Pour chaque lieu de traversée, indiquez le point kilométrique (PK) sur la rivière.

Q. 2.6 Si vous utilisez la rivière Sainte-Marguerite pour vous rendre à votre camp, avez-vous observé des difficultés lorsque vous y avez circulé?

☐ Non ☐ Oui

Si oui, quelles ont été ces difficultés et à quel(s) endroit(s) les avez-vous observées?

☐ Accès à la rivière PK : _____

☐ Niveau d'eau de la rivière PK : _____

☐ Solidité du couvert de glace PK : _____

☐ Autre(s) difficulté(s), précisez :

_____ PK : _____

_____ PK : _____

Q. 2.7 Si vous n'avez pas accès à la rivière Sainte-Marguerite par moment, par quel moyen de transport vous rendez-vous à votre camp et par quelle route?

PARTIE 3 INFRASTRUCTURES

Q. 3.1 Quelles sont les infrastructures que vous possédez dans la zone d'étude? Cochez toutes les cases qui s'appliquent?

Infrastructure	Sur mon terrain de piégeage (partie à l'intérieur de la zone d'étude)	Ailleurs dans la zone d'étude – Indiquez dans quel(s) secteur(s) ces infrastructures se trouvent (1, 2, 3A, 3B, 4 [sud ou nord]) en vous référant aux cartes annexées
Camp ou chalet	☐	
Abri sommaire	☐	
Cache, mirador	☐	
Rampe de mise à l'eau, quai	☐	
Autre(s), précisez : _____	☐	
Aucune infrastructure	☐	

Q. 3.2 Quel(s) moyen(s) utilisez-vous pour votre approvisionnement en eau potable et pour vos usages domestiques à votre terrain de piégeage? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.

Moyen	Pour l'approvisionnement en eau potable	Pour les usages domestiques (vaisselle, lessive, douche, toilette, etc.)
Aqueduc municipal	☐	☐
Puits artésien ou de surface	☐	☐
Source d'eau souterraine	☐	☐
Captage de l'eau à partir d'une rivière ou d'un lac	☐	☐
Eau embouteillée	☐	☐
Autre(s), précisez : _____	☐	☐

Q. 3.3 Est-ce que votre approvisionnement en eau potable et pour des usages domestiques se fait à partir de la rivière Sainte-Marguerite?

☐ Non ☐ Oui

Si oui, indiquez dans quel tronçon de la rivière se fait cet approvisionnement en vous référant aux cartes annexées.

Tronçon	Pour l'approvisionnement en eau potable	Pour les usages domestiques (vaisselle, lessive, douche, toilette, etc.)
En aval du barrage de la SM2 (secteur 1)	☐	☐
Dans le réservoir de la SM2 (secteur 2)	☐	☐
Entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3 (secteur 3A)	☐	☐
Entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3) (secteur 3B)	☐	☐
Dans le réservoir de la SM3 (secteur 4 – sud et nord)	☐	☐

Q. 3.4 Avez-vous des projets d'aménagement, d'infrastructures ou autres (p. ex. chalet ou camp, quai, rampe de mise à l'eau, puits, prise d'eau, etc.) sur votre terrain de piégeage à l'intérieur de la zone d'étude, ou ailleurs dans la zone d'étude?

☐ Non, je n'ai aucun projet ☐ Oui, j'ai des projets

Si oui, indiquez le type de projets dans le tableau suivant.

Type de projet	Sur le terrain de piégeage (à l'intérieur de la zone d'étude)	Ailleurs dans la zone d'étude – indiquez dans quel(s) secteur(s) (1, 2, 3A, 3B, 4 [sud ou nord]) en vous référant aux cartes annexées
	☐	
	☐	
	☐	

Q. 3.5 Est-ce que les projets mentionnés à la question précédente touchent la rivière Sainte-Marguerite? Si oui, en vous référant aux cartes annexées, indiquez dans quel(s) tronçon(s) de la rivière sont situés ces projets.

- ☐ En aval du barrage de la SM2 (secteur 1)
- ☐ Sur le réservoir de la SM2 (secteur 2)
- ☐ Entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3 (secteur 3A)
- ☐ Entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3) (secteur 3B)
- ☐ Sur le réservoir de la SM3 (secteur 4 - sud et nord)
- ☐ Aucun projet ne touche la rivière Sainte-Marguerite

PARTIE 4 ACTIVITÉS PRATIQUÉES

Q. 4.1 Quelles activités avez-vous pratiquées dans la zone d'étude au cours des cinq (5) dernières années et dans quel(s) secteur(s) (1, 2, 3A, 3B, 4 [sud et nord])? Utilisez les cartes annexées pour identifier les numéros des secteurs. Vous pouvez inscrire plus d'un secteur par activité.

Activité pratiquée dans la zone d'étude	Secteur	Activité pratiquée dans la zone d'étude	Secteur
Chasse au gros gibier		Randonnée en embarcation motorisée	
Chasse au petit gibier		Randonnée en motoneige	
Chasse à la sauvagine		Randonnée en quad (VTT)	
Reconnaissance du territoire de chasse		Randonnée pédestre	
Pêche sportive		Observation de la faune	
Piégeage ou colletage		Baignade	
Cueillette de petits fruits		Ski de fond ou raquette	
Villégiature (camp et chalet)		Escalade	
Camping		Autre(s) précisez : _____	
Canot/kayak		_____	

PARTIE 5 NAVIGATION SUR LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE

Si vous n'avez pas navigué sur la rivière Sainte-Marguerite au cours des cinq (5) dernières années, passez à la partie 6

Q. 5.1 Combien de fois en moyenne par année au cours des cinq (5) dernières années, avez-vous navigué dans les sections suivantes de la Sainte-Marguerite et pour quelles activités?

— **En aval du barrage de la SM2 (secteur 1)**

Nombre de fois en moyenne : _____ Pour les activités suivantes : _____

— **Sur le réservoir de la SM2 (secteur 2)**

Nombre de fois en moyenne : _____ Pour les activités suivantes : _____

— **Entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3 (secteur 3A)**

Nombre de fois _____ Pour les activités
en moyenne : _____ suivantes : _____

— **Entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3) (secteur 3B)**

Nombre de fois _____ Pour les activités
en moyenne : _____ suivantes : _____

— **Sur le réservoir de la SM3 (secteur 4 – sud et nord)**

Nombre de fois _____ Pour les activités
en moyenne : _____ suivantes : _____

Q. 5.2 À quels endroits de la rivière Sainte-Marguerite mettez-vous vos embarcations à l'eau (référez-vous aux cartes pour indiquer le point kilométrique [PK] approximativement)?

Q. 5.3 Rencontrez-vous des difficultés lorsque vous naviguez sur le réservoir de la SM2 (p. ex. : difficultés liées à l'accès au réservoir, au niveau d'eau, à la présence d'obstacles)?

- ☐ Je ne navigue pas sur le réservoir de la SM2 ☐ Non, je ne rencontre pas de difficultés
☐ Oui, je rencontre des difficultés

Si oui, quelles difficultés rencontrez-vous et à quel(s) endroit(s)? Servez-vous de la carte du secteur 2 annexée pour déterminer les points kilométriques (PK) de ces endroits.

Difficulté	Endroit (PK)

Q. 5.4 Rencontrez-vous des difficultés lorsque vous naviguez sur le réservoir de la SM3 (p. ex. : difficultés liées à l'accès au réservoir, au niveau d'eau, à la présence d'obstacles)?

- ☐ Je ne navigue pas sur le réservoir de la SM3 ☐ Non, je ne rencontre pas de difficultés
☐ Oui, je rencontre des difficultés

Si oui, quelles difficultés rencontrez-vous et à quel(s) endroit(s)? Servez-vous des cartes du secteur 4 (sud et nord) annexées pour déterminer les points kilométriques (PK) de ces endroits.

Difficulté	Endroit (PK)

PARTIE 6 MOTONEIGE

Si vous n'avez pas circulé en motoneige dans la zone d'étude au cours des cinq (5) dernières années, passez à la partie 7.

Q. 6.1 Combien de fois en moyenne par année, au cours des cinq (5) dernières années, avez-vous circulé en motoneige dans les endroits suivants de la zone d'étude et pour quelles activités?

Sentier/secteur	Nombre de fois par année	Activité
Sur le sentier Trans-Québec n° 3	_____ fois	_____ _____
Sur des sentiers autres que le Trans-Québec n° 3 entre la route 138 et l'estuaire (secteur 1 sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____
Sur le réservoir de la SM2 (secteur 2 sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____
Sur des sentiers dans le secteur du réservoir de la SM2, mais à l'extérieur du réservoir (secteur 2 sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____
Sur la rivière Sainte-Marguerite, entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3 (secteur 3A sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____
Sur des sentiers entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3, mais à l'extérieur de la rivière Sainte-Marguerite (secteur 3A sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____
Sur la rivière Sainte-Marguerite entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3) (secteur 3B sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____
Sur des sentiers dans le secteur du tronçon de la rivière Sainte-Marguerite entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3), mais à l'extérieur de la rivière (secteur 3B sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____
Sur le réservoir de la SM3 (secteur 4 [sud et nord] sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____
Sur des sentiers dans le secteur du réservoir de la SM3, mais à l'extérieur du réservoir (secteur 4 [sud et nord] sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____

Q. 6.2 Avez-vous pratiqué la motoneige sur le réservoir de la SM2 au cours des cinq (5) dernières années? Si oui, indiquez l'endroit le plus au nord où vous vous êtes rendu sur le réservoir. Servez-vous de la carte du secteur 2 annexée pour déterminer le point kilométrique (PK) de cet endroit.

☐ Non

☐ Oui Endroit le plus au nord : PK _____

Si oui, rencontrez-vous des difficultés à utiliser le réservoir de la SM2 en motoneige (p. ex. : difficultés liées à l'accès au réservoir, à l'état du couvert de glace)?

☐ Non, je ne rencontre pas de difficultés ☐ Oui, je rencontre des difficultés

Si oui, quelles difficultés rencontrez-vous et à quel(s) endroit(s)?

Difficulté	Endroit (PK)

Q. 6.3 Avez-vous pratiqué la motoneige sur le réservoir de la SM3 au cours des cinq (5) dernières années? Si oui, indiquez l'endroit le plus au nord où vous vous êtes rendu sur le réservoir. Servez-vous des cartes du secteur 4 (sud et nord) annexées pour déterminer les points kilométriques (PK) de cet endroit.

☐ Non

☐ Oui Endroit le plus au nord : PK _____

Si oui, rencontrez-vous des difficultés à utiliser le réservoir de la SM3 en motoneige (p. ex. : difficultés liées à l'accès au réservoir, à l'état du couvert de glace)?

☐ Non, je ne rencontre pas de difficultés ☐ Oui, je rencontre des difficultés

Si oui, quelles difficultés rencontrez-vous et à quel(s) endroit(s)?

Difficulté	Endroit (PK)

PARTIE 7 QUAD (VTT)

Si vous n'avez pas circulé en quad (VTT) dans la zone d'étude au cours des cinq (5) dernières années, passez à la partie 8

Q. 7.1 Combien de fois en moyenne par année, au cours des cinq (5) dernières années, avez-vous circulé en quad (VTT) dans les endroits suivants de la zone d'étude et pour quelles activités?

Sentier/secteur	Nombre de fois en moyenne	Activité
Sur le sentier n° 50 qui passe sur le barrage de la SM2	_____ fois	_____ _____ _____
Sur des sentiers autres que le sentier n° 50 entre la route 138 et l'estuaire (secteur 1 sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____ _____
En hiver, sur le réservoir de la SM2 (secteur 2 sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____ _____
Sur des sentiers dans le secteur du réservoir de la SM2, mais à l'extérieur du réservoir (secteur 2 sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____ _____
En hiver, sur la rivière Sainte-Marguerite, entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3 (secteur 3A sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____ _____
Sur des sentiers entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3, mais à l'extérieur de la rivière Sainte-Marguerite (secteur 3A sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____ _____
En hiver, sur la rivière Sainte-Marguerite, entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3) (secteur 3B sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____ _____
Sur des sentiers dans le secteur du tronçon de la rivière Sainte-Marguerite entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3), mais à l'extérieur de la rivière (secteur 3B sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____ _____
En hiver, sur le réservoir de la SM3 (secteur 4 [sud et nord] sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____ _____
Sur des sentiers dans le secteur du réservoir de la SM3, mais à l'extérieur du réservoir (secteur 4 [sud et nord] sur les cartes annexées)	_____ fois	_____ _____ _____

Q. 7.2 Avez-vous pratiqué le quad (VTT) en hiver sur le réservoir de la SM2 au cours des cinq (5) dernières années? Si oui, indiquez l'endroit le plus au nord où vous vous êtes rendu sur le réservoir. Servez-vous de la carte du secteur 2 annexée pour déterminer le point kilométrique (PK) de cet endroit.

- ☐ Non
☐ Oui Endroit le plus au nord : PK _____

Si oui, rencontrez-vous des difficultés à utiliser le réservoir de la SM2 en quad (VTT) (p. ex. : difficultés liées à l'accès au réservoir, à l'état du couvert de glace)?

- ☐ Non, je ne rencontre pas de difficultés
☐ Oui, je rencontre des difficultés

Si oui, quelles difficultés rencontrez-vous et à quel(s) endroit(s)?

Difficulté	Endroit (PK)

Q. 7.3 Avez-vous pratiqué le quad (VTT) en hiver sur le réservoir de la SM3 au cours des cinq (5) dernières années? Si oui, indiquez l'endroit le plus au nord où vous vous êtes rendu sur le réservoir. Servez-vous des cartes du secteur 4 (sud et nord) annexées pour déterminer les points kilométriques (PK) de cet endroit.

- ☐ Non
☐ Oui Endroit le plus au nord : PK _____

Si oui, rencontrez-vous des difficultés à utiliser le réservoir de la SM3 en quad (VTT) (p. ex. : difficultés liées à l'accès au réservoir, à l'état du couvert de glace)?

- ☐ Non, je ne rencontre pas de difficultés ☐ Oui, je rencontre des difficultés

Si oui, quelles difficultés rencontrez-vous et à quel(s) endroit(s)?

Difficulté	Endroit (PK)

PARTIE 8 CHASSE

Si vous n'avez pas chassé dans la zone d'étude au cours des cinq (5) dernières années, passez à la partie 9

Q. 8.1 Quelles espèces recherchez-vous lorsque vous chassez dans la zone d'étude? Indiquez pour chacune le nombre d'animaux que vous avez récoltés en moyenne par année au cours des cinq (5) dernières années et dans quel(s) secteur(s) vous les avez chassés (1, 2, 3A, 3B, 4 [sud et nord]) en vous référant aux cartes annexées.

Espèce recherchée		Nombre moyen d'animaux récoltés	Secteur
Orignal	☐		
Ours	☐		
Petit gibier (p. ex. perdrix, gélinotte, téttras, lièvre)	☐		
Sauvagine (p. ex. oie, canard, bernache)	☐		
Autres, précisez : _____	☐		

Q. 8.2 Combien de jours en moyenne par année au cours des cinq (5) dernières années avez-vous pratiqué la chasse dans les secteurs suivants de la zone d'étude et pour quelles espèces?

Secteur	Nombre de jours de pratique de la chasse					
	Orignal	Ours	Petit gibier (perdrix, gélinotte, téttras, lièvre)	Sauvagine (oie, canard, bernache)	Autre, précisez _____	Autre, précisez _____
Secteur 1 : aval du barrage de la SM2						
Secteur 2 : réservoir de la SM2						
Secteur 3A : entre le réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3						
Secteur 3B : entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3)						
Secteur 4 (sud et nord) : réservoir de la SM3						

Q. 8.3 Quels moyens de transport utilisez-vous pour vous rendre à vos sites de chasse? (possibilité de plusieurs réponses)

- ☐ Véhicule automobile
 ☐ Motoneige
 ☐ Embarcation motorisée
☐ Canot/kayak
 ☐ Autres, précisez : _____

PARTIE 9 PÊCHE

Si vous n'avez pas pêché dans la zone d'étude au cours des cinq (5) dernières années, passez à la partie 10

Q. 9.1 Quelles espèces de poisson recherchez-vous dans la zone d'étude? Pour chaque espèce, indiquez le nombre de captures en moyenne par année au cours des cinq (5) dernières années et dans quel(s) secteur(s) vous les avez pêchées (1, 2, 3A, 3B, 4 [sud et nord]) en vous référant aux cartes annexées.

Espèce recherchée		Nombre moyen de poissons pêchés	Secteur
Truite mouchetée (omble de fontaine)	☐		
Grand brochet	☐		
Autre(s), précisez : _____	☐		
_____	☐		

Q. 9.2 Pour la totalité des espèces pêchées, indiquez le nombre moyen de jours par année où vous avez pêché dans les secteurs suivants au cours des cinq (5) dernières années.

Secteur	Nombre moyen de jours dans la rivière Sainte-Marguerite	Nombre moyen de jours dans d'autres cours d'eau ou lacs de la zone d'étude
Secteur 1 : aval du barrage de la SM2		
Secteur 2 : réservoir de la SM2		
Secteur 3A : entre le réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3		
Secteur 3B : entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3)		
Secteur 4 (sud et nord) : réservoir de la SM3		

Q. 9.3 Au cours des cinq (5) dernières années, avez-vous pratiqué la pêche récréative au capelan, à l'éperlan arc-en-ciel ou aux mollusques dans le secteur 1 (aval du réservoir de la SM2)? Voir la carte du secteur 1 annexée.

☐ Non ☐ Oui

Si oui, indiquez quelles espèces vous avez récoltées et à quel(s) endroit(s) approximativement.

Espèce	Endroit
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Q. 9.4 Quels moyens de transport utilisez-vous pour vous rendre à vos sites de pêche? (possibilité de plusieurs réponses)

☐ Véhicule automobile
 ☐ Motoneige
 ☐ Embarcation motorisée
☐ Canot/kayak
 ☐ Autre(s), précisez : _____

PARTIE 10 PIÉGEAGE

Q. 10.1 Depuis combien d'années êtes-vous détenteur de votre terrain sous bail de droit exclusif de piégeage?

Nombre d'années : _____

Q. 10.2 Habituellement, durant quel(s) mois de l'année piégez-vous sur votre terrain? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.

- | | | | |
|----------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| ☐ Janvier | ☐ Avril | ☐ Juillet | ☐ Octobre |
| ☐ Février | ☐ Mai | ☐ Août | ☐ Novembre |
| ☐ Mars | ☐ Juin | ☐ Septembre | ☐ Décembre |

Q. 10.3 Combien de jours en moyenne par année vous êtes-vous rendus sur votre terrain de piégeage pour y piéger au cours des cinq (5) dernières années?

Nombre moyen de jours : _____

☐ Ne sais pas

Q. 10.4 Quel(s) moyen(s) de transport utilisez-vous pour vous rendre à votre terrain de piégeage? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.

- | | |
|---|--|
| ☐ Véhicule automobile | ☐ Motoneige |
| ☐ Canot | ☐ Embarcation à moteur |
| ☐ Quad (VTT) | ☐ Véhicule amphibie tout terrain (Argo) |
| ☐ Autre(s), précisez : _____ | |

Q. 10.5 Quel(s) trajet(s) faites-vous pour vous rendre à votre terrain de piégeage. Identifiez-le(s) sur les cartes avec les lettres correspondantes inscrites en légende (p. ex. M pour un sentier de motoneige, etc.).

Q. 10.6 Quel(s) moyen(s) de transport utilisez-vous pour circuler sur votre terrain de piégeage? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.

- | | |
|---|--|
| ☐ Véhicule automobile | ☐ Motoneige |
| ☐ Canot | ☐ Embarcation à moteur |
| ☐ Quad (VTT) | ☐ Véhicule amphibie tout terrain (Argo) |
| ☐ À la marche ou en raquette | ☐ Autre(s) précisez : _____ |

Q. 10.7 Quelles infrastructures ou quels équipements utilisez-vous sur votre terrain de piégeage? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.

- | | |
|---|---|
| ☐ Sentier de quad (VTT) | ☐ Sentier de motoneige |
| ☐ Chemin | ☐ Rampe de mise à l'eau |
| ☐ Quai | ☐ Camp ou abri lié à vos activités de piégeage |
| ☐ Autre(s), précisez : _____ | |

Q. 10.8 Où se situent ces infrastructures et équipements? Indiquez leur localisation sur la carte de votre terrain de piégeage avec les lettres correspondantes inscrites en légende (p. ex. « M » pour un sentier de motoneige, etc.).

Q. 10.9 Dans quels secteurs piégez-vous le plus souvent? Localisez sur la carte de votre terrain de piégeage les secteurs où vous piégez le plus souvent avec la lettre « T ».

Q. 10.10 Combien d'animaux avez-vous récoltés sur votre terrain de piégeage en moyenne par année au cours des cinq (5) dernières années?

	Nombre		Nombre		Nombre
Castor	_____	Loutre	_____	Martre	_____
Rat musqué	_____	Vison	_____	Belette	_____
Renard	_____	Ours	_____	Lynx	_____
Écureuil	_____	Loup	_____		_____
Autre(s), précisez : _____					

Q. 10.11 Au cours des cinq (5) dernières années, le nombre d'animaux sur votre terrain de piégeage...

- ☐ A augmenté
 ☐ A diminué
☐ S'est maintenu (*passer à la question Q.10.13*)

Q. 10.12 Pour quelle(s) raison(s) le nombre d'animaux sur votre terrain a-t-il augmenté ou diminué selon vous?

Q. 10.13 Quel est le revenu annuel moyen provenant de vos activités de piégeage?

- _____ \$
- ☐ Je ne sais pas
 ☐ Je préfère ne pas répondre

PARTIE 11 LIEUX D'INTÉRÊT

Q. 11.1 Quels sont les lieux que vous considérez d'intérêt particulier dans la zone d'étude? Indiquez quels sont ces lieux et dans quel(s) secteur(s) ils se trouvent (1, 2, 3A, 3B, 4 [sud et nord]) en vous référant aux cartes annexées.

Description du lieu et secteur

- ☐ Plage : _____

☐ Belvédère, point de vue : _____

☐ Rapide et chute : _____

☐ Paysage exceptionnel : _____

☐ Autre(s), précisez : _____

☐ Aucun lieu d'intérêt dans la zone d'étude

PARTIE 12 PRÉOCCUPATIONS ET PERCEPTION À L'ÉGARD DU PROJET

Q. 12.1 Parmi les énoncés suivants, lequel décrit le mieux votre connaissance générale du projet?

- | | |
|--|---|
| ☐ Je connais bien le projet | ☐ Je connais moyennement le projet |
| ☐ Je connais un peu le projet | ☐ Je connais très peu le projet ou pas du tout |
| ☐ Je préfère ne pas répondre | |

Q. 12.2 Quel énoncé décrit le mieux votre opinion actuelle à l'égard du projet?

- | | |
|--|--|
| ☐ Je suis entièrement favorable | ☐ Je suis favorable |
| ☐ Je n'ai pas d'opinion sur le projet | ☐ Je suis défavorable |
| ☐ Je suis entièrement défavorable | |
| ☐ Je ne connais pas assez le projet pour me prononcer | |
| ☐ Je préfère ne pas répondre | |

Q. 12.3 Dans quelle mesure le projet vous préoccupe-t-il?

- | | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|---|
| ☐ Pas du tout | ☐ Un peu | ☐ Moyennement |
| ☐ Beaucoup | ☐ Énormément | ☐ Je préfère ne pas répondre |

Q. 12.4 Pour quelles raisons le projet vous préoccupe-t-il principalement?

Q. 12.5 Quelle a été votre réaction à la suite de l'annonce du projet?

Une réaction est une conséquence (positive, négative ou neutre) émotive ou comportementale résultant de la perception qu'a une personne à l'égard du projet.

- ☐ Réaction positive – précisez votre réaction : _____
- ☐ Réaction neutre ou aucune réaction – précisez : _____
- ☐ Réaction négative – précisez votre réaction : _____

Q. 12.6 Qu'est-ce qui vous a amené à avoir cette réaction à la suite de l'annonce du projet?

Q. 12.7 Anticipez-vous des impacts sur l'environnement (physique, biologique ou humain) en lien avec le projet? Si oui, mentionnez quels seraient ces impacts selon vous. Est-ce que, selon vous, ces impacts pourraient varier selon les saisons?

Q. 12.8 Avez-vous des préoccupations en lien avec la présence et les activités d'Hydro-Québec dans le secteur de la rivière Sainte-Marguerite? Si oui, mentionnez quelles sont ces préoccupations.

Q. 12.9 Si vous avez des commentaires à formuler sur l'un ou l'autre des sujets traités dans le cadre de ce sondage, veuillez les inscrire ici.

PARTIE 13 PROFIL DU RÉPONDANT

Les questions suivantes serviront à analyser les résultats du sondage.

Q. 13.1 À quel groupe d'âge appartenez-vous?

- | | | | |
|--------------------------------------|---|---|--------------------------------------|
| ☐ 18 à 24 ans | ☐ 25 à 34 ans | ☐ 35 à 44 ans | ☐ 45 à 54 ans |
| ☐ 55 à 64 ans | ☐ 65 ans et plus | ☐ Je préfère ne pas répondre | |

Q. 13.2 Quel est votre sexe?

- | | |
|---|---|
| ☐ Homme | ☐ Femme |
| ☐ Je m'identifie comme : _____ | ☐ Je préfère ne pas répondre |

Q. 13.3 Quel est votre état civil?

- | | |
|---|---|
| ☐ Célibataire (incluant divorcé, séparé ou veuf) | ☐ Marié ou en couple |
| ☐ Je préfère ne pas répondre | |

Q. 13.4 Quel est votre plus haut niveau de scolarité?

- | | |
|---|--|
| ☐ Aucune scolarité ou primaire non complété | ☐ Collégial complété (CÉGEP) :
diplôme d'études collégiales (DEC) ou
attestation d'études collégiales (AEC) |
| ☐ Primaire complété | ☐ Certificat ou diplôme universitaire inférieur
au baccalauréat |
| ☐ Secondaire non complété | ☐ Baccalauréat ou grade supérieur |
| ☐ Secondaire de formation générale
complété | ☐ Autre (précisez) : _____ |
| ☐ Secondaire de formation professionnelle
complété : attestation d'études
professionnelles (AEP), attestation de
spécialisation professionnelle (ASP),
diplôme d'études professionnelles (DEP) | ☐ Je préfère ne pas répondre |

Q. 13.5 Quelle est votre occupation actuelle? Cochez deux réponses au besoin.

- | | |
|---|---|
| ☐ Travailleur à temps plein (plus de 30 h par semaine) | ☐ Retraité |
| ☐ Travailleur à temps partiel | ☐ Étudiant |
| ☐ Travailleur saisonnier (sous contrat) | ☐ Autre (précisez) : _____ |
| ☐ Sans emploi, à la recherche d'un emploi | ☐ Je préfère ne pas répondre |
| ☐ À la maison à temps plein | |

Q. 13.6 Parmi les catégories suivantes, laquelle reflète le mieux le revenu total avant impôt de votre ménage (ensemble des personnes vivant dans votre maison ou logement, qu'elles soient apparentées ou non) pour l'année 2023? Cochez une seule réponse.

- | | | |
|--|--|---|
| ☐ Moins de 20 000 \$ | ☐ 60 000 \$ à 79 000 \$ | ☐ Je ne sais pas |
| ☐ 20 000 \$ à 39 999 \$ | ☐ 80 000 \$ à 99 999 \$ | ☐ Je préfère ne pas répondre |
| ☐ 40 000 \$ à 59 999 \$ | ☐ 100 000 \$ et plus | |

Q. 13.7 Êtes-vous membre de l'Association de chasse et pêche sept-îlienne (ZEC Matimek)?

- ☐ Non ☐ Oui

Si oui, depuis quelle année? _____

Q. 13.8 Faites-vous partie d'une autre association de loisirs (chasse, pêche, motoneige, quad [VTT], villégiature)?

- ☐ Non ☐ Oui

Si oui, nommez laquelle ou lesquelles : _____

PARTIE 14 CONTACT ET TIRAGE

Q. 14.1 Si vous êtes un utilisateur du territoire dans les secteurs 1, 2, 3A ou 3B (voir les cartes annexées), accepteriez-vous d'être contacté par WSP afin de participer à une entrevue pour connaître plus en détail votre utilisation de ce territoire? À noter que les utilisateurs ayant consenti à participer à une entrevue ne seront pas tous contactés.

- ☐ Je ne suis pas un utilisateur des secteurs 1, 2, 3A ou 3B
- ☐ Oui, j'accepte d'être contacté pour participer à une entrevue

Nom : _____

Courriel : _____

Numéro de téléphone : _____

- ☐ Non, je refuse d'être contacté pour participer à une entrevue.

Pour quelle(s) raison(s)? _____

Q. 14.2 Si vous souhaitez participer au tirage des prix de participation au sondage, soit cinq (5) cartes-cadeaux de chez Pronature de Sept-Îles (une de 500 \$ et quatre de 250 \$), veuillez fournir vos coordonnées pour que nous puissions inclure votre nom dans la liste des participants et éventuellement vous joindre si vous êtes l'un des gagnants.

Votre identification (facultative) nous permettrait aussi de vous joindre si nous avons besoin d'informations supplémentaires concernant ce questionnaire.

Vos coordonnées ne seront utilisées qu'à ces fins.

- ☐ Non, je ne souhaite pas participer au tirage.
- ☐ Non, je ne souhaite pas être contacté pour fournir des informations supplémentaires concernant ce questionnaire.
- ☐ Oui, j'accepte de participer au tirage. Mes coordonnées sont fournies ci-après.
- ☐ Oui, j'accepte d'être contacté pour fournir des informations supplémentaires concernant ce questionnaire. Mes coordonnées sont fournies ci-après.

Nom : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

ANNEXE

D

RÉSULTATS DU SONDAGE



Résultats du sondage auprès des détenteurs de baux de villégiature et des détenteurs de baux de droits exclusifs de piégeage

Pour les parties 1 à 9 et 11 à 13 du questionnaire, les réponses au sondage auprès des détenteurs de baux de droits exclusifs de piégeage ont été considérées dans la présente compilation des réponses au sondage auprès des détenteurs de baux de villégiature.

Les données de la partie 10 du questionnaire auprès des détenteurs de baux de droits exclusifs de piégeage devront être gardées confidentielles.

Notes :

Les résultats du sondage sont présentés par numéro de secteur et font référence aux endroits suivants :

Secteur 1 : aval du barrage de la Sainte-Marguerite-2, de l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite jusqu'au barrage de la Sainte-Marguerite-2 (PK 0 à PK 10).

Secteur 2 : réservoir de la Sainte-Marguerite 2, en amont du barrage de la Sainte-Marguerite-2 jusqu'à la limite supérieure du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (PK 10 jusqu'aux environs du PK 65).

Secteur 3A : aval de la centrale de la Sainte-Marguerite-3, en amont du réservoir de la Sainte-Marguerite 2 jusqu'à la hauteur de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (des environs du PK 65 jusqu'aux environs du PK 76).

Secteur 3B : amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3, en amont de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 jusqu'au barrage Denis-Perron (des environs du PK 76 jusqu'au PK 89).

Secteur 4 : réservoir de la Sainte-Marguerite 3, en amont du barrage Denis-Perron (PK 89 à PK 240).

Pour alléger le questionnaire, le texte utilise l'acronyme « SM » pour « Sainte-Marguerite ».

La route d'accès à la centrale de la SM3 (route asphaltée) fait référence à la route Denis-Perron.

Le terme « neige fondante » a été employé pour traduire l'expression « slush » utilisée par la majorité des répondants.

PARTIE 1 FRÉQUENTATION DU TERRITOIRE

Q. 1.1 Depuis combien d'années fréquentez-vous le territoire de la zone d'étude?

n = 57

Nombre d'années	Nombre de répondants
0 à 10 ans	13
11 à 20 ans	19
21 à 30 ans	15
31 à 40 ans	6
41 à 50 ans	4
Moyenne de 21 ans	

Q. 1.2 Depuis combien d'années êtes-vous détenteur de votre bail de villégiature?

n = 54

Nombre d'années	Nombre de répondants
0 à 10 ans	23
11 à 20 ans	18
21 à 30 ans	10
31 à 40 ans	1
41 à 50 ans	2
Moyenne de 14 ans	

Note : Cette question s'adresse aux 54 villégiateurs, excluant les trois piègeurs.

Q. 1.3 Combien de fois en moyenne par saison êtes-vous allé dans la zone d'étude en général et à votre chalet ou camp en particulier au cours des cinq (5) dernières années?

n = 57

Nombre de fois dans la zone d'étude	Nombre de répondants			
	Printemps	Été	Automne	Hiver
0 à 10 fois	31	30	31	25
11 à 20 fois	3	7	6	8
21 à 30 fois	2	2	3	1
31 à 40 fois	0	0	2	0
41 à 50 fois	0	1	0	2
Plus de 50 fois	0	1	1	1
Aucune fois	7	2	0	6
Moyenne	7	11	11	13

Note : 14 répondants n'ont pas indiqué à quelle fréquence ils sont allés dans la zone d'étude en général au cours des cinq dernières années.

Nombre de fois au chalet ou au camp	Nombre de répondants			
	Printemps	Été	Automne	Hiver
0 à 10 fois	33	32	35	22
11 à 20 fois	5	9	7	13
21 à 30 fois	3	3	2	2
31 à 40 fois	1	0	3	0
41 à 50 fois	0	1	1	2
Plus de 50 fois	1	4	1	4
Pas de réponse	6	0	0	6
Moyenne	10	15	13	18

Note : 8 répondants n'ont pas indiqué à quelle fréquence ils sont allés à leur chalet ou à leur camp au cours des cinq dernières années.

Q. 1.4 En moyenne, quelle est la durée de vos séjours à votre chalet, camp ou terrain de piégeage?

n = 57

Durée des séjours	Nombre de répondants
1 jour	1
2 jours	9
3 jours	25
4 jours	13
5 jours	5
Plus de 5 jours	4
Moyenne de 4 jours	

Q. 1.5 En moyenne, combien de personnes vous accompagnent lorsque vous vous rendez à votre chalet ou camp?

n = 57

Nombre de personnes	Nombre de répondants
J'y vais généralement seul	0
1 personne	7
2 personnes	20
3 ou 4 personnes	28
5 personnes et plus	1
Pas de réponse	1
Moyenne de 2,4 personnes	

PARTIE 2 ACCÈS AU CHALET ET AUX SITES D'ACTIVITÉS

Q. 2.1 Quels moyens de transport utilisez-vous pour vous rendre à votre chalet, camp ou terrain de piégeage? (possibilité de plusieurs réponses)

n = 57

Moyen de transport	Nombre de répondants
Automobile	22
Motoneige	47
Canot / Kayak	8
Embarcation motorisée	50
Autre(s)	5
– Hélicoptère	1

Q. 2.2 Quelles voies d'accès utilisez-vous pour vous rendre à votre chalet ou camp? (possibilité de plusieurs réponses)

n = 57

Voies d'accès	Nombre de répondants
Route d'accès à la centrale de la SM3 (route asphaltée)	28
Chemins forestiers au nord de la route d'accès à la centrale de la SM3	11
Route de la réserve faunique de Port-Cartier–Sept-Îles	4
Chemins forestiers à l'est du réservoir de la SM2, via les lacs Hingan et Curot	14
Autre(s)	34
– Rivière Sainte-Marguerite	3
– Réservoir de la SM2	23
– Réservoir de la SM3	1
– Chemins forestiers du lac Hall	2
– Chemin de l'évacuateur de crue	1
– Sentier de motoneige	1
– En hiver, via le lac des Rapides et le lac Tortellier	1
– Chemins forestiers à l'est du réservoir SM2, via le lac des Rapides, le lac Curieux, le lac Tortellier et la rivière Vallée	1
Pas de réponse	1

Q. 2.3

Quelles voies d'accès utilisez-vous pour vous rendre sur le site de vos activités? Indiquez le nombre de fois (un aller-retour compte pour une fois) en moyenne par année où vous avez emprunté les voies d'accès ou de circulation suivantes au cours des cinq (5) dernières années et précisez pour quelles activités.

n = 57

Voie d'accès	Nombre de répondants						
	1 à 25 fois	26 à 50 fois	51 à 75 fois	76 à 100 fois	Plus de 100 fois	Non précisé	Moyenne
Route d'accès à la centrale de la SM3 (route asphaltée)	27	5	0	0	2	0	22
Chemins forestiers au nord de la route d'accès à la centrale de la SM3	14	2	0	0	0	0	13
Route de la réserve faunique de Port-Cartier – Sept-Îles	10	1	0	0	0	0	12
Chemins forestiers à l'est du réservoir de la SM2, via les lacs Hingan et Curot	14	2	1	1	1	0	31
Autre(s)	7	11	1	2	1	2	
– Rivière Sainte-Marguerite	1	3	0	0	1	0	54
– Réservoir de la SM2	5	6	1	2	0	2	31
– Chemins forestiers du lac Hall	0	1	0	0	1	0	195 ^a
– Chemins à l'est du réservoir de la SM2	0	0	1	0	0	0	70
– Chemins forestiers à l'est du réservoir SM2, via le lac des Rapides, le lac Curieux, le lac Tortellier et la rivière Vallée	1	0	0	0	0	0	18
– Pas de réponse	4 répondants n'ont pas indiqué les voies d'accès utilisées pour se rendre sur le site de leurs activités.						

a : Le calcul de la moyenne repose uniquement sur deux données présentant des valeurs extrêmes (50 et 340).

n = 57

Activité	Nombre de répondants							
	Route d'accès à la centrale de la SM3 (route asphaltée)	Chemins forestiers au nord de la route d'accès à la centrale de la SM3	Route de la réserve faunique de Port-Cartier – Sept-Iles	Chemins forestiers à l'est du réservoir de la SM2, via les lacs Hingan et Curot	Autre(s)			
					Chemins forestiers du lac Hall	Chemins forestiers à l'est du réservoir SM2, via le lac des Rapides, le lac Curieux, le lac Tortellier et la rivière Vallée	Réservoir de la SM2	
Villégiature	18	6	4	19	1	0	14	Rivière Sainte-Marguerite
Chasse	22	7	1	4	1	0	6	2
Pêche	22	8	4	1	1	0	3	2
Piégeage	2	1	1	2	2	0	1	0
Motoneige	3	0	1	4	0	0	0	0
Quad (VTT)	0	0	1	0	0	0	0	0
Activités nautiques	2	0	0	0	0	0	1	0
Loisirs, récréation et plein air	4	1	0	0	0	1	1	0
Randonnée	1	0	0	1	0	0	0	0
Réalisation de travaux	4	1	0	0	0	0	0	0

Note : 4 répondants n'ont pas indiqué les voies d'accès utilisées pour se rendre sur le site de leurs activités.

- Si vous avez utilisé la route d'accès à la centrale de la SM3 (route asphaltée), avez-vous rencontré des difficultés liées à l'état de la route ou vécu des conflits avec d'autres utilisateurs?

n = 57

Difficultés	Nombre de répondants
Non	35
Oui	12
– Difficultés liées à l'état de la route	11
– Difficultés liées à des conflits avec d'autres utilisateurs	2
Pas de réponse	10

Si oui, précisez à quel(s) mille(s) de la route ces difficultés sont présentes et quels types de difficultés vous avez rencontrées (p. ex. : entretien de la chaussée, visibilité, largeur de la route, etc.) :

n=11

Type de difficultés	Nombre de répondants
Mauvais état de la route (manque d'entretien, mauvais état de la chaussée, présence de nids-de-poule)	5
Déneigement de la route insuffisant (kilomètres 66- 67 ou non spécifié),	3
Déneigement du stationnement insuffisant (kilomètre 67)	3
Déneigement du stationnement insuffisant (endroit non spécifié)	1
Brouillard intense sur plusieurs kilomètres	1
Chaussée glacée	1
Largeur de la route insuffisante	1
Stationnement l'hiver aux kilomètres 20, 40 et 52	1
Plusieurs endroits problématiques (kilomètres 3, 49)	1
Pas de réponse	1

Si oui, précisez quels types de conflits (p. ex. : imprudence, excès de vitesse, etc.) et avec quels types d'utilisateurs (p. ex. : camionneurs, quadistes, motoneigistes, etc.) :

n=2

Type de conflits	Nombre de répondants
Obligation de payer des droits de passage pour circuler sur la route	1
Présence de cyclistes côte à côte	1

Q. 2.4 Traversez-vous la rivière Sainte-Marguerite pour vous rendre à votre chalet ou camp?

n = 57

Traversée de la rivière	Nombre de répondants
Oui	27
Non	30

Si oui, durant quelle(s) saison(s)?

n = 27

Saison	Nombre de répondants
Printemps	23
Été	23
Automne	24
Hiver	24
Pas de réponse	1

À quel(s) endroit(s) de la rivière traversez-vous? Pour chaque lieu de traversée, indiquez le point kilométrique (PK) sur la rivière.

n = 27

Endroit de traversée et itinéraire	Nombre de répondants
Traversée (n=4)	
PK 11 ou PK 12	1
PK 15 ou PK 20	1
PK 28	1
PK 29	1
Itinéraire sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 2 (n=14)	
Itinéraire dans le tronçon entre les PK 10 et 35	13
Itinéraire dans le tronçon entre les PK 36 et 62	4
Itinéraire sur le réservoir de la Sainte-Marguerite 3 (n=6)	
Itinéraire dans le tronçon entre les PK 97 (rampe de mise à l'eau) et le PK 140	6
Itinéraire dans le tronçon en amont du PK 140	2
Autre endroit de traversée mentionné	
Pont à la centrale de la Sainte-Marguerite-3	1
Pas de réponse	3

Q. 2.5 Si vous utilisez la rivière Sainte-Marguerite pour vous rendre à votre chalet ou camp, avez-vous observé des difficultés lorsque vous y avez circulé?

n = 57

Difficulté observée	Nombre de répondants
Oui	32
Non	23
Pas de réponse	2

Si oui, quelles ont été ces difficultés et à quel(s) endroit(s) les avez-vous observées?

n = 32

Type de difficulté et endroit	Nombre de répondants
Non localisée (n = 11)	
Niveau d'eau de la rivière	8
Solidité du couvert de glace	5
Accès à la rivière	1
Autre(s)	3
– Bois flottant	1
– État du quai ou de la mise à l'eau	1
– Érosion	1
Secteur 1 (n = 1)	
Embâcle de glace	1
Secteur 2 (n = 18)	
Niveau d'eau de la rivière	16
Solidité du couvert de glace	11
Accès à la rivière	3
Autre(s)	3
– Bois flottant	2
– État du quai ou de la mise à l'eau	1
Secteur 4 (n = 3)	
Solidité du couvert de glace	2
Accès à la rivière	1
Niveau d'eau de la rivière	1
Autre(s)	2
– Brume flottante	1
– Neige fondante	1
Pas de réponse	1

Q. 2.6 Si vous n'avez pas accès à la rivière Sainte-Marguerite par moment, par quel moyen de transport vous rendez-vous à votre chalet ou camp et par quelle route?

n = 30

Moyen d'accès	Nombre de répondants
Accès limité ou aucune autre option (n=28)	
Aucune autre option	10
Sentier de motoneige ou de quad	9
Hélicoptère	6
Route ou chemin forestier	4
Voie alternative en bateau ou chaloupe	2
Accès non limité	
Accès toujours possible	2
Pas de réponse	1

PARTIE 3 INFRASTRUCTURES

Q. 3.1 Quelles sont les infrastructures que vous possédez dans la zone d'étude? (possibilité de plusieurs réponses)

n = 57

Infrastructure	Nombre de répondants					
	Terrain	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3A	Secteur 3B	Secteur 4
Camp ou chalet	47	0	20	0	0	7
Abri sommaire	7	0	3	0	0	0
Cache, mirador	19	0	5	1	0	3
Rampe de mise à l'eau, quai	28	0	12	1	0	2
Aucune infrastructure	3	0	0	0	0	0
Autre(s)	4	0	0	0	0	0
– Garage, cabanon et remise	4	0	0	0	0	0

Note : En plus d'identifier les infrastructures présentes sur leur terrain, plusieurs répondants (24) ont précisé le secteur dans lequel se trouvait chaque infrastructure, pouvant ainsi entraîner un dédoublement de l'information.

Q. 3.2 Quel(s) moyen(s) utilisez-vous pour votre approvisionnement en eau potable et pour vos usages domestiques à votre terrain sous bail de villégiature, à votre terrain de piégeage? (possibilité de plusieurs réponses)

n = 57

Moyen d'approvisionnement en eau	Nombre de répondants	
	Pour l'approvisionnement en eau potable	Pour les usages domestiques (vaisselle, lessive, douche, toilette, etc.)
Aqueduc municipal	8	4
Puits artésien ou de surface	2	3
Source d'eau souterraine	10	7
Captage de l'eau à partir d'une rivière ou d'un lac	14	37
Eau embouteillée	40	8
Autre(s)	1	7
<i>Eau de pluie</i>	0	5
<i>Fonte de la neige</i>	0	1
<i>Non identifié</i>	1	1

Note : 3 répondants n'ont indiqué aucun moyen utilisé pour s'approvisionner en eau potable et pour leurs usages domestiques.

Q. 3.3 Est-ce que votre approvisionnement en eau potable et pour des usages domestiques se fait à partir de la rivière Sainte-Marguerite?

n = 57

Approvisionnement à partir de la rivière Sainte-Marguerite	Nombre de répondants
Oui	23
Non	34

Si oui, indiquez dans quel tronçon de la rivière se fait cet approvisionnement.

n = 23

Tronçon	Nombre de répondants	
	Pour l'approvisionnement en eau potable	Pour les usages domestiques (vaisselle, lessive, douche, toilette, etc.)
En aval du barrage de la SM2 (secteur 1)	0	1
Dans le réservoir de la SM2 (secteur 2)	8	18
Entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3 (secteur 3A)	0	0
Entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3) (secteur 3B)	0	0
Dans le réservoir de la SM3 (secteur 4 – sud et nord)	2	4

Q. 3.4 Avez-vous des projets d'aménagement, d'infrastructures ou autres (p. ex. : chalet ou camp, quai, rampe de mise à l'eau, puits, prise d'eau, etc.) sur le terrain correspondant à votre bail de villégiature, sur votre terrain de piégeage ou ailleurs dans la zone d'étude?

n = 57

Projet	Nombre de répondants
Oui	26
Non	31
Pas de réponse	3

Si oui, indiquez le type de projets dans le tableau suivant.

n = 26

Projet	Nombre de répondants					
	Terrain	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3A	Secteur 3B	Secteur 4
Rénovation ou agrandissement d'un chalet	5	0	0	0	0	1
Construction ou amélioration d'un quai	9	0	5	0	0	1
Aménagement ou amélioration des sentiers	2	0	2	0	0	0
Construction d'un nouveau chalet ou camp	7	0	4	0	1	2
Ajout d'un gazebo	1	0	1	0	0	0
Nouvelle cache	1	0	0	0	0	0
Construction ou amélioration d'un bâtiment annexe (remise, cabane à bois)	1	0	0	0	0	0
Ajout d'un garage	9	0	5	0	0	0
Prise d'eau	1	0	0	0	0	0

Notes : Une personne a répondu avoir un ou des projets, mais sans en préciser la nature.
En plus de localiser les projets prévus sur leur terrain, plusieurs répondants ont précisé le secteur dans lequel se trouvait chaque projet, pouvant ainsi entraîner un dédoublement de l'information.

Q. 3.5 Est-ce que les projets mentionnés à la question précédente touchent la rivière Sainte-Marguerite? Indiquez dans quel(s) tronçon(s) de la rivière sont situés ces projets.

n = 26

Tronçon	Nombre de répondants
En aval du barrage de la SM2 (secteur 1)	0
Sur le réservoir de la SM2 (secteur 2)	15
Entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3 (secteur 3A)	0
Entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3) (secteur 3B)	1
Sur le réservoir de la SM3 (secteur 4 - sud et nord)	3
Aucun projet ne touche la rivière Sainte-Marguerite	3
Pas de réponse	4

PARTIE 4 ACTIVITÉS PRATIQUÉES

Q. 4.1 Quelles activités avez-vous pratiquées dans la zone d'étude au cours des cinq (5) dernières années et dans quel(s) secteur(s)? (possibilité de plusieurs réponses)

n = 57

Activité	Nombre de répondants				
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3A	Secteur 3B	Secteur 4
Chasse au gros gibier	0	23	4	3	14
Chasse au petit gibier	1	22	4	5	13
Chasse à la sauvagine	1	7	0	0	1
Reconnaissance du territoire de chasse	1	19	4	5	10
Pêche sportive	1	19	5	5	15
Piégeage ou colletage	1	14	1	2	5
Cueillette de petits fruits	0	15	0	1	4
Villégiature (camp et chalet)	0	32	4	5	14
Camping	0	3	1	0	2
Canot / Kayak	1	19	2	2	4
Randonnée en embarcation motorisée	2	30	7	7	11
Randonnée en motoneige	1	31	4	5	12
Randonnée en quad (VTT)	2	15	5	5	7
Randonnée pédestre	2	25	4	5	7
Observation de la faune	1	24	4	4	7
Baignade	0	22	1	2	3
Ski de fond ou raquette	0	19	3	3	4
Escalade	0	2	0	0	1

Note : 4 répondants n'ont identifié aucune activité pratiquée dans la zone d'étude au cours des cinq dernières années.

PARTIE 5 NAVIGATION SUR LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE

Q. 5.0 Avez-vous navigué sur la rivière Sainte-Marguerite au cours des cinq (5) dernières années?

n = 57

Navigation sur la rivière Sainte-Marguerite	Nombre de répondants
Oui	47
Non	10

Q. 5.1 Combien de fois en moyenne par année, au cours des cinq (5) dernières années, avez-vous navigué dans les sections suivantes de la Sainte-Marguerite et pour quelles activités?

n = 47

Nombre de fois	Nombre de répondants				
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3A	Secteur 3B	Secteur 4
1 à 25 fois	1	18	6	3	16
26 à 50 fois	1	10	1	0	1
51 à 75 fois	1	2	0	1	0
Plus de 75 fois	0	4	0	0	0
Total	3	34	7	4	17
Nombre de fois en moyenne	34	35	15	23	8

Note : Une fréquence de 355 fois par année dans le secteur 2 a été retirée du calcul de la moyenne.

n = 47

Activité	Nombre de répondants				
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3A	Secteur 3B	Secteur 4
Villégiature	1	26	2	0	4
Chasse	1	14	2	2	14
Pêche	2	13	5	3	14
Piégeage	0	0	0	0	2
Autres (activités nautiques, randonnée, réalisation de travaux, observation de la faune, etc.)	1	11	3	1	5

Note : 2 répondants ayant navigué sur la rivière Sainte-Marguerite n'ont précisé ni les secteurs fréquentés, ni les activités pratiquées.

Q. 5.2 À quels endroits de la rivière Sainte-Marguerite mettez-vous vos embarcations à l'eau (référez-vous aux cartes pour indiquer le point kilométrique [PK] approximativement)?

n = 47

Endroit de mise à l'eau	Nombre de répondants
Rampe publique de la zec en rive ouest (PK 10)	32
Rampe publique du réservoir de la SM3 en rive ouest (mentions entre les PK 95 et 100)	11
Vieux quai en rive est (environ PK 11)	3
PK 62	1
PK 65	1
PK 67	1
PK 90	1
PK 145	1

Note : 2 répondants ayant navigué sur la rivière Sainte-Marguerite n'ont pas précisé leur lieu de mise à l'eau.

Q. 5.3 Rencontrez-vous des difficultés lorsque vous naviguez sur le réservoir de la SM2 (p. ex. : difficultés liées à l'accès au réservoir, au niveau d'eau, à la présence d'obstacles)?

n = 47

Difficulté sur le réservoir de la SM2	Nombre de répondants
Je ne navigue pas sur le réservoir de la SM2	9
Non, je ne rencontre pas de difficultés	12
Oui, je rencontre des difficultés	24
Pas de réponse	2

Si oui, quelles difficultés rencontrez-vous et à quel(s) endroit(s)? Servez-vous de la carte du secteur 2 annexée pour déterminer les points kilométriques (PK) de ces endroits.

n = 24

Type de difficulté et endroit sur le réservoir de la SM2	Nombre de répondants
Niveau d'eau trop bas (PK 9, PK 9 à PK 20, PK 10, PK 10 à PK 30, PK 10 à PK 40, PK 10 et PK 30, PK 20, PK 26 et PK 27, endroit non spécifié)	13
Variation du niveau d'eau (PK 10 à PK 15, PK 10 à PK 50, non spécifié)	3
Niveau d'eau (PK 10 à PK 26, PK 10 et PK 29, PK 65 à PK 67, non spécifié)	6
Présence de hauts-fonds (PK 10 à PK 42)	1
Bois flottant (PK 10 à 42, PK 9 à PK 20, PK 9 à PK 60, PK 10 à 50)	4
Bois flottant (un peu partout ou endroit non précisé)	7
Couvert de glace par endroit (PK 9 à PK 20, endroit non spécifié)	2
État du quai ou de la rampe de mise à l'eau (PK 10, PK 10,5, PK 16)	4
Chemin d'accès difficile (pont) (PK 62)	1
Difficulté à mettre le bateau à l'eau (PK 10)	1

Q. 5.4 **Rencontrez-vous des difficultés lorsque vous naviguez sur le réservoir de la SM3 (p. ex. : difficultés liées à l'accès au réservoir, au niveau d'eau, à la présence d'obstacles)?**

n = 47

Difficulté sur le réservoir de la SM3	Nombre de répondants
Je ne navigue pas sur le réservoir de la SM3	25
Non, je ne rencontre pas de difficultés	5
Oui, je rencontre des difficultés	11
Pas de réponse	6

Si oui, quelles difficultés rencontrez-vous et à quel(s) endroit(s)? Servez-vous des cartes du secteur 4 (sud et nord) annexées pour déterminer les points kilométriques (PK) de ces endroits.

n = 11

Type de difficulté et endroit sur le réservoir de la SM3	Nombre de répondants
Bois flottant (PK 95 au PK 175, PK 100 et PK 105, PK 100 à PK 210, PK 100, PK 105, PK 120, PK 125, PK 135)	5
Bois flottant (un peu partout ou endroit non spécifié)	4
Niveau d'eau (PK 100 et endroit non spécifié)	2
Brume flottante (PK 100)	1
État du quai ou de la mise à l'eau (non précisé)	1

PARTIE 6 MOTONEIGE

Q. 6.0 **Avez-vous circulé en motoneige dans la zone d'étude au cours des cinq (5) dernières années?**

n = 57

Circulation en motoneige	Nombre de répondants
Oui	50
Non	7

Q. 6.1 Combien de fois en moyenne par année, au cours des cinq (5) dernières années, avez-vous circulé en motoneige dans les endroits suivants de la zone d'étude et pour quelles activités?

n = 50

Endroit	Nombre de répondants			
	1 à 25 fois	26 à 50 fois	51 à 75 fois	Plus de 75 fois
Sur le sentier Trans-Québec n° 3	7	1	0	2
Sur des sentiers autres que le Trans-Québec n° 3 entre la route 138 et l'estuaire	4	0	0	0
Sur le réservoir de la SM2	16	4	3	1
Sur des sentiers dans le secteur du réservoir de la SM2, mais à l'extérieur du réservoir	15	4	2	1
Sur la rivière Sainte-Marguerite, entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3	3	2	0	0
Sur des sentiers entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3, mais à l'extérieur de la rivière Sainte-Marguerite	4	1	1	0
Sur la rivière Sainte-Marguerite entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3)	4	0	0	0
Sur des sentiers dans le secteur du tronçon de la rivière Sainte-Marguerite entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3), mais à l'extérieur de la rivière	4	0	1	0
Sur le réservoir de la SM3	15	2	0	0
Sur des sentiers dans le secteur du réservoir de la SM3, mais à l'extérieur du réservoir	13	0	1	0
Un répondant ayant indiqué faire de la motoneige n'a pas précisé la fréquence d'utilisation des différents secteurs de la zone d'étude.				

n = 50

Activité	Nombre de répondants									
	Secteur 1		Secteur 2		Secteur 3A		Secteur 3B		Secteur 4	
	Sur le sentier Trans-Québec n° 3	Sur des sentiers autres que le Trans-Québec n° 3 entre la route 138 et l' estuaire	Sur le réservoir de la SM2	Sur des sentiers dans le secteur du réservoir de la SM2, mais à l' extérieur du réservoir	Sur la rivière Sainte-Marguerite entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3	Sur des sentiers entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3, mais à l' extérieur de la rivière Sainte-Marguerite	Sur la rivière Sainte-Marguerite entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3)	Sur des sentiers dans le secteur du tronçon de la rivière Sainte-Marguerite entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3), mais à l' extérieur de la rivière	Sur le réservoir de la SM3	Sur des sentiers dans le secteur du réservoir de la SM3, mais à l' extérieur du réservoir
Villégiature	1	0	16	12	2	3	2	1	5	3
Visite entre amis	0	0	2	2	1	0	0	0	1	0
Chasse	0	0	1	2	0	1	0	0	2	1
Pêche	0	0	2	1	1	2	1	0	3	0
Piégeage	0	1	1	2	1	0	0	0	2	0
Réalisation de travaux et transport de matériaux	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Randonnée en moto enduro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Randonnée de motoneige	5	2	9	7	0	1	2	3	7	8
Plein air, loisirs, récréation	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Reconnaissance du territoire, exploration	0	0	1	4	1	0	0	0	0	0
Observation de la faune, de la nature	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0

Note : 4 répondants ayant indiqué faire de la motoneige n'ont précisé aucune activité pratiquée dans les différents secteurs de la zone d'étude.

Q. 6.2 Avez-vous pratiqué la motoneige sur le réservoir de la SM2 au cours des cinq (5) dernières années? Si oui, indiquez l'endroit le plus au nord où vous vous êtes rendu sur le réservoir. Servez-vous de la carte du secteur 2 annexée pour déterminer le point kilométrique (PK) de cet endroit.

n = 50

Circulation en motoneige sur le réservoir de la SM2	Nombre de répondants
Oui	29
Non	20
Pas de réponse	1

Indiquer le repère kilométrique (PK) de l'endroit le plus au nord atteint.

n = 29

Endroit le plus au nord	Nombre de répondants
PK 10 à PK 20	3
PK 21 à PK 30	11
PK 31 à PK 40	7
PK 41 à PK 50	7
Pas de réponse	1

Si oui, rencontrez-vous des difficultés à utiliser le réservoir de la SM2 en motoneige (p. ex. : difficultés liées à l'accès au réservoir, à l'état du couvert de glace)?

n = 29

Difficulté sur le réservoir de la SM2	Nombre de répondants
Oui, je rencontre des difficultés	25
Non, je ne rencontre pas de difficultés	3
Pas de réponse	1

Si oui, quelles difficultés rencontrez-vous et à quel(s) endroit(s)?

n = 25

Type de difficulté et endroit sur le réservoir de la SM2	Nombre de répondants
État du couvert de glace (manque, amincissement, absence, non précisé) PK 9 à PK 24, PK 10 à PK 20, PK 10 à PK 23, PK 10 et PK 13, PK 20 à PK 30, PK 20 à PK 40, PK 24 à PK 40, PK 26 à PK 38, PK 27 à PK 39, PK 34 à PK 40, PK 40 à PK 50, PK 40 et PK 50, PK 46, PK 47, Secteur 2 à partir du PK 20	16
Neige fondante (PK 10 à PK 20, PK 10 à PK 23, PK 10 et PK 25, PK 26 à PK 38, PK 30 à PK 34)	5
Niveau d'eau de la rivière (PK 10 à PK 16, PK 10 à PK 20, PK 10 à PK 25, PK 26 à PK 30)	4
Présence d'eau sur la glace (PK 26 à PK 38-39, nord du secteur 2)	3
Accès au réservoir difficile (PK 28, PK 43)	2
Accumulation de glace sur les berges (PK 30)	2

Q. 6.3 Avez-vous pratiqué la motoneige sur le réservoir de la SM3 au cours des cinq (5) dernières années? Si oui, indiquez l'endroit le plus au nord où vous vous êtes rendu sur le réservoir. Servez-vous des cartes du secteur 4 (sud et nord) annexées pour déterminer les points kilométriques (PK) de cet endroit.

n = 50

Circulation en motoneige sur le réservoir de la SM3	Nombre de répondants
Oui	17
Non	31
Pas de réponse	2

Indiquer le repère kilométrique (PK) de l'endroit le plus au nord atteint.

n = 17

Endroit le plus au nord	Nombre de répondants
PK 111 à PK 120	1
PK 121 à PK 130	3
PK 141 à PK 150	1
PK 161 à PK 170	1
PK 181 à PK 190	2
PK 231 à PK 240	6
PK 241 à PK 250	1
Pas de réponse	2

Si oui, rencontrez-vous des difficultés à utiliser le réservoir de la SM3 en motoneige (p. ex. : difficultés liées à l'accès au réservoir, à l'état du couvert de glace)?

n = 17

Difficulté sur le réservoir de la SM3	Nombre de répondants
Oui, je rencontre des difficultés	7
Non, je ne rencontre pas de difficultés	10

Si oui, quelles difficultés rencontrez-vous et à quel(s) endroit(s)?

n = 7

Type de difficulté et endroit sur le réservoir de la SM3	Nombre de répondants
Neige fondante (PK 115 et partout)	3
Accumulation de glace (PK 125)	1
Mince couvert de glace (PK 100 à PK 150)	1
Variation du niveau de la glace (PK 100 à PK 240 et non spécifié)	2
Long délai de formation de la glace (PK 115)	1
Pas de réponse	1

PARTIE 7 QUAD (VTT)

Q. 7.0 Avez-vous circulé en quad (VTT) dans la zone d'étude au cours des cinq (5) dernières années?

n = 57

Circulation en quad	Nombre de répondants
Oui	28
Non	29

Q. 7.1 Combien de fois en moyenne par année, au cours des cinq (5) dernières années, avez-vous circulé en quad (VTT) dans les endroits suivants de la zone d'étude et pour quelles activités?

n = 28

Endroit	Nombre de répondants			
	1 à 25 fois	26 à 50 fois	51 à 75 fois	Plus de 75 fois
Sur le sentier n° 50 qui passe sur le barrage de la SM2	5	0	0	0
Sur des sentiers autres que le sentier n° 50 entre la route 138 et l'estuaire	5	1	0	0
En hiver, sur le réservoir de la SM2	3	0	0	0
Sur des sentiers dans le secteur du réservoir de la SM2, mais à l'extérieur du réservoir	10	2	0	0
En hiver, sur la rivière Sainte-Marguerite, entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3	0	0	0	0
Sur des sentiers entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3, mais à l'extérieur de la rivière Sainte-Marguerite	1	0	0	0
En hiver, sur la rivière Sainte-Marguerite, entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3)	1	0	0	0
Sur des sentiers dans le secteur du tronçon de la rivière Sainte-Marguerite entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3), mais à l'extérieur de la rivière	3	0	1	0
En hiver, sur le réservoir de la SM3	2	0	0	1
Sur des sentiers dans le secteur du réservoir de la SM3, mais à l'extérieur du réservoir	5	1	1	1

Note : 2 répondants ayant indiqué faire du quad n'ont pas précisé la fréquence d'utilisation des différents secteurs de la zone d'étude.

n = 28

Activité	Nombre de répondants									
	Sur le sentier n° 50 qui passe sur le barrage de la SM2	Sur des sentiers autres que le sentier n° 50 entre la route 138 et l' estuaire	En hiver, sur le réservoir de la SM2	Sur des sentiers dans le secteur l' extérieur du réservoir	En hiver, sur la rivière Sainte-Marguerite, entre la limite supérieure du réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3	Sur des sentiers entre la limite supérieure du réservoir de la SM3, mais à l' extérieur de la rivière Sainte-Marguerite	En hiver, sur la rivière Sainte-Marguerite, entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3)	Sur des sentiers dans le secteur du tronçon de la rivière Sainte-Marguerite entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3), mais à l' extérieur de la rivière	En hiver, sur le réservoir de la SM3	Sur des sentiers dans le secteur du réservoir de la SM3, mais à l' extérieur du réservoir
Villégiature	0	0	3	3	0	0	1	1	1	2
Chasse (gros gibier, petit gibier, non précisé)	0	0	0	6	0	0	1	1	0	2
Pêche	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Piégeage	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Randonnée en quad	2	3	1	4	0	0	0	1	0	4
Patin	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Loisirs	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0
Observation de la faune	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Reconnaissance du territoire	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Réalisation de travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0

Note : 5 répondants ayant indiqué faire du quad n'ont pas précisé les activités pratiques dans les différents secteurs de la zone d'étude.

Q. 7.2 Avez-vous pratiqué le quad (VTT) en hiver sur le réservoir de la SM2 au cours des cinq (5) dernières années? Si oui, indiquez l'endroit le plus au nord où vous vous êtes rendu sur le réservoir. Servez-vous de la carte du secteur 2 annexée pour déterminer le point kilométrique (PK) de cet endroit.

n = 28

Circulation en quad sur le réservoir de la SM2	Nombre de répondants
Oui	7
Non	20
Pas de réponse	1

Indiquer le repère kilométrique (PK) de l'endroit le plus au nord atteint.

n = 7

Endroit le plus au nord	Nombre de répondants
PK 10 à PK 20	4
PK 34	1
PK 45	1
PK 62	1

Si oui, rencontrez-vous des difficultés à utiliser le réservoir de la SM2 en quad (VTT) (p. ex. : difficultés liées à l'accès au réservoir, à l'état du couvert de glace)?

n = 7

Difficulté sur le réservoir de la SM2	Nombre de répondants
Oui, je rencontre des difficultés	6
Non, je ne rencontre pas de difficultés	1

Si oui, quelles difficultés rencontrez-vous et à quel(s) endroit(s)?

n = 6

Type de difficulté et endroit sur le réservoir de la SM2	Nombre de répondants
Couvert de neige insuffisant (PK 9 à PK 15 et non spécifié)	2
Couvert de glace (PK 10 à PK 23)	1
Variation du couvert de glace (PK 10 à PK 20)	1
Neige fondante (PK 30 au PK 34)	1
Chemin difficile (PK 62)	1

Q. 7.3 Avez-vous pratiqué le quad (VTT) en hiver sur le réservoir de la SM3 au cours des cinq (5) dernières années? Si oui, indiquez l'endroit le plus au nord où vous vous êtes rendu sur le réservoir. Servez-vous des cartes du secteur 4 (sud et nord) annexées pour déterminer les points kilométriques (PK) de cet endroit.

n = 28

Circulation en quad sur le réservoir de la SM2	Nombre de répondants
Oui	1
Non	26
Pas de réponse	1

Indiquer le repère kilométrique (PK) de l'endroit le plus au nord atteint.

Le seul répondant ayant pratiqué le quad (VTT) en hiver sur le réservoir de la SM3 a atteint le PK 130.

Si oui, rencontrez-vous des difficultés à utiliser le réservoir de la SM3 en quad (VTT) (p. ex. : difficultés liées à l'accès au réservoir, à l'état du couvert de glace)?

Le seul répondant ayant pratiqué le quad (VTT) en hiver sur le réservoir de la SM3 affirme avoir rencontré des difficultés à utiliser le réservoir. Les difficultés rencontrées concernaient l'état du couvert de glace (épaisseur et présence de saillies).

PARTIE 8 CHASSE

Q. 8.0 Avez-vous chassé dans la zone d'étude au cours des cinq (5) dernières années?

n = 57

Chasse dans la zone d'étude	Nombre de répondants
Oui	42
Non	15

Q. 8.1 Quelles espèces recherchez-vous lorsque vous chassez dans la zone d'étude? Indiquez pour chacune le nombre d'animaux que vous avez récoltés en moyenne par année au cours des cinq (5) dernières années et dans quel(s) secteur(s) vous les avez chassés (1, 2, 3A, 3B, 4 [sud et nord]).

n = 42

Secteur	Original ^{a b c} (n=36)		Ours (n=4)		Petit gibier (n=33)		Sauvagine (n=1)	
	Nbre	Moyenne	Nbre	Moyenne	Nbre	Moyenne	Nbre	Moyenne
Secteur 1 : aval du barrage de la SM2	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur 2 : réservoir de la SM2	15	0,7	1	1	176	9	0	0
Secteur 3A : entre le réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3	1	0,7	0	0	0	0	0	0
Secteur 3B : entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3)	1	1	0	0	40	13	0	0
Secteur 4 (sud et nord) : réservoir de la SM3	11	0,9	2	2	301	27	10	10
Total	28,4	0,8	3	0,8	517	15,7	10	10

- a : Les données de ce tableau excluent les captures d'originaux d'un répondant qui n'a pas précisé le secteur de la zone d'étude où ils ont été abattus.
- b : Six (6) répondants ont indiqué un nombre total d'originaux abattus sur une période de 5 ans. Le cas échéant, le nombre d'originaux abattus par ces répondants a été divisé par le nombre d'années considéré, soit 5 ans.
- c : Un répondant a identifié plus d'un secteur pour la capture d'originaux. Le nombre d'originaux capturés est appliqué en totalité à chaque secteur identifié.

Q. 8.2 Combien de jours en moyenne par année au cours des cinq (5) dernières années avez-vous pratiqué la chasse dans les secteurs suivants de la zone d'étude et pour quelles espèces?

n = 42

Secteur	Nombre moyen de jours de chasse par espèce			
	Original	Ours	Petit gibier	Sauvagine
Secteur 1 : aval du barrage de la SM2	0,0	0	5	0
Secteur 2 : réservoir de la SM2	15,4	10	14,3	0
Secteur 3A : entre le réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3	35,0	45	22,5	0
Secteur 3B : entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3)	32,5	30	10,5	0
Secteur 4 (sud et nord) : réservoir de la SM3	16,1	16	31,5	10

Note : 2 répondants ayant indiqué avoir chassé dans la zone d'étude n'ont pas précisé leur nombre de jours de chasse.

Q. 8.3 Quels moyens de transport utilisez-vous pour vous rendre à vos sites de chasse? (possibilité de plusieurs réponses)

n = 42

Moyen de transport	Nombre de répondants
Automobile	16
Motoneige	17
Canot / Kayak	3
Embarcation motorisée	35
Autre(s)	13
– Quad (VTT)	11
– À la marche	2

PARTIE 9 PÊCHE

Q. 9.0 Avez-vous pêché dans la zone d'étude au cours des cinq (5) dernières années?

n = 57

Pêche dans la zone d'étude	Nombre de répondants
Oui	35
Non	22

Q. 9.1 Quelles espèces de poisson recherchez-vous lorsque vous pêchez dans la zone d'étude? Pour chaque espèce, indiquez le nombre de captures en moyenne par année au cours des cinq (5) dernières années et dans quel(s) secteur(s) vous les avez pêchées (1, 2, 3A, 3B, 4 [sud et nord]).

n = 35

Secteur	Omble de fontaine (truite mouchetée) (n=19)		Grand brochet (n=25)	
	Nbre	Moyenne	Nbre	Moyenne
Secteur 1 : aval du barrage de la SM2	30	30	0	0
Secteur 2 : réservoir de la SM2	133	19	118	8
Secteur 3A : entre le réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3	60	20	45	15
Secteur 3B : entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3)	100	25	45	15
Secteur 4 (sud et nord) : réservoir de la SM3	218	27	39	4
Secteur non identifié	25	13	0	0
Total	566	30	247	10

Notes : 4 répondants ayant indiqué avoir pêché dans la zone d'étude n'ont pas précisé de nombres de poissons pêchés. La moyenne par secteur est calculée sur le nombre de répondants qui ont indiqué au moins une prise. Neut (9) répondants ont identifié plus d'un secteur pour une même espèce de poisson. Le cas échéant, le nombre de poissons pêchés indiqué est appliqué en totalité à chaque secteur identifié.

Q. 9.2 Pour la totalité des espèces pêchées, combien de jours en moyenne par année avez-vous pêché dans les secteurs suivants au cours des cinq (5) dernières années?

n = 35

Secteur	Rivière Sainte-Marguerite			Autres cours d'eau ou lacs de la zone d'étude		
	Nbre de répondants	Nbre total de jours	Moyenne	Nbre de répondants	Nbre total de jours	Moyenne
Secteur 1 : aval du barrage de la SM2	2	31	16	0	0	0
Secteur 2 : réservoir de la SM2	15	164	11	6	38	6
Secteur 3A : entre le réservoir de la SM2 et la centrale de la SM3	5	76	15	0	0	0
Secteur 3B : entre la centrale de la SM3 et le barrage Denis-Perron (SM3)	0	0	0	3	45	15
Secteur 4 (sud et nord) : réservoir de la SM3	14	90	6	11	88	8
Total		361	-		171	-

Note : 2 répondants ayant indiqué avoir pêché dans la zone d'étude n'ont pas indiqué de nombres de jours de pêche.

Q. 9.3 Au cours des cinq (5) dernières années, avez-vous pratiqué la pêche récréative au capelan, à l'éperlan arc-en-ciel ou aux mollusques dans le secteur 1 (aval du réservoir de la SM2)? Voir la carte du secteur 1 annexée.

n = 35

Pêche récréative au capelan, à l'éperlan arc-en-ciel ou aux mollusques	Nombre de répondants
Oui	3
Non	30
Pas de réponse	2

Si oui, indiquez quelles espèces vous avez récoltées et à quel(s) endroit(s) approximativement.

n = 3

Espèce récoltée et endroit	Nombre de répondants
Capelan (n = 3)	
Embouchure de la rivière Sainte-Marguerite	2
Rue Bell (Gallix)	1
Bar rayé (n = 1)	
Embouchure de la rivière Sainte-Marguerite	1
Éperlan (n = 1)	
Rivière Hall (hors zone d'étude)	1

Q. 9.4 Quels moyens de transport utilisez-vous pour vous rendre à vos sites de pêche? (possibilité de plusieurs réponses)

n = 35

Moyen de transport	Nombre de répondants
Automobile	17
Motoneige	11
Canot / Kayak	2
Embarcation motorisée	23
Autre(s)	4
– Quad (VTT)	4
Pas de réponse	4

PARTIE 10 PIÉGEAGE – QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DES DÉTENTEURS DE BAUX DE VILLÉGIATURE

Q.10.0 Avez-vous piégé dans la zone d'étude au cours des cinq (5) dernières années?

n = 54

Activité de piégeage	Nombre de répondants
Oui	3
Non	51

Q. 10.1 Quelles espèces piégez-vous dans la zone d'étude? Pour chaque espèce, indiquez le nombre de captures en moyenne par année au cours des cinq (5) dernières années et dans quel(s) secteur(s) vous les avez piégées (1, 2, 3A, 3B, 4 [sud et nord]).

n = 3

Espèce	Nombre d'animaux récoltés par secteur				
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3A	Secteur 3B	Secteur 4
Castor	0	0	0	1	0
Rat musqué	0	0	0	1	0
Renard	0	0	0	1	0
Loutre	0	0	0	0	0
Vison	0	0	0	1	0
Martre	0	4	0	1	10

Q. 10.2 Quels moyens de transport utilisez-vous pour vous rendre à vos sites de piégeage? (possibilité de plusieurs réponses)

n = 3

Moyen de transport	Nombre de répondants
Automobile	2
Motoneige	3
Canot/kayak	0
Embarcation motorisée	1

PARTIE 10 PIÉGEAGE – QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DES DÉTENTEURS DE BAUX DE DROITS EXCLUSIFS DE PIÉGEAGE

Q. 10.3 Depuis combien d'années êtes-vous détenteur de votre terrain sous bail de droit exclusif de piégeage?

n = 3

Année	Nombre de répondants
Moins de 5 ans	2
Plus de 5 ans (40 ans)	1

Q. 10.4 Habituellement, durant quel(s) mois de l'année piégez-vous sur votre terrain? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.

n = 3

Mois	Nombre de répondants
Janvier	3
Février	3
Mars	3
Avril	3
Mai	2
Juin	1
Juillet	0
Août	0
Septembre	0
Octobre	2
Novembre	3
Décembre	3

Q. 10.5 Combien de jours en moyenne par année vous êtes-vous rendus sur votre terrain de piégeage pour y piéger au cours des cinq (5) dernières années?

n = 3

Nombre de jours	Nombre de répondants
Moins de 100 jours (50 jours)	1
Plus de 100 jours (200 jours)	1
Ne sait pas	1

Q. 10.6 Quel(s) moyen(s) de transport utilisez-vous pour vous rendre à votre terrain de piégeage? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.

n = 3

Moyen de transport	Nombre de répondants
Automobile	3
Canot / Kayak	2
Quad (VTT)	2
Motoneige	3
Embarcation motorisée	1
Véhicule amphibie tout terrain (Argo)	0
Autre(s)	1
À la marche	1

Q. 10.7 Quel(s) trajet(s) faites-vous pour vous rendre à votre terrain de piégeage. Identifiez-le(s) sur les cartes avec les lettres correspondantes inscrites en légende (p. ex. M pour un sentier de motoneige, etc.)

Les informations ont été identifiées sur une carte non incluse dans cette annexe.

Q. 10.8 Quel(s) moyen(s) de transport utilisez-vous pour circuler sur votre terrain de piégeage? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.

n = 3

Moyen de transport	Nombre de répondants
Automobile	3
Canot/kayak	2
Quad (VTT)	2
Motoneige	3
Embarcation motorisée	1
Véhicule amphibie tout terrain (Argo)	0
À la marche ou en raquette	3

Q. 10.9 Quelles infrastructures ou quels équipements utilisez-vous sur votre terrain de piégeage? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.

n = 3

Infrastructure ou équipement	Nombre de répondants
Sentier de quad (VTT)	2
Chemin	1
Quai	0
Sentier de motoneige	2
Rampe de mise à l'eau	0
Camp ou abri lié à vos activités de piégeage	2
Autre(s)	1
Sentiers développés par l'utilisateur	1

Q. 10.10 Où se situent ces infrastructures et équipements? Indiquez leur localisation sur la carte de votre terrain de piégeage avec les lettres correspondantes inscrites en légende (p. ex. « M » pour un sentier de motoneige, etc.).

Les informations ont été identifiées sur une carte non incluse dans cette annexe.

Q. 10.11 Dans quels secteurs piégez-vous le plus souvent? Localisez sur la carte de votre terrain de piégeage les secteurs où vous piégez le plus souvent avec la lettre « T ».

Les informations ont été identifiées sur une carte non incluse dans cette annexe.

Q. 10.12 Combien d'animaux avez-vous récoltés sur votre terrain de piégeage en moyenne par année au cours des cinq (5) dernières années?

n = 3

Espèce	Nombre moyen d'animaux récoltés
Castor	4
Rat musqué	3
Renard	1
Écureuil	8
Loutre	2
Vison	1
Ours	2
Loup	0
Martre	3
Belette	5
Lynx	1

Q. 10.13 Au cours des cinq (5) dernières années, le nombre d'animaux sur votre terrain de piégeage...

n = 3

Nombre d'animaux	Nombre de répondants
A augmenté	0
S'est maintenu	2
A diminué	0
Pas de réponse	1

Q. 10.14 Pour quelle(s) raison(s) le nombre d'animaux sur votre terrain a-t-il augmenté ou diminué selon vous?

Aucune réponse formulée à la question.

Q. 10.15 Quel est le revenu annuel moyen provenant de vos activités de piégeage?

n = 3

Revenu moyen	Nombre de répondants
Entre 0 \$ et 500 \$	1
Je préfère ne pas répondre	2
Je ne sais pas	0

PARTIE 11 LIEUX D'INTÉRÊT

Q. 11.1 Quels sont les lieux que vous considérez d'intérêt particulier dans la zone d'étude? Indiquez quels sont ces lieux et dans quel(s) secteur(s) ils se trouvent (1, 2, 3A, 3B, 4 [sud et nord]).

n = 57

Aucun lieu d'intérêt dans la zone d'étude (n = 35)

Lieu d'intérêt	Nombre de répondants					
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3A	Secteur 3B	Secteur 4	Non localisé
Plage	0	9	0	1	0	0
Belvédère, point de vue	0	10	0	0	1	0
Rapide et chute	0	21	0	0	4	0
Paysage exceptionnel	0	21	1	1	6	0
Autre(s)	0	6	0	0	3	1
– Lieu de baignade	0	2	0	0	0	0
– Paroi d'escalade de glace	0	2	0	0	0	1
– Lacs Garemand et Houdan	0	0	0	0	1	0
– Nid d'aigle	0	0	0	0	1	0
– Secteur d'observation du caribou	0	0	0	0	1	0
– Chemin d'accès, PK 62 (correspond environ au mille 36)	0	1	0	0	0	0
– Au chalet	0	1	0	0	0	0

Plage (n = 6)

- Les plages des PK 14, PK 15, PK 20, PK 22, PK 45
- La plage du lac Doré

Belvédère, point de vue (n = 9)

- Les tours à feu
- L'île face au camp du répondant, PK 108
- Les montagnes des PK 14 et PK 29 (« Montagne de la girouette d'original »)
- Les montagnes autour du lac Legendre
- Le sommet des montagnes (en quad et motoneige)
- Le point de vue au PK 45
- Le « buché au Grand lac Cacaoui »

Rapide et chute (n = 11)

- Les rapides de la rivière de la Montagne blanche
- Les chutes de la rivière Valin, du lac Hingan et du lac à Charles
- L'exutoire de la rivière du lac Repère
- Les chutes des PK 22, PK 30, PK 29, PK 40, PK 42 (n = 2), PK 66, PK 68, PK 72 et PK 73
- Les chutes et rapides entre les PK 14 et PK 30
- Les chutes entre les PK 24 et PK 42
- Les chutes le long du réservoir de la SM2

Paysage exceptionnel (n = 13)

- Le réservoir de la SM3
- Le réservoir de la SM2
- La rivière dans son ensemble (n = 2)
- Le secteur 2 dans son ensemble
- Les montagnes des PK 14 et PK 15, sur la rive ouest
- La montagne Bouleau (vers le PK 106)
- Le chemin menant au lac Doré
- Le barrage Denis-Perron
- Les baies des PK 24 et PK 28
- Les paysages des PK 40, PK 46, PK 72 et PK 75
- Les secteurs entre les PK 10 et PK 20, PK 10 et PK 40, PK 50 et PK 60
- Les grands espaces pour pratiquer la motoneige

PARTIE 12 PRÉOCCUPATIONS ET PERCEPTION À L'ÉGARD DU PROJET

Q. 12.1 Parmi les énoncés suivants, lequel décrit le mieux votre connaissance générale du projet?

n = 57

Énoncé	Nombre de répondants
Je connais bien le projet	8
Je connais moyennement le projet	12
Je connais un peu le projet	21
Je connais très peu le projet ou pas du tout	16
Je préfère ne pas répondre	0

Q. 12.2 Quel énoncé décrit le mieux votre opinion actuelle à l'égard du projet?

n = 57

Énoncé	Nombre de répondants
Je suis entièrement favorable	1
Je suis favorable	10
Je n'ai pas d'opinion sur le projet	6
Je suis défavorable	7
Je suis entièrement défavorable	8
Je ne connais pas assez le projet pour me prononcer	21
Je préfère ne pas répondre	4

Q. 12.3 Dans quelle mesure le projet vous préoccupe-t-il?

n = 57

Le projet me préoccupe...	Nombre de répondants
Pas du tout	7
Un peu	10
Moyennement	7
Beaucoup	19
Énormément	13
Je préfère ne pas répondre	1

Q. 12.4 Pour quelles raisons le projet vous préoccupe-t-il principalement?

n = 57

Préoccupation	Nombre de répondants
La variation du niveau d'eau (en automne, en hiver, période non précisée)	13
La variation du niveau d'eau du réservoir de la SM3 (en hiver, période non précisé)	2
La variation du niveau d'eau du réservoir de la SM2	2
La variation du débit d'eau	2
La variation des courants	1
L'accessibilité du chalet (en automne, en hiver)	10
Le couvert de glace sur le réservoir de la SM2	1
Le couvert de glace sur le réservoir de la SM3	2
L'état du couvert de glace (absence, instabilité, amincissement, fragilisation)	10
La sécurité des utilisateurs et les risques d'incidents	4
Le respect des utilisateurs du territoire	1
L'inquiétude de perdre la possibilité de pratiquer les activités de plein air	2
La pression sur les activités de pêche	1
Les impacts et la pression sur les activités de chasse	3
La perte de jouissance	1
La perte de tranquillité	1
L'intégrité des infrastructures personnelles	2
La perte de superficie de terrain	2
La perte des chalets	2
La perte de valeur des investissements	2
Les futurs projets de construction	1
L'achalandage sur les routes	1
L'érosion des berges	4
La communication entre Hydro-Québec et Rio Tinto IOC	1
Le manque d'information	2
Les impacts environnementaux négatifs (écosystèmes, milieux naturels, faune, non précisés)	7
Pas de réponse	9

Q. 12.5 Quelle a été votre réaction à la suite de l'annonce du projet?

Une réaction est une conséquence (positive, négative ou neutre) émotive ou comportementale résultant de la perception qu'a une personne à l'égard du projet.

n = 57

Réaction	Nombre de répondants
Réaction positive	7
Réaction neutre ou aucune réaction	26
Réaction négative	23
Pas de réponse	1

n = 57

Réaction	Nombre de répondants
Réaction positive (n = 5)	
Les retombées économiques (régionales, non précisée)	4
Possibilité d'améliorer l'accessibilité du camp	1
Les bienfaits énergétiques au Québec	1
Réaction neutre (n = 9)	
Le manque d'information et la méconnaissance du projet	5
En attente de voir les développements	2
Les variations du niveau d'eau	2
Réaction négative (n = 19)	
Émotions négatives (inquiétude, frustration, déception, mécontentement, crainte)	8
La variation du niveau d'eau (non précisé, en hiver)	3
L'état du couvert de glace (non précisé, absence de glace)	3
L'accessibilité du chalet (non précisé, en hiver)	2
Les impacts environnementaux négatifs	2
La variation des courants	1
Le manque de respect envers les villégiateurs	1
La qualité du paysage	1
Les impacts sur la pratique des activités de plein air (en hiver)	1
L'argent investi dans les installations personnelles	1
La crainte de perdre le chalet	1
Les besoins personnels	1
Pas de réponse	24

Note : Parmi les réactions indiquées, seulement quelques répondants (8) ont précisé un type de réaction (inquiétude, mécontentement, frustration, etc.). Les autres réponses obtenues sont principalement liées aux facteurs générant des réactions.

Q. 12.6 Qu'est-ce qui vous a amené à avoir cette réaction à la suite de l'annonce du projet?

n = 57

Raison de la réaction	Nombre de répondants
Réaction positive (n = 4)	
La possibilité d'apporter de la main-d'œuvre	1
La possibilité de raccorder les chalets au réseau électrique	1
La possibilité d'améliorer les accès publics (chemin, rampe de mise à l'eau)	1
L'augmentation du potentiel énergétique	1
L'absence d'impacts sur l'utilisation du territoire	1
Réaction neutre (n = 10)	
Le manque d'information et la méconnaissance du projet	4
L'accessibilité du chalet (non précisé, en hiver, en été)	3
La variation du niveau d'eau (non précisé, en hiver, en automne)	1
La continuité des sentiers développés par les utilisateurs	1
La reconnaissance des utilisateurs du territoire	1
L'utilisation de secteurs autres que la rivière Sainte-Marguerite	1
Les impacts sur l'utilisation du territoire	1
La rivière est déjà aménagée	1
Réaction négative (n = 23)	
La variation du niveau d'eau (non précisé, en hiver, en automne)	5
La variation du débit d'eau	2
L'érosion des berges	1
Les risques d'inondation (terrain sous bail de villégiature, territoire de chasse)	1
La présence de bois flottant	1
La possibilité de perdre le territoire de piégeage (si le projet a des impacts sur la faune)	1
Pas de réponse	20

Q. 12.7 Anticipez-vous des impacts sur l'environnement (physique, biologique ou humain) en lien avec le projet? Si oui, mentionnez quels seraient ces impacts selon vous. Est-ce que, selon vous, ces impacts pourraient varier selon les saisons?

n = 57

Impact anticipé	Nombre de répondants
La variation du niveau d'eau (non précisé, au printemps, à l'automne, dans les lacs environnants)	7
La variation du niveau d'eau du réservoir de la SM2	1
La variation du niveau d'eau du réservoir de la SM3	2
Le déplacement des hauts-fonds	1
Les variations de courant	1
Les variations de débit	2
L'accessibilité du chalet (non précisé, en hiver)	6
L'érosion des berges	8
Les impacts environnementaux négatifs (faune, flore, arbres déracinés, augmentation du mercure dans l'eau, en hiver)	3
La présence de bois flottant	3
La sécurité des utilisateurs et les risques d'incidents	5
L'intégrité des installations personnelles	1
Le sentiment de stress face à l'insécurité de la rivière	1
L'état du couvert de glace (non précisé, absence de couvert, amincissement)	6
L'état du couvert de glace sur le réservoir de la SM2 (non précisé, absence de couvert)	2
L'état du couvert de glace sur le réservoir de la SM3	1
La perte de jouissance	1
La perte de terrain	4
L'instabilité du sol sur le terrain sous bail de villégiature	1
Les impacts sur l'utilisation du territoire (impacts humains, activités de plein air)	3
La pression sur les activités de chasse et de pêche	1
L'augmentation de l'achalandage routier	1
Manque d'information ou méconnaissance du projet	3
Impacts anticipés, mais non identifiés (selon les saisons)	3
Aucun impact anticipé	9
Pas de réponse	14

Q. 12.8 Avez-vous des préoccupations en lien avec la présence et les activités d'Hydro-Québec dans le secteur de la rivière Sainte-Marguerite? Si oui, mentionnez quelles sont ces préoccupations.

n = 57

Préoccupation	Nombre de répondants
Aucune préoccupation	11
La variation du niveau d'eau (non précisé, au printemps, à l'automne, dans les lacs environnants)	9
L'accessibilité du chalet (non précisé, en hiver)	6
L'état du couvert de glace (non précisé, craquements, présence d'eau	5
L'érosion des berges	4
L'ajout d'infrastructures électriques (tracé des nouvelles lignes de transport, éoliennes)	3
La sécurité des utilisateurs et les risques d'incidents (durant les travaux, avec les variations des niveaux d'eau)	3
L'intégrité des installations personnelles	2
La perte de tranquillité et de jouissance	2
Les impacts sur les activités de chasse (non précisé, pression exercée par la présence de travailleurs)	2
Les impacts environnementaux négatifs (taux de mercure, impacts sur les frayères)	2
Le réchauffement de l'eau	1
Les variations du débit d'eau	1
Le transport des équipements	1
La présence de bois flottant	1
L'ajout d'infrastructures de transport (aménagement de routes, transport ferroviaire)	1
Les activités de déboisement	1
L'augmentation de l'achalandage routier	1
La perte de terrain	1
La possibilité d'obtenir des compensations pour les pertes d'accessibilité	1
La cohabitation des activités avec Hydro-Québec	1
Les problèmes de communication entre Hydro-Québec et Rio Tinto IOC	1
Pas de réponse	22

Q. 12.9 Si vous avez des commentaires à formuler sur l'un ou l'autre des sujets traités dans le cadre de ce sondage, veuillez les inscrire ici.

n = 57

Commentaire	Nombre de répondants
Commentaires généraux (n = 7)	
Commentaire sur l'importance de la sécurité des utilisateurs	1
Commentaire sur l'état du couvert de glace	1
Commentaire sur les variations du niveau d'eau en amont du barrage de la SM3	1
Commentaire sur les variations du niveau d'eau	1
Commentaire sur les impacts du projet sur l'accessibilité des chalets	1
Commentaire sur les nouvelles infrastructures énergétique	1
Commentaire sur les mesures prises pour respecter les utilisateurs	1
Commentaire sur la protection de la faune	1
Commentaires négatifs (n = 6)	
Hydro-Québec et Rio Tinto IOC doivent mieux communiquer sur la gestion du niveau d'eau	1
Commentaires sur le manque d'information des utilisateurs en lien avec le projet et ses impacts	3
Commentaires sur la sécurité des lieux	3
Demandes ou suggestions (n = 4)	
Propose qu'un chemin d'accès soit créé à partir de la route Denis-Perron pour atteindre le PK 29.	1
Suggère de prévoir des laissez-passer pour avoir accès au sentier du lac Poëlon vers le réservoir de la SM3, du côté est	1
Souhaite qu'un chemin forestier soit créé du côté est de la rivière, minimalement jusqu'au PK 34	1
Demande la possibilité de réaliser des rencontres informatives hors des heures de travail	1
Aucun commentaire formulé	43

PARTIE 13 PROFIL DU RÉPONDANT

Les questions suivantes serviront à analyser les résultats du sondage.

Q. 13.1 À quel groupe d'âge appartenez-vous?

n = 57

Groupe d'âge	Nombre de répondants
18 à 24 ans	0
25 à 34 ans	2
35 à 44 ans	12
45 à 54 ans	16
55 à 64 ans	17
65 ans et plus	10
Je préfère ne pas répondre	0

Q. 13.2 Quel est votre sexe?

n = 57

Sexe	Nombre de répondants ^a
Homme	53
Femme	7
Je m'identifie comme	0
Je préfère ne pas répondre	0

a : Trois utilisateurs ont mentionné avoir répondu au questionnaire en couple.

Q. 13.3 Quel est votre état civil?

n = 57

État civil	Nombre de répondants
Célibataire (incluant divorcé, séparé ou veuf)	4
Marié ou en couple	52
Je préfère ne pas répondre	1

Q. 13.4 Quel est votre plus haut niveau de scolarité?

n = 57

Niveau de scolarité	Nombre de répondants
Aucune scolarité ou primaire non complété	0
Primaire complété	0
Secondaire non complété	2
Secondaire de formation générale complété	5
Secondaire de formation professionnelle complété : attestation d'études professionnelles (AEP), attestation de spécialisation professionnelle (ASP), diplôme d'études professionnelles (DEP)	24
Collégial complété (CÉGEP) : diplôme d'études collégiales (DEC) ou attestation d'études collégiales (AEC)	16
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	3
Baccalauréat ou grade supérieur	5
Je préfère ne pas répondre	2

Q. 13.5 Quelle est votre occupation actuelle? Cochez deux réponses au besoin.

n = 57

Occupation	Nombre de répondants
Travailleur à temps plein (plus de 30 h par semaine)	37
Travailleur à temps partiel	2
Travailleur saisonnier (sous contrat)	1
Sans emploi, à la recherche d'un emploi	0
À la maison à temps plein	0
Retraité	18
Étudiant	1
Je préfère ne pas répondre	0

Q. 13.6 Parmi les catégories suivantes, laquelle reflète le mieux le revenu total avant impôt de votre ménage (ensemble des personnes vivant dans votre maison ou logement, qu'elles soient apparentées ou non) pour l'année 2023? Cochez une seule réponse.

n = 57

Revenu	Nombre de répondants
Moins de 20 000 \$	0
20 000 \$ à 39 999 \$	1
40 000 \$ à 59 999 \$	4
60 000 \$ à 79 999 \$	3
80 000 \$ à 99 999 \$	1
100 000 \$ et plus	33
Je ne sais pas	0
Je préfère ne pas répondre	15

Q. 13.7 Êtes-vous membre de l'Association de chasse et pêche Sept-Îlienne (zec Matimek)?

n = 57

Membre de l'Association de chasse et pêche Sept-Îlienne	Nombre de répondants
Oui	48
Non	9

Si oui, depuis combien d'années?

n = 48

Nombre d'années	Nombre de répondants
Moins de 10 ans	10
Entre 10 et 19 ans	14
Depuis 20 ans et plus	15
Pas de réponse	9

Q. 13.8 Faites-vous partie d'une autre association de loisirs (chasse, pêche, motoneige, quad [VTT], villégiature)?

n = 57

Membre d'une autre association	Nombre de répondants
Oui	18
Non	39

n = 18

Association	Nombre de répondants
Fédération des clubs de motoneige du Québec (FCMQ) - Club non identifié	6
Association des Piégeurs Sept-Rivières et Basse-Côte (ATSR)	5
Club de motoneige Ook-Pik	3
Fédération québécoise des clubs de quad (FQCQ) – Club non identifié	2
Club Quad les Nord-Côtiers	2
Association des utilisateurs du chemin du lac Profond (AUCLP)	1
Club de tir Sept-Îlien inc.	1
Regroupement des Propriétaires et Amis du 107 (RPA 107)	1

PARTIE 14 CONTACT ET TIRAGE

- Q. 14.1** Si vous êtes un utilisateur du territoire dans les secteurs 1, 2, 3A ou 3B, accepteriez-vous d'être contacté par WSP afin de participer à une entrevue pour connaître plus en détail votre utilisation de ce territoire? À noter que les utilisateurs ayant consenti à participer à une entrevue ne seront pas tous contactés.

n = 57

Consentement	Nombre de répondants
Participation au tirage (n = 56)	
Je ne suis pas un utilisateur des secteurs 1, 2, 3A ou 3B	13
Oui, j'accepte d'être contacté pour participer à une entrevue	30
Non, je refuse d'être contacté pour participer à une entrevue	14

- Q. 14.2** Si vous souhaitez participer au tirage des prix de participation au sondage, soit cinq (5) cartes-cadeaux de chez Pronature de Sept-Îles (une de 500 \$ et quatre de 250 \$), veuillez fournir vos coordonnées pour que nous puissions inclure votre nom dans la liste des participants et éventuellement vous joindre si vous êtes l'un des gagnants.

Votre identification (facultative) nous permettrait aussi de vous joindre si nous avons besoin d'informations supplémentaires concernant ce questionnaire.

n = 57

Consentement	Nombre de répondants
Participation au tirage (n = 56)	
Oui, j'accepte de participer au tirage	51
Non, je ne souhaite pas participer au tirage	5
Informations supplémentaires (n = 35)	
Oui, j'accepte d'être contacté pour fournir des informations supplémentaires	26
Non, je ne souhaite pas être contacté pour fournir des informations supplémentaires	9

ANNEXE

E

GUIDE D'ENTREVUE AUPRÈS
DES UTILISATEURS DE LA
ZONE D'ÉTUDE EN AVAL DES
OUVRAGES
HYDROÉLECTRIQUES DE LA
SAINTE-MARGUERITE-3



No du bail : _____

Suréquipement de la centrale de la Sainte-Marguerite-3

Utilisation du territoire par les allochtones

ENTREVUES AUPRÈS DE SUPER-UTILISATEURS DU TERRITOIRE DANS LA ZONE D'ÉTUDE RESTREINTE

Date : ____ / ____ / 2025

Nom des personnes rencontrées :

INTRODUCTION

Mode de fonctionnement suggéré pour l'entrevue

- Présentation des stratégies d'enquête et de cueillette d'informations des études du milieu humain.
- Échanges visant, entre autres, à améliorer la connaissance du milieu.
- Préoccupations liées au projet à l'étude.

Les informations recueillies lors de cette entrevue pourront être utilisées dans l'étude d'impact. Les noms des personnes rencontrées ne seront toutefois pas mentionnés dans cette étude.

Notes :

- *Dans ce guide d'entrevue :*
 - le terme chalet est utilisé comme terme générique pour désigner un chalet ou un camp.
 - le terme rivière Sainte-Marguerite inclut son embouchure dans l'estuaire ainsi que les réservoirs de la Sainte-Marguerite 1 et de la Sainte-Marguerite 2.
- Les renseignements recherchés concernent essentiellement le territoire compris dans la zone d'étude.
- Enquêteur : avoir en main le questionnaire du sondage rempli par l'utilisateur.

Emplacement du chalet et description

- 1- Confirmer l'emplacement du chalet sur la carte.
- 2- Quelles sont les raisons principales pour lesquelles ce secteur a été choisi pour l'emplacement du chalet? Cocher une ou plusieurs cases.
- ☐ Facilité d'accès ☐ Potentiel de pêche
- ☐ Isolement, tranquillité ☐ Présence d'un plan d'eau
- ☐ Potentiel de chasse ☐ Randonnées en motoneige ou en quad (VTT)
- ☐ Autres (préciser) : _____
- 3- Indiquer, sur la carte, l'emplacement de la source d'approvisionnement en eau potable « Ep » et en eau pour usages domestiques (vaisselle, lessive, douche, toilettes, etc.) « Ed ».

Accès

- 4- Tracer, sur la carte, l'itinéraire emprunté pour accéder au chalet et aux sites d'activités, en indiquant les lieux de traversée de la rivière Sainte-Marguerite, pour chaque moyen de transport utilisé (motoneige, VTT, embarcation).

Activités pratiquées

- 5- Indiquer les trois activités les plus souvent pratiquées dans la zone d'étude (par ordre d'importance) parmi celles listées à la question Q4.1 du questionnaire du sondage rempli par l'utilisateur.

1° _____ 2° _____ 3° _____

AUCUNE ACTIVITÉ DE PÊCHE DANS LA ZONE D'ÉTUDE, COCHER ICI ☐

Pêche

- 6- Depuis combien d'années l'utilisateur pêche-t-il dans la zone d'étude en général et dans la rivière Sainte-Marguerite en particulier?

_____ année(s) dans la zone d'étude en général

_____ année(s) dans la rivière Sainte-Marguerite

7- Indiquer sur la carte les principaux secteurs de pêche fréquentés en marquant « Pe » pour la pêche estivale et « Pb » pour la pêche blanche (encercler les secteurs de pêche).

8- Indiquer le nombre de jours de pêche dans la zone d'étude au cours des 12 derniers mois.

_____ jour(s) au printemps 2024

_____ jour(s) à l'été 2024

_____ jour(s) à l'automne 2024

_____ jour(s) à l'hiver 2024-2025

9- L'utilisateur pêche-t-il le plus souvent...

☐ Seul

☐ En groupe Préciser le nombre total de personnes : _____

10- Indiquer les trois espèces de poisson les plus souvent recherchées dans la zone d'étude (par ordre d'importance) et à quel endroit ces poissons sont pêchés (p. ex : réservoir de la SM2, lac à Moi).

Dans le tableau, inscrire les chiffres 1 à 3⁽¹⁾ vis-à-vis les espèces de poissons les plus souvent recherchées. Indiquer l'endroit où elles sont pêchées.

	Truite mouchetée (omble de fontaine)		Éperlan arc-en-ciel
	Truite grise (touladi)		Capelan
	Grand corégone		Autres :
	Grand brochet		

(1) Le rang 1 correspond à l'espèce la plus recherchée.

Endroit

1° _____ 2° _____ 3° _____

11- Selon l'utilisateur, au cours des trois dernières années, la quantité de poissons dans la rivière Sainte-Marguerite ...

☐ A augmenté

☐ S'est maintenue

☐ A diminué

12- Si applicable, pourquoi aurait-elle augmenté ou diminué?

13- Selon l'utilisateur, au cours des trois dernières années, le nombre de pêcheurs dans la rivière Sainte-Marguerite ...

☐ A augmenté ☐ S'est maintenu ☐ A diminué

14- Selon l'utilisateur, cette tendance est-elle observée pour l'ensemble de la rivière Sainte-Marguerite, ou dans un secteur spécifique?

☐ Ensemble de la rivière Sainte-Marguerite

☐ Secteur spécifique, préciser : _____

15- Si applicable, pourquoi le nombre de pêcheurs aurait-il augmenté ou diminué?

16- Selon l'utilisateur, d'où viennent les pêcheurs fréquentant la rivière Sainte-Marguerite?

AUCUNE ACTIVITÉ DE CHASSE DANS LA ZONE D'ÉTUDE, COCHER ICI ☐

Chasse

17- Depuis combien d'années l'utilisateur chasse-t-il dans la zone d'étude?

_____ année(s)

18- Localiser sur la carte, avec un « C », les principaux secteurs de chasse fréquentés dans la zone d'étude (encercler les territoires de chasse si possible).

19- L'utilisateur chasse-t-il le plus souvent...

☐ Seul

☐ En groupe Préciser le nombre total de personnes : _____

20- Si l'utilisateur possède des infrastructures liées à la chasse dans la zone d'étude (cache, camp, abri, mirador, etc.), cocher les cases correspondantes et les localiser sur la carte.

☐ Ne possède aucune infrastructure liée à la chasse

☐ Cache (C1)

☐ Camp (C2)

☐ Abri sommaire (C3)

☐ Mirador (C4)

☐ Autres (préciser) (C5 et +) : _____

21- Selon l'utilisateur, au cours des trois dernières années, la quantité de gibier sur ce territoire de chasse ...

☐ A augmenté

☐ S'est maintenue

☐ A diminué

22- Si applicable, pourquoi aurait-elle augmenté ou diminué et pour quelles espèces de gibier?

23- Selon l'utilisateur, au cours des trois dernières années, le nombre de chasseurs sur ce territoire de chasse ...

☐ A augmenté

☐ S'est maintenu

☐ A diminué

24- Selon l'utilisateur, cette tendance est-elle observée pour l'ensemble de la zone d'étude, ou dans un secteur spécifique?

☐ Ensemble de la zone d'étude

☐ Secteur spécifique, préciser : _____

25- Si applicable, pourquoi le nombre de chasseurs aurait-il augmenté ou diminué?

26- Selon l'utilisateur, d'où viennent les chasseurs fréquentant la zone d'étude?

AUCUNE ACTIVITÉ DE NAVIGATION SUR LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE, COCHER ICI ☐

Navigation

27- Quel(s) type(s) d'embarcation sont utilisés pour naviguer sur la rivière Sainte-Marguerite (déplacement ou récréatif)? Cocher une ou plusieurs cases.

☐ Bateau à moteur

☐ Véhicule amphibie tout terrain (Argo)

☐ Canot à pagaie

☐ Motomarine

☐ Kayak

☐ Autres (préciser) : _____

- 28- **Délimiter, sur la carte, les secteurs de la rivière Sainte-Marguerite utilisés pour la navigation récréative, les localiser avec un « NR » et préciser le type d'embarcation utilisé.**
- 29- **Indiquer l'emplacement des sites de mise à l'eau sur la carte au moyen des lettres « Me ».**
- 30- **Localiser avec un « DN » (ex. : DN1, DN2, etc.) les secteurs qui présentent des difficultés de navigation. Préciser également le type de difficultés rencontrées, la raison pour laquelle elle survient selon l'utilisateur et les périodes concernées.**

☐ Ne rencontre aucune difficulté de navigation sur la Sainte-Marguerite.

DN	Difficulté et raison ⁽¹⁾	Période ⁽²⁾

(1) Difficultés : présence de blocs et de roches, faible niveau d'eau, présence de troncs d'arbres, etc.

(2) Période : indiquer la semaine et le mois, ex. : 2^e semaine de septembre.

- 31- **Selon l'utilisateur, au cours des trois dernières années, la pratique d'activités nautiques sur la rivière Sainte-Marguerite ...**

☐ A augmenté ☐ S'est maintenue ☐ A diminué

- 32- **Selon l'utilisateur, cette tendance est-elle observée pour l'ensemble de la rivière Sainte-Marguerite, ou dans un secteur spécifique?**

☐ Ensemble de la rivière Sainte-Marguerite

☐ Secteur spécifique, préciser : _____

- 33- **Si applicable, pourquoi la pratique d'activités nautiques aurait-elle augmenté ou diminué?**

- 34- Selon l'utilisateur, d'où viennent les utilisateurs pratiquant des activités nautiques sur la rivière Sainte-Marguerite?

AUCUNE CIRCULATION EN MOTONEIGE OU EN QUAD SUR LE COUVERT DE GLACE DE LA
RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE, COCHER ICI ☐

Motoneige

- 35- Délimiter, sur la carte, les secteurs de la rivière Sainte-Marguerite utilisés pour la motoneige et le quad. Les localiser avec un « MR » pour la motoneige et un « QR » pour le quad.

- 36- Généralement, à quelle période de l'hiver l'utilisateur circule-t-il sur le couvert de glace de la rivière Sainte-Marguerite? Préciser pour chaque secteur indiqué sur la carte.

- 37- Localiser les secteurs qui présentent des difficultés de circulation en motoneige (ex. : DM1, DM2, etc.) ou en quad (ex. : DQ1, DQ2, etc.) sur la rivière Sainte-Marguerite. Préciser également les difficultés rencontrées, les raisons pour lesquelles elles surviennent selon l'utilisateur et les périodes concernées.**

☐ Ne rencontre aucune difficulté de circulation en motoneige ou en quad sur la rivière Sainte-Marguerite.

DM / DQ	Difficulté et raison ⁽¹⁾	Période ⁽²⁾

(1) Difficultés : présence d'eau en rive, fissure dans la glace, accès à la rive difficile ; raison : variation du niveau de l'eau, redoux, gestion des ouvrages hydroélectriques.

(2) Période : indiquer la semaine et le mois, ex. : 2^e semaine de février.

- 38- Si l'accès au chalet en motoneige ou en quad est impossible par la rivière Sainte-Marguerite, quels autres chemins sont empruntés? Tracer le(s) itinéraire(s) alternatif(s) « Aa » sur la carte.**
- 39- Selon l'utilisateur, au cours des trois dernières années, le nombre de motoneigistes et de quadistes sur la rivière Sainte-Marguerite ...**
- ☐ A augmenté ☐ S'est maintenu ☐ A diminué
- 40- Selon l'utilisateur, cette tendance est-elle observée pour l'ensemble de la rivière Sainte-Marguerite, ou dans un secteur spécifique?**
- ☐ Ensemble de la rivière Sainte-Marguerite
- ☐ Secteur spécifique, préciser : _____

- 41- Si applicable, pourquoi le nombre de motoneigistes et de quadistes aurait-il augmenté ou diminué?

- 42- Selon l'utilisateur, d'où viennent les motoneigistes et quadistes circulant sur la rivière Sainte-Marguerite?

Lieux d'intérêt

- 43- Indiquer et décrire les lieux considérés d'intérêt particulier dans la zone d'étude. Les localiser sur la carte. Cocher une ou plusieurs cases.

Lieux d'intérêt	Description
☐ Plage (L1)	
☐ Belvédère naturel, point de vue (L2)	
☐ Rapide et chute (L3)	
☐ Paysage exceptionnel (L4)	
☐ Autres (préciser) (L5 et +)	
☐ Aucun lieu d'intérêt dans la zone d'étude	

Préoccupations

Discuter des réponses fournies par l'utilisateur lors du sondage. Préciser les réponses au besoin et ajouter d'autres éléments s'il y a lieu.

- 44- Y a-t-il de nouvelles préoccupations quant au projet de suréquipement de la centrale de la SM3, soit l'ajout d'un troisième groupe turbine-alternateur? Si oui, inscrire quelles sont ces préoccupations.**

- 45- De nouveaux impacts sur l'environnement sont-ils anticipés (physique, biologique ou humain) en lien avec le projet, et pourraient-ils varier selon les saisons**

Si oui, indiquer les impacts anticipés.

- 46- L'utilisateur a-t-il de nouvelles préoccupations en lien avec la présence et les activités d'Hydro-Québec dans le secteur de la rivière Sainte-Marguerite? Si oui, indiquer quelles sont ces préoccupations.

Commentaires

- 47- Commentaires à formuler sur l'un ou l'autre des sujets traités lors de cette entrevue.

ANNEXE

F

PÊCHES COMMERCIALES



Pêches commerciales dans la zone d'étude locale

La zone d'étude locale se trouve dans le quadrilatère de pêche GL21 (voir la carte F-1)¹. Celui-ci fait partie des zones de pêche pour plusieurs espèces. Selon le MPO (communication du 4 septembre 2024), huit d'entre elles peuvent avoir été pêchées dans la zone d'étude locale entre 2019 et 2024, soit :

- Crabe des neiges
- Crevette
- Homard
- Flétan atlantique
- Morue franche
- Crabe commun
- Buccin
- Mactre de Stimpson

Pour le quadrilatère GL21, seules des données pour le crabe des neiges sont disponibles pour des raisons de confidentialité (les données sont confidentielles lorsqu'il y a moins de cinq intervenants) (MPO, communication du 4 septembre 2024). Les données disponibles à l'échelle de la zone de pêche sont fournies pour les autres pêcheries.

Crabe des neiges

Zone de pêche et régime de gestion

La zone d'étude locale se trouve dans la zone de pêche au crabe 16 (ZPC 16) (voir la carte F-2). L'ensemble des flottilles de la ZPC 16 sont sous un régime de quota individuel transférable (QIT).

Participants à la pêche

Le crabe des neiges dans la ZPC 16 est partagé entre trois groupes de pêcheurs du Québec (MPO, 2021a). Le groupe A est constitué des pêcheurs dits « traditionnels », soit ceux détenant un permis régulier pour cette ressource avant 1995 (à ne pas confondre avec les pêcheurs autochtones). Le groupe B est formé de pêcheurs qui ont reçu des allocations temporaires de crabe des neiges en 1995 afin d'assurer la viabilité économique de leurs entreprises de pêche, de favoriser leur polyvalence et de pallier les pertes de revenus subies dans la pêche d'autres espèces (poissons de fond, pélagiques) (MPO, 2021a). Ces allocations temporaires ont été transformées en permis réguliers en 2012 (MPO, 2021a). Dans la zone 16, le groupe C représente les permis assignés à un groupe autochtone qui ne peuvent être transférés de façon permanente ou réassignés vers un autre groupe (MPO, 2021a).

La ZPC 16 compte 51 permis dont 36 font partie du groupe A et 15 des groupes B et C (MPO, 2023a). Les détenteurs de permis du groupe A se partagent 92,7 % du total autorisé des captures (TAC) alors que les détenteurs de permis des groupes B et C se partagent 7,3 % du TAC. Les parts du TAC allouées à chacun des groupes de pêche sont ensuite partagées entre les détenteurs de permis sous forme de quota individuel transférable (QIT).

Le tableau F-1 présente le nombre de permis, d'intervenants et de bateaux actifs dans le quadrilatère GL21 entre 2019 et 2024. Les pêcheurs actifs dans la zone d'étude locale durant cette période proviennent de la Côte-Nord et comprennent une communauté autochtone.

Tableau F-1 Nombre de permis, d'intervenants et de bateaux actifs dans le quadrilatère GL21 pour la pêche au crabe des neiges

Année	Nombre de permis, d'intervenants et de bateaux ¹
2024	Aucun effort de pêche en date du 21 août 2024
2023	9
2022	9
2021	Données confidentielles (< 5)
2020	Données confidentielles (< 5)
2019	6

1 Le nombre de permis, d'intervenants et de bateaux est identique dans cette pêcherie.

Source : MPO, communication du 4 septembre 2024.

Pratique et performance de la pêche

La pêche au crabe des neiges se pratique au moyen de casiers. Le nombre maximal de casiers standards autorisés dans la ZPC 16 est de 100 casiers pour les pêcheurs du groupe A et de 35 casiers pour les pêcheurs des groupes B et C. Un casier standard peut être remplacé par deux casiers coniques (japonais) (MPO, 2024a).

La saison de pêche dans la ZPC 16 dure un maximum de 14 semaines (MPO, 2024b). En 2024, la saison a débuté le 5 avril (MPO, 2024b).

Le TAC et les débarquements de crabes des neiges dans la ZPC 16 sont présentés dans le tableau F-2. Les volumes et la valeur des captures provenant du quadrilatère GL21 entre 2019 et 2024 sont présentés au tableau F-3.

Tableau F-2 Total autorisé des captures (TAC) et débarquements de crabes des neiges dans la ZPC 16

Année	TAC (t)	Débarquements (t)
2024	3 067,48	
2023	2 585	2 552
2022	2 236,9	2 252
2021	1 951	1 962,6
2020	2 326	2 300,3
2019	3 101	TAC atteint (volume exact non disponible)

Sources : MPO, 2020 ; MPO, 2021b ; MPO, 2022a ; MPO, 2023b ; MPO, 2024c ; MPO, 2024a.

Tableau F-3 **Volume et valeur des captures de crabe des neiges réalisées dans le quadrilatère GL21**

Année	Volume (kg)	Valeur (CAD)
2024*	Aucun effort de pêche	Aucun effort de pêche
2023*	195 167,86	1 018 536,45
2022	94 616,68	1 336 501,94
2021	Données confidentielles	Données confidentielles
2020	Données confidentielles	Données confidentielles
2019	61 433,36	773 732,19

* Données préliminaires.

Source : MPO, communication du 4 septembre 2024.

Crevette nordique

Zone de pêche et régime de gestion

La zone d'étude locale se trouve dans la zone de pêche à la crevette 10 communément appelée zone Sept-Îles (voir la carte F-3). La pêche à la crevette est sous un régime de quota individuel (QI) et de quota individuel transférable (QIT) (MPO, 2024d).

Participants à la pêche

Le TAC de la zone Sept-Îles est réparti entre les pêcheurs du groupe B (97,64 % du TAC) et des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse (2,36 % du TAC). Le groupe B est composé des entreprises du Québec et du Nouveau-Brunswick incluant les Premières Nations. En 1997, des allocations temporaires ont été distribuées à des pêcheurs qui ne détenaient pas de permis régulier pour la pêche de la crevette, principalement des pêcheurs de poisson de fond du Québec et du Nouveau-Brunswick (MPO, 2018a). Une formule stable de partage entre les flottilles traditionnelles du Québec et du Nouveau-Brunswick et les pêcheurs dépendant du poisson de fond (nouvel accès) est en place depuis 2010. Cette entente attribue 13,5 % du quota du groupe B aux pêcheurs dépendant du poisson de fond (MPO, 2018a).

Des 39 permis distribués au Québec pour la pêche à la crevette nordique dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, 35 sont détenus par des pêcheurs du groupe B (incluant six permis pour cinq Premières Nations) (MPO, 2018b ; MPO, 2018a). Les pêcheurs québécois résident dans le Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie ou sur la Côte-Nord (MPO, 2023b). Environ la moitié d'entre eux sont membres de l'Office des pêcheurs de crevette de la ville de Gaspé (MAPAQ, 2020). En 2019, on comptait au Québec 120 aides-pêcheurs dans la pêche à la crevette nordique (MAPAQ, 2020).

Entre 2019 et 2024, moins de cinq détenteurs de permis ont pêché la crevette nordique dans le quadrilatère GL21, situé dans la zone d'étude locale (MPO, communication du 4 septembre 2024).

Pratique et performance de la pêche

L'engin de pêche autorisé pour la pêche à la crevette est le chalut (MPO, 2024d). La saison de pêche dans la zone Sept-Îles se déroule du 1^{er} avril au 31 décembre (MPO, 2024d).

Le TAC et les débarquements de crevettes nordiques dans la zone Sept-Îles sont présentés dans le tableau F-4.

Tableau F-4 **Total autorisé des captures (TAC) et débarquements de crevettes nordiques dans la zone Sept-Îles**

Année	TAC (t)	Débarquements (t)
2024	342	Saison en cours
2023	5 304	1 369
2022	5 304	3 906
2021	5 123	4 907
2020	5 123	5 096

Sources : MPO, 2022b ; Bourdages et coll., 2022 ; MPO, 2023c.

Homard

Zone de pêche et régime de gestion

La zone d'étude locale se trouve dans la zone de pêche au homard 18 (ZPH 18), plus précisément dans la sous-zone 18D (voir la carte F-4). La pêche au homard dans la ZPH 18 est sous un régime compétitif. Il n'y a donc aucun TAC pour cette zone et la pêche est contrôlée par la gestion de l'effort (MPO, 2023d).

Participants à la pêcherie

Il n'y a qu'un seul permis pour la sous-zone 18 D.

Pratique et performance de la pêche

La pêche au homard se pratique au moyen de casiers. Le nombre maximal de casiers autorisés dans la zone 18 est de 175 pour les casiers de type 1 (casiers dont la plus grande longueur, la plus grande largeur et la plus grande hauteur sont égales ou inférieures à 124 cm x 90 cm x 50 cm) et de 250 pour les casiers de type 2 (casiers dont la plus grande longueur, la plus grande largeur et la plus grande hauteur sont égales ou inférieures à 92 cm x 71 cm x 50 cm) (MPO, 2023d).

La durée maximale de la saison de pêche dans la zone 18 a été fixée à 11 semaines pour la période 2023-2025 (MPO, 2023d). En 2024, la saison dans la sous-zone 18D a eu lieu du 15 mai au 30 juillet (MPO, 2024e).

Dans la ZPH 18, les débarquements annuels étaient d'environ 1 t de 2001 à 2011. Depuis 2011, ceux-ci ont connu une forte croissance atteignant 167 t, ce qui représente une augmentation de 30,5 % par rapport aux débarquements de 2018 et une augmentation de 386,3 % par rapport à la moyenne des 25 dernières années (MPO, 2024f).

Flétan atlantique

Zone de pêche et régime de gestion

La pêche aux poissons de fond, dont la pêche dirigée au flétan atlantique, s'effectue dans les trois divisions de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, soit 4R, 4S et 4T. La zone d'étude locale fait partie de la division 4S, plus précisément la sous-division 4Sz (voir la

carte F-5). Deux régimes de gestion sont en vigueur pour la pêche dirigée au flétan atlantique : certaines flottilles sont sous un régime de quota individuel transférable (QIT), tandis que d'autres sont sous un régime de quota compétitif².

Participants à la pêche

Les détenteurs de permis pour le flétan atlantique peuvent prélever cette espèce dans l'ensemble de la zone 4RST de l'OPANO. Les quotas pour la pêche dirigée au flétan atlantique sont répartis entre 12 flottilles provenant du Québec et des quatre provinces maritimes, dont huit sont des flottilles côtières régionales (MPO, 2022c). Le Québec est un acteur important dans cette pêche, puisque ses trois flottilles côtières régionales (Côte-Nord, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine) détiennent 49,5 % du TAC, dont 8,8 % sont détenus par la flottille régionale de la Côte-Nord (MPO, 2022c). La liste des flottilles participantes à la pêche dirigée au flétan atlantique et leur part du TAC après retrait du quota pour le relevé scientifique est présentée au tableau F-5.

Tableau F-5 Répartition du TAC pour le flétan atlantique dans la zone 4RST par flottille pour la saison 2022-2023

Entité	Quota (tonnes)	Part du TAC après retrait du quota pour le relevé scientifique (%)
Relevé scientifique	60,0	—
Flottilles		
Est du Nouveau-Brunswick	111,1	6,7
Golfe-Nouvelle-Écosse	74,6	4,5
Île-du-Prince-Édouard	68,3	4,1
Ouest de Terre-Neuve	421,2	25,4
Côte-Nord du Québec	146,6	8,8
Gaspésie	559,7	33,8
Îles-de-la-Madeleine	114,2	6,9
Scotia Fundy	70,2	4,2
Engins mobiles < 19,81 m	14,6	0,9
Engins fixes 19,81-30,48 m	56,8	3,4
Engins mobiles 19,81-30,48 m	4,3	0,3
Bateaux > 30,48 m	14,6	0,
Total	1 716,0	100

Source : MPO, 2022c.

Les titulaires de permis de pêche dirigée au flétan atlantique de la Côte-Nord sont classés en deux groupes : Haute et Moyenne Côte-Nord (HMCN) et Basse Côte-Nord (BCN). Le quota pour chacune de ces divisions en 2024-2025 et le nombre de permis avec un QIT sont présentés au tableau F-6.

Entre 2019 et 2024, moins de cinq détenteurs de permis ont pêché le flétan atlantique dans le quadrilatère GL21, situé dans la zone d'étude locale (MPO, communication du 4 septembre 2024).

Tableau F-6 Nombre de permis détenant un QIT et quota pour la pêche dirigée au flétan atlantique pour la flottille régionale de la Côte-Nord et ses sous-divisions

Flottille régionale	Sous-division	Quota (t) en 2024-2025	Part du quota du Québec (%)	Nombre de permis détenant un QIT
Régionale Côte-Nord	Haute et Moyenne-Côte-Nord	110,3	10,0	69
	Basse-Côte-Nord	94	8,5	153
TOTAL^a		204,3	18,5	222

a : Le total affiché peut ne pas correspondre exactement à la somme des quotas de chaque groupe de pêche dû à l'arrondissement de ces valeurs.

Sources : MPO, 2024g ; MPO, 2024g ; compilation de WSP.

Pratique et performance de la pêche

L'engin de pêche autorisé pour la pêche dirigée au flétan atlantique est la palangre dont l'ouverture des hameçons doit être égale ou supérieure à 15,4 mm (MPO, 2023e ; MPO, 2023f ; MPO, 2023g ; MPO, 2024h). Le nombre d'hameçons autorisé varie en fonction de l'allocation détenue par le titulaire de permis. Les saisons de pêche varient pour chacun des groupes de pêche et celles-ci peuvent comporter plusieurs périodes. Cependant, aucune flottille du Québec n'est autorisée à pratiquer la pêche dirigée au flétan atlantique entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} avril (MPO, 2023e ; MPO, 2023f ; MPO, 2023g ; MPO, 2024h).

Les débarquements de flétan atlantique sont en augmentation depuis le début des années 2000. Les débarquements de flétan atlantique au Québec durant la période 2019-2022 sont présentés dans le tableau F-7. Une forte demande sur le marché mondial a fait en sorte que le flétan atlantique est devenu l'espèce qui a la plus grande valeur commerciale par unité de poids chez les poissons de fond du golfe du Saint-Laurent (Gauthier et coll., 2021).

Tableau F-7 Volume et valeur des débarquements de flétan atlantique au Québec durant la période 2019-2022

Année	Débarquements (t)	Valeur (M\$)
2022	790	9,5
2021	813	9,2
2020	775	6,6
2019	779	8,1

Sources : MPO, 2022e ; MPO, 2022f ; MPO, 2022g ; MPO, 2022h ; MPO, 2022i ; MPO, 2022j, compilation WSP.

Morue franche

Zone de pêche et régime de gestion

La pêche aux poissons de fond, dont la pêche dirigée à la morue franche, s'effectue dans les trois divisions de l'OPANO de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, soit 4R, 4S et 4T (voir la carte F-5). Deux zones de stock sont considérées pour la morue franche (MPO, 2017). La zone d'étude est située dans la zone 3Pn4RS, communément appelée zone nord du golfe du Saint-Laurent (MPO, 2017), plus précisément dans la sous-division 4Sz. La pêche dirigée à la morue franche dans la zone d'étude locale est sous un régime de TAC compétitif (MPO, 2022k).

Participants à la pêche

Aucune information récente sur le nombre de détenteurs de permis aux poissons de fond n'a pu être trouvée. En 2014, on comptait 753 détenteurs de permis de pêche pour la pêche dirigée aux poissons de fond avec engins fixes qui avaient accès à l'ensemble du golfe du Saint-Laurent (MPO, 2017).

Pratique et performance de la pêche

La pêche dirigée à la morue franche dans le nord du golfe du Saint-Laurent se pratique à l'aide d'engins fixes, principalement à l'aide de filets maillants dans les sous-divisions 4RS (MPO, 2022k).

Le TAC disponible pour la pêche dirigée à la morue franche dans le nord du golfe était de 671 t en 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 (MPO, 2022k). La pêche commerciale dirigée à la morue a été fermée en 2022-2023 et en 2023-2024 (MPO, 2023h). Les débarquements de morue franche dans le nord du golfe en 2021-2022 ont été de 677 t (MPO, 2022k).

Buccin

Zone de pêche et régime de gestion

La zone d'étude locale se trouve dans la zone de pêche au buccin 4 (voir la carte F-6). La pêche au buccin dans cette zone est sous un régime de pêche compétitive gérée par l'effort (MPO, 2023i).

Participants à la pêche

Le nombre de pêcheurs actifs dans la zone 4 est faible depuis 2017 (Gianasi, 2023). En 2021, il n'y avait que trois permis actifs sur un total de 27 dans cette zone (Gianasi, 2023).

Entre 2019 et 2024, moins de cinq détenteurs de permis ont pêché le buccin dans le quadrilatère GL21, situé dans la zone d'étude (MPO, communication du 4 septembre 2024).

Pratique et performance de la pêche

La pêche au buccin se pratique à l'aide de casiers dont le volume extérieur maximal autorisé est de 0,3 m³ (MPO, 2023i). Le temps d'immersion maximal autorisé des casiers est de 72 heures (MPO, 2023i). La saison de pêche dure 26 semaines dans la zone 4 (MPO, 2023i). En 2024, celle-ci a lieu du 22 avril au 20 octobre (MPO, 2023i).

Les captures et l'effort de pêche au buccin ont considérablement diminué depuis 2017 (Gianasi, 2023). En 2021, les débarquements combinés de la zone 4 et 5 totalisaient 49 t (Gianasi, 2023).

Crabe commun

Zone de pêche et régime de gestion

La zone d'étude se trouve dans la zone de pêche au crabe commun 16B (voir la carte F-7). La pêche au crabe commun dans cette zone est sous un régime de QIT (MPO, 2024i).

Participants à la pêche

La zone 16B compte cinq titulaires de permis.

Pratique et performance de la pêche

La pêche au crabe commun se pratique au moyen de casiers dont la hauteur est de 381 mm minimum et de 508 mm maximum, le diamètre inférieur est de 914 mm maximum et le diamètre supérieur est de 457 mm minimum (MPO, 2024i). La saison de pêche au crabe commun dans la zone 16B est d'une durée maximale de 17 semaines (MPO, 2024i). En 2024, celle-ci a lieu du 31 juillet 2024 jusqu'au 26 novembre 2024 (MPO, 2024i).

Le TAC pour la zone 16B est de 72 t (MPO, 2024i). Il n'y a aucune donnée récente disponible sur les captures.

Mactre de Stimpson

Zone de pêche et régime de gestion

La zone d'étude locale se trouve dans la zone de pêche à la mactre de Stimpson 3A (voir la carte F-8). La pêche à la mactre de Stimpson dans cette zone est sous un régime de QIT (Belley et Sean, 2022).

Participants à la pêcherie

La limite d'accès à chacune des zones de pêche à la mactre de Stimpson est d'un à cinq pêcheurs. En 2020, la zone 3A comptait deux permis (Belley et Sean, 2022).

Pratique et performance de la pêche

La pêche à la mactre de Stimpson sur la Côte-Nord est effectuée à l'aide d'une drague hydraulique de modèle « Nouvelle-Angleterre » de 1,83 m de largeur par 1,83 m de longueur (Belley et Sean, 2022). Cette drague est très efficace, a un faible taux de capture de prises accessoires et retient peu de mactres de taille inférieure à la taille légale (Belley et Sean, 2022). La saison de pêche en 2024 s'est déroulée du 1^{er} juin au 31 octobre (MPO, 2024j).

Le TAC de la zone 3A en 2019 et 2020 était de 85 t de poids vif (soit la mactre entière avec la coquille) (Belley et Sean, 2022). Aucune donnée de débarquement par zone n'est disponible pour des raisons de confidentialité.

Références

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec (MAPAQ). 2020. *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la crevette nordique*. Québec.

Belley, R. et A.-S. Sean. 2022. *Évaluation des stocks de mactre de Stimpson (Mactromeris polynyma) des eaux côtières du Québec en 2020*. Document de recherche. 84 p. En ligne : <https://waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/library-bibliotheque/41063466.pdf>. Consulté le 19 septembre 2024.

Bourdages, H., M.-J. Roux et M.-C. Marquis. 2022. *Évaluation des stocks de crevette nordique de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent en 2021 : données de la pêche commerciale et du relevé de recherche*.

Gauthier, C., M. Desgagnés, D. Robert, A. Le Bris, J.A.D. Fisher, D. Dumont et P. Sirois. 2021. « Rétablissement du flétan atlantique dans le golfe du Saint-Laurent : état des connaissances biologiques et défis de gestion ». *Le Naturaliste canadien*, vol. 145 n° 2. p. 49-61. DOI 10.7202/1080622ar.

Gianasi, B. L. 2023. *Évaluation des stocks de buccin au Québec : Résultats de la pêche commerciale (2002 – 2021) et du relevé de recherche (2005 – 2019)*. Secrétariat canadien des avis scientifiques du MPO. Document de recherche. ix + 62 p. p.

Pêches et Océans Canada (MPO). 2024a. *Sommaire du plan de pêche axé sur la conservation (PPAC) amendé (2)*. En ligne : <https://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/fr/sommaire-du-plan-de-peche-axe-sur-la-conservation-ppac-amende-1>. Consulté le 5 juillet 2024.

Pêches et Océans Canada (MPO). 2024b. *Ouverture de la pêche du crabe des neiges de la zone 16*. En ligne : <https://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/infoceans/fr/ouverture-de-la-peche-du-crabe-des-neiges-de-la-zone-16>. Consulté le 5 juillet 2024.

Pêches et Océans Canada (MPO). 2024c. *Évaluation des stocks de crabe des neiges de l'estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent (zones 13 à 17, 12A, 12C et 16A) en 2023*. Avis scientifique. 43 p.

Pêches et Océans Canada (MPO). 2024d. *2024 - Plan de pêche axé sur la conservation pour la crevette nordique - Zones 8, 9, 10 et 12 | Pêches et Océans Canada*. En ligne : <https://www.glf.dfo-mpo.gc.ca/fr/node/14898>. Consulté le 16 juillet 2024.

Pêches et Océans Canada (MPO). 2024e. *Homard zone 15, 16, 17 et 18 Côte-Nord saison 2024 - Avis aux pêcheurs*. En ligne : <https://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/infoceans/fr/homard-zone-15-16-17-et-18-cote-nord-saison-2024-avis-aux-pecheurs>. Consulté le 11 juillet 2024.

Pêches et Océans Canada (MPO). 2024f. *Évaluation de l'état des stocks de homard (*Homarus americanus*) de la Côte-Nord (ZPH 15, 16, 17 et 18), Québec, en 2022*. Secrétariat canadien des avis scientifiques. Avis scientifique. 13 p.

Pêches et Océans Canada (MPO). 2024g. *Sommaire du plan de pêche axé sur la conservation (PPAC) amendé*. En ligne : <https://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/fr/sommaire-du-plan-de-peche-axe-sur-la-conservation-ppac-amende-4>. Consulté le 7 octobre 2024.

Pêches et Océans Canada (MPO). 2024h. *Plan de pêche axé sur la conservation Flétan Atlantique 4RST Flottille avec engins fixes sous QIT de moins de 19,81 m des Îles-de-la-Madeleine saison 2024-2025*. En ligne : <https://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/fr/plan-de-peche-axe-sur-la-conservation-fletan-atlantique-4rst-flottille-avec-engins-fixes-sous-qit>. Consulté le 18 juillet 2024.

Pêches et Océans Canada (MPO). 2024i. *Plan de pêche axé sur la conservation crabe commun région du Québec saisons 2024 et 2025*. En ligne : <https://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/fr/plan-de-peche-axe-sur-la-conservation-crabe-commun-region-du-quebec-saisons-2024-et-2025>. Consulté le 17 septembre 2024.

Pêches et Océans Canada (MPO). 2024j. *Annnonce de l'ouverture de la pêche de la mactre de Stimpson pour la flottille de la Haute et Moyenne Côte Nord*. En ligne : <https://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/fr/annonce-de-louverture-de-la-peche-de-la-mactre-de-stimpson-pour-la-flottille-de-la-haute-et-moyenne>. Consulté le 1^{er} octobre 2024.

Pêches et Océans Canada (MPO). 2023a. *Plan de pêche axé sur la conservation. Crabe des neiges – Zones 12A, 12C, 14, 15, 16, 16A et 17*. En ligne : <https://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/fr/crabe-des-neiges-zones-12a-12c-14-15-16-16a-et-17-ppac-2023>. Consulté le 6 juillet 2024.

- Pêches et Océans Canada (MPO). 2023b. *Évaluation des stocks de crabe des neiges de l'estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent (zones 13 à 17, 12A, 12C et 16A) en 2022*. Avis scientifique. 43 p.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2023c. *Révision de l'approche de précaution et évaluation des stocks de crevette nordique de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent en 2023*. Réponse des Sciences. 24 p.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2023d. *Homard – Zones 15, 16, 17 et 18 – Plan de pêche axé sur la conservation – Saisons 2023 à 2025*. En ligne : <https://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/infoceans/fr/homard-zones-15-16-17-et-18-plan-de-peche-axe-sur-la-conservation-saisons-2023-2025>. Consulté le 5 juillet 2024.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2023e. *Flétan atlantique 4RST, flottille de moins de 13,71 mètres avec engins fixes, saison 2023-2024 : PPAC*. En ligne : <https://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/fr/fletan-atlantique-4rst-flottille-de-moins-de-1371-metres-avec-engins-fixessaison-2023-2024>. Consulté le 17 juillet 2024.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2023f. *Flétan Atlantique 4RST et Flétan du Groenland 4RST Flottille de 13,71 mètres et plus avec engins fixes de la Gaspésie Groupe des grands palangriers et Groupe des autres – Plan de pêche axé sur la conservation – Saisons 2023-2024*. En ligne : <https://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/fr/fletan-atlantique-4rst-et-fletan-du-groenland-4rst-flottille-de-1371-metres-et-plus-avec-engins>. Consulté le 17 juillet 2024.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2023g. *Flétan atlantique 4RST flottilles avec engins fixes sous QIT – secteur de la Côte-Nord saison 2023-2024 – PPAC*. En ligne : <https://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/fr/fletan-atlantique-4rst-flottilles-avec-engins-fixes-sous-qit-secteur-de-la-cote-nord-saison-2023>. Consulté le 17 juillet 2024.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2023h. *Mise à jour des indicateurs de l'état du stock de la morue franche du nord du golfe du Saint-Laurent (3Pn,4RS) en 2023*. Secrétariat canadien des avis scientifiques. Réponse des Sciences. 11 p. En ligne : www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/Publications/ScR-RS/2024/2024_011-fra.pdf
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2023i. *Buccin zones 1 à 9 et 11 à 15 – région du Québec saison 2023-2025-PPAC*. En ligne : <https://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/infoceans/fr/buccin-zones-1a-9-1-9-et-11-15-region-du-quebec-saison-2023-2025-ppac>. Consulté le 25 juillet 2024.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2022a. *Évaluation des stocks de crabe des neiges de l'estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent (Zones 13 à 17, 12A, 12B, 12C et 16A) en 2021*. Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS). Avis scientifique. 47 p.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2022b. *Crevette nordique – zones 8, 9, 10 et 12 – annonce des totaux autorisés de captures (TAC) en 2022 et 2023*. En ligne : <https://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/tides/fr/crevette-nordique-zones-8910-et-12-annonce-des-totaux-autorises-de-captures-tac-en-2022-et-2023>. Consulté le 13 janvier 2023.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2022c. *Plan de gestion du flétan atlantique dans le golfe du Saint-Laurent*. En ligne : <https://www.nfl.dfo-mpo.gc.ca/fr/node/1154>. Consulté le 17 juin 2022.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2022d. *Plan de gestion du flétan atlantique dans le golfe du Saint-Laurent*. En ligne : <https://www.nfl.dfo-mpo.gc.ca/fr/node/1154>. Consulté le 17 juin 2022.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2022e. *2021 Volume des pêches commerciales des provinces*. Last Modified: 2022-12-21. En ligne : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/commercial/land-debarq/sea-maritimes/s2021pq-fra.htm>. Consulté le 8 octobre 2024.

- Pêches et Océans Canada (MPO). 2022f. *2021 Valeur des pêches commerciales des provinces*. Last Modified: 2022-12-21. En ligne : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/commercial/land-debarq/sea-maritimes/s2021pv-fra.htm>. Consulté le 8 octobre 2024.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2022g. *2020 Volume des pêches commerciales des provinces*. Last Modified: 2022-12-15. En ligne : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/commercial/land-debarq/sea-maritimes/s2020pq-fra.htm>. Consulté le 8 octobre 2024.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2022h. *2020 Valeur des pêches commerciales des provinces*. Last Modified: 2022-12-15. En ligne : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/commercial/land-debarq/sea-maritimes/s2020pv-fra.htm>. Consulté le 8 octobre 2024.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2022i. *2019 Volume des pêches commerciales des provinces*. Last Modified: 2024-01-26. En ligne : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/commercial/land-debarq/sea-maritimes/s2019pq-fra.htm>. Consulté le 8 octobre 2024.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2022j. *2019 Valeur des pêches commerciales des provinces*. Last Modified: 2022-06-01. En ligne : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/commercial/land-debarq/sea-maritimes/s2019pv-fra.htm>. Consulté le 8 octobre 2024.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2022k. *Évaluation du stock de morue franche du nord du golfe du Saint-Laurent (3Pn, 4RS) en 2022*. Secrétariat canadien des avis scientifiques. Avis scientifique. 20 p.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2021a. *Plan de gestion intégré de la pêche : Crabe des neiges - Zones côtières de l'estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent (12A, 12B, 12C, 13, 14, 15, 16, 16A et 17)*. Last Modified: 2022-01-19. En ligne : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/ifmp-gmp/snow-crab-neige/2021/index-fra.html>. Consulté le 30 janvier 2023.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2021b. *Évaluation des stocks de crabe des neiges de l'estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent (Zones 13 à 17, 12A, 12B, 12C et 16A) en 2020*. Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS). Avis scientifique. 44 p.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2020. *Évaluation des stocks de crabe des neiges de l'estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent (Zones 13 à 17, 12A, 12B, 12C et 16A) en 2019*. Avis scientifique.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2018a. *Plan de gestion intégrée des pêches : crevette nordique – Zones 8, 9, 10 et 12 (l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent)*. Last Modified: 2018-06-06. En ligne : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/ifmp-gmp/shrimp-crevette/shrimp-crevette-2018-fra.html>. Consulté le 17 janvier 2023.
- Pêches et Océans Canada (MPO). 2018b. *Annexe à la Directive régionale de la gestion des programmes de quotas individuels transférables : Programme 21, crevette, flottille des crevettiers sous QIT du groupe A du Québec*. En ligne : https://inter-l01-uat.dfo-mpo.gc.ca/infoceans/fr/annexe?_ga=2.72554261.74779121.1673632967-1225321423.1635877819. Consulté le 13 janvier 2023.

Pêches et Océans Canada (MPO). 2017. *Plan de gestion intégrée des pêches Poissons de fond du golfe du Saint-Laurent (Sous-divisions 3Pn et 4Vn et divisions 4RST de l'OPANO)*. En ligne : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/ifmp-gmp/groundfish-poisson-fond/doc/groundfish-poisson-fond-div3pn-fra.pdf>. Consulté le 13 juin 2022.

Carte F-1 : Division de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) et quadrilatères

Carte F-2 : Carte des zones de pêche pour le crabe des neiges

Carte F-3 : Carte des zones de pêche pour la crevette

Carte F-4 : Carte des zones de pêche pour le homard

Carte F-5 : Carte des divisions et secteurs de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO)

Carte F-6 : Carte des zones de pêche pour le buccin

Carte F-7 : Carte des zones de pêche pour le crabe commun

Carte F-8 : Carte des zones de pêche pour la mactre de Stimpson



Pêches et Océans
Canada
Région du Québec
Gestion des pêches
Conservation et Protection

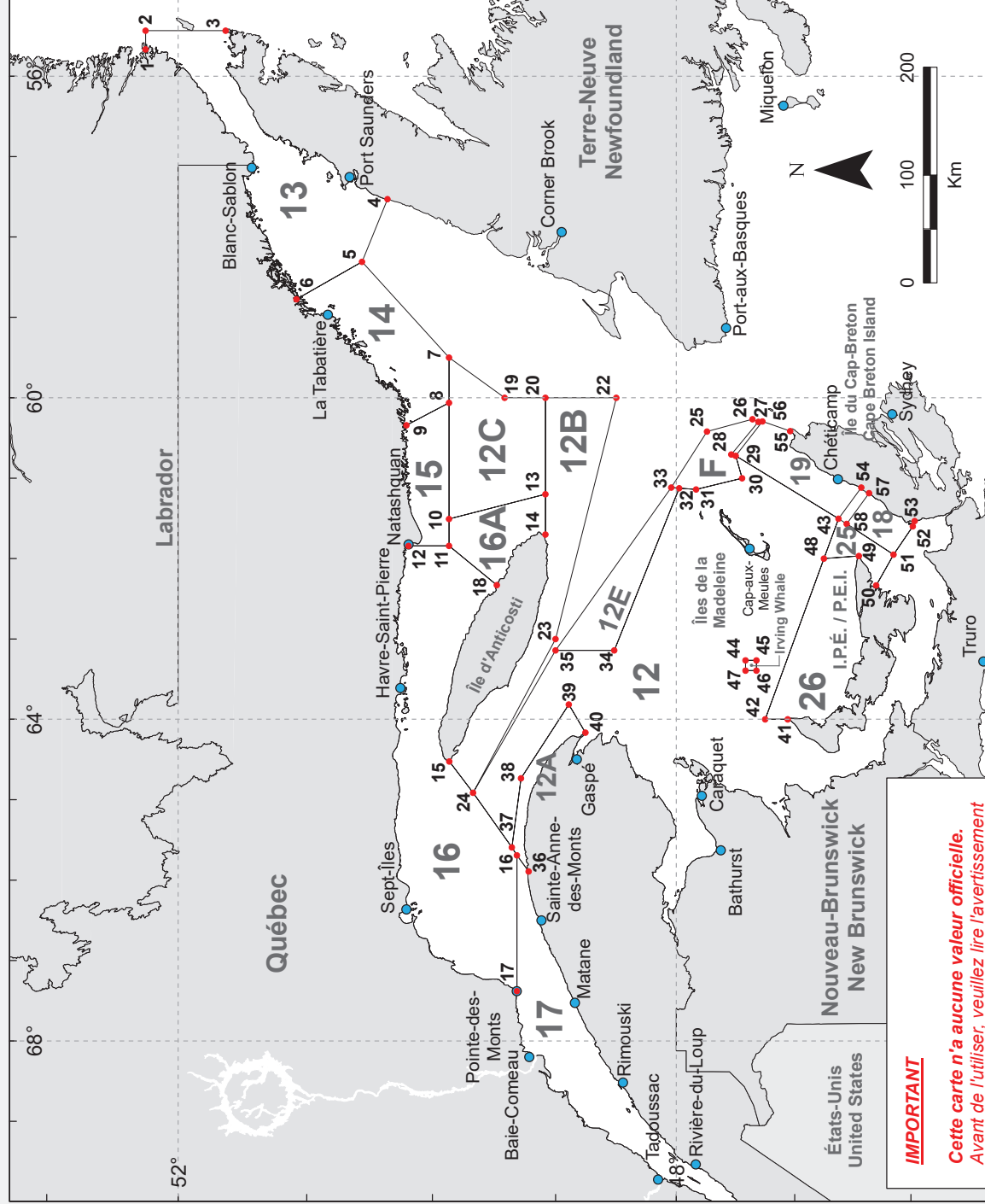
Fisheries and Oceans
Canada
Quebec Region
Fisheries Management
Conservation and Protection

Régions du Québec et du Golfe

SECTEUR

Quebec and Gulf Regions

Carte F-2 : Carte des zones de pêche pour le crabe des neiges



Point	LATITUDE NORD / NORTH d m s	LONGITUDE OUEST / WEST d m s
1	52 15 00	55 40 00
2	52 15 00	55 26 00
3	51 38 00	55 26 00
4	50 21 36	57 31 42
5	50 33 45	58 18 30
6	51 04 49	58 46 27
7	49 52 00	59 30 00
8	49 52 00	60 03 45
9	50 12 30	60 20 30
10	49 52 00	61 30 30
11	49 52 00	61 50 30
12	50 11 30	61 50 30
13	49 05 00	61 12 00
14	49 05 00	61 42 00
15	49 51 50	64 31 26
16	49 19 00	65 41 30
17	49 19 00	67 22 52
18	49 28 48	62 19 48
19	49 25 00	60 00 00
20	49 05 00	60 00 00
22	48 30 00	60 00 00
23	49 00 00	63 00 00
24	49 40 20	64 54 50
25	47 44 30	60 25 15
26	47 21 30	60 16 00
27	47 18 30	60 18 00
28	47 32 12	60 42 15
29	47 30 00	60 43 20
30	47 26 45	61 00 00
31	47 50 00	61 08 27
32	47 58 30	61 07 30
33	48 02 30	61 07 00
34	48 31 00	63 08 30
35	49 00 00	63 08 30
36	49 13 15	65 53 30
37	49 21 25	65 35 30
38	49 17 00	64 44 00
39	48 53 30	63 48 54
40	48 45 18	64 09 54
41	47 03 30	64 00 00
42	47 15 00	64 00 00
43	46 37 30	61 30 15
44	47 25 00	63 16 00
45	47 19 30	63 16 00
46	47 19 30	63 23 36
47	47 25 00	63 23 36
48	46 45 00	62 00 00
49	46 27 00	61 58 00
50	46 18 01	62 20 00
51	46 09 00	61 57 00

Dernière mise à jour / last update : 30/01/2007 Réalisation : Sigmap / Realization : Fhamis

(suite)	d m s	d m s
52	45 59 00	61 36 00
53	45 58 00	61 32 00
54	46 25 40	61 07 00
55	47 02 15	60 24 55
56	47 16 25	60 17 40
57	46 21 40	61 11 09
58	46 33 15	61 34 12

d : degré / degree
m : minute
s : seconde / second

IMPORTANT

Cette carte n'a aucune valeur officielle.
Avant de l'utiliser, veuillez lire l'avertissement
sur le site de Pêches et Océans de la région
du Québec.

This map has no official sanction. Please
read the warning on the Fisheries and
Oceans Web site of the Quebec Region
before using it.



Pêches et Océans
Canada

Région du Québec
Gestion des pêches
Conservation et Protection

Fisheries and Oceans
Canada

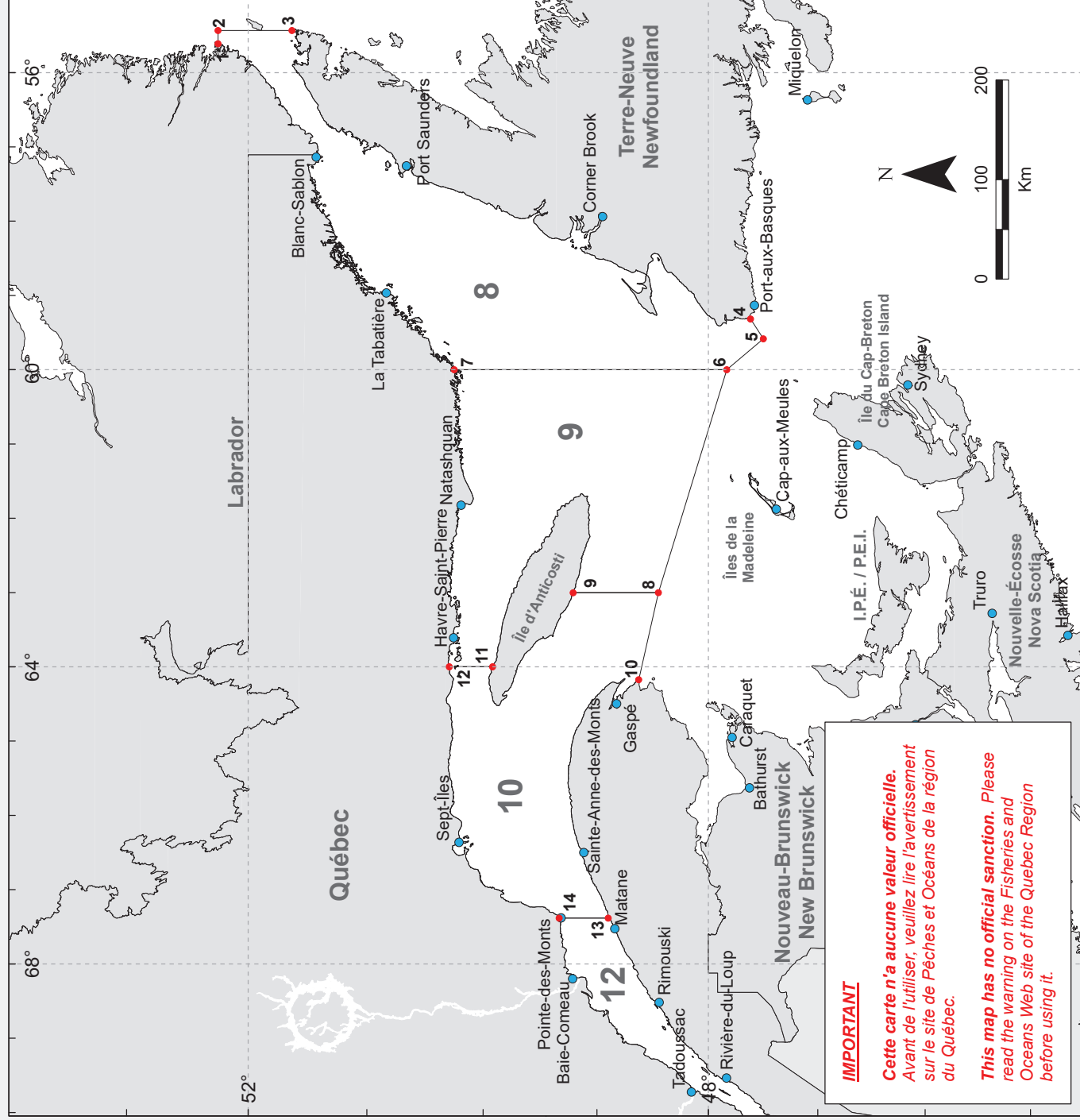
Quebec Region
Fisheries Management
Conservation and Protection

Régions du Québec et du Golfe

SECTEUR

Quebec and Gulf Regions

Carte F-3 : Carte des zones de pêche pour la crevette



Point	LATITUDE		LONGITUDE	
	NORD / NORTH d m s	°	OUEST / WEST d m s	°
1	52 15 00	°	55 36 40	°
2	52 15 00	°	55 26 00	°
3	51 38 00	°	55 26 00	°
4	47 37 00	°	59 19 00	°
5	47 30 00	°	59 35 00	°
6	47 50 00	°	60 00 00	°
7	50 15 00	°	60 00 00	°
8	48 27 00	°	63 00 00	°
9	49 10 00	°	63 00 00	°
10	48 42 00	°	64 40 00	°
11	49 55 00	°	64 00 00	°
12	50 10 00	°	64 00 00	°
13	48 54 00	°	67 23 00	°
14	49 20 00	°	67 23 00	°

d : degré / degree m : minute s : seconde / second

Dernière mise à jour / last update : 07/05/2004 Réalisation : Sigmap / Realization : Fhamis



Pêches et Océans
Canada
Région du Québec
Gestion des pêches
Conservation et Protection

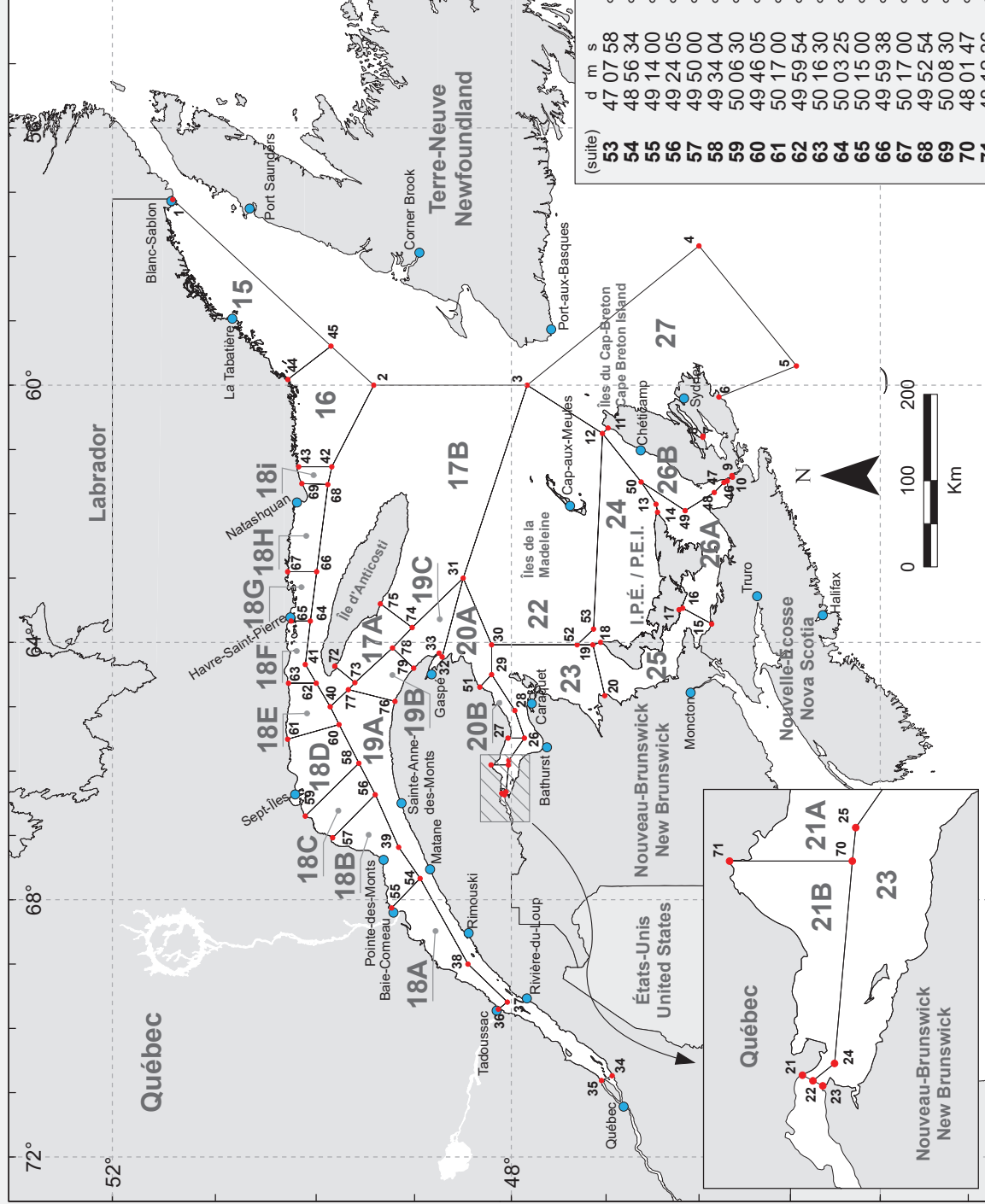
Fisheries and Oceans
Canada
Quebec Region
Fisheries Management
Conservation and Protection

SECTEUR

Régions du Québec
et du Golfe

Quebec and
Gulf Regions

Carte F-4 : Carte des zones de pêche pour le
homard



IMPORTANT

Cette carte n'a aucune valeur officielle.
Avant de l'utiliser, veuillez lire l'avertissement
sur le site de Pêches et Océans de la région
du Québec.

This map has no official sanction. Please
read the warning on the Fisheries and
Oceans Web site of the Quebec Region
before using it.

d : degré / degree
m : minute
s : seconde / second

Point	LATITUDE NORD / NORTH d m s	LONGITUDE OUEST / WEST d m s
1	51 25 00	57 06 45
2	49 25 00	60 00 00
3	47 50 00	60 00 00
4	46 00 00	57 50 00
5	44 56 00	59 42 00
6	45 47 00	60 11 00
7	45 57 25	60 47 32
8	45 57 32	60 48 32
9	45 38 30	61 24 15
10	45 38 10	61 25 45
11	46 58 42	60 40 00
12	47 02 18	60 45 00
13	46 27 52	61 51 06
14	46 26 55	61 58 25
15	45 51 45	63 42 42
16	46 10 35	63 28 03
17	46 12 58	63 29 26
18	47 03 27.7	63 59 48.8
19	47 08 25	64 02 10
20	47 00 48	64 49 40
21	48 05 57	66 20 48
22	48 05 04	66 21 30
23	48 04 15	66 22 08
24	48 03 16	66 19 21
25	48 01 30	65 50 00
26	47 51 42	65 29 10
27	48 02 00	65 29 10
28	47 57 45	65 03 30
29	48 12 15	64 30 00
30	48 12 15	64 02 10
31	48 30 00	63 00 00
32	48 43 00	64 13 30
33	48 44 55	64 09 51
34	46 56 06	70 44 11
35	47 02 57	70 48 40
36	48 08 06	69 42 03
37	48 02 30	69 35 30
38	48 27 00	69 00 00
39	49 09 45	67 11 00
40	49 51 30	65 00 00
41	50 06 30	64 20 30
42	49 50 30	61 16 00
43	50 10 25	61 16 00
44	50 16 55	59 54 40
45	49 51 00	59 23 30
46	45 43 42	61 29 20
47	45 43 42	61 30 42
48	45 50 00	61 40 00
49	46 09 00	61 57 00
50	46 37 30	61 30 15
51	48 19 36	64 41 36
52	47 18 25	64 02 10

Dernière mise à jour / last update : 29/03/2011
Réalisation : Sighap / Realization : Fhamis

(suite)	d m s	d m s
53	63 47 30	67 07 58
54	67 40 09	48 56 34
55	68 07 40	49 14 00
56	66 22 00	49 24 05
57	67 02 10	49 50 00
58	65 52 39	49 34 04
59	66 42 00	50 06 30
60	65 16 33	49 46 05
61	65 30 10	50 17 00
62	64 38 00	49 59 54
63	64 38 00	50 16 30
64	63 40 00	50 03 25
65	63 40 00	50 15 00
66	62 54 00	49 59 38
67	62 54 00	50 17 00
68	61 32 42	49 52 54
69	61 31 42	50 08 30
70	65 54 10	48 01 47
71	65 54 10	48 12 36
72	64 22 00	49 48 42
73	64 37 30	49 36 30
74	63 46 00	49 01 30
75	63 24 00	49 21 00
76	64 55 00	49 12 00
77	64 44 00	49 40 30
78	64 05 00	49 13 30
79	64 24 00	49 00 32



Pêches et Océans
Canada
Région du Québec
Gestion des pêches
Conservation et Protection

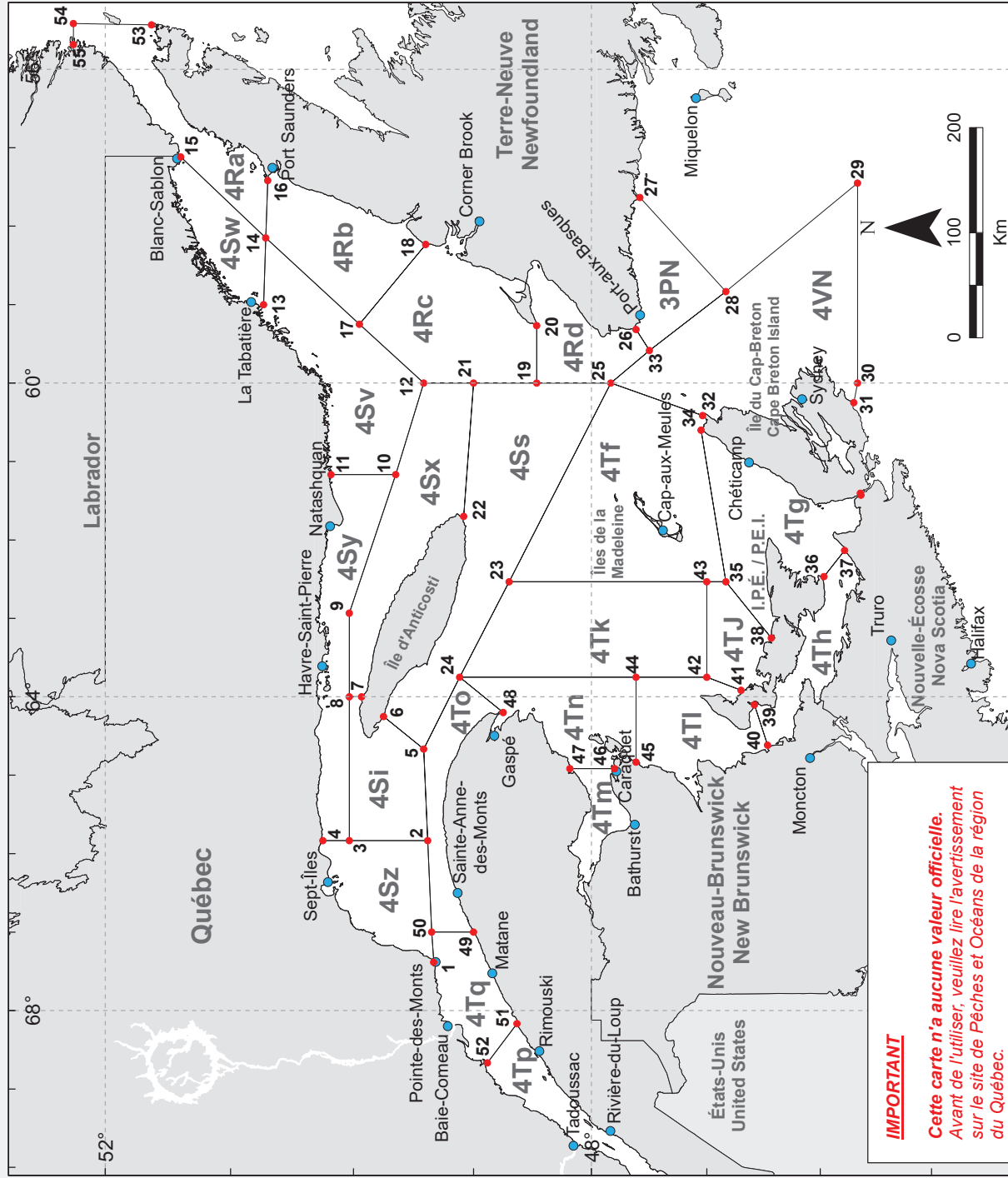
Fisheries and Oceans
Canada
Quebec Region
Fisheries Management
Conservation and Protection

Régions du Québec et du Golfe

SECTEUR

Quebec and Gulf Regions

Carte F-5 : Carte des divisions et secteurs de
l'Organisation des pêches de l'Atlantique
Nord-Ouest (OPANO)



IMPORTANT

Cette carte n'a aucune valeur officielle.
Avant de l'utiliser, veuillez lire l'avertissement
sur le site de Pêches et Océans de la région
du Québec.

**This map has no official sanction. Please
read the warning on the Fisheries and
Oceans Web site of the Quebec Region
before using it.**

Point	LATITUDE		LONGITUDE	
	NORD / NORTH d m s	WEST / OUEST d m s		
1	49 20 00	67 23 00		
2	49 23 00	65 50 00		
3	50 02 00	65 50 00		
4	50 15 00	65 50 00		
5	49 25 00	64 40 00		
6	49 45 00	64 15 00		
7	49 56 00	64 00 00		
8	50 02 00	64 00 00		
9	50 02 00	62 56 00		
10	49 39 00	61 10 00		
11	50 11 00	61 10 00		
12	49 25 00	60 00 00		
13	50 44 00	59 00 00		
14	50 43 00	58 09 00		
15	51 24 00	57 07 00		
16	50 42 00	57 25 00		
17	49 57 00	59 15 00		
18	49 24 00	58 14 00		
19	48 28 00	60 00 00		
20	48 28 00	59 16 00		
21	49 00 00	60 00 00		
22	49 05 00	61 42 00		
23	48 42 00	62 32 00		
24	49 07 00	63 45 00		
25	47 50 00	60 00 00		
26	47 37 00	59 19 00		
27	47 35 00	57 38 00		
28	46 50 00	58 50 00		
29	45 40 00	57 27 00		
30	45 40 00	60 00 00		
31	45 42 00	60 15 00		
32	47 02 15	60 24 55		
33	47 30 00	59 35 00		
34	47 03 00	60 36 00		
35	46 50 00	62 32 00		
36	45 58 00	62 28 00		
37	45 47 00	62 08 00		
38	46 26 00	63 15 00		
39	46 35 00	64 06 00		
40	46 28 00	64 37 00		
41	46 42 00	63 55 00		
42	47 00 00	63 45 00		
43	47 00 00	62 32 00		
44	47 37 00	63 45 00		
45	47 37 00	64 50 00		
46	47 48 00	64 55 00		
47	48 11 00	64 55 00		
48	48 45 00	64 12 00		
49	49 00 00	67 00 00		
50	49 21 00	67 00 00		

d : degré / degree m : minute s : seconde / second

Dernière mise à jour / last update : 07/05/2004 Réalisation : Sigmap / Realization : Fhamis

(suite)		d m s	d m s
51	48 38 00	68 10 00	
52	48 53 00	68 40 00	
53	51 38 00	55 26 00	
54	52 15 00	55 25 00	
55	52 15 00	55 41 00	



Pêches et Océans
Canada

Région du Québec
Gestion des pêches
Conservation et Protection

Fisheries and Oceans
Canada

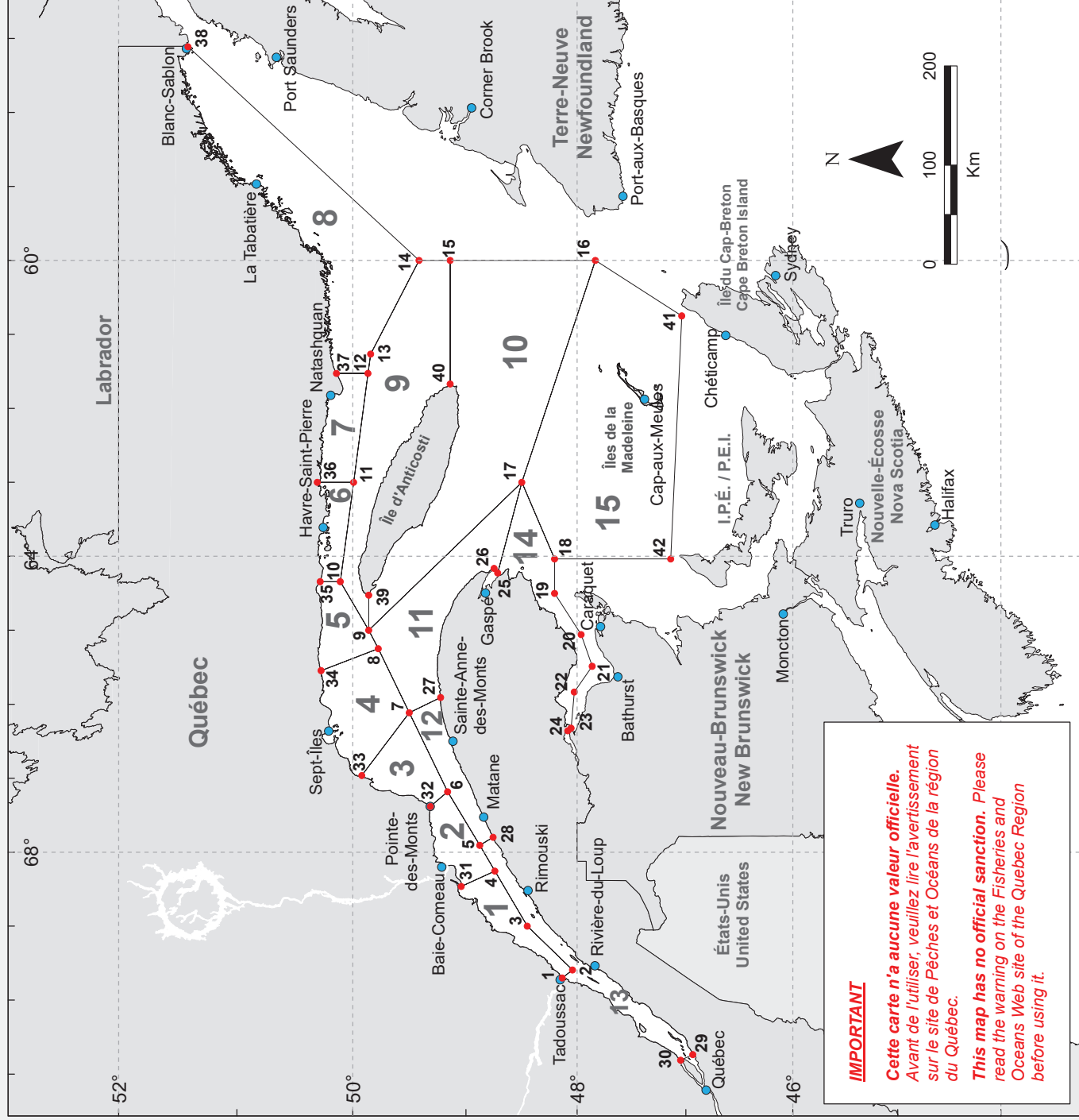
Quebec Region
Fisheries Management
Conservation and Protection

Région du Québec

Quebec Region

SECTEUR

Carte F-6 : Carte des zones de pêche pour le
buccin



IMPORTANT

Cette carte n'a aucune valeur officielle.
Avant de l'utiliser, veuillez lire l'avertissement
sur le site de Pêches et Océans de la région
du Québec.

This map has no official sanction. Please
read the warning on the Fisheries and
Oceans Web site of the Quebec Region
before using it.

Point	LATITUDE		LONGITUDE	
	NORD / NORTH	d m s	OUEST / WEST	d m s
1	48 08 06	°	69 42 03	°
2	48 02 30	°	69 35 30	°
3	48 27 00	°	69 00 00	°
4	48 44 30	°	68 15 15	°
5	48 52 35	°	67 54 25	°
6	49 09 45	°	67 11 00	°
7	49 30 10	°	66 06 55	°
8	49 46 30	°	65 15 00	°
9	49 51 30	°	65 00 00	°
10	50 06 30	°	64 20 30	°
11	49 59 30	°	63 00 00	°
12	49 51 55	°	61 31 42	°
13	49 50 30	°	61 16 00	°
14	49 25 00	°	60 00 00	°
15	49 08 25	°	60 00 00	°
16	47 50 00	°	60 00 00	°
17	48 30 00	°	63 00 00	°
18	48 12 15	°	64 02 10	°
19	48 12 15	°	64 30 00	°
20	47 57 45	°	65 03 30	°
21	47 51 42	°	65 29 10	°
22	48 01 30	°	65 50 00	°
23	48 03 16	°	66 19 21	°
24	48 05 04	°	66 21 30	°
25	48 43 00	°	64 13 30	°
26	48 44 55	°	64 09 51	°
27	49 13 30	°	65 54 30	°
28	48 45 25	°	67 47 55	°
29	46 56 08	°	70 44 11	°
30	47 02 57	°	70 48 40	°
31	49 02 30	°	68 27 45	°
32	49 19 00	°	67 22 52	°
33	49 55 12	°	66 57 48	°
34	50 16 30	°	65 32 45	°
35	50 17 00	°	64 20 30	°
36	50 18 30	°	63 00 00	°
37	50 08 30	°	61 31 42	°
38	51 25 00	°	57 06 45	°
39	49 51 30	°	64 31 30	°
40	49 08 25	°	61 40 15	°
41	47 02 18	°	60 45 00	°
42	47 08 25	°	64 02 10	°

d : degré / degree m : minute s : seconde / second

Dernière mise à jour / last update : 02/02/2010 Réalisation : Sighap / Realization : Fhamis



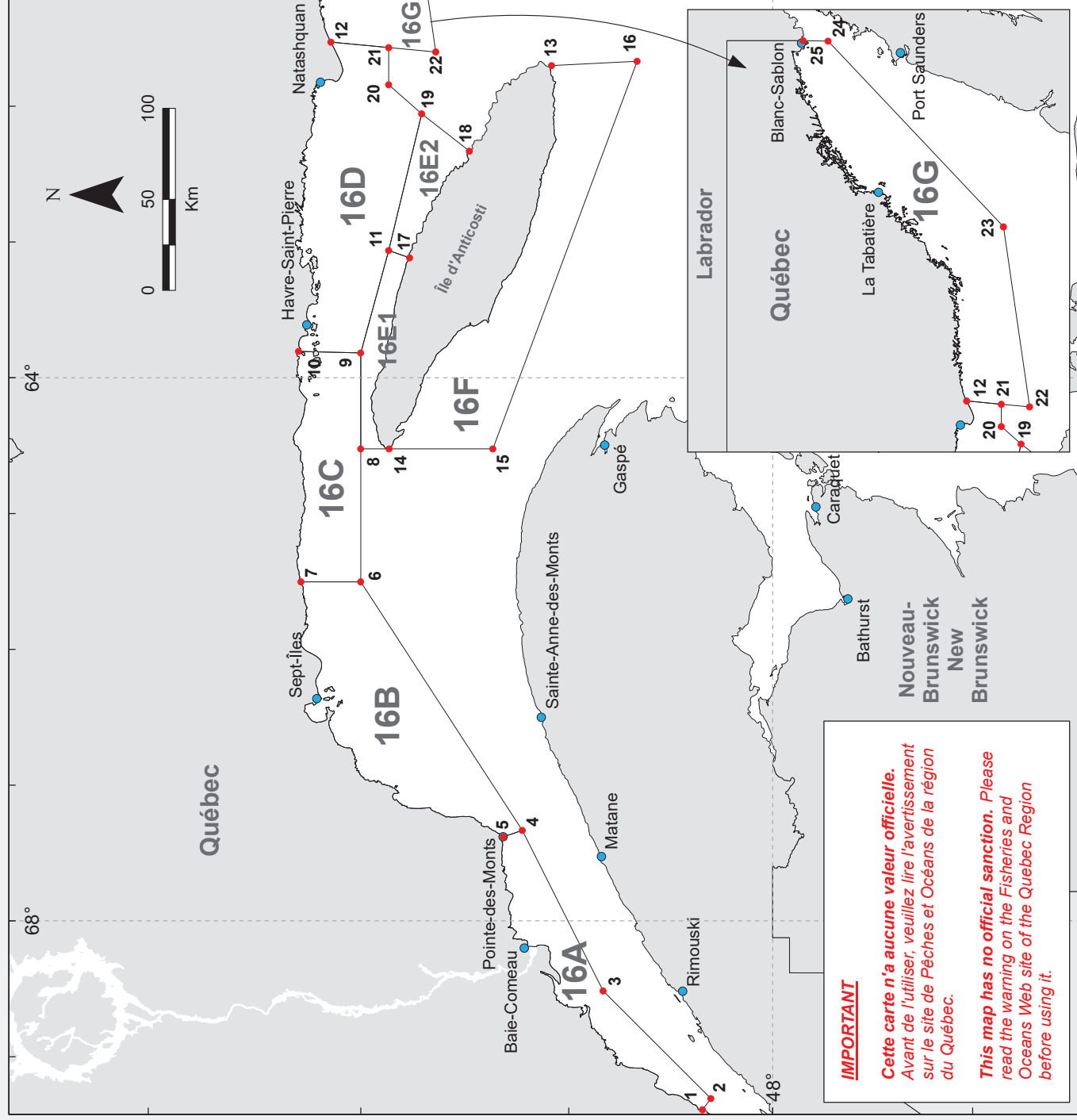
**Pêches et Océans
Canada**
Région du Québec
Gestion des pêches
Conservation et Protection

**Fisheries and Oceans
Canada**
Quebec Region
Fisheries Management
Conservation and Protection

SECTEUR

Région du Québec / Quebec Region CÔTE-NORD / NORTH SHORE

Carte F-7 : Carte des zones de pêche pour le
crabe commun



IMPORTANT

Cette carte n'a aucune valeur officielle.
Avant de l'utiliser, veuillez lire l'avertissement
sur le site de Pêches et Océans de la région
du Québec.

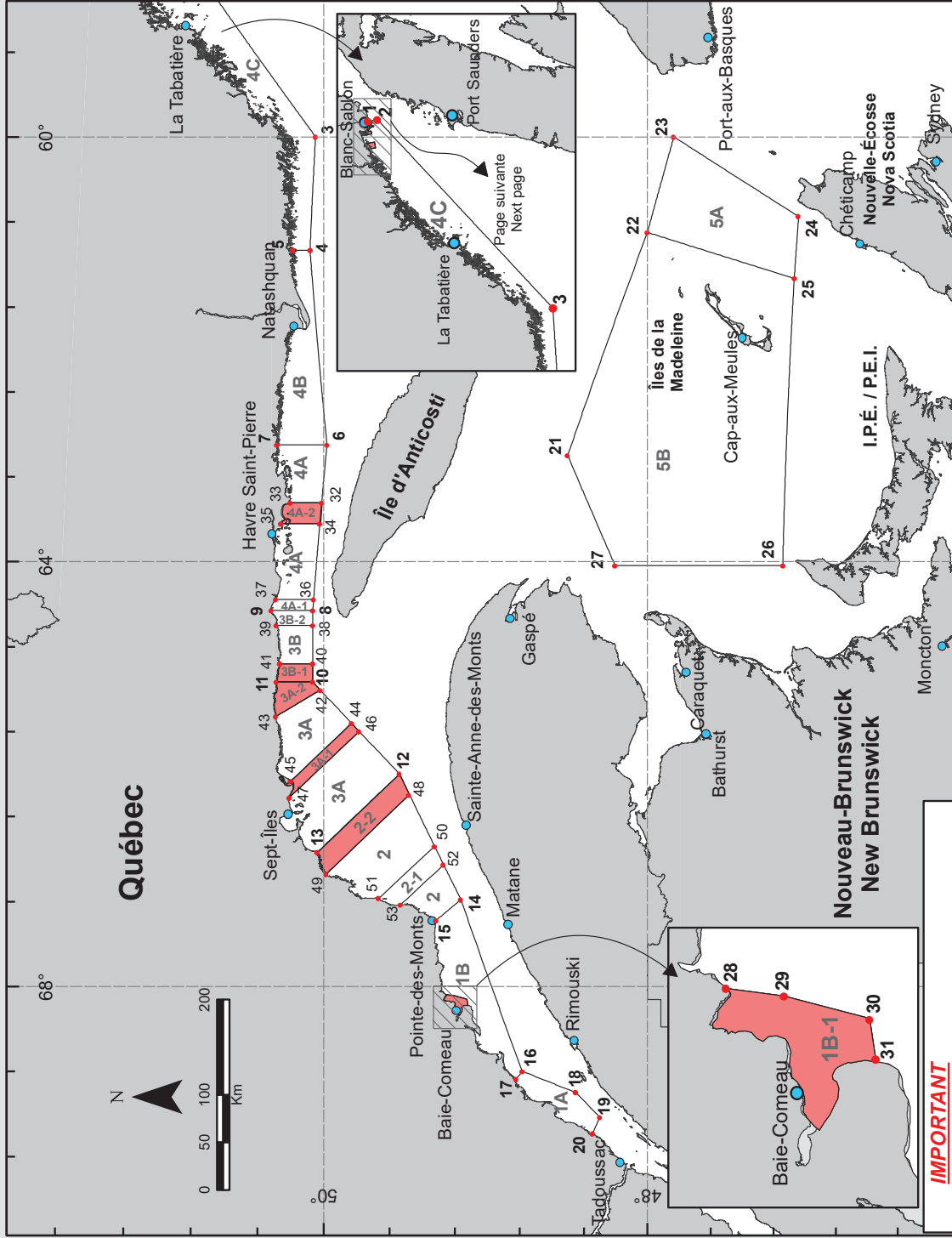
This map has no official sanction. Please
read the warning on the Fisheries and
Oceans Web site of the Quebec Region
before using it.

Point	LATITUDE		LONGITUDE	
	NORD / NORTH d m s	°	OUEST / WEST d m s	°
1	48 20 46.4	°	69 23 26.7	°
2	48 18 18.9	°	69 18 30.4	°
3	48 50 00	°	68 30 55	°
4	49 13 30	°	67 20 00	°
5	49 19 00	°	67 22 52	°
6	50 00 00	°	65 30 10	°
7	50 17 00	°	65 30 10	°
8	50 00 00	°	64 31 26	°
9	50 00 00	°	63 49 00	°
10	50 17 42	°	63 48 19	°
11	49 52 00	°	63 03 45	°
12	50 08 30	°	61 31 42	°
13	49 05 00	°	61 42 00	°
14	49 51 50	°	64 31 26	°
15	49 22 03	°	64 31 26	°
16	48 40 00	°	61 40 06	°
17	49 46 00	°	63 07 00	°
18	49 28 48	°	62 19 48	°
19	49 42 32	°	62 03 23	°
20	49 52 00	°	61 50 30	°
21	49 52 00	°	61 34 05	°
22	49 38 30	°	61 36 00	°
23	49 51 00	°	59 23 30	°
24	51 13 30	°	57 06 45	°
25	51 25 00	°	57 06 27	°

d : degré / degree m : minute s : seconde / second

Réalisation : Sigmap / Realization : Fhamis

Dernière mise à jour / last update : 04/01/2005

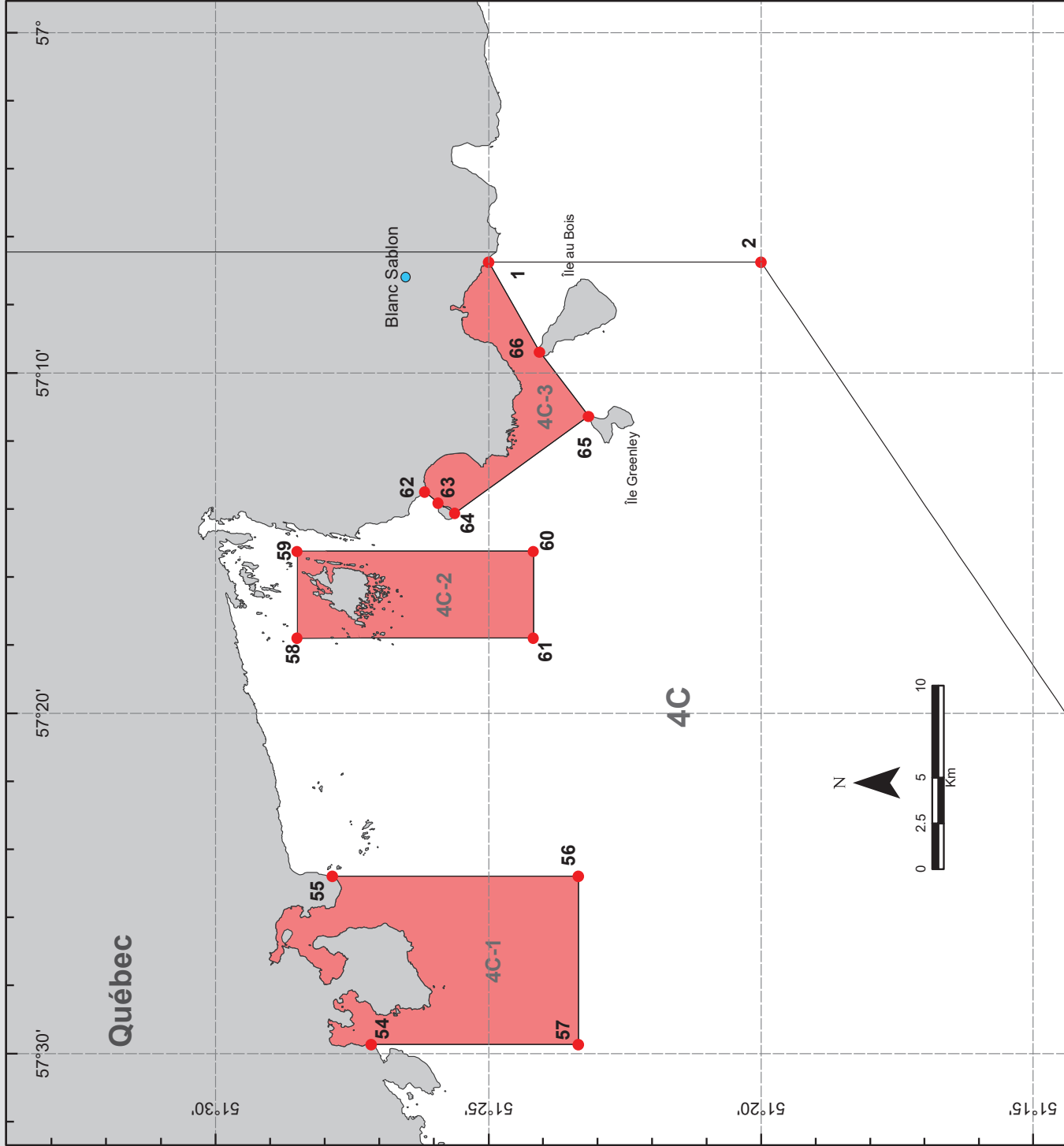


(suite)			Sous-zone d'exclusion		
d	m	s	d	m	s
49	49	07	66	56	36.8
50	49	19	30.7	66	40
51	49	39	58.1	67	10
52	49	16	09.1	66	51
53	49	32	02.5	67	14

54 à/to 64 : Exclusion 4C-1, 4C-2 & 4C-3
Page suivante / Next page
d : degré / degree m : minute s : seconde / second

Réalisation: Gestion des pêches / Realization: Fisheries Management Dernière mise à jour / last update : 27/05/2019

POINT	LATITUDE		LONGITUDE	
	NORD / NORTH d	m s	OUEST / WEST d	m s
1	51	25	00	57
2	51	20	00	06
3	50	03	00	57
4	50	05	00	06
5	50	11	00	00
6	49	58	50	61
7	50	17	00	04
8	50	04	00	61
9	50	19	00	04
10	50	04	00	62
11	50	17	10	54
12	49	32	20	62
13	50	02	23.7	54
14	49	09	45	00
15	49	19	00	67
16	48	47	00	11
17	48	49	15	67
18	48	27	00	44
19	48	18	00	66
20	48	20	45	67
21	48	30	00	44
22	48	00	00	68
23	47	50	00	48
24	47	02	18	68
25	47	04	00	11
26	47	08	25	66
27	48	12	15	02
28	49	15	22	64
29	49	12	12	04
30	49	07	29.9	68
31	49	07	12	07
32	50	00	47.2	68
33	50	12	13	10
34	50	01	25	26
35	50	15	35.5	51.1
36	50	03	40	63
37	50	17	27.6	38
38	50	04	01.6	64
39	50	17	13.5	21
40	50	04	01.6	36
41	50	16	01.2	64
42	50	01	22.8	57
43	50	17	25.4	47
44	49	49	56.6	12
45	50	11	56.364	37.4
46	49	47	07.1	65
47	50	12	31.3	04.3
48	49	28	48.7	66



Réalisation: Gestion des pêches / Realization: Fisheries Management Dernière mise à jour / last update : 27/05/2019

POINT	LATITUDE		LONGITUDE	
	d	m s	d	m s
54	51	27 08.65	57	29 44.7
55	51	27 51.75	57	24 47.31
56	51	23 20.85	57	24 47.31
57	51	23 20.85	57	29 44.7
58	51	28 30.2	57	17 48.2
59	51	28 30.2	57	15 14.9
60	51	24 10.5	57	15 14.8
61	51	24 10.5	57	17 48.1
62	51	26 10.05	57	13 30.36
63	51	25 55.05	57	13 50.04
64	51	25 36.73	57	14 07.72
65	51	23 09.81	57	11 16.65
66	51	24 03.8	57	09 23.1

d : degré / degree m : minute s : seconde / second



Sous-zone d'exclusion

IMPORTANT

Cette carte n'a aucune valeur officielle.
Avant de l'utiliser, veuillez lire l'avertissement
sur le site de Pêches et Océans de la région
du Québec.

This map has no official sanction, Please
read the warning on the Fisheries and
Ocean Web site of the Quebec Region
before using it.

ANNEXE

G

CARTE A – MILIEU HUMAIN
ALLOCHTONE



